



# Bulletin Officiel

N° 6077 Jeudi 2 Avril 2020

www.cmf.tn

— 25<sup>ème</sup> Année —

ISSN 0330-7174

## AVIS DU CMF

### OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA- :

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIE VALEURS -INTERMEDIAIRE EN BOURSE- INITIEE PAR LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-	2-15
AGREMENT NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL	16
AGREMENT NOMINATION D'UN RESPONSABLE DU CONTROLE	17

## COMMUNIQUEES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHÉ FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS	18-19
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	20-21

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB – 2020-1	22-29
---	-------

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1	30-34
ABC TUNISIE 2020-1	35-40
CIL 2020-1	41-44

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTERNATIONAL LEASE « AIL 2020-1 »	45-47
---	-------

## COMMUNIQUEES

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-	48
BH ASSURANCE	49-50

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE AL KARAMA	51
-------------------	----

## ANNEXE I

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

## ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE III

### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- WIFACK INTERNATIONAL BANK
- ATTIJARI LEASING
- UBCI
- ATTIJARI FCP DYNAMIQUE
- ATTIJARI FCP CEA

## ANNEXE IV

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- WIFACK INTERNATIONAL BANK
- UBCI

**AVIS DU CMF**

**Offre Publique d'Achat -OPA-**

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire  
sur les actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- initiée  
par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-**

Par décision n° 14 du 23 mars 2020, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-, visant le reste des actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

**I- Identité de l'initiateur :**

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

**II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :**

Tunisie Valeurs en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis Immeuble Intégra -Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

**III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :**

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- détient 2 018 937 actions représentant 50,47% du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

**IV- Nombre de titres visés par l'offre :**

Par cette OPA obligatoire, la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-, soit **1 981 063** actions représentant **49,53%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

**V- Prix de l'offre :**

Le prix de l'offre est fixé à **18,150 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

**VI- But de l'offre :**

La présente offre publique d'achat est initiée par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°13 du 12/03/2020 :

-autorisant la banque à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-. L'opération en question a été réalisée en date du 16/03/2020 et a porté sur l'acquisition par la BIAT de 2 018 937 actions Tunisie Valeurs représentant 50,47% du capital de ladite société,

-soumettant la banque à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- qu'elle ne détient pas.

**VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :**

L'acquisition de Tunisie Valeurs est motivée par un important enjeu de création de valeur pour le groupe BIAT et ce à travers :

- Suite -

- Le renforcement des activités actuelles de la banque dans une logique de complémentarité des métiers, des produits et des compétences des deux institutions ;
- La consolidation de son positionnement en tant que groupe de référence sur l'ensemble des métiers et services financiers (banque de détail, banque de financement et d'investissement et les activités de marchés de capitaux).

### **1- Politique industrielle :**

Le rapprochement des deux entités s'inscrit ainsi dans une « stratégie Groupe », tenant compte des principaux axes de synergies suivants :

#### a) Consolidation des activités de marché de capitaux :

Les clients de Tunisie Valeurs bénéficieront de plus de possibilités d'accompagnement et d'un enrichissement de la gamme de produits et services offerts :

- ✓ Une amélioration de la collecte grâce à une augmentation du réseau de distribution des OPCVM via le réseau d'agences de la BIAT
- ✓ Lancement de nouveaux Fonds d'investissement répondant à divers profils et besoins pour une clientèle institutionnelle, patrimoniale et Particuliers de la banque
- ✓ Renforcement de l'offre de gestion patrimoniale personnalisée selon le profil de risque et d'investissement et l'horizon de placement des clients

#### b) Enrichissement de l'activité de banque de financement et d'investissement :

Renforcement de l'activité de financement de l'entreprise à travers une Offre Corporate « Groupe » permettant de :

- ✓ Accroître le volume d'affaires et la base de clientèle à travers le portefeuille Grandes Entreprises et Institutionnels de la BIAT
- ✓ Accompagner la croissance des PME et répondre à des besoins de financement structurés, à travers les marchés de capitaux et de la dette
- ✓ Faciliter les opérations d'ingénierie financière dans le cadre d'opérations de haut de bilan répondant à divers besoins : levée de fonds, cession d'entreprises, optimisation juridique et fiscale, transmission du patrimoine, introduction en bourse...

#### c) L'intention de l'acquéreur envers les sociétés Tunisie Valeurs et Biat capital

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir la continuité des activités et des métiers tels qu'ils se présentent actuellement.

A terme et dans le cadre du développement des synergies, de la mutualisation des ressources communes entre les sociétés du groupe et de la préservation de la clientèle, l'acquéreur pourrait envisager et selon les résultats et les enjeux des réflexions stratégiques, de développer une offre unique par métier regroupant les activités d'intermédiation en bourse, de gestion, et de Corporate finance sous une même entité.

Il est à préciser que toute évolution par rapport à la stratégie de développement sera exposée en temps voulu aux autorités de tutelle.

#### d) L'impact de l'acquisition sur l'organisation de Tunisie Valeurs et Biat Capital

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir les structures organisationnelles des deux entités telles qu'elles se présentent actuellement. L'acquéreur s'engage également à maintenir l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel des sociétés.

A terme et selon les enjeux stratégiques de développement et de synergies, l'acquéreur pourrait envisager une structure organisationnelle unique sous une même entité.

Il est à préciser que toute évolution par rapport à un changement organisationnel sera exposée en temps voulu aux autorités de tutelle.

- Suite -

**2-Politique financière :**

Faire bénéficier à la société Tunisie Valeurs d'une assise financière solide et l'adossement à une banque pour renforcer ses activités notamment dans les métiers de Coroprate Finance.

**3-Politique sociale :**

L'acquisition de Tunisie Valeurs par la BIAT sera suivie d'un changement au niveau de la composition du Conseil d'Administration de la société Tunisie Valeurs (cf paragraphe VIII).

La Direction Générale sera maintenue telle qu'elle se présente actuellement

L'acquéreur s'engage à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

**VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et les dirigeants de la société visée :**

Entente intervenue ou projetée entre l'initiateur de l'offre et les dirigeants de la société visée, ainsi que les membres du Conseil d'Administration :

La démission des membres du Conseil d'Administration ci-dessous :

- M. Ahmed ABDELKEFI
- M. Slaheddine CAID ESSEBSI
- M. Slim MAAOUI
- M. Abderrazak BEN AMMAR
- M. Slaheddine LARGUECHE
- M. Fethi MESTIRI
- M. Aziz MEBAREK
- M. Zied OUESLATI

Le remplacement de ces membres par :

- M. Walid DACHRAOUI
- M. Mehdi MASMOUDI
- M. Walid JAAFAR
- M. Eric AOUANI
- Mlle. Aicha MOKADDEM

**IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :**

Néant

**X- Avis du Conseil d'administration sur l'offre publique :**

Du fait que l'opération d'acquisition réalisée en date du 16 mars 2020, a porté sur un bloc d'actions dépassant le seuil des 40% des droits de vote composant le capital de la société Tunisie Valeurs, l'acquéreur est automatiquement soumis à une OPA obligatoire conformément à la réglementation en vigueur. Ce point sera entériné par le conseil d'administration de Tunisie Valeurs prévu pour le 27 mars 2020.

**XI- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :**

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **jeudi 26 mars 2020 au jeudi 16 avril 2020 inclus.**

**XII- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :**

**1- Transmission des ordres :**

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **16 avril 2020**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

- Suite -

## **2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :**

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis - BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

## **3- Déclaration des résultats :**

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

## **4- Modalités de règlement-livraison :**

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

## **5- Suspension et reprise de cotation :**

La cotation en bourse des actions Tunisie Valeurs sera suspendue durant les séances de bourse **du 24 mars 2020 et du 25 mars 2020**, et reprendra à partir du **26 mars 2020**.

## **XIII- Renseignements relatifs à la société visée :**

### **1- Renseignements généraux :**

- **Dénomination de la société :** Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-

-**Siège social :**Immeuble Intégra –Centre Urbain Nord– 1082 Tunis Mahrajène, Tunis –Tunisie–

- **Téléphone :** 71 189 600**Fax :** 71 949325

-**Forme juridique :**Tunisie Valeurs, société anonyme, intermédiaire en bourse agréée le 06/11/1991

-**Législation particulière applicable :**De par son activité d'intermédiaire en Bourse, la société Tunisie Valeurs est régie notamment par la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que par le décret n° 99-2478 du 1<sup>er</sup> novembre 1999 portant statut des intermédiaires en Bourse

- **Date de constitution :** 22/05/1991**Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

### **- Objet social (article 2 des statuts) :**

La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions- acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Numéro de l'identifiant unique du Registre National des Entreprises :** 0341443W

- **Exercice social :** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année

- Suite -

**2-Administration, direction et contrôle:****Conseil d'Administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
M. Fadhel ABDELKEFI	Président	Lui-même	2019-2021
M. Ahmed ABDELKEFI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slaheddine CAID ESSEBSI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slim MAAOUI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Abderrazak BEN AMMAR	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slaheddine LARGUECHE	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Fethi MESTIRI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Aziz MEBAREK	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Zied OUESLATI	Membre	Lui-même	2019-2021
La Société TUNISIE LEASING et FACTORING	Membre	M. Hichem ZGHAL	2019-2021
La Société INTEGRA PARTNERS	Membre	M. Ahmed ABDELKEFI	2019-2021
M. Radhouane ZOUARI	Membre	Lui-même	2019-2021

**Direction :**

**M. Walid SAIBI** : Directeur Général de Tunisie Valeurs. Son mandat porte sur les exercices 2019, 2020 et 2021.

**Contrôle :**

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord -1003- Tunis - Tunisie <b>Tél</b> : +216 70 749 111 <b>Fax</b> : +216 70 749 045 <b>E-mail</b> : tunisoffice@tn.ey.com	2018-2020*
Cabinet FINOR représenté par Monsieur Karim DEROUICHE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble International City Center – Tour bureaux – Centre Urbain Nord – -1082- Tunis - Tunisie <b>Tél</b> : +216 70 728 450 <b>Fax</b> : +216 70 728 405 <b>E-mail</b> : administration@finor.com.tn	2019-2021**

\*Mandat renouvelé par l'AGO du 30/03/2018

\*\*Mandat renouvelé par l'AGO du 29/03/2019

**3- Renseignements concernant le capital :**

- **Capital social** : 20 000000 dinars
- **Nombre total des droits de vote** : 4 000 000 droits de vote
- **Nombre total des titres** : 4 000 000 actions
- **Structure du capital de la société Tunisie Valeurs après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 16/03/2020 par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-**:

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-</b>	<b>2 018937</b>	<b>10 094685</b>	<b>50,47%</b>	<b>2 018937</b>	<b>50,47%</b>
<b>Autres actionnaires</b>	<b>1 981063</b>	<b>9905315</b>	<b>49,53%</b>	<b>1 981063</b>	<b>49,53%</b>
dont :					
Tunisie Leasing et Factoring	600 000	3 000 000	15,00%	600 000	15,00%
HBG HOLDING	131 898	659 490	3,30%	131 898	3,30%
HORCHANI FINANCE	88 396	441 980	2,21%	88 396	2,21%
M. Mohamed Slim MAAOUI	1 000	5 000	0,03%	1 000	0,03%

- Suite -

#### **4-Situation financière de la société :**

##### **4-1 Etats financiers individuels de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 31 décembre 2018 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5817 du lundi 18/03/2019.

##### **4-2 Etats financiers consolidés du Groupe Tunisie Valeurs arrêtés au 31 décembre 2018 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5817 du lundi 18/03/2019.

##### **4-3 Etats financiers intermédiaires de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 30/06/2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5927 du vendredi 30/08/2019.

##### **4-4 Indicateurs d'activité trimestriels de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 30/12/2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6025 du lundi 20/01/2020.

##### **4-5 Perspectives d'avenir de Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- :**

### **1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES / STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT**

Le rapprochement entre Tunisie Valeurs et la BIAT marque pour Tunisie Valeurs une nouvelle étape dans son développement.

En effet, l'alliance avec la BIAT constitue un projet industriel permettant à Tunisie Valeurs de renforcer son positionnement sur le marché financier (gestion d'actif et intermédiation en Bourse) en s'appuyant sur le réseau de la première banque privée de la place.

Les 200 agences de la banque distribueraient les produits de Tunisie Valeurs (CEA, Comptes gérés, SICAV et FCP...) et enrichir ainsi leur catalogue de produits. De même, les clients de Tunisie Valeurs pourront être orientés vers les agences bancaires pour être équipés, si nécessaire, en services bancaires (crédits, moyens de paiement, assurance...) et consolider ainsi leur captivité dans la durée. La diversification de l'offre ainsi que l'innovation technologique seront au cœur de la stratégie commerciale.

L'activité de la gestion d'actifs sera consolidée par le rapprochement entre les deux institutions. L'expertise métier des équipes, les synergies opérationnelles (back office et middle office) ainsi que l'élargissement des canaux de distribution (agences, nombre de clients) seront autant de facteurs qui permettront d'accélérer l'évolution des actifs sous gestion et de consolider le positionnement de Tunisie Valeurs sur son marché.

- Suite -

Sur le volet de l'investissement étranger, les deux institutions disposent chacune à son actif d'un atout majeur : un service de custody pour la banque et un portefeuille clients internationaux pour Tunisie Valeurs. L'alliance permettra à cette dernière d'intégrer en amont la garde des titres et d'attirer plus d'investisseurs étrangers, de par le statut et la solidité de nouvel actionnaire de référence.

Enfin, l'adossement à la BIAT consolidera également l'orientation stratégique que déploie Tunisie Valeurs pour développer le métier du financement de l'entreprise en vue de devenir un trait d'union de référence entre « le marché des capitaux » et la PME. Tunisie Valeurs aspire à promouvoir davantage l'activité de conseil et de Corporate Finance (restructuration, transaction d'entreprise, levée de fonds...) grâce au gisement de clientèle 'corporate' dont dispose la banque.

## 2-Principales hypothèses de prévisions retenues

### 2.1-Hypothèses de l'état de résultat prévisionnel

#### 1- Les revenus

Les perspectives d'avenir de la société Tunisie Valeurs pour la période 2020-2022 ont été établies sur la base des états financiers individuels provisoires au 31/12/2019.

Les revenus de Tunisie Valeurs devraient croître en moyenne de 8,8% sur la période 2019-2022 à plus de 22 MDT fin 2022.

Le tableau suivant retrace l'évolution des différents postes des revenus :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985	3,3%
Commissions de transaction	2 361	3 500	3 675	3 859	17,8%
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800	22,5%
Commissions OPCVM	7 821	7 800	8 307	9 094	5,2%
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200	-7,4%
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800	91,1%
Autresrevenus	189	466	320	336	21,2%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>17 122</b>	<b>17 915</b>	<b>19 842</b>	<b>22 073</b>	<b>8,8%</b>

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

#### ✓ Commissions de tenue de compte :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985	3,3%
Evolution		0,04%	5,00%	5,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions de tenue de compte devraient avoir un taux d'évolution moyen de 3,3% sur la période 2019-2022.

- Suite -

✓ **Commissions de transactions:**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de transactions	2 361	3 500	3 675	3 859	17,80%
Evolution		48,27%	5,00%	5,00%	
Volumes des transactions - Marché	2 663 006	3 763 441	3 951 613	4 149 194	15,93%
Evolution		41,32%	5,00%	5,00%	
Part de marché Tunisie Valeurs	31,20%	31,00%	31,00%	31,00%	
CourtagemoyenTuval	0,28%	0,30%	0,30%	0,30%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les hypothèses de travail supposent un retour à la normale du volume du marché en 2020 pour retrouver ses niveaux de 2018. Les commissions de transactions sont la résultante d'une évolution de 5% du volume du marché à partir de 2021 et d'un maintien de la part de marché de Tunisie Valeurs à 31% sur la même période, en ligne avec 2019.

✓ **Commissions d'étude et de placement :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800	22,51%
Evolution		13,58%	36,32%	18,75%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions d'étude et de placement devraient connaître un rythme de croissance de 22,5% sur la période 2019-2022. Cette hausse fait suite à la stratégie de la société de renforcer à l'avenir l'activité d'ingénierie financière.

Grâce à l'alliance avec la BIAT, Tunisie Valeurs devrait profiter d'un gisement de clientèle 'corporate' (PME et groupes privés) souhaitant renforcer leurs fonds propres, se restructurer ou assurer leur transmission. Tunisie Valeurs se rapprochera de ces cibles en vue de répondre à leurs besoins et de les accompagner sur le marché des capitaux.

✓ **Commissions OPCVM :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions OPCVM	7 821	7 800	8 307	9 094	5,2%
Evolution		-0,27%	6,50%	9,47%	
Actifs gérés OPCVM Marché	3 674 661	3 821 647	3 974 513	4 133 493	4,0%
Evolution		4,00%	4,00%	4,00%	
Part de marché TUNISIE VALEURS	18,50%	18,50%	19,00%	20,00%	
Actifs gérés OPCVM TVAL	679 876	707 005	755 157	826 699	6,7%
Evolution		3,99%	6,81%	9,47%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

- Suite -

Pour la détermination des commissions, il a été retenu une hypothèse de croissance annuelle de 4% des actifs d'OPCVM à partir de 2020 et une amélioration progressive de la part de marché de Tunisie Valeurs de 18,5% en 2019 à 20% en 2022. Cette amélioration est le fruit du rapprochement de Tunisie Valeurs avec la BIAT. S'appuyant sur le réseau de la première banque privée de la place, et grâce à la large gamme de produits distribués par Tunisie Valeurs, cette dernière sera en mesure d'attirer une nouvelle clientèle.

✓ **Commissions de gestion individuelle :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800	91,1%
Evolution		161,67%	66,67%	60,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions de gestion individuelle devraient évoluer de 115mDt à 800mDt sur l'horizon du BP.

✓ **Produits financiers :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200	-7,4%
Evolution		-38,58%	14,60%	12,82%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Cette activité de « Cash Management » fait en réalité partie intégrante du business de Tunisie Valeurs, une enveloppe annuelle de 2MDt a été prévue sur la période du BP.

✓ **Autres produits d'exploitation :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Autres revenus	189	466	320	336	21,2%
Evolution		146,62%	-31,29%	5,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les autres revenus sont constitués des loyers et des ventes de logiciels. Ces derniers devraient connaître une croissance annuelle de 21% sur la période 2019-2022.

**2-Les charges de personnel**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Charges de personnel	7 689	8 206	8 859	9 716	8,1%
Evolution		6,73%	7,96%	9,67%	
En % du CA	44,91%	45,81%	44,65%	44,02%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les charges de personnel devraient connaître une progression moyenne de 6,9% pour atteindre 8,43 MDT fin 2022.

- Suite -**3-Evolution des autres charges d'exploitation**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Autres charges d'exploitation	3 490	3 532	3 721	3 878	3,6%
Evolution		1,21%	5,35%	4,21%	
En % du CA	20,38%	19,71%	18,75%	17,57%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les autres charges d'exploitation concernent les loyers, entretiens et autres charges d'administration et de production. Leur croissance serait de 3,6% en moyenne sur la période 2019-2022.

**4-Evolution de la marge d'EBITDA de TUNISIE VALEURS**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
EBITDA	5 943	6 177	7 262	8 479	12,6%
Evolution		3,92%	17,57%	16,77%	
Marge d'EBITDA	34,71%	34,48%	36,60%	38,41%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

L'EBITDA devrait croître de 12,6%/an sur la période 2019-2022 pour avoisiner les 8,5 MDT en 2022.

**5-Dotation aux amortissements et aux provisions**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Dotations aux amortissements	980	1 129	1 063	847	-4,7%
Evolution		15,13%	-5,87%	-20,25%	
Dotations aux provisions	-418	0	200	200	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les dotations aux amortissements devraient diminuer en moyenne de 5% annuellement durant la période 2019-2022.

**6-Impôts**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Résultat avant impôts	5 358	5 048	5 999	7 432	11,5%
Impôts sur les résultats	-857	-841	-900	-1 115	
Taux d'impôt	16%	17%	15%	15%	
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317	12,0%
Evolution		-6,54%	21,21%	23,88%	
Marge nette	26,29%	23,48%	25,70%	28,62%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Suite à l'introduction en bourse de la société en 2018 et la diffusion de plus de 30% de son capital auprès du public, la société profite d'un abattement du taux d'impôts à 15% sur 5 ans.

Le résultat net devrait s'accroître en moyenne de 12%/an durant la période 2019-2022 pour atteindre 6,3 MDT au terme de l'année 2022.

- Suite -**2.2-Hypothèses du Bilan prévisionnel****1- Investissements**

Une enveloppe d'investissements prévus de 3 MDT sur la période 2019-2022 portant sur des équipements informatiques et des investissements de maintien.

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Acquisition immo corp et incorp	1 789	1 000	150	150	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

**2- Evolution du BFR**

Les différents postes du bilan d'exploitation devraient récupérer leurs taux de rotation historiques par rapport au chiffre d'affaires.

(enjourns du CA)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P
Clients et comptes rattachés (actif)/CA	5	5	5	5
Intermédiaires acheteurs/CA	4	4	4	4
Autres Actifs courants/CA	251	251	251	251
Clients et comptes rattachés (passif)/CA	554	554	554	554
Intermédiaires vendeurs/CA	133	133	133	133
Autres passifs courants /CA	126	126	126	126

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

**3- Politique de dividendes**

Les dividendes à prélever sur les résultats courants la période prévisionnelle se présenteraient comme suit :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Dividendes de l'exercice	2 701	2 524	3 059	3 790	12,0%
Evolution		-6,54%	21,21%	23,88%	
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317	12,0%
Taux de distribution	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Le taux de distribution de dividendes serait de 60% du résultat net tel qu'annoncé lors de l'introduction en Bourse.

- Suite -

## 1. Etats de résultats prévisionnels 2019-2022

Compte de résultats (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985
Commissions de transactions	2 361	3 500	3 675	3 859
Commissions de gestion collective	7 821	7 800	8 307	9 094
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800
Autres revenus	189	466	320	336
<b>Total revenus</b>	<b>17 122</b>	<b>17 915</b>	<b>19 842</b>	<b>22 073</b>
<i>Croissance %</i>	<i>-11%</i>	<i>5%</i>	<i>11%</i>	<i>11%</i>
Charges de personnel	(7 689)	(8 206)	(8 859)	(9 716)
Autres charges	(3 490)	(3 532)	(3 721)	(3 878)
<b>EBITDA</b>	<b>5 943</b>	<b>6 177</b>	<b>7 262</b>	<b>8 479</b>
<i>Marge d'EBITDA</i>	<i>35%</i>	<i>34%</i>	<i>37%</i>	<i>38%</i>
Dotations aux amortissements	(980)	(1 129)	(1 063)	(847)
Dotations aux provisions	418	-	(200)	(200)
<b>EBIT</b>	<b>5 381</b>	<b>5 048</b>	<b>5 999</b>	<b>7 432</b>
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>31%</i>	<i>28%</i>	<i>30%</i>	<i>34%</i>
Charges financières	(23)	-	-	-
Autres gains ordinaires	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>5 358</b>	<b>5 048</b>	<b>5 999</b>	<b>7 432</b>
Charges/gains exceptionnels	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-
<b>Résultat de la période</b>	<b>5 358</b>	<b>5 048</b>	<b>5 999</b>	<b>7 432</b>
Impôts sur les résultats	(857)	(841)	(900)	(1 115)
<b>Résultat net</b>	<b>4 501</b>	<b>4 207</b>	<b>5 099</b>	<b>6 317</b>
<i>Marge nette retraitée</i>	<i>26%</i>	<i>23%</i>	<i>26%</i>	<i>29%</i>
<b>Résultat net retraité de l'exceptionnel</b>	<b>4 501</b>	<b>4 207</b>	<b>5 099</b>	<b>6 317</b>
<i>Croissance</i>	<i>-2%</i>	<i>-7%</i>	<i>21%</i>	<i>24%</i>

- Suite -

## 1. Bilans prévisionnels 2019-2022

Bilan (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Liquidité&équivalent de liquidité	36 407	39 074	45 632	53 108
Placements et autres actifs financiers	7 474	7 474	7 474	7 474
Clients et comptes rattachés	223	233	258	287
Intermédiaires acheteurs	172	180	200	222
Autres actifs courants	11 919	12 471	13 813	15 366
<b>Actifs courants</b>	<b>56 195</b>	<b>59 433</b>	<b>67 377</b>	<b>76 458</b>
Immobilisation incorporelles	113	47	3	-0
Immobilisations corporelles	7 596	7 534	6 665	5 971
Immobilisations financières	2 679	2 865	2 956	3 063
<b>Actifs non courants</b>	<b>10 388</b>	<b>10 446</b>	<b>9 624</b>	<b>9 034</b>
<b>Total actifs</b>	<b>66 584</b>	<b>69 879</b>	<b>77 001</b>	<b>85 492</b>
Clients et comptes rattachés	26 328	27 547	30 511	33 941
Intermédiaires vendeurs	6 322	6 615	7 327	8 151
Autres passifs courants	5 974	6 251	6 923	7 702
Emprunt - échéance à moins d'un an				
Concours bancaires et autres passifs financiers				
<b>Passifs courants</b>	<b>38 624</b>	<b>40 413</b>	<b>44 760</b>	<b>49 794</b>
Provisions pour risques et charges			200	400
Emprunts				
<b>Passifs non courants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200</b>	<b>400</b>
Capital social	20 000	20 000	20 000	20 000
Réserves légales	2 000	2 000	2 000	2 000
Réserves de réévaluation	424	424	424	424
Résultats reportés	1 034	2 835	4 518	6 557
Réserves de réinvestissement				
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317
<b>Capitaux propres</b>	<b>27 959</b>	<b>29 466</b>	<b>32 041</b>	<b>35 298</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>66 584</b>	<b>69 879</b>	<b>77 001</b>	<b>85 492</b>

- Suite -

## 1. Etats de flux prévisionnels 2019-2022

Flux de trésorerie (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Résultat net	4 501	4 207	5 000	6 317
<b>Ajustements pour:</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions	562	1 129	1 263	1 047
Reprises de provisions	418			
<b>CFO avant variations du BFR</b>	<b>5 482</b>	<b>5 336</b>	<b>6 362</b>	<b>7 364</b>
Clients	28	-10	-25	-29
Intermédiaires acheteurs	22	-8	-19	-22
Autres actifs courants	2 148	-562	-1 342	-1 563
Clients et comptes rattachés	-844	1 219	2 963	3 431
Intermédiaires vendeurs	-3 673	233	712	624
Autres passifs courants	-401	277	672	779
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>2 761</b>	<b>6 554</b>	<b>9 323</b>	<b>10 793</b>
<b>Flux liés aux activités de placements</b>				
Acquisition immo	-1 789	-1 000	-150	-150
Cession immo				
Acquisition immofinancière				
Cession immofinancière	4 925			
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>3 136</b>	<b>-1 000</b>	<b>-150</b>	<b>-150</b>
Nouveaux emprunts				
Remboursement emprunt				
Augmentation de capital				
Dividendes payés	-3 600	-2 701	-2 524	-3 059
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</b>	<b>-3 600</b>	<b>-2 701</b>	<b>-2 524</b>	<b>-3 059</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>2 297</b>	<b>2 854</b>	<b>6 649</b>	<b>7 583</b>
Trésorerie au début de l'exercice	34 109	36 407	39 260	45 909
Trésorerie à la clôture de l'exercice	36 407	39 260	45 909	53 492

## بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 10 مارس 2020 قد قرّر الموافقة على تعيين السيد كريم معرف مدير عام جديد لشركة الوساطة بالبورصة "الأمان للاستثمار".

---

2020 - AC - 0018

## بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 10 مارس 2020 قد قرّر الموافقة على تعيين السيد فوزي الأجنف مسؤول عن الرقابة لدى شركة الوساطة بالبورصة " شركة الاستشارة والوساطة المالية".

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

**COMMUNIQUE DU CMF**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers\*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

---

(\*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire Subordonné «STB 2020-1»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars, à émettre dans un délai de 5 ans, et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de (212 Millions de dinars).

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune.

Le Conseil d'Administration a fixé les conditions de la première tranche, qui a été émise et clôturée en 2019 pour un montant de 50 millions de dinars et a également donné pouvoir à la Direction Général de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet la Direction Générale a décidé d'émettre la deuxième tranche de l'emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+3% ;
- Catégorie B : 10 ans dont 5 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+3,40% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+3%;
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux variable de TMM+3,3%;
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,30% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

##### Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « STB 2020-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées au plus tard le **16/04/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de la **STB FINANCE** intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

### **But de l'émission**

La banque projette l'émission en 2020 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets internes de la banque.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «STB 2020-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)

- Suite -

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/04/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/04/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
  - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce:**
  - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **340** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars.

- Suite -

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
  - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :**
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 330 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.
- **Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :**
  - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.  
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars.

#### **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A, la sixième année pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/04/2025** pour les catégories A et E, le **16/04/2027** pour les catégories C et D et **16/04/2030** pour la catégorie B.

#### **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

#### **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 avril** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/04/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2026**.

- Suite -

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2023**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le remboursement total en capital aura lieu le **16/04/2027**.

Pour la catégorie E, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital auront lieu le **16/04/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,30%** l'an pour la catégorie B, de **11,00%** l'an pour la catégorie C et de **11,3%** pour la catégorie E.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à **7,784%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,784%** pour la catégorie A, de **11,184%** pour la catégorie B, de **10,784%** pour la catégorie C et de **11,084%** pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour la catégorie A, de **3,40%** pour la catégorie B, de **3%** pour la catégorie C et de **3,3%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB 2020-1» sont émises selon cinq catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de vie totale de 10 ans dont cinq années de grâce pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- ✓ une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.
- ✓ une catégorie D sur une durée de vie totale de 7 ans In Fine ;
- ✓ une catégorie E sur une durée de vie totale de 5 ans Coupon unique pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories C et E, de **7 ans** pour la catégorie D et de **8 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,646 années** pour la catégorie A, de **5,774 années** pour la catégorie B, de **4,037 années** pour la catégorie C et de **5 années** pour la catégorie E.

- Suite -

### **Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

### **Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

### **Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi Karray El Menzah 4-1004 Tunis.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

- Suite -

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « STB 2020-1 » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «**STB FINANCE**» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «**STB 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «**STB 2020-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM

- Suite -

risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 27/02/2020 sous le numéro 20-1036, du document de référence « STB 2019 » enregistré par le CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouria-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE - intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et le site Internet de la STB : [www.stb.com.tn](http://www.stb.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **But de l'émission**

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

**Taux d'intérêt :**

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

**Notation de la société :**

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

- Suite -

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.**

**La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)**

**Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant :**

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **But de l'émission**

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

**Intérêts :**

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

**Notation de la banque:**

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

**Notation de l'emprunt :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Marché des titres**

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

**AVIS DES SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« CIL 2020/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

**But de l'émission :** La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

**Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2020/1 ».

**Montant :** 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres** : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

**Durée totale** : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

**Duration** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

**Période de souscription et de versement** : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

**Paiement :** Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Clause de remboursement anticipé :** Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

**Cotation en Bourse :** La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le **N° 19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Emission d'un emprunt obligataire**  
**sans recours à l'appel public à l'épargne**

**ARAB INTENATIONAL LEASE**  
**Filiale BTK – Groupe BPCE**  
Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars  
Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-  
Identifiant unique: N° 0578857A

**Emission d'un emprunt obligataire**  
**Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**« AIL 2020-1 »**

**De 5.000.000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 10.000.000 de dinars**  
**Prix d'émission : 100 dinars**

## 1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le 10 avril 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars et ce, jusqu'au 31 décembre 2020 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer son montant et son calendrier et effectuer toutes les formalités nécessaire à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 25 mars 2020 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour un montant de 5 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 10 millions de dinars, selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	11,8% Brut l'an	Annuel constant de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> année

## 2 - Renseignements relatifs à l'émission

### ▪ Montant :

L'emprunt obligataire « AIL 2020-1 » est d'un montant de 5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 10 000 000 de dinars divisé en 50 000 obligations susceptibles d'être portées à 100 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### ▪ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **1<sup>er</sup> avril 2020** auprès de la SCIF, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **1<sup>er</sup> juin 2020**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (10 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 100 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **01/06/2020** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### ▪ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant à faire face au besoin de trésorerie de la société suite aux mesures prises par les autorités pour surmonter la crise du virus Covid-19.

## 1 - Caractéristiques des titres émis

▪ **Dénomination de l'emprunt** : «AIL 2020-1»

▪ **Nature des titres** : Titres de créances

▪ **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.

▪ **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

▪ **Forme des titres** : Les obligations seront nominatives.

▪ **Catégorie des titres** : Ordinaires

▪ **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

▪ **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **1<sup>er</sup> juin 2020**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **1<sup>er</sup> juin 2020** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

▪ **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de **11,8%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.

▪ **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **1<sup>er</sup> juin 2025**.

▪ **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

▪ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **1<sup>er</sup> juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **1<sup>er</sup> juin 2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

▪ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11,8%** l'an.

- Suite -

▪ **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

✓ **Durée totale**

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2020-1 » sont émises pour une durée de **5 ans**.

✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «AIL 2020-1» est de **3 années**.

✓ **Duration (souscription à taux fixe)**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,610 années**.

✓ **Mode de placement :**

**Il s'agit d'un placement privé.** L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.

✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

**Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

✓ **Fiscalité des titres**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

**AVIS DES SOCIÉTÉS\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'économie tunisienne subit un choc sévère dû à l'épidémie du COVID -19 dont l'ampleur et la durée sont encore incertaines. Dès le début, l'UIB a pris la mesure de cette crise sanitaire, de ses effets économiques et de ses conséquences financières.

Dans la situation que nous vivons, notre priorité est de continuer à accompagner nos clients - ménages et entreprises - et de veiller à la santé de nos collaborateurs dont nous apprécions tout particulièrement l'engagement et le sens du collectif.

Nous devons, aussi, rassurer nos actionnaires et les marchés. L'UIB est, aujourd'hui, dans une situation solide sur le double plan de la liquidité et de la solvabilité qui lui permet de préserver les intérêts de ses différentes parties prenantes. Ses capitaux propres, qui ont été multipliés par neuf depuis 2008, lui permettent d'être à la hauteur du défi et de faire face aux effets des mesures prises par les pouvoirs publics et par la Banque Centrale de Tunisie pour sauver l'économie tunisienne.

Dans le respect des règles sanitaires strictes édictées par les autorités tunisiennes, les assemblées générales de l'UIB, prévues initialement le 16 Avril 2020, sont reportées à une date ultérieure. Cette décision découle des circonstances actuelles ne permettant pas la tenue des assemblées dans des conditions conformes à l'ensemble des dispositions légales, réglementaires et statutaires et de la possibilité offerte par la Banque Centrale de Tunisie (BCT) après concertation avec le Conseil du Marché Financier (CMF) pour le report des Assemblées Générales et ce, jusqu'à la cessation des circonstances liées à la pandémie COVID-19. La date, l'heure et le lieu desdites Assemblées feront l'objet d'un communiqué (CMF, JORT, RNE) une fois qu'ils auront été arrêtés par le Conseil d'Administration.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIÉTÉS\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE : BH ASSURANCE**

**Siège social :** Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord- Tunis -1003

Au vu des circonstances actuelles et à la suite des mesures de confinement total prises par les autorités Gouvernementales pour limiter la propagation de la pandémie COVID-19, BH Assurance informe ses honorables actionnaires que la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le 14 Avril 2020 sera tenue à distance. A cet effet, les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote exprimé par courrier (Signature légalisée) ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale.

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale des actionnaires sont fixées conformément au Communiqué du CMF du 19.03.2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne.

A cet effet, BH Assurance informe ses honorables actionnaires que :

- Tous les documents afférents à cette assemblée sont consultables et téléchargeables, en ligne, à la disposition des actionnaires sur notre site web sur l'adresse suivante :

[www.bh-assurance.com](http://www.bh-assurance.com).

- Les actionnaires sont invités à participer au vote via courrier (Signature légalisée) ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale. Un Formulaire unique de vote est téléchargeable sur notre site web susmentionné.

- Une fois rempli et signé, le Formulaire de vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique sur l'adresse mail suivante : [nessrine.chouchane@bh-assurance.com](mailto:nessrine.chouchane@bh-assurance.com).

La date limite de réception du Formulaire de vote dument rempli et signé est le **12.04.2020**.

- Pour pouvoir participer, en vidéo conférence, à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire, les actionnaires, qui le souhaitent, sont invités à communiquer leurs adresses mails pour pouvoir recevoir des invitations à cette vidéo conférence et ce, **au plus tard le 10.04.2020** à l'adresse suivante : [nessrine.chouchane@bh-assurance.com](mailto:nessrine.chouchane@bh-assurance.com).

**NB :**les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

- Suite -

Par ailleurs, les actionnaires de BH Assurance peuvent adresser via email, à l'adresse [nessrine.chouchane@bh-assurance.com](mailto:nessrine.chouchane@bh-assurance.com), toute question et/ou observation, adressée au Président de l'Assemblée ou aux commissaires aux comptes et se rapportant aux points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale dans un délai ne dépassant pas le **08.04.2020**.

Toute question ou remarque ayant une incidence sur la décision de vote donnera lieu à une réponse de la part de la société, par retour email, dans un délai de deux jours à partir de la date de réception.

**NB : Les réponses fournies aux questions posées seront consultables en ligne sur le site web de BH Assurance.**

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

## بلاغ الشركات

### الجلسة العامة العادية

الشركة التجارية للتصدير والتوريد بالوطن القبلي  
" الكرامة "  
المقر الاجتماعي 65 شارع بئر شلوف نابل 8000

- ان السادة المساهمين بالشركة التجارية للتصدير والتوريد بالوطن القبلي الكرامة مدعوون لحضور  
الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 17 افريل 2020 على الساعة التاسعة صباحا بالمقر  
الاجتماعي للشركة و ذلك للنظر في جدول الاعمال التالي :
1. تلاوة التقرير الأدبي و المالي لسنتي 2017/ 2018
  2. تلاوة تقرير مراقب الحسابات لسنتي 2017/2018
  3. المصادقة على العمليات المنجزة في إطار الفصل 200 من مجلة الشركات التجارية
  4. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة لسنتي 2017/2018
  5. تخصيص النتائج لسنتي 2017/2018
  6. مسائل مختلفة

2020 - AS - 0242

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup>Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
*Mr. Salah Essayel*

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188.603	191.254	191.281		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128.808	130.672	130.691		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108.693	110.010	110.024		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114.417	116.417	116.437		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112.884	114.372	114.386		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108.832	110.926	110.949		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109.304	110.716	110.729		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45.027	45.426	45.430		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31.415	31.797	31.801		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105.929	107.561	107.579		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16.707	16.925	16.927		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121.384	122.576	122.589		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1.159	1.164	1.164		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111.984	113.703	113.717		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11.040	11.176	11.177		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156.564	159.486	159.518		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11.084	11.216	11.217		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1.742	1.763	1.765		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60.901	61.505	61.511		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129.454	126.703	126.842		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112.135	102.458	102.738		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	101.057	101.077		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136.744	127.176	127.105		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510.165	487.608	487.474		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128.967	117.527	117.094		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135.741	125.145	124.780		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130.499	126.137	125.998		
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112.462	108.710	108.256		
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109.116	97.475	97.585		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179.510	169.389	168.926		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96.478	87.186	87.471		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118.731	116.160	116.235		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169.247	149.027	149.453		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144.657	134.372	134.413		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103.478	92.787	92.955		
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22.654	19.819	19.924		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087.476	2043.520	2064.140		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129.316	114.963	118.151		
39	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165.770	159.513	161.261		
40	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201.273	176.283	180.092		
41	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17.721	15.304	15.674		
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2.784	2.623	2.652		
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2.466	2.359	2.379		
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75.837	66.654	67.839		
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1.164	1.049	1.068		
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1.226	1.242	1.244		
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1.166	1.111	1.123		
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1.137	1.048	1.065		
49	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118.999	102.267	103.608		
50	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131.708	126.221	126.518		
51	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133.301	1004.668	1027.271		
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11.951	9.771	10.101		
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10.127	8.899	9.159		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93.956	81.716	81.845		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5.200	109.695	111.099	111.110
56	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4.302	102.952	103.833	103.842
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5.018	106.235	107.710	107.724
58	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4.854	104.788	106.341	106.356
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5.505	106.654	108.441	108.460

60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4.502	108.650	110.273	110.288
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5.365	106.238	107.708	107.724
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4.163	103.341	104.754	104.767
63	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3.620	103.510	104.377	104.386
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4.979	107.338	109.129	109.145
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5.496	109.277	111.119	111.138
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4.274	105.949	107.008	107.019
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3.543	104.849	105.874	105.885
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4.574	104.910	106.344	106.360
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4.425	105.102	106.202	106.205
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5.520	104.538	106.078	106.088
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3.847	106.500	107.632	107.643
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5.274	104.751	106.361	106.377
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4.859	104.017	105.588	105.602
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3.952	106.872	108.023	108.032
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4.014	103.322	104.386	104.398
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3.763	105.166	107.163	107.176
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5.028	105.649	107.352	107.370
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4.461	106.572	108.138	108.155
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110.621	112.642	112.892
<b>SICAV MIXTES</b>								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0.819	62.748	56.932	57.134
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1.420	96.337	86.072	86.353
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0.612	18.466	18.353	18.348
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9.117	302.994	288.306	287.711
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33.007	2323.978	2086.633	2086.575
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2.973	74.850	72.791	72.893
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2.618	57.242	57.549	57.547
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0.737	113.302	104.348	104.482
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0.255	11.494	10.870	10.895
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0.353	13.700	12.056	12.111
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0.297	16.225	13.908	13.931
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0.153	13.957	12.388	12.401
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4.830	154.051	152.684	152.697
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0.070	9.038	7.597	7.635
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4.764	116.092	105.851	106.323
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0.428	89.378	81.803	81.413
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0.599	93.397	83.114	82.449
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3.717	98.086	100.321	100.461
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0.722	98.741	84.616	84.980
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1.178	92.975	90.457	90.618
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9.984	8.515	8.546
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1.356	96.139	86.266	86.062
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2.731	153.406	136.723	137.247
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0.963	105.212	90.113	91.202
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2.626	114.873	108.047	110.226
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0.833	120.725	106.098	109.715
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.084	191.573	166.005	167.225
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.473	179.797	163.137	164.177
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6.417	161.038	150.841	152.082
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23.160	18.799	19.299
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144.945	120.714	122.474
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1.737	138.623	133.826	134.319
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80.346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13.765	1037.520	986.462	992.217
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101.823	5860.990	5095.278	5166.762
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110.305	5281.119	4724.808	4827.697
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1.883	90.737	81.804	83.021
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065.783	4469.706	4522.152
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9.947	9.131	9.386
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3.829	120.893	111.766	112.317
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205.927	11 311.257	9808.874	10114.953

\* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**LISTE DES SICAV ET FCP**

	<b>OPCVM</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Type</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse du gestionnaire</b>
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**Wifack International Bank**

**Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100**

Wifack International Bank publie ci -dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Rachid NACHI et Mr Béchir NEDRI.

**BILAN**

**Arrêté au 31 décembre 2019**

Désignation	Notes	31-déc 2019	31-déc 2018
<b>AC01</b> Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	<b>(1-1)</b>	53 455 713	36 562 080
<b>AC02</b> Créances sur les établissements bancaires et financiers	<b>(1-2)</b>	63 046 017	73 300 558
<b>AC03</b> Créances sur la clientèle	<b>(1-3)</b>	401 559 497	402 424 166
<b>AC04</b> Portefeuille titres commercial	<b>(1-4)</b>	37 815	218 650
<b>AC05</b> Portefeuille d'investissement	<b>(1-5)</b>	21 082 124	20 403 674
<b>AC06</b> Valeurs immobilisées	<b>(1-6)</b>	58 648 445	59 349 196
<b>AC07</b> Autres actifs	<b>(1-7)</b>	33 105 931	43 484 753
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>630 935 542</b>	<b>635 743 077</b>
<b>PA01</b> Banque Centrale,CCP	<b>(2-1)</b>	2 008 889	-
<b>PA02</b> Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	<b>(2-2)</b>	45 058 334	57 127 278
<b>PA03</b> Dépôts de la clientèle	<b>(2-3)</b>	352 748 386	284 875 640
<b>PA04</b> Dettes de financements et Ressources spéciales	<b>(2-4)</b>	36 942 131	48 401 104
<b>PA05</b> Autres passifs	<b>(2-5)</b>	35 184 295	63 128 832
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>471 942 035</b>	<b>453 532 854</b>
<b>CP01</b> Capital		150 000 000	150 000 000
<b>CP02</b> Réserves		20 542 419	20 542 419
<b>CP03</b> Actions propres		(694 663)	(498 526)
<b>CP04</b> Autres capitaux propres		16 105 530	16 100 752
<b>CP05</b> Résultats reportés		(4 952 201)	(1 105 379)
<b>CP06</b> Résultat de l'exercice		(22 007 578)	(2 829 043)
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(3)</b>	<b>158 993 507</b>	<b>182 210 223</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>630 935 542</b>	<b>635 743 077</b>

## ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 décembre 2019

Désignation	Notes	31-déc. 2019	31-déc. 2018
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
<b>HB 01-</b> Cautions, Avals et autres garanties données	<b>4-1</b>	3 049 920	1 137 428
<b>HB 02-</b> Crédits documentaires	<b>4-2</b>	2 276 090	4 118 836
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>5 326 010</b>	<b>5 256 264</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
<b>HB 04-</b> Engagements de financement donnés	<b>4-3</b>	49 271 547	56 575 393
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>49 271 547</b>	<b>56 575 393</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
<b>HB 07-</b> Garanties reçues	<b>4-4</b>	278 473 485	94 546 012

**ETAT DE RESULTAT**  
**Arrêté au 31 décembre 2019**

Désignation		Notes	31-déc 2019	31-déc 2018*	31-déc 2018
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>			<b>49 146 604</b>	<b>41 387 479</b>	<b>42 225 258</b>
<b>PR01</b>	Marges et revenus assimilés	(5-1)	39 309 003	29 281 558	29 281 558
<b>PR02</b>	Commissions en produits	(5-2)	7 448 792	5 603 502	6 112 866
<b>PR03</b>	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	1 586 136	5 457 408	5 785 824
<b>PR04</b>	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	802 673	1 045 010	1 045 010
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>			<b>(26 776 694)</b>	<b>(17 076 740)</b>	<b>(17 076 740)</b>
<b>CH01</b>	Marges encourus et charges assimilées	(5-5)	(25 187 754)	(15 906 672)	(15 906 672)
<b>CH02</b>	Commissions encourues	(5-6)	(1 588 940)	(1 170 068)	(1 170 068)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>			<b>22 369 910</b>	<b>24 310 739</b>	<b>25 148 518</b>
<b>PR05/CH04</b>	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(5-7)	(12 068 876)	(1 620 982)	(1 620 982)
<b>PR06/CH05</b>	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(26 185)	-	-
<b>PR07</b>	Autres produits d'exploitation	(5-8)	1 514	200	200
<b>CH06</b>	Frais de personnel	(5-9)	(18 069 810)	(14 762 247)	(14 582 247)
<b>CH07</b>	Charges générales d'exploitation	(5-10)	(7 300 299)	(5 674 020)	(5 674 020)
<b>CH08</b>	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-11)	(6 838 122)	(6 506 488)	(6 506 488)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(21 931 868)</b>	<b>(4 252 798)</b>	<b>(3 235 019)</b>
<b>PR08/CH09</b>	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires		43 796	508 318	508 318
<b>CH011</b>	Impôt sur les bénéfices		(114 507)	(97 042)	(97 042)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			<b>(22 002 578)</b>	<b>(3 841 522)</b>	<b>(2 823 743)</b>
<b>PR09/CH010</b>	Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		(5 000)	(5 300)	(5 300)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b>(22 007 578)</b>	<b>(3 846 822)</b>	<b>(2 829 043)</b>
Modification comptable			(1 017 779)		
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATION</b>			<b>(23 025 357)</b>	<b>(3 846 822)</b>	<b>(2 829 043)</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparabilité

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 décembre 2019

Désignation	Notes	31-déc. 2019	31-déc. 2018
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>(6-1)</b>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés ( Hors revenus portefeuille d'investissement)		49 607 467	41 180 248
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(25 140 138)	(14 885 657)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		403 806	(153 390 693)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		66 315 163	177 289 093
Titres de placements		-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(20 524 806)	(17 060 920)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(37 846 853)	(300 191)
Impôt sur le bénéfice		(119 506)	(49 245)
		-	-
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>32 695 132</b>	<b>32 782 635</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(6-2)</b>		
Profits et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		(675 282)	161 802
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(3 168)	163 000
Acquisition / cessions sur immobilisations		(3 769 066)	(6 079 436)
		-	-
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(4 447 516)</b>	<b>(5 754 634)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>(6-3)</b>		
Rachat d'actions		(196 137)	(449 671)
Encaissement d'emprunt obligataire		15 242 100	15 437 000
Remboursement d'emprunt obligataire		(735 923)	-
Remboursement d'emprunts		(26 044 122)	(26 740 233)
Dividendes versés et autres distributions		-	-
Mouvements sur fond social et de retraite		4 777	6 534
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		<b>(11 729 305)</b>	<b>(11 746 370)</b>
	<b>(6-4)</b>		
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période</b>		<b>16 518 311</b>	<b>15 281 630</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de période</b>		<b>52 954 010</b>	<b>37 672 380</b>
<b>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE</b>		<b>69 472 321</b>	<b>52 954 010</b>

## Notes aux Etats Financiers au 31/12/2019

### PRESENTATION DE LA BANQUE

« **WIFAK INTERNATIONAL BANK** » est la nouvelle dénomination sociale de la société anciennement dénommée « **EL WIFAK Leasing** ». Ce changement de la dénomination est intervenu suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 Août 2015 ayant adopté les nouveaux statuts et a décidé la conversion de la société en une banque universelle, et ce sur la base de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire obtenu de la part de la Banque Centrale de Tunisie.

Notons que la société **EL WIFAK LEASING** a été créée le 28 Juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'activité de la banque est régie par la loi 2016-048.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2019 à la somme de **150.000.000 DT** divisé en **30.000.000 actions** de **5 DT** chacune.

	Montant	%
Actionnaires Tunisiens	101 811 345	67,87%
Actionnaires Etrangers	48 188 655	32,13%
<b>Total</b>	<b>150 000 000</b>	<b>100,00%</b>

La société **WIFAK INTERNATIONAL BANK** est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de **35%**.

Pour les autres impôts et taxes, la société est soumise aux règles de droit commun

#### **I. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers de **WIFAK INTERNATIONAL BANK** sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises.
- Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25) ;
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41).

#### **1- Créances sur la clientèle**

##### **1-1 Règle de présentation des créances sur la clientèle :**

Les financements de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des profits décomptes d'avance et non encore échus.

Les financements à moyen et long terme sont présents au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des profits courus et non échus.

Les financements à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les profits réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

## **1-2 Classification et évaluation des créances :**

Les provisions sur engagement sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents, qui défaut les classes de risque de la manière suivante

### **A- Actifs courants :**

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

### **B- Actifs classés :**

#### **B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier**

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

#### **B2 : Actifs incertains**

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
  
- L'existence de retards de paiement du principal ou des profits entre 90 et 180 jours.

#### **B3 : Actifs préoccupants**

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en profits entre 180 et 360 jours.

#### **B4 : Actifs compromis**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en profits au-delà de 360 jours.

La Banque procède à l'ajustement de la classification résultant de l'application systématique des critères quantitatifs, basés essentiellement sur le critère de l'ancienneté des impayés et/ou le nombre d'échéances impayées, et en procédant à des appréciations qualitatives tenant compte principalement de la situation intrinsèque de la relation.

La banque procède au provisionnement des créances classées B2, B3 et B4 conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire de la BCT n°91-24 par l'application de taux de provisionnement sur le risque net non couvert.

Le taux de provisionnement correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par ladite circulaire, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Le risque net correspond au montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et des garanties des banques et assurances, notamment la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) et l'assurance-crédit, ainsi que des garanties réelles titrées et expertisées.

Pour les financements Ijara, la banque prend en considération la valeur des biens donnés en Ijara comme garantie supplémentaire en sus de celles mentionnées ci-haut avec une décote définie comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 20% par année de location.
- Matériel spécifique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 40% par année de location.
- Matériel informatique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 60% par année de location.
- Immeubles (terrain, construction...) : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 5% par année de location.

Pour les financements sous forme de remplacement, la décote est appliquée sur la valeur du matériel au moment du remplacement.

#### **A- Les provisions collectives :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91 -24 telle qu'ajoutée par la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations aux provisions" en tant que composante du coût du risque encouru par WIFAK INTERNATIONAL BANK.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations d'IJARA sont déduites des actifs correspondants.

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-20 du 06 décembre 2012. Cette méthodologie prévoit :

- i. Le regroupement du portefeuille par secteur d'activité. Les secteurs d'activités retenues sont
  - Commerce
  - BTP
  - Industrie
  - Tourisme
  - Agriculture
  - Promotion immobilière
  - Services
- ii. La détermination pour chaque groupe de créances d'un taux de migration moyen sur les 3 derniers exercices
- iii. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2019.
- iv. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances.

## **B- Les provisions additionnelles :**

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4 ;

N : année d'arrêté des comptes ;

M : année de la dernière migration vers la classe 4 ;

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôt ou d'actifs financiers susceptible d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Et des provisions constituées.

## **2- Portefeuille titres**

### **2.1 Présentation du portefeuille titres**

Les titres sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

#### ***A- Portefeuille titres commercial :***

##### **A1 : Titres de transaction**

Il s'agit des titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par la Banque avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu variable

## **A2 : Portefeuille d'investissement :**

### **- Titres d'investissements**

Les titres présentés sous cette rubrique sont les titres que la Banque a la capacité et l'intention de conserver de façon durable, en principe jusqu'à leurs échéances, ainsi que les parts des revenus courus et non échus qui leur sont rattachées.

### **- Titres de participation**

Présentant les actions et autres titres détenus par la Banque et qui sont destinés à une activité de portefeuille consistant à investir dans des titres pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante et s'exerçant sans intervention dans la gestion des entreprises dans lesquelles les titres sont détenus, ainsi que les parts de dividendes, dont le droit est établi, et non encore échus qui leur sont rattachées.

### **- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées**

Il s'agit des actions et parts de capital détenues dans les entreprises filiales, les entreprises sur lesquelles la Banque exerce une influence notable ou un contrôle conjoint ainsi que les parts de dividendes, dont le droit est établi, et non encore échus qui leur sont rattachées.

## **2.2 Evaluation du portefeuille titres**

### ***a. Date d'acquisition :***

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

### ***b. Date d'arrêté :***

### **- Titres de transaction**

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

### **- Titres d'investissement**

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres

## **3- Prise en compte des produits**

Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont prises en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les revenus provenant des contrats IJARA sont comptabilisées conformément à la norme comptable 41 relative aux contrats de location que la banque a adoptée depuis le 01 Janvier 2008. Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la date d'arrêté des états financiers, il est procédé à une régularisation au titre des produits perçus d'avance.

Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement et des engagements par signature sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les profits courus et non échus relatifs à des créances saines au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs à des créances classées au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés en déduction du poste « Créances sur la clientèle ». Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les produits non conformes aux percepts charaiques à l'instar des profits de retard facturés sur les clients récalcitrants ou les produits prohibés par le Comité Charaique de la banque sont portés dans un compte de passif « Nafaa El aam ».

#### 4- Valeurs immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	Taux d'amortissement
<b>Logiciels et Licences</b>	<b>33%</b>
<b>Construction</b>	
<i>Agences</i>	5%
<i>Centre d'affaire et siège</i>	2%
<b>Global Bancaire</b>	<b>10%</b>
<b>Agencement et aménagement des constructions</b>	<b>10%</b>
<b>Installations générales, Agencement et aménagement Divers</b>	<b>10%</b>
<b>Matériel de transport</b>	<b>20%</b>
<b>Matériel informatique</b>	<b>16,66%</b>
<b>DAB &amp; GAB</b>	<b>20%</b>
<b>Equipements de bureau</b>	<b>10%</b>
<b>Autres Immobilisations corporelles</b>	<b>10%</b>

#### 5- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds.

#### 6- *Impôt sur les bénéfices*

**Wifak Bank** est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de **35%**.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de Ijara, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

## **7- Taxe sur la valeur ajoutée**

La banque est partiellement assujettie à la TVA. Les revenus provenant de l'activité IJARA sont soumises à la TVA alors que ceux provenant de l'activité MOURABAHA et des placements en sont exonérés.

La Banque procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat d'IJARA.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée, pour la partie déductible, au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

## **8- Provision pour indemnités de départ à la retraite**

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à servir au personnel lors de leur départ à la retraite, tel que stipulé par la convention collective du secteur financier, est rattaché à la période d'activité du salarié.

La charge annuelle comptabilisée correspond à la quote-part supportée par l'exercice au titre de tout le personnel titulaire de la société et est calculée sur la base d'une estimation des salaires à servir à chaque salarié lors de son départ à la retraite rapportée au nombre d'année de travail dans la société.

## **9- Unité monétaire et risque de change**

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

## **10- Faits saillants de la période**

L'exercice 2019 s'est caractérisé par :

- Le renforcement du réseau des agences par 3 nouvelles agences pour un total réseau de 30 Agences
- Le renforcement des ressources humaines de la Banque par le recrutement d'experts métiers.
- L'émission et la clôture du premier emprunt obligataire conformément aux percepts de la Finance Islamique pour un montant de 15,2 KDT
- La validation d'une nouvelle politique de financement visant l'accroissement de l'efficacité opérationnelle et l'optimisation des délais dans le cadre d'offrir la meilleure qualité à notre clientèle.
- Le développement de l'offre présentée à la clientèle par le lancement de nouveaux produit notamment : la carte Asfar et carte plus, le lancement de l'offre TRE, le lancement des plans épargne...

## **11- Modification comptable :**

Au cours de l'exercice 2019, il a été procédé aux modifications comptables ci-dessous :

- Suite à la l'obtention des informations relatives aux commissions sur règlement des échéances Ijara, la banque a procédé courant 2019 à la décomptabilisation desdites commissions. La part relative à l'exercice antérieur s'élève à 260 KDT.
- Suite à une demande de comité charaïque la banque a reclassé les commissions sur rééchelonnement des contrats mourabaha dans le compte de passif « NafaaElaam » pour un montant de 249 KDT.
- La banque a procédé à l'annulation d'un gain de change constaté en 2018 pour un montant de 328 KDT.

- Le Conseil d'administration réuni le 11 juin 2019 et le 27 décembre 2019 a décidé d'allouer au Directeur Général une indemnité nette de 80 KDT à imputer sur l'exercice 2018. Le montant Brut s'élevant à 180 KDT a été porté en « Modifications Comptables ».

## II. NOTES EXPLICATIVES

### (1) Notes explicatives sur le bilan- Actifs

#### Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à **53 455 713 DT** contre **36 562 080 DT** au 31 décembre 2018 enregistrant ainsi une augmentation de **46%**.

Description	30.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Caisse en dinars et monnaies étrangères	6 173 117	6 095 960	77 158	1%
BCT, CCP et TGT	47 282 596	30 466 120	16 816 475	55%
<b>Total</b>	<b>53 455 713</b>	<b>36 562 080</b>	<b>16 893 633</b>	<b>46%</b>

#### Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements Bancaires et financiers ont totalisé **63 046 017 DT** au 31 décembre 2019 contre **73 300 558 DT** enregistré au 31 décembre 2018.

Description	30.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Créances sur les établissements Bancaires 43967433		73300558	(29333125)	(40%)
Créances sur les établissements Financiers	19078584	-	19078584	100%
<b>Total</b>	<b>63046017</b>	<b>73300558</b>	<b>(10254541)</b>	<b>(14%)</b>

(1) Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2019, à 43 967 433 DT et se détaille comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	511 179	26 765 699	(26 254 520)	(98%)
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	(225 042)	-	(225 042)	100%
Placements MOUDHARABA interbancaire	43 674 125	46 504 680	(2 830 555)	(6%)
Créances rattachées aux placements MOUDHARABA	7 171	30 179	(23 008)	(76%)
<b>Total créances sur les établissements bancaires</b>	<b>43 967 433</b>	<b>73 300 558</b>	<b>(29 333 125)</b>	<b>(40%)</b>

(2) Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à 19 078 584 DT et se détaille comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-
Prêts aux les établissements financiers	19 000 000	-	19 000 000	100%
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	78 584	-	78 584	100%
<b>Total créances sur les établissements financiers</b>	<b>19 078 584</b>	<b>-</b>	<b>19 078 584</b>	<b>100%</b>

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale de Tunisie et ne sont pas matérialisés par des titres du marché interbancaire.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Sans Maturité	Total
<b>Etablissements bancaires</b>	<b>43 681 296</b>	-	-	-	<b>286 137</b>	<b>43 967 433</b>
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	-	511 179	511 179
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	-	(225 042)	(225 042)
Placements MOUDHARABA interbancaire	43 674 125	-	-	-	-	43 674 125
Créances rattachées aux placements MOUDHARABA	7 171	-	-	-	-	7 171
		<b>1 028 261</b>				
<b>Etablissements financiers</b>	<b>18 050 323</b>	<b>261</b>	-	-	-	<b>19 078 584</b>
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-	-	-
Prêts aux établissements financiers	18 000 000	1 000 000	-	-	-	19 000 000
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	50 323	28	-	-	-	78 584
<b>Total</b>	<b>61 731 619</b>	<b>1 028 261</b>	-	-	<b>286 137</b>	<b>63 046 017</b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	Total
<b>Etablissements bancaires</b>	-	-	<b>43 967 433</b>	<b>43 967 433</b>
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	-	-	511 179	511 179
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	(225 042)	(225 042)
Prêts aux établissements bancaires	-	-	43 674 125	43 674 125
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	-	-	7 171	7 171
<b>Etablissements financiers</b>	-	-	<b>19 078 584</b>	<b>19 078 584</b>
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-
Prêts aux établissements financiers	-	-	19 000 000	19 000 000
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	-	-	78 584	78 584
<b>Total</b>	-	-	<b>63 046 017</b>	<b>63 046 017</b>

### Note 1.3: Créances sur la clientèle

Les financements à la clientèle ont passé de **402 424 166 DT** au 31 décembre 2018 à **401 559 497 DT** au 31 décembre 2019.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Kardh Hassan</b>	<b>1 421 797</b>	<b>1 263 912</b>	<b>157 885</b>	<b>12%</b>
<b>Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (1)</b>	<b>400 137 699</b>	<b>401 160 254</b>	<b>(1 022 554)</b>	<b>(0%)</b>
<b>Portefeuille sur ressources ordinaires en dinars</b>	<b>393 413 001</b>	<b>396 327 037</b>	<b>(2 914 036)</b>	<b>(1%)</b>
Financement Mourabaha	129 912 686	129 656 918	-	-
Financement Ijara	293 339 227	283 951 604	-	-
Provisions sur créances douteuses et litigieuses	(27 205 912)	(15 563 827)	-	-
Profits réservés sur créances	(2 633 001)	(1 717 658)	-	-
<b>Portefeuille sur ressources ordinaires en devises</b>	<b>6 724 699</b>	<b>4 833 217</b>	<b>1 891 482</b>	<b>39%</b>
<b>Total</b>	<b>401 559 497</b>	<b>402 424 166</b>	<b>(864 669)</b>	<b>(0%)</b>

Une partie des créances sur la clientèle sont refinançables auprès de la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la banque a bénéficié de refinancement en 2019.

La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Kardh Hassan	-	-	1 421 797	1 421 797
Autres concours à la clientèle	-	-	400 137 699	400 137 699
<b>Total</b>	-	-	<b>401 559 497</b>	<b>401 559 497</b>

## (1) Le détail des autres concours à la clientèle sur les ressources ordinaires se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Autres concours à la clientèle en dinars</b>	<b>393 413 001</b>	<b>396 327 037</b>	<b>(2 914 036)</b>	<b>(1%)</b>
<b>Portefeuille Ijara</b>	<b>293 339 227</b>	<b>283 951 603</b>	<b>9 387 624</b>	<b>3%</b>
Encours financiers	268 318 931	263 642 657	4 676 274	2%
Impayés et autres facturations	28 984 546	24 319 637	4 664 909	19%
Produits constaté d'avance sur Financement Ijara	(1 433 284)	(1 274 606)	(158 678)	12%
Règlement non affecté	(2 530 967)	(2 736 085)	205 118	(7%)
<b>Portefeuille Mourabaha</b>	<b>129 912 686</b>	<b>129 656 919</b>	<b>255 768</b>	<b>0%</b>
<b>Mourabaha Court terme</b>	<b>68 458 436</b>	<b>83 678 964</b>	<b>(15 220 528)</b>	<b>(18%)</b>
Encours financiers	44 437 944	69 791 559	(25 353 615)	(36%)
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha	870 880	797 608	73 272	9%
Impayés sur Financement Mourabaha	23 149 612	13 089 797	10 059 816	77%
<b>Mourabaha Moyen terme</b>	<b>37 327 923</b>	<b>27 159 962</b>	<b>10 167 961</b>	<b>37%</b>
Encours financiers	36 227 329	26 243 211	9 984 118	38%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha Moyen Terme	684 944	213 670	471 274	221%
Impayés sur Financement Mourabaha Moyen Terme	415 650	703 081	(287 432)	(41%)
<b>Mourabaha Long terme</b>	<b>24 126 328</b>	<b>18 817 993</b>	<b>5 308 335</b>	<b>28%</b>
Encours financiers	23 707 293	18 710 260	4 997 033	27%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha Long Terme	270 179	86 070	184 109	214%
Impayés sur Financement Mourabaha Long Terme	148 856	21 663	127 193	587%
<b>Provisions sur créances douteuses et litigieuses</b>	<b>(27 205 912)</b>	<b>(15 563 827)</b>	<b>(11 642 085)</b>	<b>75%</b>
<b>Agios réservés sur créances</b>	<b>(2 633 001)</b>	<b>(1 717 658)</b>	<b>(915 343)</b>	<b>53%</b>
<b>Autres concours à la clientèle en devises</b>	<b>6 724 699</b>	<b>4 833 217</b>	<b>1 891 482</b>	<b>39%</b>
Encours financiers	6 713 464	4 706 484	2 006 979	43%
Produits à recevoir	11 235	126 733	(115 498)	(91%)
<b>Total</b>	<b>400 137 699</b>	<b>401 160 254</b>	<b>(1 022 555)</b>	<b>(0%)</b>

(\*) Les encours financiers des financements Ijara relatifs au 31 décembre 2019 présente un solde de **268 318 931 DT** contre **263 642 657 DT** par rapport au 31 décembre 2018 pour enregistrer une évolution de 2 % et se détaillent comme suit :

Description	Financement	Capital amorti	Encours financier
<b>Solde 31-12-2018</b>	<b>1 226 227 758</b>	<b>962 585 101</b>	<b>263 642 657</b>
<b>Capital Amorti des anciens contrats</b>		<b>82 044 024</b>	<b>(82 044 024)</b>
<b>Ajouts de la période</b>	<b>122 872 836</b>	<b>29 977 083</b>	<b>92 895 751</b>
Investissement	116 643 640	29 706 000	86 937 639
Relocation	2 159 931	271 083	1 888 847
consolidation	4 069 265	-	4 069 265
<b>Retraits de la période</b>	<b>49 554 295</b>	<b>43 378 840</b>	<b>(6 175 453)</b>
Cession de la valeur Résiduelle	27 896 085	27 895 473	(611)
Cession anticipé	16 959 960	12 872 504	(4 087 456)
Transferts(Cession)	1 446 310	895 507	(550 803)
Relocation	3 251 940	1 715 356	(1 536 583)
<b>Solde 31-12-2019</b>	<b>1 299 546 299</b>	<b>1 031 227 368</b>	<b>268 318 931</b>

Le stock des provisions et profits réservés au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Provisions sur créances (AC 03)</b>	<b>(27 205 912)</b>	<b>(15 563 827)</b>	<b>(11 642 085)</b>	<b>75 %</b>
Provision individuelles	(24 675 019)	(13 398 840)	(11 276 178)	84%
Provisions collectives	(2 140 590)	(1 629 980)	(510 611)	31%
Provisions additionnelles	(390 303)	(535 007)	144 704	(27%)
<b>Total provisions sur créances</b>	<b>(27 205 912)</b>	<b>(15 563 827)</b>	<b>(11 642 085)</b>	<b>75 %</b>
Profits réservés	(2 633 001)	(1 717 657)	(915 343)	53%
<b>Total profits réservés</b>	<b>(2 633 001)</b>	<b>(1 717 657)</b>	<b>(915 343)</b>	<b>53 %</b>
<b>Total général des provisions et profits réservés</b>	<b>(29 838 913)</b>	<b>(17 281 484)</b>	<b>(12 557 429)</b>	<b>73%</b>

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que des provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Montant brut de la créance classée</b>	<b>54 662 386</b>	<b>24 886 663</b>	<b>29 775 723</b>	<b>120 %</b>
<b>Provisions au 31/12/N-1</b>	<b>(15 028 820)</b>	<b>(13 717 381)</b>	<b>(1 311 439)</b>	<b>10 %</b>
Dotations de l'exercice	(13 409 923)	(3 341 777)	(10 068 145)	301%
Reprise de l'exercice	1 623 134	2 030 338	(407 205)	(20%)
<b>Provision au 31/12/N</b>	<b>(26 815 609)</b>	<b>(15 028 820)</b>	<b>(11 786 789)</b>	<b>78 %</b>
<b>Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)</b>	<b>(390 303)</b>	<b>(535 006)</b>	<b>144 703</b>	<b>(27)%</b>
<b>Total net de la créance</b>	<b>27 456 474</b>	<b>9 322 837</b>	<b>18 133 637</b>	<b>195%</b>

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Montant brut de la créance classée</b>	<b>54 662 386</b>	<b>24 886 663</b>	<b>29 775 723</b>	<b>120 %</b>
<b>Profits réservés au 31/12/N-1</b>	<b>(1 717 657)</b>	<b>(1 181 251)</b>	<b>(536 406)</b>	<b>45 %</b>
Dotations aux profits réservés	(915 344)	(536 406)	(378 937)	71 %
<b>Total des Profits réservés au 31/12/N</b>	<b>(2 633 001)</b>	<b>(1 717 657)</b>	<b>(915 343)</b>	<b>53%</b>

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	TOTAL	Variation
	A	B1	B2	B3	B4			
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis			
Encours en principal	182 174 330	175 603 269	3 167 974	3 216 800	15 242 564	379 404 937	383 094 171	(3 689 234)
Impayés	88 411	19 698 958	7 427 635	4 017 843	17 743 206	48 976 053	34 308 783	14 667 271
Autres débits	108 499	642 826	56 033	16 446	4 147 961	4 971 765	4 324 730	647 035
Règlements non affectés PAR	(1 172 126)	(57 858)	(1)	(652)	(1 180 894)	(2 411 530)	(2 538 350)	126 820
Débits de compte	376 528	309 693	15 218	9 021	518	710 979	851 829	(140 851)
	606 485	101 922	47 486	202 800	450 255	1 408 948	1 261 376	147 572
<b>ENGAGEMENTS BILANTIELS</b>	<b>182 182 128</b>	<b>196 298 811</b>	<b>10 714 344</b>	<b>7 462 259</b>	<b>36 403 612</b>	<b>433 061 153</b>	<b>421 302 540</b>	<b>11 758 614</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>34 122 146</b>	<b>13 475 306</b>	<b>-</b>	<b>105</b>	<b>-</b>	<b>47 597 558</b>	<b>59 832 033</b>	<b>(12 234 476)</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS CLIENTELE</b>	<b>216 304 274</b>	<b>209 774 116</b>	<b>10 714 344</b>	<b>7 462 364</b>	<b>36 403 612</b>	<b>480 658 711</b>	<b>481 134 573</b>	<b>(475 862)</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS Bqs&amp; Ets Fin</b>	<b>26 028 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26 028 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>24 028 000</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS CUMULES</b>	<b>242 332 274</b>	<b>209 774 116</b>	<b>10 714 344</b>	<b>7 462 364</b>	<b>36 403 612</b>	<b>506 686 711</b>	<b>483 134 573</b>	<b>23 552 138</b>
<i>Dont Créances Classées</i>			<b>10 714 344</b>	<b>7 462 364</b>	<b>36 403 612</b>	<b>54 580 321</b>	<b>24 886 663</b>	<b>29 693 658</b>
Agios réservés	-	-	(428 129)	(283 783)	(1 921 090)	(2 633 001)	(1 517 461)	(1 115 540)
Provisions sur engagements bilantiels douteux	-	-	(81 712)	(2 682 000)	(21 911 306)	(24 675 018)	(13 398 840)	(11 276 178)
Provisions sur engagements extra-bilantiels douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision additionnelle 2013-21	-	-	-	-	(390 303)	(390 303)	(535 007)	144 704
Provisions collectives	<b>(2 140 590)</b>		-	-	-	(2 140 590)	(1 629 980)	(510 611)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(2 140 590)</b>		<b>(509 840)</b>	<b>(2 965 783)</b>	<b>(24 222 698)</b>	<b>(29 838 912)</b>	<b>(17 081 287)</b>	<b>(12 757 625)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>214 163 684</b>	<b>209 774 116</b>	<b>10 204 504</b>	<b>4 496 581</b>	<b>12 180 913</b>	<b>450 819 799</b>	<b>464 053 286</b>	<b>(13 233 487)</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) - Tous engagements confondus</b>			<b>2,11%</b>	<b>1,47%</b>	<b>7,18%</b>		<b>5,17%</b>	<b>5,60%</b>
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>4,76%</b>	<b>39,74%</b>	<b>66,54%</b>		<b>61,91%</b>	<b>(11,17%)</b>

### Note 1.4 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial se compose principalement des actions cotées détenues à des fins de transaction et dont le montant s'élevait au 31 décembre 2019 à **37 815 DT**. Le détail des titres de transactions détenus par la Banque au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Titres de transaction</b>	<b>37 815</b>	<b>218 650</b>	<b>(180 835)</b>	<b>(83)%</b>
<b>Titres cotés</b>	<b>37 815</b>	<b>104 927</b>	<b>(67 112)</b>	<b>(64)%</b>
Titres Ami	6 286	11 397	(5 111)	(45)%
Titres Euro-Cycles	-	18 611	(18 611)	(100)%
Titres Tunis Ree	-	15 740	(15 740)	(100)%
Titres Unimed	17 241	15 346	1 895	12 %
Titres SAH	14 288	12 053	2 235	19 %
Titres Carthage Cément	-	16 061	(16 061)	(100)%
Titres Attijari	-	13 834	(13 834)	(100)%
Titres Société Tunisienne de Banque	-	1 885	(1 885)	(100)%
<b>Titres non cotés</b>	<b>-</b>	<b>113 723</b>	<b>(113 723)</b>	<b>(100)%</b>
Titres FCP	-	113 723	(113 723)	(100)%
<b>Total</b>	<b>37 815</b>	<b>218 650</b>	<b>(180 835)</b>	<b>(83)%</b>

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Description	Organismes publics	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
<b>Titres de transaction</b>	-	-	-	<b>37 815</b>	<b>37 815</b>
<b>Titres cotés</b>	-	-	-	37 815	37 815
Titres Ami	-	-	-	6 286	6 286
Titres Unimed	-	-	-	17 241	17 241
Titres SAH	-	-	-	14 288	14 288
<b>Total</b>	-	-	-	<b>37 815</b>	<b>37 815</b>

### Note 1.5 : Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31 décembre 2019 un solde de **21 082 124 DT** contre **20 403 674 DT** au 31 décembre 2018 enregistrant ainsi une augmentation de **3 %**.

Le détail relatif à cette rubrique se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Titres d'investissement (1)	18 586 421	17 977 324	609 097	3%
Titres de participation (2)	69 453	100	69 353	69 353%
Parts dans les entreprises liées (3)	900 000	900 000	-	-
Titres participatifs	1 526 250	1 526 250	-	-
<b>Total</b>	<b>21 082 124</b>	<b>20 403 674</b>	<b>678 450</b>	<b>3%</b>

#### **(1) Titres d'investissement**

Le détail comparatif relatif aux titres d'investissement entre 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Fonds Gérés</b>	<b>18 503 770</b>	<b>17 853 347</b>	<b>650 423</b>	<b>4 %</b>
<b>Fonds Gérés Sodis Sicar</b>	<b>490 000</b>	<b>490 000</b>	-	-
Fonds Gérés Sodis Sicar 2003	154 000	154 000	-	-
Fonds Gérés Sodis Sicar 2004	102 000	102 000	-	-
Fonds Gérés Sodis Sicar 2005	234 000	234 000	-	-

<b>Provisions sur fonds gérés Sodis Sicar</b>	<b>(210 000)</b>	<b>(210 000)</b>	-	-
<b>Fonds Gérés Wifak Sicar</b>	<b>15 300 000</b>	<b>15 300 000</b>	-	-
Fonds Gérés Wifak Sicar 2009	500 000	500 000	-	-
Fonds Gérés Wifak Sicar 2012	1 000 000	1 000 000	-	-
Fonds Gérés Wifak Sicar 2013	2 000 000	2 000 000	-	-
Fonds Gérés Wifak Sicar 2014	1 400 000	1 400 000	-	-
Fonds Gérés Wifak Sicar 2015	1 400 000	1 400 000	-	-
Fonds Gérés Wifak Sicar 2016	4 500 000	4 500 000	-	-
Fonds Gérés Wifak Sicar 2017	4 500 000	4 500 000	-	-
<b>Provisions sur fonds gérés WifakSicar</b>	<b>(232 186)</b>	<b>(206 001)</b>	<b>(26 185)</b>	<b>13%</b>
<b>Revenus des fonds gérés</b>	<b>3 155 955</b>	<b>2 479 347</b>	<b>676 608</b>	<b>27%</b>
Revenus du Fonds Gérés Wifak Sicar 2009	60 031	35 545	24 487	69%
Revenus du Fonds Gérés Wifak Sicar 2012	35 139	18 114	17 025	94%
Revenus du Fonds Gérés Wifak Sicar 2013	310 046	171 920	138 126	80%
Revenus du Fonds Gérés Wifak Sicar 2014	65 101	30 026	35 074	117%
Revenus du Fonds Gérés Wifak Sicar 2015	59 001	19 016	39 985	210%
Revenus du Fonds Gérés Wifak Sicar 2016	403 557	321 664	81 893	25%
Revenus du Fonds Gérés Wifak Sicar 2017	657 207	317 188	340 018	107%
Revenus sur les Fonds Gérés	1 565 873	1 565 873	-	-
<b>Titres d'investissement hors Fonds gérés</b>	<b>82 651</b>	<b>123 977</b>	<b>(41 326)</b>	<b>(33)%</b>
Montants bruts	80 000	120 000	(40 000)	(33%)
Créances rattachées	2 651	3 977	(1 326)	(33%)
<b>Total</b>	<b>18 586 421</b>	<b>17 977 324</b>	<b>609 097</b>	<b>3%</b>

## (2) Titres de participation

Le détail relatif à cette sous- rubrique se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Titres de participation	169 453	100 100	69 353	69%
Provisions sur titres de participation	(100 000)	(100 000)	-	-
<b>Total</b>	<b>69 453</b>	<b>100</b>	<b>69 353</b>	<b>69353%</b>

Le détail des titres de participation :

Titre	% de détention	31.12.2019	Provision 31.12.2019	31.12.2018	Provision 31.12.2018
SIBTEL	0,62%	69 353	-	-	-
Med food SA	3,33%	100 000	(100 000)	100 000	(100 000)
Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers	0,00%	100	-	100	-
<b>Total</b>		<b>169 453</b>	<b>(100 000)</b>	<b>100 100</b>	<b>(100 000)</b>

## (3) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	900 000	900 000	-	-
<b>Total</b>	<b>900 000</b>	<b>900 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Titre	% de détention	31.12.2019	Provision 31.12.2019	31.12.2018	Provision 31.12.2018
Wifak Sicar	97,83%	900 000	-	900 000	-
		<b>900 000</b>	<b>-</b>	<b>900 000</b>	<b>-</b>

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Valeurs brutes au 31.12.2018	Cession/autres sorties 2018	Créances rattachées 2018	Provisions 2018	Total net au 31.12.2018	Acquisition/autres entrée 2019	Cession/autres sorties 2019	Valeurs brutes au 31.12.2019	Créances rattachées 2019	Dotation 2019	Provisions 2019	Total au 31.12.2019
Titres d'investissement hors Fonds gérés	160 000	(40 000)	3 977		123 977	-	(40 000)	80 000	2 651	-	-	82 651
Fonds Gérés Wifak Sicar/ Sodis Sicar	15 790 000	-	2 479 347	(416 001)	17 853 347	-	-	15 790 000	3 155 955	(26 185)	(442 186)	18 503 770
Titres participatifs	1 500 000	-	26 250		1 526 250	-	-	1 500 000	26 250	-	-	1 526 250
Titres de participation	223 100	(123 000)	-	(100 000)	100	69 353	-	169 453	-	-	(100 000)	69 453
Parts dans les entreprises liées	900 000	-	-		900 000	-	-	900 000	-	-	-	900 000
<b>Total</b>	<b>18 573 100</b>	<b>(163 000)</b>	<b>2 509 574</b>	<b>(516 001)</b>	<b>20 403 674</b>	<b>69 353</b>	<b>(40 000)</b>	<b>18 439 453</b>	<b>3 184 857</b>	<b>(26 185)</b>	<b>(542 186)</b>	<b>21 082 124</b>

### **Note 1.6 : Valeurs immobilisées**

Les valeurs immobilisées accusent au 31 décembre 2019 un solde de **58 648 445 DT** contre un solde de **59 349 196 DT** au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 158 976</b>	<b>3 315 313</b>	<b>1 843 664</b>	<b>56%</b>
Immobilisations incorporelles	7 428 901	4 668 999	2 759 902	59%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(2 269 924)	(1 353 686)	(916 238)	68%
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>52 540 683</b>	<b>54 371 525</b>	<b>(1 830 841)</b>	<b>(3%)</b>
Immobilisations corporelles	61 874 941	60 272 422	1 602 519	3%
Amortissement des immobilisations corporelles	(9 334 257)	(5 900 897)	(3 433 360)	58%
<b>Immobilisations encours</b>	<b>948 786</b>	<b>1 662 358</b>	<b>(713 572)</b>	<b>(43%)</b>
Immobilisations encours	948 786	1 662 358	(713 572)	(43%)
<b>Total</b>	<b>58 648 445</b>	<b>59 349 196</b>	<b>(700 750)</b>	<b>(1%)</b>

## TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre 2019

(Exprimé en dinars)

Description	Valeur Brute au 31.12.2018	Acquisition Transfert	Cession Transfert	Valeur Brute au 30.12.2019	Amortissement cumulé 31.12.2018	Dotation d'amortissement 2019	Amort cumulé 31/12/2018	V.C.N 31.12.2019
<b>1) Immobilisations Incorporelles</b>	<b>4 668 999</b>	<b>2 759 902</b>	-	<b>7 428 901</b>	<b>(1 353 687)</b>	<b>(916 238)</b>	<b>(2 269 925)</b>	<b>5 158 976</b>
* Licence	904 637	28 620	-	933 257	(565 169)	(207 087)	(772 256)	161 001
* Logiciels	3 757 161	2 731 282	-	6 488 443	(787 078)	(707 711)	(1 494 789)	4 993 654
* Site web	7 201	-	-	7 201	(1 440)	(1 440)	(2 880)	4 321
* Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2) Immobilisations Corporelles</b>	<b>60 272 422</b>	<b>1 602 518</b>	-	<b>61 874 940</b>	<b>(5 900 896)</b>	<b>(3 433 361)</b>	<b>(9 334 257)</b>	<b>52 540 683</b>
<b>Immobilisations d'exploitation</b>	<b>50 175 065</b>	<b>1 307 805</b>	-	<b>51 482 870</b>	<b>(3 052 701)</b>	<b>(1 854 917)</b>	<b>(4 907 618)</b>	<b>46 575 252</b>
* Terrains d'exploitation	9 510 611	-	-	9 510 611	-	-	-	9 510 611
* Bâtiments	29 742 855	-	-	29 742 855	(1 566 646)	(694 864)	(2 261 510)	27 481 345
* Aménagements de bâtiments	10 921 599	1 307 805	-	12 229 404	(1 486 055)	(1 160 053)	(2 646 108)	9 583 296
<b>Mobiliers et Matériel de Bureau</b>	<b>1 540 371</b>	<b>163 915</b>	-	<b>1 704 286</b>	<b>(322 499)</b>	<b>(154 199)</b>	<b>(476 698)</b>	<b>1 227 588</b>
<b>Matériels de Transport</b>	<b>768 123</b>	<b>97 900</b>	-	<b>866 023</b>	<b>(284 990)</b>	<b>(148 313)</b>	<b>(433 303)</b>	<b>432 720</b>
<b>Matériels Informatique</b>	<b>6 834 713</b>	<b>11 815</b>	-	<b>6 846 528</b>	<b>(2 005 842)</b>	<b>(1 098 547)</b>	<b>(3 104 389)</b>	<b>3 742 139</b>
<b>Machines DAB et GAB</b>	<b>884 793</b>	<b>1 368</b>	-	<b>886 161</b>	<b>(234 109)</b>	<b>(177 287)</b>	<b>(411 396)</b>	<b>474 765</b>
<b>Coffres Forts</b>	<b>68 375</b>	<b>19 715</b>	-	<b>88 090</b>	-	-	-	<b>88 090</b>
<b>Autres Immobilisations</b>	<b>982</b>	-	-	<b>982</b>	<b>(755)</b>	<b>(98)</b>	<b>(853)</b>	<b>129</b>
<b>3) Immobilisation en cours</b>	<b>1 662 359</b>	<b>486 777</b>	<b>(1 200 350)</b>	<b>948 786</b>	-	-	-	<b>948 786</b>
Immobilisations corporelles en cours .	462 009	486 777	-	948 786	-	-	-	948 786
Immobilisations incorporelles en cours .	1 200 350	-	(1 200 350)	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>66 603 780</b>	<b>4 849 197</b>	<b>(1 200 350)</b>	<b>70 252 627</b>	<b>(7 254 583)</b>	<b>(4 349 599)</b>	<b>(11 604 182)</b>	<b>58 648 445</b>

## Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31 décembre 2019 un montant de **33 105 931 DT** contre un montant de **43 484 753 DT** au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>4 233 802</b>	<b>548 919</b>	<b>3 684 883</b>	<b>671%</b>
<i>Comptes d'attente</i>	<b>4 209 149</b>	<b>516 796</b>	<b>3 692 353</b>	<b>714%</b>
Comptes d'attente de la salle de marché	773 064	516 796	256 268	50%
Comptes d'attente de la compensation	3 436 085	-	3 436 085	100%
<i>Comptes de régularisation</i>	24 653	32 123	(7 470)	(23%)
<b>Autres</b>	<b>28 872 128</b>	<b>42 935 834</b>	<b>(14 063 706)</b>	<b>(33%)</b>
<b>Stock de matière, fourniture et timbres</b>	<b>313 856</b>	<b>166 172</b>	<b>147 684</b>	<b>89%</b>
Tickets restaurant et bons d'essence en stock	5 496	11 638	(6 142)	(53%)
Cartes et imprimés en stock	308 360	154 534	153 826	100%
<i>Matériels en stock ( Murabaha et Ijara)</i>	<b>6 327 577</b>	<b>17 122 614</b>	<b>(10 795 037)</b>	<b>(63%)</b>
<i>Etat, impôts et taxes</i>	<b>9 075 307</b>	<b>14 462 564</b>	<b>(5 387 257)</b>	<b>(37%)</b>
<i>Dépôts et cautionnements</i>	17 775	17 775	(0)	(0%)
<i>Opérations avec le personnel</i>	<b>7 250 819</b>	<b>5 021 499</b>	<b>2 229 320</b>	<b>44%</b>
<i>Débiteurs divers</i>	<b>1 677 825</b>	<b>628 610</b>	<b>1 049 215</b>	<b>167%</b>
<i>Charges à répartir (1)</i>	<b>694 518</b>	<b>3 062 824</b>	<b>(2 368 306)</b>	<b>(77%)</b>
<i>Autres</i>	<b>3 514 451</b>	<b>2 453 776</b>	<b>1 060 675</b>	<b>43%</b>
<b>Total Autres Actifs</b>	<b>33 105 931</b>	<b>43 484 753</b>	<b>(10 378 823)</b>	<b>(24%)</b>

Les Charges à répartir se détaillent comme suit :

Désignation	VB au 01.01.2019	Dépenses du 01.01.2019 au 31.12.2019	VB au 31.12.2019	Cumul résorptions au 01.01.2019	Résorption du 01.01.2019 au 31.12.2019	Cumul résorptions au 31.12.2018	V.C.N au 31.12.2019
Frais d'émission des emprunts	836 645	-	836 645	780 591	47 345	827 936	8 708
Dépenses liées à l'augmentation du capital	5 089 631	-	5 089 631	3 288 393	1 494 681	4 783 074	306 557
Dépenses liées à la mise en place du SI	100 684	-	100 684	63 112	32 717	95 829	4 855
Dépenses liées à la communication	372 694	-	372 694	196 838	124 178	321 015	51 679
Location des agences	832 681	-	832 681	493 384	277 533	770 917	61 764
Dépenses liées à l'organisation	431 210	120 218	551 428	220 482	173 774	394 256	157 171
Dépenses liées au système monétique	35 821	-	35 821	18 090	11 939	30 029	5 792
Dépenses liées au système SWIFT	29 813	-	29 813	18 879	9 923	28 803	1 010
Dépenses liées au système de télé compensation	79 213	-	79 213	52 803	26 402	79 205	8
Autres charges à répartir	239 332	-	239 332	239 332	-	239 332	-
Amortissements antérieurs aux démarrages	190 894	-	190 894	106 041	63 625	169 666	21 227
Prime de démarrage	679 290	-	679 290	377 138	226 407	603 545	75 745
<b>Total</b>	<b>8 917 907</b>	<b>120 218</b>	<b>9 038 125</b>	<b>5 855 084</b>	<b>2 488 523</b>	<b>8 343 607</b>	<b>694 518</b>

(\*) Le détail des Provisions se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Provisions sur Dépôts et Cautionnements	(449 317)	(387 567)	(61 749)	16%
Provisions sur Fonds Sociaux Accordé aux Personnels	(20 231)	(20 231)	-	-
Provisions sur créance D'exploitation Non Bancaires	(350 032)	(350 032)	-	-
<b>Total</b>	<b>(819 580)</b>	<b>(757 831)</b>	<b>(61 749)</b>	<b>8%</b>

## (2) Notes explicatives sur le bilan- Passifs

### Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie & C.C.P

L'encours de la rubrique Banque Centrale de Tunisie & CCP présente un solde de **2 008 889 DT** au 31 décembre 2019 contre un solde nul au 31 décembre 2018, se détaillant comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Wakala Bel Istithmar auprès de la BCT	2 000 000	-	2 000 000	100%
Dette rattaché sur wakala bel Istithmar auprès de la BCT	8 889	-	8 889	100%
<b>Total</b>	<b>2 008 889</b>	<b>-</b>	<b>2 008 889</b>	<b>100%</b>

### Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31 décembre 2019 un solde de **45 058 334 DT** contre **57 127 278 DT** au 31 décembre 2018 enregistrant ainsi une baisse de **21%**. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	45 058 334	57 127 278	(12 068 943)	(21%)
<b>Total</b>	<b>45 058 334</b>	<b>57 127 278</b>	<b>(12 068 943)</b>	<b>(21%)</b>

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Avoirs des Etablissements Bancaires	504 708	1 851 375	(1 346 666)	(73%)
Emprunts auprès des Etablissements Bancaires	44 553 626	55 275 903	(10 722 277)	(19%)
<b>Dépôts et avoirs des établissements bancaires</b>	<b>45 058 334</b>	<b>57 127 278</b>	<b>(12 068 943)</b>	<b>(21%)</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle est présentée dans le tableau ci-dessous :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Etablissements bancaires</b>	<b>45 058 334</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>45 058 334</b>
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	504 708	-	-	-	504 708
Moudharaba sur les établissements bancaires en dinars	28 750 000	-	-	-	28 750 000
Moudharaba sur les établissements bancaires en devises	15 713 500	-	-	-	15 713 500
Dettes rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	90 126	-	-	-	90 126
<b>Total</b>	<b>45 058 334</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>45 058 334</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	-	-	45 058 334	45 058 334
<b>Dépôts et avoirs des établissements bancaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>45 058 334</b>	<b>45 058 334</b>

### **Note 2.3: Dépôts de la clientèle**

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31 décembre 2019 un solde de **352748 386 DT** contre **284 875 640 DT** au 31 décembre 2018 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Dépôts à vue</b>	<b>122 650 178</b>	<b>99 274 096</b>	<b>23 376 082</b>	<b>24%</b>
<b>Autres dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>230 098 208</b>	<b>185 601 544</b>	<b>44 496 664</b>	<b>24%</b>
<b>Tawfir</b>	<b>80 238 566</b>	<b>53 876 121</b>	<b>26 362 445</b>	<b>49%</b>
<b>Istithmar</b>	<b>133 969 401</b>	<b>116 432 048</b>	<b>17 537 353</b>	<b>15%</b>
Istithmar en dinars	123 882 600	100 839 299	23 043 301	23%
Dettes rattachées sur istithmar en dina	4 249 070	2 929 716	1 319 355	45%
Istithmar en devises	5 790 833	12 535 231	(6 744 398)	(54%)
Dettes rattachées sur istithmar en devises	46 898	127 802	(80 904)	(63%)
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>15 890 241</b>	<b>15 293 375</b>	<b>596 866</b>	<b>4%</b>
<b>Total</b>	<b>352 748 386</b>	<b>284 875 640</b>	<b>67 872 746</b>	<b>24%</b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Ne disposant pas de maturité	Total
Dépôts à vue	122 202 246	-	-	-	-	122 202 246
Tawfir	79 353 656	-	-	-	-	79 353 656
Istithmar	62 524 150	65 447 283	1 702 000	-	-	129 673 433
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	-	15 890 241	15 890 241
Dettes rattachées	5 628 810	-	-	-	-	5 628 810
<b>Total</b>	<b>269 708 863</b>	<b>65 447 283</b>	<b>1 702 000</b>	<b>-</b>	<b>15 890 241</b>	<b>352 748 386</b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Dépôts à vue	6 214 623	-	116 435 555	122 650 178
Epargne	-	-	80 238 566	80 238 566
Dépôts à terme	-	-	133 969 401	133 969 401
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	15 890 241	15 890 241
<b>Total</b>	<b>6 214 623</b>	<b>-</b>	<b>346 533 763</b>	<b>352 748 386</b>

### **Note 2.4: Dettes de financement et ressources spéciales**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à **36 942 131 DT** contre **48 401 104 DT** au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Emprunts Matérialisés	21 991 856	48 401 104	(26 409 248)	(55%)
Emprunts obligataires	14 950 275	-	14 950 275	100%
<b>Total</b>	<b>36 942 131</b>	<b>48 401 104</b>	<b>(11 458 973)</b>	<b>(24%)</b>

- Le solde des emprunts se subdivise comme suit au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Emprunts Matérialisés	21 724 636	47 768 759	(26 044 122)	(55%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	267 220	632 345	(365 126)	(58%)
<b>Total</b>	<b>21 991 856</b>	<b>48 401 104</b>	<b>(26 409 248)</b>	<b>(55%)</b>

- Le Solde des emprunts obligataires se subdivise comme suit au 31 décembre 2019:

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Emprunts obligataires	14 506 177	-	14 506 177	100%
Dettes rattachées sur emprunt obligataires	444 098	-	444 098	100%
<b>Total</b>	<b>14 950 275</b>	<b>-</b>	<b>14 950 275</b>	<b>100%</b>

La ventilation des dettes de financement et ressources spéciales par nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Emprunts Matérialisés	-	-	21 991 856	21 991 856
Emprunts obligataires	-	-	14 950 275	14 950 275
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36 942 131</b>	<b>36 942 131</b>

Le tableau des mouvements des emprunts hors dettes rattachées au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

Banque	Montant du Crédit	Solde en début de période	Mouvements 2019	Remboursement 2019	Solde 31/12/2019
BT 10	3 000 000	-	-	-	-
BT 11	1 500 000	-	-	-	-
BT 12	3 000 000	-	-	-	-
BT 13	500 000	-	-	-	-
	<b>8 000 000</b>	-	-	-	-
BTE4	5 000 000	889 321	-	889 321	-
	<b>5 000 000</b>	<b>889 321</b>	-	<b>889 321</b>	-
BTL6	3 000 000	300 000	-	300 000	-
BTL7	2 000 000	200 000	-	200 000	-
	<b>5 000 000</b>	<b>500 000</b>	-	<b>500 000</b>	-
BNA 07	5 000 000	750 000	-	750 000	-
BNA CUN 1	5 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-
	<b>10 000 000</b>	<b>1 750 000</b>	-	<b>1 750 000</b>	-
BH 09	5 000 000	868 128	-	868 128	-
	<b>5 000 000</b>	<b>868 128</b>	-	<b>868 128</b>	-
ATB 13	3 000 000	600 000	-	600 000	-
ATB 14	2 000 000	800 000	-	400 000	400 000
	<b>5 000 000</b>	<b>1 400 000</b>	-	<b>1 000 000</b>	<b>400 000</b>
ABC 10	7 000 000	819 301	-	819 301	-
ABC 11	1 000 000	173 328	-	173 328	-
	<b>8 000 000</b>	<b>992 629</b>	-	<b>992 629</b>	-
AB37	2 000 000	571 428	-	285 714	285 714
AB38	2 000 000	642 858	-	285 714	357 144
AB39	2 000 000	714 286	-	285 714	428 572
AB40	2 000 000	714 286	-	285 714	428 572
AB41	2 000 000	714 286	-	285 714	428 572
AB42	1 500 000	589 975	-	327 889	262 086
AB43	1 500 000	466 837	-	370 029	96 808
AB44	2 000 000	708 571	-	463 710	244 861
	<b>15 000 000</b>	<b>5 122 527</b>	-	<b>2 590 199</b>	<b>2 532 328</b>
QNB 01	4 000 000	1 000 000	-	800 000	200 000
QNB 02	3 000 000	750 000	-	600 000	150 000
QNB 03	3 000 000	750 000	-	600 000	150 000
QNB 04	3 000 000	900 000	-	600 000	300 000
QNB 05	2 000 000	600 000	-	400 000	200 000
	<b>15 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	-	<b>3 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
EL BARAKA	-	4 500 000	-	4 500 000	-
EL BARAKA	-	4 000 000	-	4 000 000	-
	-	<b>8 500 000</b>	-	<b>8 500 000</b>	-
MOURABHA ZITOUNA 1	25 700 000	21 746 154	-	3 953 846	17 792 308
	<b>25 700 000</b>	<b>21 746 154</b>	-	<b>3 953 846</b>	<b>17 792 308</b>
BT Assurance carte vie 03	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000	-
	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	-	<b>2 000 000</b>	-
<b>TOTAL</b>	<b>103 700 000</b>	<b>47 768 759</b>	-	<b>26 044 123</b>	<b>21 724 636</b>

La ventilation, au 31 décembre 2019, des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	≤ 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an	Total
<b>DETTES BANCAIRES</b>				
<b>ATB</b>	<b>100 000</b>	<b>300 000</b>	-	<b>400 000</b>
ATB 14	100 000	300 000	-	400 000
<b>AMEN BANK</b>	<b>446 684</b>	<b>1 585 646</b>	<b>499 999</b>	<b>2 532 329</b>
AB 37	71 428	214 287	-	285 715
AB 38	71 428	214 287	71 428	357 143
AB 39	-	285 714	142 857	428 571
AB 40	-	285 714	142 857	428 571
AB 41	-	285 714	142 857	428 571
AB 42	85 741	176 345	-	262 086
AB 43	96 809	-	-	96 809
AB 44	121 278	123 584	-	244 862
<b>QNB</b>	<b>750 000</b>	<b>250 000</b>	-	<b>1 000 000</b>
QNB 1	200 000	-	-	200 000
QNB 2	150 000	-	-	150 000
QNB 3	150 000	-	-	150 000
QNB 4	150 000	150 000	-	300 000
QNB 5	100 000	100 000	-	200 000
<b>MOURABAHA ZITOUNA</b>	<b>988 462</b>	<b>2 965 385</b>	<b>13 838 462</b>	<b>17 792 308</b>
	988 462	2 965 385	13 838 462	17 792 308
<b>Total</b>	<b>2 285 145</b>	<b>5 101 030</b>	<b>14 338 461</b>	<b>21 724 636</b>

### Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	2 926 425	1 210 962	1 715 463	142%
<b>Provisions pour passifs et charges</b>	<b>2 926 425</b>	<b>1 210 962</b>	<b>1 715 463</b>	<b>142%</b>
<b>Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>32 257 871</b>	<b>61 917 870</b>	<b>(29 660 000)</b>	<b>(48%)</b>
<i>Comptes d'attente</i>	4 697 893	876 313	3 821 580	436%
<i>Comptes de régularisation</i>	1 742 271	2 227 506	(485 235)	(22%)
<i>Créditeurs divers</i>	<b>22 157 863</b>	<b>55 760 118</b>	<b>(33 602 255)</b>	<b>(60%)</b>
Fournisseurs	20 421 174	54 013 086	(33 591 912)	(62%)
Dépôts du personnel	457 185	502 861	(45 675)	(9%)
Prestataire de services	1 279 504	1 244 171	35 333	3%
<i>Etat, impôts et taxes</i>	<b>1 501 474</b>	<b>1 330 878</b>	<b>170 596</b>	<b>13%</b>
<i>Autres</i>	<b>2 158 370</b>	<b>1 723 055</b>	<b>435 315</b>	<b>25%</b>
<b>Total Autres passifs</b>	<b>35 184 295</b>	<b>63 128 832</b>	<b>(27 944 537)</b>	<b>(44%)</b>

### (3) Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres de Wifak International Bank ont atteint **158 993 506 DT** au 31 décembre 2019 contre **182 210 222 DT** au 31 décembre 2018 enregistrant ainsi une diminution de 12.74%.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserve statutaire	Réserves facultatives	Autres Réserves	Actions Propres	Titres assimilés a des capitaux propres	Résultats reportés	Modification comptable	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31.12.2018	150 000 000	1 867 419	30 000	1 615 000	17 030 000	(498 526)	16 100 751	(1 105 379)	-	(2 829 043)	182 210 222
Réserve légale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RESERVES STATUTAIRES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES RESERVES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIONS PROPRES	-	-	-	-	-	(196 137)	-	-	-	-	(196 137)
PROPRES	-	-	-	-	-	-	4 779	-	-	-	4 779
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-	(2 829 043)	-	2 829 043	-
Modification comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 017 779)	-	(1 017 779)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(22 007 578)	(22 007 578)
Capitaux Propres au 31.12.2019	150 000 000	1 867 419	30 000	1 615 000	17 030 000	(694 663)	16 105 530	(3 934 422)	(1 017 779)	(22 007 578)	158 993 506

#### (4) Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

##### Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à **3 049 920 DT** contre **1 137 428 DT** au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Cautions	2 866 418	1 022 198	1 844 220	180%
Avals	183 502	115 230	68 272	59%
<b>Total</b>	<b>3 049 920</b>	<b>1 137 428</b>	<b>1 912 492</b>	<b>168%</b>

(1) L'encours des cautions se détaille au 31 décembre 2019 comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Cautions en faveur des banques	-	-	-	-
Cautions en faveur des établissements financiers	-	-	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	2 866 418	1 022 198	1 844 220	180%
<b>Total</b>	<b>2 866 418</b>	<b>1 022 198</b>	<b>1 844 220</b>	<b>180%</b>

La ventilation des cautions par nature de relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	-	-
Cautions en faveur des établissements financiers	-	-	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	-	-	2 866 418	2 866 418
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 866 418</b>	<b>2 866 418</b>

(2) L'encours des avals se détaille au 31 décembre 2019 comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	-	-	-	-
Avals sur emprunts obligataires	-	-	-	-
Avals en faveur de la clientèle	183 502	115 230	68 272	100%
<b>Total</b>	<b>183 502</b>	<b>115 230</b>	<b>68 272</b>	<b>100%</b>

La ventilation des avals par nature de la relation :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Avals en faveur des banques locales	-	-	-	-
Avals sur emprunts obligataires	-	-	-	-
Avals en faveur de la clientèle	-	-	183 502	183 502
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>183 502</b>	<b>183 502</b>

#### **Note 4.2: Crédits documentaires**

Les crédits documentaires présentent un solde de **2 276 090 DT** au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Crédits documentaires Import	2 276 090	4 118 836	(1 842 746)	(45%)
Crédits documentaires Export	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 276 090</b>	<b>4 118 836</b>	<b>(1 842 746)</b>	<b>(45%)</b>

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	2 276 090	2 276 090
Crédits documentaires Export	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 276 090</b>	<b>2 276 090</b>

#### **Note 4.3: Engagements donnés**

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2019 à **49 271 547 DT** contre **56 575 393 DT** au 31 décembre 2018 enregistrant ainsi une diminution de 13 % et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>49 271 547</b>	<b>56 575 393</b>	<b>(7 303 846)</b>	<b>(13%)</b>
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	-	-	-
<b>Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués</b>	<b>49 271 547</b>	<b>56 575 393</b>	<b>(7 303 846)</b>	<b>(13%)</b>
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	42 271 547	54 575 393	(12 303 846)	(23%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués MOURABHA	37 204 476	38 367 334	(1 162 858)	(3%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués IJARA	5 067 071	16 208 059	(11 140 988)	(69%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	7 000 000	2 000 000	5 000 000	250%
<b>Total</b>	<b>49 271 547</b>	<b>56 575 393</b>	<b>(7 303 846)</b>	<b>(13%)</b>

#### **Note 4.4: Garanties Reçues**

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2019 à **278473 485 DT** contre **94 546 012 DT** au 31 décembre 2018.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	-	-	-	-
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'	1 008 909	1 008 909	-	-
Garanties reçues de la clientèle	277 464 576	93 537 103	183 927 474	197%
<b>Total</b>	<b>278 473 485</b>	<b>94 546 012</b>	<b>183 927 474</b>	<b>195%</b>

## (5) Notes explicatives sur l'état de résultat

### Note 5.1: Marges et revenus assimilés

Les marges et revenus assimilés s'élève à **39 309 003 DT** au 31 décembre 2019. Leur détail se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018*	31.12.2018	Variation	%
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>2 179 694</b>	<b>989 788</b>	<b>989 788</b>	<b>1 189 905</b>	<b>120%</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>37 129 309</b>	<b>28 291 770</b>	<b>28 291 770</b>	<b>8 837 539</b>	<b>31%</b>
Portefeuille Murabaha	9 923 664	6 352 237	6 352 237	3 571 427	56%
Portefeuille Ijara	28 210 078	22 349 207	22 349 207	5 860 871	26%
Profits /Portefeuille sur ressources ordinaires en Devises	111 107	126 733	126 733	(15 625)	(12%)
Profits réservés	(1 115 540)	(536 407)	(536 407)	(579 133)	108%
<b>Total</b>	<b>39 309 003</b>	<b>29 281 558</b>	<b>29 281 558</b>	<b>10 027 444</b>	<b>34%</b>

### Note 5.2: Commissions en produits

Les commissions en produits, totalisant au 31 décembre 2019 un montant **7 448 792 DT** enregistrant ainsi une augmentation de **1 845 291 DT** par rapport au 31 décembre 2018 et se présentent comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018*	31.12.2018	Variation	%
Chèques, effets, virements, prélèvements et frais de tenue de compt	2 332 564	1 173 102	1 173 102	1 159 462	99%
Commissions sur engagements par signature en TND	58 350	23 546	23 546	34 803	148%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	444 995	514 426	514 426	(69 432)	(13%)
Monétiques	1 412 414	661 089	661 089	751 325	114%
Commissions de Gestion, études et Engagement	2 091 277	2 588 323	3 097 687	(497 046)	(19%)
Commissions de Banque Directe	148 599	37 581	37 581	111 018	295%
Bancassurance	844 957	523 798	523 798	321 160	61%
Autres commissions	115 636	81 635	81 635	34 001	42%
<b>Total</b>	<b>7 448 792</b>	<b>5 603 502</b>	<b>6 112 866</b>	<b>1 845 291</b>	<b>33%</b>

### Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit au 31 décembre 2019 et 2018 :

Description	31.12.2019	31.12.2018*	31.12.2018	Variation	%
Plus value de cession sur titres de transaction	5 410	3 950	3 950	1 459	37%
Moins value de cession sur titres de transaction	(10 120)	(5 907)	(5 907)	(4 213)	71%
Plus value de réévaluation sur titres de transaction	6 468	1 314	1 314	5 154	392%
Moins value de réévaluation sur titres de transaction	(7 937)	(26 210)	(26 210)	18 274	(70%)
Dividendes Reçus sur titres de transaction	6 190	5 564	5 564	626	11%
Gain/Perte net sur opérations de change	1 586 124	5 478 697	5 807 112	(3 892 573)	(71%)
<b>Total</b>	<b>1 586 136</b>	<b>5 457 408</b>	<b>5 785 824</b>	<b>(3 871 273)</b>	<b>(71%)</b>

#### **Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement**

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé au 31 décembre 2019 un montant de **802 673 DT** contre **1 045 010 DT** au 31 décembre 2018. Leur détail se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018*	31.12.2018	Variation	%
<b>Marges et revenus assimilés sur titres d'investissement</b>	<b>682 673</b>	<b>925 323</b>	<b>925 323</b>	<b>(242 649)</b>	<b>(26%)</b>
Fonds Gérés	676 607	913 474	913 474	(236 866)	(26%)
Créances sur l'état	6 066	11 849	11 849	(5 783)	(49%)
<b>Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations</b>	<b>120 000</b>	<b>119 687</b>	<b>119 687</b>	<b>313</b>	<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>802 673</b>	<b>1 045 010</b>	<b>1 045 010</b>	<b>(242 336)</b>	<b>(23%)</b>

#### **Note 5.5: Marges encourues et charges assimilées**

Les marges encourues et charges assimilées ont totalisé au 31 décembre 2019 un montant de **25 187 754 DT**. Leur détail se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018*	31.12.2018	Variation	%
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>(2 313 405)</b>	<b>(3 754 418)</b>	<b>(3 754 418)</b>	<b>1 441 013</b>	<b>(38%)</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>(18 339 433)</b>	<b>(7 744 404)</b>	<b>(7 744 404)</b>	<b>(10 595 029)</b>	<b>137%</b>
Marges sur dépôts a vue	(1 220 748)	(852 419)	(852 419)	(368 329)	43%
Marges sur comptes Tawfir	(2 987 059)	(1 882 849)	(1 882 849)	(1 104 210)	59%
Marges sur dépôts Isthithmar	(14 042 118)	(4 857 811)	(4 857 811)	(9 184 308)	189%
Marges sur certificats de dépôts	(89 508)	(151 325)	(151 325)	61 817	(41%)
<b>Emprunt et ressources spéciales</b>	<b>(4 387 714)</b>	<b>(4 223 277)</b>	<b>(4 223 277)</b>	<b>(164 436)</b>	<b>4%</b>
<b>Autres Marges et charges</b>	<b>(147 202)</b>	<b>(184 573)</b>	<b>(184 573)</b>	<b>37 371</b>	<b>(20%)</b>
<b>Total</b>	<b>(25 187 754)</b>	<b>(15 906 672)</b>	<b>(15 906 672)</b>	<b>(9 281 082)</b>	<b>58%</b>

#### **Note 5.6 : Commissions Encourues**

Les commissions encourues par la Banque ont augmenté de **418 872 DT** par rapport au 31 décembre 2018 pour se situer à un montant de **1 588 940 DT** au 31 décembre 2019:

Description	31.12.2019	31.12.2018*	31.12.2018	Variation	%
Commissions Encourues sur VISA et MASTERCARD	(1 198 561)	(872 602)	(872 602)	(325 959)	37%
Commissions Encourues sur FONDS GERES	(236 679)	(236 500)	(236 500)	(179)	0%
Commissions Encourues sur SIBTEL	(71 238)	(55 268)	(55 268)	(15 971)	29%
Autres commissions Encourues	(82 462)	(5 698)	(5 698)	(76 763)	1 347%
<b>Total</b>	<b>(1 588 940)</b>	<b>(1 170 068)</b>	<b>(1 170 068)</b>	<b>(418 872)</b>	<b>36%</b>

### **Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs**

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé au 31 décembre 2019 un montant de **12 068 876 DT**, enregistrant une hausse de **10 447 896 DT** par rapport au 31 décembre 2018. Son détail se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	(12 899 312)	(3 222 642)	(3 222 642)	(9 676 670)	300%
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(510 611)	(119 136)	(119 136)	(391 475)	329%
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	(38 023)	(504 866)	(504 866)	466 843	(92%)
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(426 791)	-	-	(426 791)	100%
<b>Total dotations</b>	<b>(13 874 737)</b>	<b>(3 846 644)</b>	<b>(3 846 644)</b>	<b>(10 028 093)</b>	<b>261%</b>
Reprise sur provisions sur créances douteuses	1 623 134	2 020 602	2 020 602	(397 468)	(20%)
Reprise sur provisions collectives	-	9 737	9 737	(9 737)	(100%)
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	182 727	127 329	127 329	55 398	44%
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	-	67 995	67 995	(67 995)	(100%)
<b>Total reprises</b>	<b>1 805 860</b>	<b>2 225 663</b>	<b>2 225 663</b>	<b>(419 803)</b>	<b>(19%)</b>
<b>Total</b>	<b>(12 068 876)</b>	<b>(1 620 982)</b>	<b>(1 620 982)</b>	<b>(10 447 896)</b>	<b>645%</b>

### **Note 5.8: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement**

Le détail d'évolution des dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(26 185)	-	-	(26 185)	100%
<b>Total</b>	<b>(26 185)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(26 185)</b>	<b>100%</b>

### **Note 5.9 : Autres Produits d'exploitation :**

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2019 à **1 514 DT** contre **200 DT** au 31 décembre 2018.

### **Note 5.10: Les frais de personnel :**

Les frais de personnel ont totalisé au 31 décembre 2019 un montant de **18 069 810 DT**, enregistrant ainsi une hausse de **3 307 564 DT** par rapport au 31 décembre 2018. Leur détail se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018*	31.12.2018	Variation	%
Rémunération du personnel titulaire	(12 704 951)	(10 978 181)	(10 978 181)	(1 726 770)	16%
Primes allouées	(129 744)	(181 618)	(1 618)	51 874	(29%)
Rémunération du personnel stagiaire	(1 982)	-	-	(1 982)	100%
Impôts et taxes sur salaires	(371 950)	(297 743)	(297 743)	(74 207)	25%
Charges sociales	(2 821 206)	(2 502 935)	(2 502 935)	(318 271)	13%
Frais de formation	(154 023)	(101 904)	(101 904)	(52 119)	51%
Autres charges liées au personnel	(1 885 955)	(699 865)	(699 865)	(1 186 090)	169%
<b>Total</b>	<b>(18 069 810)</b>	<b>(14 762 247)</b>	<b>(14 582 247)</b>	<b>(3 307 564)</b>	<b>22%</b>

### **Note 5.11 : Les charges générales d'exploitation :**

Quant aux charges générales d'exploitation, ils ont enregistré une augmentation de 29% pour se situer à un montant de **7 300 299 DT** au 31 décembre 2019 contre **5 674 020 DT** au 31 décembre 2018. Le détail relatif à cette rubrique se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018*	31.12.2018	Variation	%
<b>Frais d'exploitation non bancaires</b>	<b>(5 218 217)</b>	<b>(3 450 272)</b>	<b>(3 450 272)</b>	<b>(1 767 945)</b>	<b>51%</b>
Loyer	(1 264 507)	(950 749)	(950 749)	(313 758)	33%
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(1 806 544)	(1 221 808)	(1 221 808)	(584 736)	48%
Travaux et façons exécuter par des tiers	(68 200)	(56 368)	(56 368)	(11 832)	21%
Primes d'assurance	(191 481)	(136 059)	(136 059)	(55 422)	41%
Frais d'abonnement	(1 610 449)	(904 726)	(904 726)	(705 723)	78%
Frais postaux de télécommunications et de transmission	(277 036)	(180 562)	(180 562)	(96 474)	53%
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>(2 082 082)</b>	<b>(2 223 748)</b>	<b>(2 223 748)</b>	<b>141 666</b>	<b>(6%)</b>
Impôts et taxes	(45 718)	(94 333)	(94 333)	48 615	(52%)
Fournitures et produits énergétiques consommables	(657 475)	(711 357)	(711 357)	53 882	(8%)
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(554 783)	(471 120)	(471 120)	(83 663)	18%
Transport et déplacement	(187 700)	(94 231)	(94 231)	(93 469)	99%
Frais divers de gestion	(636 406)	(852 708)	(852 708)	216 302	(25%)
<b>Total</b>	<b>(7 300 299)</b>	<b>(5 674 020)</b>	<b>(5 674 020)</b>	<b>(1 626 279)</b>	<b>29%</b>

### **Note 5.12 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations :**

Au 31 décembre 2019, les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations ont enregistré une hausse de **331 633 DT** pour se situer à un niveau **6 838 122 DT** et qui se détaillent comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018*	31.12.2018	Variation	%
Dotation aux amortissements des Logiciels	(707 711)	(435 296)	(435 296)	(272 415)	63%
Dotation aux amortissements des Constructions	(694 864)	(681 023)	(681 023)	(13 841)	2%
Dotation aux amortissements Matériels et Equipements de Bureaux	(154 199)	(137 219)	(137 219)	(16 980)	12%
Dotation aux amortissements Matériels Informatiques	(1 098 547)	(1 044 545)	(1 044 545)	(54 001)	5%
Dotation aux amortissements du Matériels de Transports	(148 313)	(114 151)	(114 151)	(34 162)	30%
Dotation aux amortissements DES DAB, GAB et Automates	(177 287)	(168 357)	(168 357)	(8 930)	5%
Dotation aux amortissements des Immobilisations de faible valeurs	(98)	(98)	(98)	-	(0%)
Dotation aux amortissements Droit d'usage	(207 087)	(244 070)	(244 070)	36 983	(15%)
Dotation aux amortissements des Agencements et aménagements	(1 160 053)	(966 496)	(966 496)	(193 557)	20%
Dotation au Resorption des frais preliminaires	(2 488 523)	(2 713 793)	(2 713 793)	225 269	(8%)
Dotation aux amortissements Site Web	(1 440)	(1 440)	(1 440)	-	0%
<b>Total</b>	<b>(6 838 122)</b>	<b>(6 506 488)</b>	<b>(6 506 488)</b>	<b>(331 633)</b>	<b>5%</b>

### **Note 5.13 : Solde en gains/Pertes provenant des autres éléments ordinaires**

Au 31 décembre 2019, Le Solde en gains/Pertes provenant des autres éléments ordinaires enregistre une baisse de **464 522 DT** pour se situer à un niveau de **43 796 DT**, et qui se détaillent comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018*	31.12.2018	Variation	%
Perte ordinaire	(104 420)	(29 889)	(29 889)	(74 531)	249%
Plus Value sur cession d'immobilisation	-	159 292	159 292	(159 292)	(100%)
Plus value sur cession d'actifs récupérable	148 216	378 915	378 915	(230 699)	(61%)
<b>Total</b>	<b>43 796</b>	<b>508 318</b>	<b>508 318</b>	<b>(464 522)</b>	<b>(91%)</b>

### **Note 5.14 : Impôts sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices présente un solde de **114 507 DT** au 31 décembre 2019.

### **Note 5.15 : Solde en gains/Pertes provenant des autres éléments extraordinaires**

Le Solde en gains/Pertes provenant des autres éléments extraordinaires présente un solde de **5 000 DT** au 31 décembre 2019.

## **(6) Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie**

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de **52 954 010 DT** à **69 472 322 DT** enregistrant une augmentation de **16 518 311 DT** ou 31.19 %. Cette augmentation est expliquée par des flux de trésorerie positifs provenant des activités d'exploitation à hauteur de **32 695 132 DT** et par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'investissement pour **4 447 516 DT** et de financement à hauteur de **11 729 305 DT**.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

### **Note 6.1 : Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation**

Le flux de trésorerie net provenant aux activités d'exploitation est établi à **32 695 132 DT** au 31 décembre 2019. Il s'explique notamment par :

### **Flux nets positifs :**

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour **49 607 467 DT**,
- La variation des dépôts de la clientèle nette de retraits pour **66 315 163 DT**,
- La variation des prêts à la clientèle nette de remboursement pour **403 806 DT** ;

### **Flux nets négatifs :**

- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour **20 524 806 DT**.
- Des charges d'exploitation bancaires décaissées de **25 140 138 DT**
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation **37 846 853 DT**.

### **Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement :**

Les flux trésorerie affectés aux activités d'investissement sont établis à **4 447 516 DT** et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement et des immobilisations et partiellement compensée par la perception des profits et dividendes encaissés.

### **Note 6.3 : Flux de trésorerie affectés des activités de financement.**

Ce flux de trésorerie négatifs net de **11 729 305 DT** provient principalement par le remboursement d'emprunts pour **26 044 122 DT** et l'émission de l'emprunt obligataire conforme à la finance islamique pour **15 242 100 DT**.

### **Note 6.4 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2019 à **69 472 322 DT** contre **52 954 010 DT** au 31 décembre 2018.

## **(7) Autres notes**

### **Note 7-1. Ratio de liquidité à court terme « LCR »**

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en vigueur depuis janvier 2015 en application de la circulaire, BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A fin décembre 2019, le ratio de liquidité à court terme LCR s'est établi à 176.682% contre un ratio réglementaire minimum fixé à 100,00%.

## (8) PARTIES LIEES

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

Parties liées	Nature de la relation
<b>WIFAK SICAR</b>	Filiale
<b>HAMROUNI ABDELKADER</b>	
<b>HAMROUNI ABDELLATIF</b>	
<b>SOCIETE TUNISIENNE DES BANQUES</b>	Société siégeant au conseil
<i>Islamic corporation for the development of the private sector</i>	d'administration et à dirigeants communs avec WIB
<b>Les administrateurs, le Président du conseil d'administration, le Directeur Général</b>	
<b>Société appartenant au Groupe BEN AYED</b>	Sociétés détenues par l'administrateur HEDI BEN AYED
- Société PROSID	
- Société ELECTRIA	
- Société INTERMETAL SA	
- Société Nouvelle de Construction SNC	
- Société Technique Industrielle et Commerciale	
- Société SITEL	
- Société TRANSIDER	
- Société Nouvelle de Coupe Industrielle	
- Société Sens Inverse	
- Société SAMFI « SARL »	
- Société METALSHIP	
- Société INTER FER FORGE	
- Société C.C.P.S	
- Société PROSID SUD	
- Société d'étude et de construction métallique	
- Société INTERCHAUX	
- Société L'immobilière Contemporaine	
- Société ALULUX SUD	
- Société ROYAL OLIVE OIL	
- Société TOUTALU	
- Société COTUNAL	
- Société INTERNATIONAL TRDING COMPANY	
Société PIMA	
Société PRO PARTS	
STE PLASTIC SIPA SUD	
SocieteROYAL TRADING	
Societe INNOV-ALLIANCE-TECH SA	
<b>Société dont MEDIMIX actionnaire</b>	
Société MEDIMIX	
Societe ELEVAGE ET PRODUCT AGRICOLE SEPAG	
Societe LA GLE INDUSTRIELLE ALIMENTAIRE DU NORD	
Societe DE TRANSPORT DU NORD TUNISIEN	
Societe TRANSPORT REFRIGERE DE PRDTS AGRICOL	
Societe MAHBOUBA DE TRANSPORT DES MARCHANDIS	
Societe BOTRIA OIL COMPANY	

### WIFAK SICAR

**Conventions de fonds gérés conclues avec la société WIFAK SICAR**

Par ailleurs, les sommes placés par la société sous forme de fonds gérés au cours des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

- Placement au cours de l'exercice 2017 de **4 500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **8 Mai 2017**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2019** à **67 500 DT**.
- Placement au cours de l'exercice 2016 de **4 500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2015**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2019** à **67 500 DT**.
- Placement au cours de l'exercice 2015 de **1 400 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2014**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2019** à **28 000 DT**.
- Placement au cours de l'exercice 2014 de **1 400 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2013**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2019** à **21 000 DT**.
- Placement au cours de l'exercice 2013 de **2 000 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2012**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2019** à **30 000 DT**.
- Placement au cours de l'exercice 2012 de **1 000 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **31 Décembre 2011**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2019** à **15 000 DT**.
- Placement au cours de l'exercice 2009 de **500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **30 Décembre 2009**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2019** à **7 500 DT**.

#### ***Placements opérés par WIFAK SICAR auprès de WIFAK BANK***

Le solde des fonds déposés par **WIFAK SICAR** auprès de **WIFAK BANK** au 31/12/2019 s'élève à **-6 214 623 DT**. Les produits générés par ces placements s'élèvent à **497 604DT**. Ainsi, la rémunération du compte courant rémunéré s'élève au 31/12/2019 à **197 636DT**.

#### **Conventions de financement conclus avec les sociétés du groupe HEDI BEN AYED**

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe BEN AYED concernent **85** contrats IJARA et **36** contrats de financement (MURABAHA et autres financements bancaires) et se détaillent comme suit :

Nom / Raison sociale	CIF	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2019	Soldes au 31/12/2019	Produits au 31/12/2019
<b>Financements IJARA</b>		<b>85</b>	<b>4 177 274,752</b>	<b>43 110,248</b>	<b>375 035,103</b>
Société PROSID	6073	11	16 758,431	2 095,474	3 635,840
Société ELECTRIA	7973	3	31 318,421	-175,122	6 922,272
Société INTERMETAL SA	2946	7	456 029,724	3 509,016	49 745,582
Société Nouvelle de Construction SNC	6140	20	329 331,446	-336,155	30 373,148
Société Technique Industrielle et Commerciale	3855	6	232 803,991	25 595,766	27 904,056
Société TRANSIDER	6059	1	1,000	1,220	0,000
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	8968	3	220 108,929	1 708,826	19 762,055
Société Sens Inverse	9001	3	22 505,744	157,087	2 140,990
Société SAMFI « SARL »	10310	3	3,001	-106,334	516,196
Société METALSHIP	7952	2	18 356,733	206,103	1 773,503
Société INTER FER FORGE	11537	1	1,000	2,120	-
Société C.C.P.S	2922	4	165 452,386	4 198,484	15 884,475
Société PROSID SUD	11403	4	957 371,251	-0,366	84 332,096
Société d'étude et de construction métallique	13605	2	11 407,483	161,001	1 376,566
Société INTERCHAUX	13986	5	198 244,024	2 073,904	23 473,840
Société ROYAL OLIVE OIL	15540	1	647 624,287	24,410	52 752,968
Société TOUTALU	50774	4	171 277,012	47,977	11 068,671
Société SITEL	8016	1	30 216,385	61,310	3 739,376
STE PIMA	53682	1	303 081,426	7,116	20 594,447
STE PRO PARTS	75421	1	200 627,282	-	12 234,835
STE PLASTIC SIPA SUD	69004	1	40 626,468	-0,762	4 025,551
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	56849	1	124 128,328	3 879,173	2 778,636
<b>MOURABAHA et autres financements bancaires</b>		<b>36</b>	<b>17 803 828,638</b>	<b>27 557,617</b>	<b>1 799 887,863</b>
Société Technique Industrielle et Commerciale	3855	2	2 282 412,700		265 367,838
Société INTERMETAL SA	2946	1	4 714 016,000	24 023,179	536 604,244
Société PROSID	6073	17	7 167 061,909		738 200,936
Société ROYAL OLIVE OIL	15540	-	0,000		116 283,075
Société PROSID SUD	11403	7	1 484 245,676		126 344,061
Société C.C.P.S	2922	-	0,000		876,525
Société PRO PARTS	75421	4	305 323,453		3 257,153
ROYAL TRADING	78862	4	1 789 517,000	3 534,438	11 626,396
INNOV ALLIANCE TECH SA	56849	1	61 251,900		1 327,635
<b>Total</b>		<b>121</b>	<b>21 981 103,390</b>	<b>70 667,865</b>	<b>2 174 922,966</b>

Au 31 Décembre 2019, **WIFAK INTERNATIONAL BANK** a conclu **11** contrats IJARA et **45** contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant au groupe de l'administrateur Monsieur **HEDI BEN AYED** se détaillant comme suit :

Nom / Raison sociale	CIF	Nombre de contrats au cours de l'exercice 2019	Financement HT	Commissions HTVA	TVA	Commissions TTC
<b>Financements IJARA</b>		<b>11</b>	<b>1 165 432,187</b>	<b>1 750,000</b>	<b>332,500</b>	<b>2 082,500</b>
Société Nouvelle de Construction SNC	6140	3	133 298,051	450,000	85,500	535,500
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	8968	1	58 090,600	150,000	28,500	178,500
Société PROSID SUD	11403	1	60 922,684	150,000	28,500	178,500
Société INTERCHAUX	13986	1	94 650,474	150,000	28,500	178,500
Société TOUTALU	50774	1	53 550,000	150,000	28,500	178,500
STE PIMA	53682	1	333 948,228	150,000	28,500	178,500
STE PRO PARTS	75421	1	234 352,000	150,000	28,500	178,500
STE PLASTIC SIPA SUD	69004	1	58 599,550	150,000	28,500	178,500
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	<b>56849</b>	1	138 020,600	250,000	47,500	297,500
<b>Financements MOURABAHA</b>		<b>45</b>	<b>27 964 958,390</b>	<b>94 105,123</b>	<b>17 879,974</b>	<b>111 985,097</b>
Société Technique Industrielle et Commerciale	3855	7	5 561 592,800	27 324,640	5 191,682	32 516,322
Société INTERMETAL SA	2946	1	4 714 016,000	11 785,040	2 239,158	14 024,198
Société PROSID	6073	17	12 136 411,570	30 341,024	5 764,795	36 105,819
Société PROSID SUD	11403	11	3 669 006,090	18 345,028	3 485,555	21 830,583
Société PRO PARTS	75421	4	33 163,030	763,691	145,101	908,792
ROYAL TRADING	78862	4	1 789 517,000	4 473,792	850,020	5 323,812
INNOV ALLIANCE TECH SA	56849	1	61 251,900	1 071,908	203,663	1 275,571
<b>TOTAL</b>		<b>56</b>	<b>29 130 390,577</b>	<b>95 855,123</b>	<b>18 212,474</b>	<b>114 067,597</b>

#### Conventions de financement conclus avec l'administrateur HEDI BEN AYED

WIFAK BANK a financé, par un contrat MOURABAHA sur une durée de 10 ans, l'acquisition par son administrateur HEDI BEN AYED d'un terrain pour un prix d'achat égal à **6 540 912 DT** moyennant une marge égale à **2 620 825 DT** et sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat au 31 Décembre 2019 se sont élevés à **414 844DT**.

#### Conventions de financement conclus avec le Groupe CHAABOUNI (actionnaire détenant 5% du capital)

WIFAK BANK a financé, par **26** contrats IJARA se détaillant comme suit :

Nom / Raison sociale	CIF	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2019	Soldes au 31/12/2019	Produits au 31/12/2019
<b>Financements IJARA</b>					
Société MEDIMIX		5	191 504,124	-3 110,714	22 013,578
Societe ELEVAGE ET PRODUCT AGRICOLE SEPAG	<b>51068</b>	2	46 093,703	25,215	4 269,439
Societe LA GLE INDUSTRIELLE ALIMENTAIRE DU NORD	<b>50834</b>	1	19 428,775	3,902	1 979,626
Societe DE TRANSPORT DU NORD TUNISIEN	<b>50825</b>	2	1 599 588,992	-40,067	73 502,812
Societe TRANSPORT REFRIGERE DE PRDTS AGRICOL	<b>51337</b>	8	1 068 522,362	2,852	91 456,046
Societe MAHBOUBA DE TRANSPORT DES MARCHANDIS	<b>51542</b>	7	1 047 953,334	-802,890	102 295,166
Societe BOTRIA OIL COMPANY	<b>54087</b>	1	842 733,678	2,400	83 903,416
<b>Total</b>		<b>26</b>	<b>4 815 824,968</b>	<b>-3 919,302</b>	<b>379 420,083</b>

Au 31 Décembre 2019, **WIFAK INTERNATIONAL BANK** a conclu **5** contrats IJARA se détaillant comme suit :

Nom / Raison sociale	CIF	Nombre de contrats au cours de l'exercice 2019	Financement HT	Commissions HTVA	TVA	Commission TTC
<b>Financements IJARA</b>						
STE MEDIMIX	51094	1	38 607,869	150,000	28,500	178,500
Societe DE TRANSPORT DU NORD TUNISIEN	50825	1	1 678 951,200	150,000	28,500	178,500
Societe TRANSPORT REFRIGERE DE PRDTS AGRICOL	51337	2	353 849,674	300,000	57,000	357,000
Societe MAHBOUBA DE TRANSPORT DES MARCHANDIS	51542	1	150 539,592	250,000	47,500	297,500
<b>Total</b>			<b>5 2 221 948,335</b>	<b>850,000</b>	<b>161,500</b>	<b>1 011,500</b>

### Convention d'assistance conclue avec "The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector"

Le conseil d'administration réuni le 18/02/2015 a autorisé la société à conclure avec son partenaire stratégique « The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector » une convention d'assistance technique dans le cadre de la transformation de la société en une banque. Cette convention, signée en Février 2015, prévoit une rémunération fixe s'élevant à **500 000 \$** et une rémunération variable fixée à 2% du montant des capitaux apportés par ledit partenaire. Antérieurement à **2019**, la banque a réglé un montant de **100 000 \$** au titre de la rémunération fixe et le total de la partie variable. En **2019**, aucune facturation et aucun règlement n'ont été effectués sur ce titre.

### Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice **2019** est fixée par décision du conseil d'administration du 28 juin 2017 à un montant net annuel de **240 000 DT**. Le Conseil d'administration réuni le 11 juin 2019 et le 27 décembre 2019 a décidé d'allouer au Directeur Général une indemnité nette de **80 000 DT** à imputer sur l'exercice 2018. Cette indemnité n'a pas été payée au 31 décembre 2019. En outre, il bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale, de l'assurance multirisques et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction et de 500 litres de carburant
- La rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice **2019** est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **29 Juin 2016** à un montant net de **2 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du conseil d'administration à percevoir au titre de chaque séance et à un montant annuel net de **1 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du comité d'audit, du comité de risque et du comité de financement par administrateur et par séance. Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice **2019** s'élèvent à un montant brut de **120 000 DT** dont **90 000 DT** au titre des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration.

### (9) Evènements postérieurs :

1- Suite à la parution de la circulaire BCT 2020-06 et les mesures prises par la BCT quant au report des échéances des 7 mois de mars à septembre 2020 des créances saines, nous estimons que ces dernières ont pu atténué les risques liés à la qualité de portefeuille actuel ainsi que la rentabilité de ce dernier. Par ailleurs, ces mesures auront un impact sur le risque de liquidité de la banque. C'est dans ce cadre que le conseil de la Banque centrale Tenu le 17 Mars 2020 a affirmé qu'il continue de suivre de près cette situation exceptionnelle, en concertation avec les parties concernées au regard des circonstances actuelles, caractérisée par un manque de visibilité quant à l'impact attendu du nouveau virus. Aussi, la BCT a affirmé sa détermination à prendre les mesures nécessaires pour subvenir aux besoins des banques en liquidité et soutenir tous les efforts visant à contenir cette crise sur le tissu économique.

2- Quant aux autres mesures entreprises notamment par la circulaires BCT 05 et 07-2020 dont on site principalement le report des échéances des particuliers ayant des revenus mensuels nets inférieurs à mille Dinars, la gratuité de retrait par carte ainsi que la gratuité des nouvelles émissions de carte, nous estimons que leur impact sur l'activité de la banque demeure de faible portée et n'affecteront pas d'une manière significative la situation financière de la banque.

3- Par ailleurs, la banque est en train d'évaluer les répercussions, au fur et à mesure, de cette pandémie sur le ralentissement de la situation économique du pays ainsi que les conséquences de cette dernière sur les indicateurs, les

prévisions d'activité et la situation financière de la banque. Par ailleurs, la banque ne manquerait pas de prendre les mesures adéquates afin de réduire au maximum les répercussions de cette nouvelle situation sur son activité.

4- Néanmoins, nous estimons que la situation actuelle n'aura pas d'impact majeur sur le cours boursier de la banque s'agissant d'un capital constitué majoritairement par des blocs d'actions tenus par des actionnaires stratégiques et stables, composés essentiellement par des institutionnels étrangers et locaux et de groupes privés tunisiens.

**Tunis le 28 Mars 2020**

A l'attention des actionnaires de

**WIFAK INTERNATIONAL BANK**

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2019**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires*

#### **I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

##### **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit les états financiers de **WIFAK INTERNATIONAL BANK** qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au **31 Décembre 2019**, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de **630 935 542 Dinars** et un résultat déficitaire après effets des modifications comptables de **23 025 357 Dinars**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, de la banque au **31 Décembre 2019** ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

##### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

### **3.1. Evaluation des engagements de la clientèle**

#### **Risque identifié**

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle, présentant au **31/12/2019** un solde de **401 559 497 Dinars**, dans le bilan de la Banque (**63%**), et de celle du coût net du risque associé (Dotation nette de **12 251 603 Dinars**) dans le résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe «**2-6 : Evaluation des engagements et des provisions y afférentes** ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquant un niveau du jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

### **3.2. Evaluation du portefeuille titres d'investissement détenu à travers les fonds gérés**

#### **Risque identifié**

Au 31 décembre 2019, et telle que indiqué au niveau de la note aux états financiers « **(1-5) – Portefeuille d'investissement** », l'encours des placements en fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de **21 624 310 Dinars**, couverts par des provisions de **542 186 Dinars**, soit un montant net de **21 082 124 Dinars**.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La

valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés au niveau de la note aux états financiers « **(1-5) : Portefeuille investissement** ».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant, en valeur brute, 75% du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Nos diligences d'audit du portefeuille d'investissement ont, notamment, consisté à :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

### **3.3. Prise en compte des revenus des financements accordés**

#### *Risque identifié*

Les revenus des opérations de financement accordés par la banque, telle que mentionné au niveau de la note aux états financiers « **(5-1) : Marges et revenus assimilés** », s'élèvent, au 31 Décembre 2019, à **39 309 003 Dinars**, dont **28 110 078 Dinars** proviennent de l'activité IJARA, et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque

En raison de leur composition, leurs montants, le volume des opérations et transactions s'y rattachant et les spécificités des règles de leur comptabilisation, nous avons considéré que la prise en compte de ces revenus est une question clé d'audit.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de financement ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;

- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

#### **4. Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait que la **WIFAK BANK** a fait l'objet, courant l'exercice 2019, d'un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018. Les résultats de ce contrôle social ne sont pas encore notifiés à la banque. Aucune provision pour risque n'a été constituée à ce titre.

#### **5. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

## **LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**TCA**  
**Béchir NEDRI**

**UNIVERS AUDIT**  
**Rachid NACHI**

**Tunis le 28 Mars 2020**

A l'attention des actionnaires de  
**WIFAK INTERNATIONAL BANK**

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES  
SOCIETES COMMERCIALES ET AUX ARTICLES 43 ET 62 DE LA  
LOI 2016-48 – EXERCICE 2019**

*Messieurs les actionnaires,*

En application des dispositions des articles **43** et **62** de la loi **2016-48** relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article **200** et suivants, et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2019**.

Notre responsabilité consiste à nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation desdites conventions ou opérations et de leur correcte traduction, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Conventions et opérations nouvellement réalisées**

La Banque a conclu, au courant de l'exercice **2019**, onze (**11**) contrats IJARA et quarante-cinq (**45**) contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant au **Groupe Hedi Ben Ayed**, administrateur à la « **WIFAK BANK** », pour un total de **29 130 390 DT** en hors taxes. Les frais de dossiers se sont élevés à leur titre à **114 068 DT TTC** se détaillent comme suit :

<b>SOCIETE</b>	<b>NBRE DE CONRAT</b>	<b>FINANCEMENT EN HT</b>	<b>COMMISSIONS TTC</b>
<b><u>Financements</u></b>			
<b><u>IJARA</u></b>	<b><u>11</u></b>	<b><u>1 165 432</u></b>	<b><u>2 083</u></b>
Société Nouvelle de Construction SNC	3	133 298	536
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	1	58 091	178
Société PROSID SUD	1	60 923	178
Société INTERCHAUX	1	94 650	178
Société TOUTALU	1	53 550	179
STE PIMA	1	333 948	179
STE PRO PARTS	1	234 352	179
STE PLASTIC SIPA SUD	1	58 599	179
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	1	138 021	297
<b><u>FINANCEMENT MOURABAHA</u></b>	<b><u>45</u></b>	<b><u>27 964 958</u></b>	<b><u>111 985</u></b>
Société Technique Industrielle et Commerciale	7	5 561 593	32 516
Société INTERMETAL SA	1	4 714 016	14 024
Société PROSID	17	12 136 411	36 106
Société PROSID SUD	11	3 669 006	21 830
Société PRO PARTS	4	33 163	909
ROYAL TRADING	4	1 789 517	5 324
INNOV ALLIANCE TECH SA	4	61 252	1 276
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>29 130 390</b>	<b>114 068</b>

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et qui continuent à produire leurs effets :**

1. En 2017, **WIFAK BANK** a financé, par un contrat MOURABAHA sur une durée de 10 ans, l'acquisition par son administrateur **HEDI BEN AYED** d'un terrain pour un prix d'achat égal à **6 540 912 DT** moyennant une marge égale à **2 620 825 DT** et sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat en **2019** se sont élevés à **414 844 DT**. Le conseil d'administration a été informé et a autorisé cette opération dans sa réunion du **29 Décembre 2017**.
2. Le conseil d'administration réuni le **5 Mai 2017** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **WIFAK SICAR** » le montant de **4 500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **8 Mai 2017**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2019** à **67 500 DT**.
3. Le conseil d'administration réuni le **25 Mars 2016** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **WIFAK SICAR** » le montant de **4 500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2015**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2019** à **67 500 DT**.
4. Le conseil d'administration réuni le **31 Mars 2015** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **WIFAK SICAR** » le montant de **1 400 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2014**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2019** à **28 000 DT**.

5. Le conseil d'administration réuni le **28 Mars 2014** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **WIFAK SICAR** » le montant de **1 400 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2013**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2019 à 21 000 DT**.
6. Le conseil d'administration réuni le **28 Mars 2013** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **WIFAK SICAR** » le montant de **2 000 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à cet effet en date du **31 Décembre 2012**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2019 à 30 000 DT**.
7. Le conseil d'administration de la société réuni le **27 Avril 2012** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **WIFAK SICAR** » le montant de **1 000 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **31 Décembre 2011**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2019 à 15 000 DT**.
8. Le conseil d'administration réuni le **25 Décembre 2009** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **WIFAK SICAR** » le montant de **500 000 DT** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **30 Décembre 2009**. Les commissions de gestion de ce fonds se sont élevées au titre de l'exercice **2019 à 7 500 DT**.
9. Le conseil d'administration réuni le **18 février 2015** a autorisé la société à conclure avec son partenaire stratégique « **The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector : ICD** » une convention d'assistance technique dans le cadre de la transformation de la société en une banque. Cette convention, signée en Février 2015, prévoit une rémunération fixe s'élevant à 500 000 \$ et une rémunération variable fixée à 2% du montant des capitaux apportés par le dit partenaire. Antérieurement à 2019, la banque a réglé un montant de 100 000 \$ au titre de la rémunération fixe et le total de la partie variable. En 2019, Aucune somme n'a été facturée ou payée à ce titre.
10. La **WIFAK BANK** a conclu au cours del'exercice**2019** et des exercices antérieurs des contrats IJARA et d'autres contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant au groupe **HEDIBEN AYED**, sociétés avec lesquelles elle a des administrateurs en commun. Le solde au **31/12/2019** des en cours et des impayés ainsi que des produits générés en **2019** relatifs à tous les contrats conclus avec ces sociétés se détaillent comme suit :

Nom / Raison sociale	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2019	Soldes au 31/12/2019	Produits au 31/12/2019
<b>Financements IJARA</b>	<b>85</b>	<b>4 177 275</b>	<b>43 110</b>	<b>375 035</b>
Société PROSID	11	16 758	2 095	3 636
Société ELECTRIA	3	31 318	-175	6 922
Société INTERMETAL SA	7	456 030	3 509	49 746
Société Nouvelle de Construction SNC	20	329 331	-336	30 373
Société Technique Industrielle et Commerciale	6	232 807	25 596	27 904
Société TRANSIDER	1	1	1	-
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	3	220 109	1 709	19 762
Société Sens Inverse	3	42 506	157	2 141
Société SAMFI « SARL »	3	3	-106	516
Société METALSHIP	2	18 357	206	1 774
Société INTER FER FORGE	1	1	2	-
Société C.C.P.S	4	165 452	4 199	15 884
Société PROSID SUD	4	957 371	-	84 332
Société d'étude et de construction métallique	2	11 407	161	1 376
Société INTERCHAUX	5	198 244	2 074	23 474
Société ROYAL OLIVE OIL	1	647 624	24	52 753
Société TOUTALU	4	171 277	48	11 069
Société SITEL	1	30 216	61	3 739
STE PIMA	1	303 082	7	20 594
STE PRO PARTS	1	200 627	-	12 235
STE PLASTIC SIPA SUD	1	40 626	-1	4 026

INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	1	124 128	3 879	2 779
<b><u>MOURABAHA et autres</u></b>	<b><u>36</u></b>			
<b><u>financements bancaires</u></b>		<b><u>17 803 829</u></b>	<b><u>27 558</u></b>	<b><u>1 799 888</u></b>
Société Technique Industrielle et Commerciale	2	2 282 413		265 368
Société INTERMETAL SA	1	4 714 016	24 023	536 604
Société PROSID	17	7 167 061		738 201
Société ROYAL OLIVE OIL	-	-		116 283
Société PROSID SUD	7	1 484 245		126 344
Société C.C.P.S	-	-		877
Société PRO PARTS	4	305 323		3 257
ROYAL TRADING	4	1 789 517	3 535	11 626
INNOV ALLIANCE TECH SA	1	61 252		1 328
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b><u>21 981 104</u></b>	<b><u>70 668</u></b>	<b><u>2 174 923</u></b>

### C. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice **2019** est fixée par décision du conseil d'administration du **28 juin 2017** à un montant net annuel de **240 000 DT**. Le Conseil d'administration réuni le **11 juin 2019** et le **27 décembre 2019** a décidé d'allouer au Directeur Général une indemnité nette de 80 000 DT à imputer sur l'exercice 2018. Au 31 décembre 2019, cette indemnité n'a pas été encore payée. En outre, le Directeur Général bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale, de l'assurance multirisques et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction et de 500 litres de carburant.
- La rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice **2019** est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **29 Juin 2016** à un montant net de **2 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du conseil d'administration à percevoir au titre de chaque séance, y compris le montant à allouer au Président du Conseil d'administration, et à un montant annuel net de **1 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du comité d'audit, du comité de risque et du comité de financement par administrateur et par séance. Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice **2019** s'élèvent à un montant brut de **120 000 DT** dont **90 000 DT** au titre des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé, en dehors des conventions précitées, l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le champ d'application des articles **200** et suivants et **475** du Code des Sociétés Commerciales et des articles **43** et **62** de la loi **2016-48** relative aux banques et aux établissements financiers.

### LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**TCA**  
**Béchir NEDRI**

**UNIVERS AUDIT**  
**Rachid NACHI**

**AVIS DE SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**ATTIJARI LEASING**

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr. Borhen CHEBBI et Mme Sonia KETARI LOUZIR.

**BILAN**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2019**  
**(Unité : en Dinars Tunisiens)**

<b><u>ACTIFS</u></b>	<b><u>Notes</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31 12 2018</u></b>
Caisses et avoirs auprès des banques	4	19 468 977	6 772 669
Créances sur la clientèle de Leasing	5	490 150 974	532 406 159
Acheteurs factorés	6	13 177 730	12 835 082
Portefeuille de placement	7	4 780 280	15 711 550
Portefeuille d'investissement	8	14 049 595	12 419 481
Valeurs immobilisées	9	4 360 448	4 479 336
Autres actifs	10	6 761 686	8 336 122
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>552 749 690</b>	<b>592 960 399</b>
<b>PASSIFS</b>			
Concours bancaires	11	573	573
Dettes envers la clientèle	12	8 183 787	8 352 559
Comptes courants des adhérents	6	2 418 056	2 006 165
Emprunts et dettes rattachées	13	444 928 340	478 489 185
Fournisseurs et comptes rattachés	14	41 437 948	48 024 189
Autres passifs	15	3 695 264	3 965 060
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>500 663 968</b>	<b>540 837 731</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		27 500 000	27 500 000
Réserves		18 285 525	16 638 707
Résultats reportés		2 845 307	2 390 570
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat de la période		3 454 890	5 593 391
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>16</b>	<b>52 085 722</b>	<b>52 122 668</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>552 749 690</b>	<b>592 960 399</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN****AU 31 DECEMBRE 2019****(Unité : en Dinars Tunisiens)**

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>85 076 267</b>	<b>76 263 352</b>
Engagements de financement en faveur de la clientèle	10 792 986	10 697 376
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	70 531 891	62 893 472
Engagements de factoring	3 751 390	2 672 504
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>663 371 348</b>	<b>706 331 338</b>
Garanties reçues	22 236 663	19 184 614
Intérêts à échoir sur contrats actifs	83 489 424	87 055 575
Valeurs des biens, objet de leasing	557 645 261	600 091 149
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>16 000 000</b>	<b>3 000 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	16 000 000	3 000 000

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice de 12 mois clos 31 décembre 2019**  
**(Unité : en Dinars Tunisiens)**

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Revenus de Leasing	17	53 962 868	51 932 865
Revenus de Factoring	18	2 168 748	1 811 871
<b>Total des revenus</b>		<b>56 131 616</b>	<b>53 744 736</b>
Autres produits d'exploitation	19	2 668 033	2 576 293
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>58 799 649</b>	<b>56 321 029</b>
Charges financières nettes	20	(41 791 630)	(38 265 028)
Commissions encourues	30	(284 961)	(333 000)
Produits des placements	21	940 820	839 023
<b>PRODUIT NET</b>		<b>17 663 878</b>	<b>18 562 024</b>
Charges de personnel	22	(7 034 073)	(6 443 231)
Autres charges d'exploitation	23	(2 924 257)	(2 938 325)
Dotations aux amortissements	24	(468 932)	(461 277)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(10 427 262)</b>	<b>(9 842 833)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>7 236 616</b>	<b>8 719 191</b>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(3 193 739)	(1 530 268)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(135 100)	(30 371)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 907 777</b>	<b>7 158 552</b>
Autres gains ordinaires	27	492 316	246 744
Autres pertes ordinaires	28	(9 110)	(1 444)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>4 390 984</b>	<b>7 403 852</b>
Impôt sur les bénéfices	29	(862 191)	(1 584 154)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>3 528 793</b>	<b>5 819 698</b>
Eléments extraordinaires	29	(73 903)	(226 307)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>3 454 890</b>	<b>5 593 391</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>1,256</b>	<b>2,034</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
Exercice clos 31-12-2019

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	30	348 382 933	340 734 173
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	55 783 823	49 481 528
Financements des adhérents	31	(53 436 239)	(46 370 713)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(244 783 734)	(303 400 871)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(10 784 039)	(10 342 811)
Intérêts payés	34	(42 247 256)	(37 162 422)
Impôts et taxes payés	35	(14 112 796)	(7 281 012)
Autres flux de trésorerie	36	13 226 731	(14 506 928)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>52 029 423</b>	<b>(28 849 056)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(331 669)	(1 112 119)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	23 800	23 728
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 500 000)	(2 500 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(2 807 869)</b>	<b>(3 588 391)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	40	(3 491 836)	(3 422 732)
Encaissements provenant des emprunts	13	193 110 000	275 509 000
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(191 143 410)	(234 482 261)
Flux liés au financement à court terme	13	(35 000 000)	(3 000 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>(36 525 246)</b>	<b>34 604 007</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>12 696 308</b>	<b>2 166 560</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de période</b>		<b>6 772 096</b>	<b>4 605 536</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	41	<b>19 468 404</b>	<b>6 772 096</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

#### 1-1 Présentation de la société

La société « **ATTIJARI LEASING** » précédemment nommée « **GENERAL LEASING** » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000DT, divisé en 500.000 actions de 10DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « **GENERAL LEASING** » à « **ATTIJARI LEASING** ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000DT pour le porter de 21.250.000 DT à 27.500.000DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DTde prime d'émission, portant jouissance au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2018, à 27.500.000 DT composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

#### 1-2 Régime fiscal de la société

##### 1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

#### 1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

#### 1-2-3 Autres impôts et taxes :

« **ATTIJARI LEASING** » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

## **NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », arrêtés au 31 Décembre 2019, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **ATTIJARI LEASING** », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

## **NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

### **3-1 Bases de mesure**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

### **3-2 Unité monétaire**

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » sont libellés en Dinar Tunisien.

### **3-3 Sommaire des principales méthodes comptables**

#### 3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non-recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

(a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou

(b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :

(i) le preneur

(ii) une personne liée au preneur ;ou

(iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;

b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être

estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash-flow » compromettant le remboursement des dettes dans les

Délais,

- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;

- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

#### Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

#### Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « **ATTIJARI LEASING** ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par « **ATTIJARI LEASING** ».

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
  - a. Agriculture ;
  - b. BTP ;
  - c. Commerce ;
  - d. Industrie ;
  - e. Médical ;
  - f. Services ;
  - g. Tourisme ;
  - h. Transport.
2. La détermination pour chaque groupe de créances  $i$ , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2017  $TMM_{gi}$  selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe } i \text{ de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe  $i$  : les engagements 0 et 1 de l'année  $N-1$  du groupe  $i$  devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année  $N$  ;
- $TMM_{gi}$  : Taux de migration moyen du groupe de créances  $i$  ;
- $n$  : Nombre d'années retenues dans le calcul du  $TMM_{gi}$ .

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances «  $FS_{gi}$  » traduisant l'aggravation des risques en 2019. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2019}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2018}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances «  $TPM_{gi}$  » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2016-2018 :

$$TPM_{gi} = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année } N}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

Avec  $TPM_{gi}$  : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances  $i$ .

5. Calcul des provisions collectives du groupe i« PC<sub>gi</sub>», selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = (\text{Engagements}_{gi} 0 \text{ et } 1) \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC<sub>gi</sub>.

### 3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

### 3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

### 3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

#### Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### Placements à long terme

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### 3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

#### 3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### **NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES**

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Banques	19 466 052	6 769 244
- Caisses	2 925	3 425
<b>Total</b>	<b>19 468 977</b>	<b>6 772 669</b>

## NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Créances de leasing	489 250 518	533 579 138
- Impayés	40 545 101	36 808 437
- Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249
- Intérêts échus et différés	(2 522 917)	(2 577 418)
- Créances sur contrats en instance de mise en force	1 360 016	857 795
- Créances radiées	434 846	434 846
<b>Total brut</b>	<b>529 111 813</b>	<b>569 147 048</b>
- Provisions pour dépréciation des encours	(12 102 833)	(11 773 796)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(19 773 919)	(18 413 078)
- Provisions additionnelles	(538 131)	(311 909)
- Provisions collectives	(2 150 822)	(2 150 822)
- Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)
- Provisions pour Créances radiées	(434 846)	(434 846)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 747 638)	(3 443 788)
<b>Total des provisions et produits réservés</b>	<b>(38 960 839)</b>	<b>(36 740 889)</b>
<b>Total net</b>	<b>490 150 974</b>	<b>532 406 159</b>

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), durant l'exercice sont indiqués ci-après :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31 /12/2018</u>
<b>Solde au début de période</b>	534 436 933	523 327 779
<b>Additions de la période</b>		
- Investissements	205 384 438	258 784 319
- Relocations	5 995 770	6 088 591
- Consolidations	217 159	47 264
<b>Retraits de la période</b>		
- Remboursement des créances échues	(234 359 142)	(231 041 279)
- Remboursement anticipé de créances	(15 427 878)	(15 658 736)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(3 326)	(2 752)
- Relocations	(5 135 257)	(6 158 527)
- Radiations de créances	(498 163)	(949 726)
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>490 610 534</b>	<b>534 436 933</b>

### Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), se détaille par maturité, comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31 /12/2018</u>
<b>Paiements minimaux sur contrats actifs (a)</b>	<b>548 880 912</b>	<b>597 644 955</b>
A recevoir dans moins d'un an	220 124 623	226 889 440
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	324 853 611	367 494 789
A recevoir dans plus de 5 ans	3 902 678	3 260 726
<b>Produits financiers non acquis (b)</b>	<b>83 489 424</b>	<b>87 055 575</b>
A recevoir dans moins d'un an	41 647 295	41 826 672
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	41 426 172	44 903 756
A recevoir dans plus de 5 ans	415 957	325 147
<b>Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)</b>	<b>465 391 488</b>	<b>510 589 380</b>
<b>Créances en instance de mise en force (2)</b>	<b>1 360 016</b>	<b>857 795</b>
<b>Créances échues (3)</b>	<b>917 102</b>	<b>716 438</b>
<b>Contrats suspendus (ordinaire) (4)</b>	<b>687 276</b>	<b>1 325 258</b>
<b>Contrats suspendus (contentieux) (5)</b>	<b>22 254 652</b>	<b>20 948 063</b>
<b>Encours global : (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</b>	<b>490 610 535</b>	<b>534 436 933</b>

**Analyse par secteur d'activité :**

<b><u>Secteur d'activité</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31 /12/2018</u></b>
Bâtiment et travaux publics	52 709 307	77 726 278
Industrie	68 962 307	76 903 749
Tourisme	15 873 379	12 765 109
Commerces et services	285 339 083	294 745 219
Agriculture	67 726 459	72 296 578
<b>Total</b>	<b>490 610 535</b>	<b>534 436 933</b>

**Analyse par type de matériel :**

<b><u>Type de matériel</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31 /12/2018</u></b>
Equipements	38 836 977	56 829 267
Matériel roulant	378 604 958	397 728 750
Matériel spécifique	40 419 453	41 239 334
<b>Sous Total</b>	<b>457 861 388</b>	<b>495 797 351</b>
Immobilier	32 749 147	38 639 582
<b>Total</b>	<b>490 610 535</b>	<b>534 436 933</b>

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2019 comme suit :

## ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable) (*)	393 464 331	64 473 564	6 319 534	5 081 621	19 813 321	489 152 371
Impayés	2 977 345	10 059 697	2 283 058	2 637 436	22 587 565	40 545 101
Contrats en instance de mise en force	1 115 662	-	-	-	244 354	1 360 016
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>397 557 339</b>	<b>74 533 260</b>	<b>8 602 593</b>	<b>7 719 057</b>	<b>42 645 240</b>	<b>531 057 488</b>
Avances reçues (**)	(5 403 711)	(281 623)	(64 602)	(87 457)	(2 346 392)	(8 183 787)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>392 153 627</b>	<b>74 251 637</b>	<b>8 537 990</b>	<b>7 631 599</b>	<b>40 298 847</b>	<b>522 873 701</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>10 792 986</b>					<b>10 792 986</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>402 946 614</b>	<b>74 251 637</b>	<b>8 537 990</b>	<b>7 631 599</b>	<b>40 298 847</b>	<b>533 666 688</b>
Produits réservés	-	-	(267 972)	(343 089)	(3 136 577)	(3 747 638)
Provisions sur encours financiers	-	-	(17 813)	(108 164)	(11 976 856)	(12 102 833)
Provisions sur impayés	-	-	(329 968)	(1 034 759)	(18 409 192)	(19 773 919)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(538 131)	(538 131)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(615 753)</b>	<b>(1 486 013)</b>	<b>(34 060 755)</b>	<b>(36 162 521)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>402 946 614</b>	<b>74 251 637</b>	<b>7 922 237</b>	<b>6 145 586</b>	<b>6 238 092</b>	<b>497 504 166</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2019</b>			<b>1,60%</b>	<b>1,43%</b>	<b>7,55%</b>	<b>10,58%</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2018</b>						<b>9,12%</b>
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2019</b>			<b>7,21%</b>	<b>19,47%</b>	<b>84,52%</b>	<b>64,04%</b>
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2018</b>						<b>64,90%</b>

(\*) La différence de l'encours comptable avec l'encours financiers s'élève à 98 147 DT est totalement provisionnée.

(\*\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES**

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
-		
- Comptes des acheteurs factorés	13 269 121	12 793 332
- Effets à l'encaissement	526 800	697 598
- Intérêts échus et différés		
<b>Sous Total (A)</b>	<b>13 795 921</b>	<b>13 490 931</b>
- Provisions	(564 125)	(583 693)
- Agios réservés	(54 066)	(72 155)
<b>Total des provisions</b>	<b>(618 191)</b>	<b>(655 848)</b>
<b>Total net</b>	<b>13 177 730</b>	<b>12 835 082</b>
Comptes des adhérents		
- Fonds de garantie	2 418 056	2 006 165
<b>Sous total (B)</b>	<b>2 418 056</b>	<b>2 006 165</b>
<b><u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u></b>	<b>11 377 865</b>	<b>11 484 765</b>

### ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	12 558 619				698 731	13 257 350
Valeurs à l'encaissement	526 800					526 800
Fonds de garantie (**)	(2 338 559)				(80 854)	(2 419 413)
<b>ENGAGEMENTS BILAN</b>	<b>10 746 860</b>	-	-	-	<b>617 877</b>	<b>11 364 737</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>3 751 390</b>					<b>3 751 390</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>14 498 251</b>	-	-	-	<b>617 877</b>	<b>15 116 128</b>
Produits réservés					54 066	54 066
Provisions					564 125	564 125
<b>TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES</b>	-	-	-	-	<b>618 191</b>	<b>618 191</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>14 498 251</b>	-	-	-	<b>(314)</b>	<b>14 497 937</b>

**Ratio des actifs non performants**

0,00%

0,00%

4,09%

**Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2019**

4,09%

**Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2018**

5,02%

**Ratio de couverture par les provisions et agios réservés**

100,05%

**Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2019**

100,05%

**Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2018**

92,25%

(\*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 11 771 DT.

(\*\*) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 358 DT.



Dotations initiales	1 000 000	-	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	<b>13 500 000</b>
Excédents antérieurs	(200 000)		87 104	166 477	32 699	75 677	56 448	-	<b>218 405</b>
Excédent de l'exercice	(75)	731	7 929	13 607	3 181	16 339	95 990	47 489	<b>185 192</b>
Retenues à la source (dividendes)	-			(6 000)	(2 400)	(3 600)			<b>(12 000)</b>
Retenues à la source (echelles d'intérêts)	-	(161)	(32)	(247)	(96)	(151)	(160)	(17 554)	<b>(18 401)</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>799 925</b>	<b>570</b>	<b>2 095 001</b>	<b>2 673 837</b>	<b>1 033 384</b>	<b>2 088 265</b>	<b>2 652 278</b>	<b>2 529 935</b>	<b>13 873 195</b>

L'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019, s'analyse comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	
Dividendes	-	-	22 756	12 446	3 393	11 538	119 462	-	<b>169 594</b>
Produits (INTERETS)/ tombées EO	-	-	-	30 000	12 000	18 000		-	<b>60 000</b>
Plus values latentes	-	-	4 299	2 351	641	15 980	21 564	-	<b>44 835</b>
Plus values réaliser	-	1 641							<b>1 641</b>
Intérêts comptes courants/echelle intérêts	-	803	162	1 235	479	758	797	87 771	<b>92 006</b>
Moins values latentes	-	-	-	-	-	-	-		<b>-</b>
Commissions SICAR / Echelle Intérêts/COMM DE GESTION	(75)	(1 712)	(19 287)	(32 425)	(13 332)	(29 937)	(45 833)	(40 282)	<b>(182 883)</b>
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>(75)</b>	<b>731</b>	<b>7 929</b>	<b>13 607</b>	<b>3 181</b>	<b>16 339</b>	<b>95 990</b>	<b>47 489</b>	<b>185 192</b>

#### NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2019, cette rubrique totalisant 4 360 449 DT contre 4 479 336 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES**  
**ARRETE 31-DECEMBRE 2019**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements & provisions				Provisions	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	reprise /CESSION	Fin de période		
Logiciels	33,3%	274 979	122 730	-	397 709	264 696	27 493	-	292 189	-	105 520
Logiciels en cours		118 024	25 830	-	143 854	-	-	-	-	-	143 854
<b><u>Total des immobilisations incorporelles</u></b>		<b><u>393 003</u></b>	<b><u>148 560</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>541 562</u></b>	<b><u>264 696</u></b>	<b><u>27 493</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>292 189</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>249 374</u></b>
Terrain		949 160	-	-	949 160	-	-	-	-	-	949 160
Construction	5 %	4 329 042	44 234	-	4 373 276	2 066 450	218 359	-	2 284 809	-	2 088 467
Matériel de transport	20%	560 163	-	20 900	539 263	360 571	99 828	20 900	439 499	-	99 764
Installations générales	10 %	931 773	104 537	-	1 036 310	561 045	52 830	-	613 875	-	422 436
Mobilier de bureau	20 %	218 994	12 171	-	231 165	172 031	15 637	-	187 668	-	43 497
Matériel informatique	33,3%	296 870	22 168	-	319 038	230 384	36 411	-	266 795	-	52 243
Matériel de transport à statut juridique particulier	20 %	130 482	-	-	130 482	130 481	-	-	130 481	-	0
Immobilisations hors exploitation (*)		555 509	-	-	555 509	-	-	-	-	100 000	455 509
<b><u>Total des immobilisations corporelles</u></b>		<b><u>7 971 993</u></b>	<b><u>183 110</u></b>	<b><u>20 900</u></b>	<b><u>8 134 202</u></b>	<b><u>3 520 964</u></b>	<b><u>423 064</u></b>	<b><u>20 900</u></b>	<b><u>3 923 128</u></b>	<b><u>100 000</u></b>	<b><u>4 111 074</u></b>
<b>TOTAUX</b>		<b>8 364 996</b>	<b>331 669</b>	<b>20 900</b>	<b>8 675 765</b>	<b>3 785 660</b>	<b>450 557</b>		<b>4 215 316</b>	<b>100 000</b>	<b>4 360 448</b>

(\*) Au niveau de cette rubrique figurent un ensemble d'immobiliers et de terrains hors exploitation pour une valeur comptable nette de 455 509 dinars au 31/12/2019.

Cet ensemble d'immobiliers et de terrains acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation.

La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et finaliser ces opérations et qu'il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

## NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Frais d'émission des emprunts (1)	966 491	1 038 299
- Frais d'augmentation du capital (1)	13 781	32 156
- Dépôts et cautionnements versés	32 734	32 734
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	53 971	62 760
- Avances et acomptes au personnel	912 500	659 383
- Autres créances sur le personnel	3 010	3 010
- Etat, crédit de TVA	70 820	1 766 792
- Etat, crédit de IS	573 072	498 404
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	1 306 655	1 333 602
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	2 475 034	2 613 873
- Autres comptes débiteurs	380 451	380 451
- Produits à recevoir	300 211	262 156
- Compte d'attente	23 608	28 599
- Charges constatées d'avance	86 329	60 885
<b>Total brut</b>	<b>7 200 057</b>	<b>8 774 493</b>
- Provisions pour dépréciation	(438 371)	(438 371)
<b>Total net</b>	<b>6 761 686</b>	<b>8 336 122</b>

(1) Les charges reportées se présentent comme suit :

Désignation	Taux	Valeur brute				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de Période	Addition	Reclassement	Fin de Période	Début de Période	Dotation de Période	Reclassement	Fin de période	
Frais d'augmentation du capital (A)	Mode linéaire Prorata des intérêts courus	55 125	-	-	55 125	22 969	18 375	-	41 344	13 781
Frais d'émission des emprunts (B)		3 066 527	363 534	654 979	2 775 082	2 028 228	435 341	654 979	1 808 590	966 492
<b>TOTAUX</b>		<b>3 121 652</b>	<b>363 534</b>	<b>654 979</b>	<b>2 830 207</b>	<b>2 051 197</b>	<b>453 716</b>	<b>654 979</b>	<b>1 849 934</b>	<b>980 273</b>

## NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Banques, découverts	573	573
<b>Total</b>	<b>573</b>	<b>573</b>

## NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	8 183 787	8 352 559
<b>Total</b>	<b>8 183 787</b>	<b>8 352 559</b>

## NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<b>Emprunts</b>		
- Banques locales (1)	224 221 693	199 311 400
- Banques étrangères (2)	42 881 259	40 939 963
- Emprunts obligataires (3)	127 878 400	147 763 400
- Certificats de Leasing (4)	33 000 000	67 000 000
- Certificats de dépôt (4)	8 000 000	14 000 000
<b>Total emprunts</b>	<b>435 981 352</b>	<b>469 014 763</b>
<b>Dettes rattachées</b>		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 650 663	1 363 288
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 595 786	1 424 799
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 486 186	5 440 843
- Intérêts courus sur certificats de leasing	157 349	1 262 018
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	94 291	114 255
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(37 287)	(130 781)
<b>Total dettes rattachées</b>	<b>8 946 988</b>	<b>9 474 422</b>
<b>Total général</b>	<b>444 928 340</b>	<b>478 489 185</b>

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

Banque	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>BANQUES LOCALES</b>	-	-	-	-	<b>199 311 400</b>	<b>163 000 000</b>	<b>143 089 706</b>	<b>224 221 693</b>	<b>128 954 523</b>	<b>90 267 171</b>
ATTIJARI BANK 25	10 000 000	DT	5 ANS	<u>6,40%</u>	1 000 000		1 000 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 26	5 000 000	DT	5 ANS	<u>6,40%</u>	500 000		500 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 27	5 000 000	DT	5 ANS	<u>6,40%</u>	750 000		750 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 28	5 000 000	DT	5 ANS	<u>6,40%</u>	1 000 000		1 000 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 29	5 000 000	DT	5 ANS	<u>6,40%</u>	1 000 000		1 000 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 15/1	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	1 500 000		1 000 000	500 000	0	500 000
ATTIJARI BANK15/2	7 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	2 100 000		1 400 000	700 000	0	700 000
ATTIJARI BANK 15/3	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	1 750 000		1 000 000	750 000	0	750 000
ATTIJARI BANK 15/4	4 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	1 400 000		800 000	600 000	0	600 000
ATTIJARI BANK 16/01	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	900 000		400 000	500 000	100 000	400 000
ATTIJARI BANK 16/02	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	2 500 000		1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 16/03	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	1 000 000		400 000	600 000	200 000	400 000
ATTIJARI BANK 16/04	3 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	1 650 000		600 000	1 050 000	450 000	600 000
ATTIJARI BANK 16/05	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 100 000		400 000	700 000	300 000	400 000
ATTIJARI BANK 16/06	4 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	2 200 000		800 000	1 400 000	600 000	800 000
ATTIJARI BANK 16/07	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 200 000		400 000	800 000	400 000	400 000
ATTIJARI BANK 16/08	3 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 800 000		600 000	1 200 000	600 000	600 000
ATTIJARI BANK 16/09	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	3 000 000		1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 16/10	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	3 000 000		1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 17/01	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	3 250 000		1 000 000	2 250 000	1 250 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 17/02	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	3 500 000		1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 17/03	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	3 500 000		1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 17/04	2 500 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 842 105		526 316	1 315 789	789 473	526 316
ATTIJARI BANK 17/05	2 500 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 842 110		526 312	1 315 798	789 486	526 312
ATTIJARI BANK 18/01	10 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	9 000 000		2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 18/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	9 473 685		2 105 260	7 368 425	5 263 165	2 105 260
ATTIJARI BANK 18/03	20 000 000	DT	5 ANS	<u>8,20%</u>	20 000 000		4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
ATTIJARI BANK 19/01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	0	15 000 000	1 500 000	13 500 000	10 500 000	3 000 000
ATTIJARI BANK 19/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>		10 000 000	0	10 000 000	7 894 740	2 105 260
ATTIJARI BANK 19/03	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,50%</u>		10 000 000	0	10 000 000	8 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 19/04	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,50%</u>		10 000 000	0	10 000 000	8 000 000	2 000 000
Crédits Directs, ATTIJARI BANK			TRIMESTRIELS (TMM+0,75%)		25 000 000	80 000 000	80 000 000	25 000 000	0	25 000 000
<b>TOTAL ATTIJARI BANK</b>					<b>106 757 900</b>	<b>125 000 000</b>	<b>108 707 888</b>	<b>123 050 012</b>	<b>67 636 864</b>	<b>55 413 148</b>
BIAT 17-01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	12 000 000		3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000

Banque	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BIAT 18-01	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+2,5%	8 000 000		2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
<b>TOTAL BIAT</b>					<b>20 000 000</b>	<b>0</b>	<b>5 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>5 000 000</b>
AMEN BANK 27	1 500 000	DT	5ANS	- TMM+2,75%	378 497		348 243	30 254	0	30 254
AMEN BANK 28	1 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	254 921		234 550	20 371	0	20 371
AMEN BANK 29	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	410 804		377 994	32 810	0	32 810
AMEN BANK 30	1 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	286 547		263 664	22 883	0	22 884
AMEN BANK 16-1	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 285 735		399 564	886 170	458 364	427 807
AMEN BANK 16-2	3 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 921 076		597 008	1 324 069	684 863	639 206
AMEN BANK 17-01	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 340 012		416 735	923 277	477 395	445 882
AMEN BANK 17-02	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 052 627		327 258	725 369	375 118	350 251
AMEN BANK 17-03	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 051 747		326 577	725 170	375 233	349 937
AMEN BANK 17-04	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	1 573 961		374 933	1 199 028	793 270	405 759
AMEN BANK 17-05	1 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	831 711		183 715	647 996	449 118	198 879
AMEN BANK 18-01	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	1 738 960		384 055	1 354 905	939 111	415 794
AMEN BANK 18-02	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,43%	2 000 000		319 173	1 680 827	1 320 178	360 649
AMEN BANK 19-01	1 000 000	DT	5ANS	TMM+2,48%		1 000 000	157 895	842 105	631 579	210 526
AMEN BANK 19-02	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,85%		2 000 000	315 789	1 684 211	1 263 158	421 053
AMEN BANK 19-03	1 000 000	DT	5ANS	TMM+3%		1 000 000	0	1 000 000	800 000	200 000
AMEN BANK 19-04	9 000 000	DT	5ANS	TMM+3%		9 000 000	0	9 000 000	7 105 263	1 894 737
<b>TOTAL AMEN BANK</b>					<b>14 126 598</b>	<b>13 000 000</b>	<b>5 027 152</b>	<b>22 099 446</b>	<b>15 672 648</b>	<b>6 426 798</b>
BANQUE DE TUNISIE 4	4 000 000	DT	5ANS	- TMM+2,5%	200 000		200 000	0	0	0
BANQUE DE TUNISIE 15/01	4 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 200 000		800 000	400 000	0	400 000
BANQUE DE TUNISIE 16/01	4 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	2 000 000		800 000	1 200 000	400 000	800 000
BANQUE DE TUNISIE 17/01	3 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 950 000		600 000	1 350 000	750 000	600 000
BANQUE DE TUNISIE 17/02	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	1 642 850		285 720	1 357 130	1 071 410	285 720
BANQUE DE TUNISIE 17/03	3 000 000	DT	5ANS	TMM+2,6%	2 400 000		600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
BANQUE DE TUNISIE 18/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,6%	4 250 000		1 000 000	3 250 000	2 250 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 19/01	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%		2 000 000	200 000	1 800 000	1 400 000	400 000
BANQUE DE TUNISIE 19/02	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,75%		1 500 000	150 000	1 350 000	1 050 000	300 000
BANQUE DE TUNISIE 19/03	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,75%		1 500 000		1 500 000	1 166 664	333 336
BANQUE DE TUNISIE 19/04	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%		5 000 000		5 000 000	4 000 000	1 000 000
<b>TOTAL BT</b>					<b>13 642 850</b>	<b>10 000 000</b>	<b>4 635 720</b>	<b>19 007 130</b>	<b>13 288 074</b>	<b>5 719 056</b>
BTL17-01	3 000 000	DT	5ANS	- TMM+2,75%	2 100 000		600 000	1 500 000	900 000	600 000
<b>TOTAL BTL</b>					<b>2 100 000</b>	<b>0</b>	<b>600 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>900 000</b>	<b>600 000</b>
ABC7	2 500 000	DT	5ANS	- TMM+2,5%	500 000	0	500 000	0	0	0

Banque	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
ABC8	2 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	500 000	0	500 000	0	0	0
ABC 18/01	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+2,5%</u>	5 000 000		5 000 000	0	0	0
ABC 18/02	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+2,5%</u>	5 000 000		5 000 000	0	0	0
ABC 19/01	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+2,3%</u>		5 000 000		5 000 000	0	5 000 000
ABC 19/02	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+2,3%</u>		5 000 000		5 000 000	0	5 000 000
<b>TOTAL ABC</b>					<b>11 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>11 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000</b>
BH 003	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+1,75%</u>	422 557		422 557	0	0	0
BH 15/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	2 793 638		732 103	2 061 535	1 278 365	783 170
BH 15/02	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 142 857		285 714	857 143	571 429	285 714
BH 15/03	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 714 285		428 571	1 285 714	857 143	428 571
BH 16/01	3 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 928 571	0	428 571	1 500 000	1 071 429	428 571
BH 16/02	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 357 143	0	285 714	1 071 429	785 714	285 714
BH 17/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>	3 928 571	0	714 286	3 214 286	2 500 000	714 286
BH 17/02	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>	4 285 714	0	714 286	3 571 429	2 857 143	714 286
BH 18/01	10 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>	9 285 714	0	1 428 572	7 857 142	6 428 570	1 428 572
BH 19/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,5%</u>		5 000 000	178 571	4 821 429	4 107 145	714 284
<b>TOTAL BH</b>					<b>26 859 052</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 618 946</b>	<b>26 240 106</b>	<b>20 456 937</b>	<b>5 783 169</b>
ATB 15/01	3 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	1 225 000		700 000	525 000	0	525 000
ATB 16/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	1 100 000		400 000	700 000	300 000	400 000
ATB 17/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	1 500 000		400 000	1 100 000	700 000	400 000
<b>TOTAL ATB</b>					<b>3 825 000</b>	<b>0</b>	<b>1 500 000</b>	<b>2 325 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 325 000</b>
QNB	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2%</u>	1 000 000		1 000 000	0	0	0
<b>TOTAL QNB</b>					<b>1 000 000</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

Banque	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>BANQUES ETRANGERES</b>					<b>40 939 962</b>	<b>10 110 000</b>	<b>8 168 704</b>	<b>42 881 258</b>	<b>31 466 284</b>	<b>11 414 975</b>
BAD 1	4 723 521	EURO	10ANS	<u>4,72%</u>	2 699 155		674 789	2 024 366	1 349 577	674 789
BAD 2	1 245 961	EURO	10ANS	<u>4,33%</u>	800 975		177 994	622 980	444 986	177 994
<b>TOTAL BAD</b>					<b>3 500 130</b>	<b>0</b>	<b>852 783</b>	<b>2 647 347</b>	<b>1 794 563</b>	<b>852 783</b>
BEI 5	10 082 293	EURO	10ANS	<u>4,74%</u>	1 440 328	0	1 440 328	0	0	0
BEI 6	1 810 768	EURO	10ANS	<u>5,04%</u>	258 681	0	258 681	0	0	0
<b>TOTAL BEI</b>					<b>1 699 009</b>	<b>0</b>	<b>1 699 009</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
SANAD 15-01	9 521 605(dt)	EURO	10ANS	<u>8,00%</u>	4 231 824	0	2 115 912	2 115 911	0	2 115 911
SANAD 18-01	21 693 000(dt)	EURO	5ANS	<u>10,00%</u>	21 693 000		2 410 334	19 282 666	14 461 998	4 820 668
<b>TOTAL SANAD</b>					<b>25 924 824</b>	<b>0</b>	<b>4 526 246</b>	<b>21 398 577</b>	<b>14 461 998</b>	<b>6 936 579</b>
GGF 18-01	9 816 000 (dt)	EURO	5ANS	<u>9,86%</u>	9 816 000	0	1 090 666	8 725 334	6 544 003	2 181 331
GGF 19-01	10 110 000 (dt)	EURO	5ANS	<u>9,87%</u>		10 110 000		10 110 000	8 665 719	1 444 281
<b>TOTAL GGF</b>					<b>9 816 000</b>	<b>10 110 000</b>	<b>1 090 666</b>	<b>18 835 334</b>	<b>15 209 722</b>	<b>3 625 612</b>
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>					<b>240 251 363</b>	<b>173 110 000</b>	<b>151 258 410</b>	<b>262 102 952</b>	<b>160 420 807</b>	<b>101 682 146</b>

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires

Banque	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
				-						
Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	8 360 000	DT	5ANS	<u>6,35%</u>	1 672 000		1 672 000	0	0	0
Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	3 200 000	DT	5ANS	<u>6,40%</u>	457 280		457 280	0	0	0
Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	3 290 000	DT	7ANS	<u>7,10%</u>	1 316 000		658 000	658 000	0	658 000
Emprunt obligataire 01/2014 CATEG B	15 204 600	DT	5ANS	<u>7,20%</u>	3 040 920		3 040 920	0	0	0
Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	DT	5ANS	<u>7,35%</u>	5 970 000		1 990 000	3 980 000	1 990 000	1 990 000
Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG A	7 368 000	DT	5ANS	<u>7,50%</u>	1 473 600		1 473 600	0	0	0
Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	DT	7ANS	<u>7,75%</u>	6 379 200		2 126 400	4 252 800	2 126 400	2 126 400
Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG C	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,25%</u>	400 000		400 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2015-1 A	11 082 000	DT	5ANS	<u>7,60%</u>	4 432 800		2 216 400	2 216 400		2 216 400
Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	DT	7ANS	<u>7,80%</u>	14 334 400		3 583 600	10 750 800	7 167 200	3 583 600
Emprunt obligataire 2015-1 C	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	400 000		200 000	200 000	0	200 000
Emprunt obligataire 2015-2 A	30 000 000	DT	7ANS	<u>7,70%</u>	12 000 000		6 000 000	6 000 000	0	6 000 000
Emprunt obligataire 2016-1 A	4 850 000	DT	5ANS	<u>7,50%</u>	4 710 000	0	1 570 000	3 140 000	1 570 000	1 570 000
Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	DT	7ANS	<u>7,75%</u>	22 150 000	0	4 430 000	17 720 000	13 290 000	4 430 000
Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	DT	5ANS	<u>7,65%</u>	11 392 000	0	2 848 000	8 544 000	5 696 000	2 848 000
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	DT	7ANS	<u>7,85%</u>	15 760 000	0	0	15 760 000	12 608 000	3 152 000
Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	DT	5ANS	<u>7,75%</u>	4 875 200	0	1 218 800	3 656 400	2 437 600	1 218 800
Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,35%</u>	8 000 000	0	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	DT	7ANS	<u>7,90%</u>	4 000 000	0	0	4 000 000	3 200 000	800 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	DT	5ANS	<u>8,20%</u>	1 680 000		336 000	1 344 000	1 008 000	336 000
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,30%</u>	18 320 000		3 664 000	14 656 000	10 992 000	3 664 000
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	DT	7ANS	<u>8,35%</u>	5 000 000		0	5 000 000	5 000 000	0
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	DT	5ANS	<u>11,00%</u>	0	8 700 000		8 700 000	6 960 000	1 740 000
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	0	11 300 000		11 300 000	9 040 000	2 260 000
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>					<b>147 763 400</b>	<b>20 000 000</b>	<b>39 885 000</b>	<b>127 878 400</b>	<b>87 085 200</b>	<b>40 793 200</b>

(4): Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les dettes de leasing :

DESIGNATION	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
AUTRES EMPRUNTS				-						
Certificats de Leasing				-						
BILLET DE TRES/ AL BARAKA	35 000 000			-	35 000 000	388 000 000	390 000 000	33 000 000	0	33 000 000
CERTIFICAT DE LEASING ZITOUNA	32 000 000			-	32 000 000	294 500 000	326 500 000	0	0	0
CERTIFICAT LEASING WIFAK BANK	5 000 000			-		5 000 000	0	5 000 000	0	5 000 000
CERTEFICAT DE DEPOT				-						
CD/HEJER TNANI	1 000 000			-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
CD / KHIRA MILED	500 000			-	500 000		500 000	0	0	0
CD/AOS	1 000 000			-	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000	0	1 000 000
CD/FCP DYNAMIQUE	1 500 000			-	1 500 000	6 500 000	6 500 000	1 500 000	0	1 500 000
CD/ATTIJARI SICAR	3 000 000			-	4 000 000	6 000 000	10 000 000	0	0	0
CD/POST OBLIG SICAV TANIT	2 000 000			-	2 000 000	2 000 000	4 000 000	0	0	0
CD/COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000			-	4 000 000		0	4 000 000	4 000 000	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	500 000			-		2 000 000	1 500 000	500 000	0	500 000
<b>TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS</b>					<b>81 000 000</b>	<b>709 000 000</b>	<b>744 000 000</b>	<b>46 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>42 000 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>469 014 763</b>	<b>902 110 000</b>	<b>935 143 410</b>	<b>435 981 352</b>	<b>251 506 007</b>	<b>184 475 346</b>

**NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Factures d'achats	2 976 480	2 116 091
- Effets à payer	38 461 468	45 908 098
<b>Total</b>	<b>41 437 948</b>	<b>48 024 189</b>

**NOTE 15 : AUTRES PASSIFS**

Le détail des autres passifs est le suivant :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	226 450	228 221
- Etat, retenues sur salaires	121 139	112 090
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	637 932	745 999
- Contribution conjoncturelle	73 902	226 308
- Etat, autres impôts et taxes à payer	138 480	75 411
- Etat, TCL à payer	18 754	19 557
- CC ASSOCIER	610	0
- C.N.S.S	291 768	294 993
- CAVIS	39 595	43 476
- Autres comptes créditeurs	50 257	72 532
- Remboursement assurance groupe	7 656	1 917
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	620 171	922 527
- Compte d'attente	205 693	181 971
- Caisse de compensation	4 481	4 195
- Produits constatés d'avance	251 627	237 602
- Prestataires de services	190 955	75 234
- Retenue de garantie	5 799	5 799
- Provisions pour passifs et charges	405 292	335 292
- Provisions pour départ à la retraite	336 377	313 610
<b>Total</b>	<b>3 695 264</b>	<b>3 965 060</b>

## NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
-	-	-
- Capital social	27 500 000	27 500 000
- Primes d'émission	2 000 000	2 000 000
- Réserve légale	2 750 000	2 561 346
- Réserve spéciale de réinvestissement	13 500 000	12 000 000
- Réserve pour fonds social	35 525	77 361
- Effets des modifications comptables	0	0
- Résultats reportés	2 845 307	2 390 570
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>48 630 832</b>	<b>46 529 277</b>
Résultat de l'exercice	3 454 890	5 593 391
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>52 085 722</b>	<b>52 122 668</b>
<b><u>Résultat par action :</u></b>		
Résultat de la période (1)	3 454 890	5 593 391
Nombre d'actions (2)	2 750 000	2 750 000
Résultat par action (1) / (2)	1,256	2,034

Le capital social s'élève au 31 décembre 2019, à 27.500.000 Dinars composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars, libérée en totalité.

- **La réserve légale** a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- **La réserve spéciale de réinvestissement** a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.
- **La réserve pour fonds social** est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.
- **Le résultat par action**, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que définis par les normes comptables.

Voir tableau de mouvements ci-joint :

**NOTE 16 (SUITE) : CAPITAUX PROPRES****TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES  
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019  
(Montants exprimés en dinars)**

	Capital social	Réserve légale	Prime	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2018</b>	<b>27 500 000</b>	<b>2 561 346</b>	<b>2 000 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>77 361</b>	<b>0</b>	<b>2 390 570</b>	<b>5 593 391</b>	<b>52 122 668</b>
Affectation par l'A.G.O 2018 du 25/04/2019		188 654		2 500 000	150 000		2 754 737	(5 593 391)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018							(3 300 000)	-	(3 300 000)
Reclassement				(1 000 000)		-	1 000 000		-
Prélèvement sur fonds social					(191 836)				(191 836)
Résultat au 31 décembre 2019								3 454 890	3 454 890
<b>CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</b>	<b>27 500 000</b>	<b>2 750 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>13 500 000</b>	<b>35 525</b>	<b>0</b>	<b>2 845 307</b>	<b>3 454 890</b>	<b>52 085 722</b>

## NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Intérêts conventionnels	52 417 795	50 636 882
Intérêts intercalaires	1 052	9 214
Intérêts de retard	1 935 320	1 522 691
<b>Total intérêts de crédits bail</b>	<b>54 354 167</b>	<b>52 168 787</b>
- Produits réservés de la période		
- Intérêts inclus dans les loyers	(898 220)	(845 242)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	506 921	609 320
. Intérêts de retard antérieurs		
<b>Variation des produits réservés</b>	<b>(391 299)</b>	<b>(235 922)</b>
<b>Total des revenus de leasing</b>	<b>53 962 868</b>	<b>51 932 865</b>

## NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Commissions de factoring	417 928	362 669
Intérêts de financement	1 750 820	1 449 202
<b>Total revenus de factoring</b>	<b>2 168 748</b>	<b>1 811 871</b>

## NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	654 251	658 000
- Commissions d'assurance	0	16 409
- Frais divers sur dossiers	2 005 757	1 892 107
- Autres produits d'exploitation	8 025	9 777
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>2 668 033</b>	<b>2 576 293</b>

## NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	11 994 686	12 557 347
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	20 833 700	18 690 205
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	4 199 932	1 995 453
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	435 340	445 999
- Charge à répartir des frais d'émission d'emprunts	39 062	0
<b>Total des charges financières des emprunts</b>	<b>37 502 720</b>	<b>33 689 004</b>
- Intérêts des comptes courants	282 497	719 997
- Intérêts sur opérations de financement	4 006 413	3 856 027
<b>Total des autres charges financières</b>	<b>4 288 909</b>	<b>4 576 024</b>
<b>Total général</b>	<b>41 791 630</b>	<b>38 265 028</b>

## NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Dividendes sur titres SICAV	383 170	205 671
- Plus-values latentes sur titres immobilisés	45 129	60 420
- Plus-values sur cession de titres SICAV	166 562	290 087
- Moins-values latentes sur titres immobilisés	(191 033)	(6 446)
- Revenus des certificats de dépôt	254 359	149 897
- Intérêts sur emprunts obligataires	56 154	68 860
- Intérêts des comptes courants	226 479	70 534
<b>Total</b>	<b>940 820</b>	<b>839 023</b>

## NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Salaires et compléments de salaires	5 174 459	4 786 903
- Rémunérations du personnel détaché	627 452	555 322
- Charges connexes aux salaires	25 119	15 237
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	1 001 515	892 729
- Autres charges sociales	209 510	204 027
- Transfert de charges	(3 982)	(10 987)
<b>Total</b>	<b>7 034 073</b>	<b>6 443 231</b>

## NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Achat de matières et fournitures	195 755	142 692
<b>Total des achats</b>	<b>195 755</b>	<b>142 692</b>
- Locations	99 905	104 823
- Charges locatives et de copropriété	38 372	39 087
- Entretiens et réparations	117 843	111 168
- Primes d'assurances	182 751	167 195
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	30 620	21 502
<b>Total des services extérieurs</b>	<b>469 490</b>	<b>443 775</b>
- Formations	35 881	33 653
- Personnel extérieur à l'entreprise	10 150	9 790
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	610 164	654 761
- Publicités, publications, relations publiques	403 958	331 958
- Transports	67 368	62 950
- Déplacements, missions et réceptions	39 092	40 040
- Frais postaux et de télécommunications	183 989	189 785
- Services bancaires et assimilés	317 416	373 520
- Documentations	8 870	8 960
<b>Total des autres services extérieurs</b>	<b>1 676 888</b>	<b>1 705 417</b>
- Jetons de présence	120 000	80 000
- Rémunération comité d'audit	16 875	15 000
- Rémunération comité de risque	16 875	15 000
<b>Total des charges diverses</b>	<b>153 750</b>	<b>110 000</b>
- Impôts et taxes sur rémunérations	154 956	83 018
- T.C.L	213 556	204 973
- Droits d'enregistrement et de timbres	52 742	241 282
- Autres impôts et taxes	7 119	7 167
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>428 373</b>	<b>536 441</b>
<b>Total général</b>	<b>2 924 257</b>	<b>2 938 325</b>

## NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	0	14 040
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	450 557	428 862
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	18 375	18 375
<b>Total</b>	<b>468 932</b>	<b>461 277</b>

**NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR LA CLIENTELE ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES**

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	5 058 264	3 882 155
- Dotations aux provisions additionnelles	227 832	0
- Dotations aux provisions collectives (*)	0	104 196
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 081 168)	(2 588 531)
- Créances radiées	1 384 656	2 046 428
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 288 828)	(1 795 762)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(87 449)	(146 940)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	(22 047)	0
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	2 479	28 722
<b>Total</b>	<b>3 193 739</b>	<b>1 530 268</b>

(\*) : Cette provision est constituée en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

## NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Reprise de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	0	(25 069)
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	70 000	0
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions cotés	65 100	55 440
<b>Total</b>	<b>135 100</b>	<b>30 371</b>

## NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	23 800	3 728
- Revenus des immeubles	57 569	53 803
- Apurement de comptes	393 075	172 228
- Autres produits	17 872	16 985
<b>Total</b>	<b>492 316</b>	<b>246 744</b>

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

## NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Autres	9 110	1 444
<b>Total</b>	<b>9 110</b>	<b>1 444</b>

**NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES**

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<b>Bénéfice comptable</b>	4 390 984	7 403 852
<b>A réintégrer</b>		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 933 775	3 882 155
- Dotations aux provisions collectives	0	104 196
- Dotations aux provisions additionnelles		
- Dotations aux provisions pour départ à la retraite	22 768	41 953
- Dotations aux provisions pour risques divers	65 100	55 440
- Provisions fiscales constituées en 2014/2013 pour affaires en cours		
- Plus value latente sur titres SICAV 2017	23 496	4 104
- Moins values latentes sur titres SICAV 2018	81 817	34
- Moins value latentes sur titres		
- Redressement fiscal, période 2012-2014		
- Ajustement déclarations fiscales 2015-2016		
- Moins value sur cession des actions SICAV 2016		
- Abandon de créances	189 014	59 052
- Pertes non déductibles	70 000	
<b>A déduire</b>		
- Provisions fiscales constituées en 2014/2013 pour affaires en cours		
- Reprises sur provisions additionnelles		
- Reprise sur provisions ayant déjà subi l'Impôt	0	25 000
- Reprises sur provisions pour risques et charges		
- Montant ayant déjà subi l'Impôt		
- Moins-value latentes sur titres 2017	0	21 867
- Plus-value de retrocession titre (fond gerer chez sicar)	0	197 592
- Dividendes	263 846	214 887
- Plus value latentes sur titres	50 829	23 496
- Plus value latente sur titres SICAV 2016/2015		
<b><u>Bénéfice fiscal avant provisions</u></b>	<b>9 462 279</b>	<b>11 067 944</b>
Provisions pour créances douteuses	4 933 775	3 986 351
Provisions pour dépréciation de titres cotés	65 100	55 440
<b><u>Bénéfice fiscal</u></b>	<b>4 463 404</b>	<b>7 026 153</b>
Réinvestissements exonérés * Fonds gérés auprès d'Attijari Sicar	2 000 000	2 500 000
<b><u>Bénéfice imposable</u></b>	<b>2 463 404</b>	<b>4 526 153</b>
<b><u>Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)</u></b>	<b>862 191</b>	<b>1 584 154</b>
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	1 425 738	2 080 933
- Retenues à la source	9 525	1 624
<b><u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u></b>	<b>(573 071)</b>	<b>(498 404)</b>
<b><u>Contribution conjoncturelle</u></b>		<b>181 046</b>
<b><u>CSS</u></b>	<b>73 902</b>	<b>45 261</b>

**NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	36 808 437	32 045 870
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(40 545 101)	(36 808 437)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	44 249	44 249
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	(44 249)	(44 249)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(8 352 559)	(8 974 824)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	8 183 787	8 352 559
- Créances radiées en début de période	434 846	434 846
- Créances radiées en fin de période	(434 846)	(434 846)
- Plus ou moins-values sur relocation	(860 513)	69 936
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(2 577 418)	(2 520 287)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	2 522 918	2 577 418
- TVA collectée	47 752 502	46 001 860
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	26 947	35 606
- Loyers encaissés	286 777 989	281 687 375
- Intérêts de retard	1 935 320	1 522 691
- Créances virées en Pertes	(1 384 656)	(2 046 428)
- Encours financiers virées en pertes	498 163	949 726
- Commissions encourues	(284 961)	(333 000)
- Remboursement des valeurs résiduelles	3 326	2 752
- Consolidations	(217 159)	-
- Remboursements anticipés	15 427 878	15 658 736
- Produits sur Cessions anticipées	654 251	658 000
- Autres produits d'exploitation	2 013 782	1 901 884
<b>Total</b>	<b>348 382 933</b>	<b>340 734 173</b>

**NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Encours de Financement des adhérents en début de période	11 484 766	12 677 526
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	(11 377 865)	(11 484 766)
- Produits constatés d'avance en début de période	(237 602)	(225 273)
- Produits constatés d'avance en fin de période	251 627	237 602
- Revenus du factoring	2 168 748	1 811 871
- Variations des agios réservés	(18 089)	25 425
- Financement des adhérents	53 436 238	46 370 713
- TVA collectée	76 000	68 429
<b>Total</b>	<b>55 783 823</b>	<b>49 481 528</b>

**NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	48 024 189	52 446 324
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(41 437 948)	(48 024 189)
- Fournisseurs, avances en début de période	(62 760)	(63 180)
- Fournisseurs, avances en fin de période	53 971	62 760
- Investissements pour financement de contrats de leasing	205 384 438	258 784 319
- TVA sur Investissements	32 821 844	40 194 837
<b>Total</b>	<b>244 783 734</b>	<b>303 400 871</b>

**NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Prestataires Assurances en début de période	(2 613 873)	(1 376 076)
- Prestataires Assurances en fin de période	2 475 034	2 613 873
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(662 393)	(632 708)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	915 510	662 393
- Charges constatées d'avance en début de période	(60 885)	(20 893)
- Charges constatées d'avance en fin de période	86 328	60 885
- Personnel, rémunérations dues en début de période	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	228 221	222 906
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(226 450)	(228 221)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	112 090	91 320
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(121 139)	(112 090)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	745 999	592 857
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(637 932)	(745 999)
- C.N.S.S en début de période	294 993	226 883
- C.N.S.S en fin de période	(291 768)	(294 993)
- CAVIS en début de période	43 476	20 974
- CAVIS en fin de période	(39 595)	(43 476)
- Diverses Charges à payer en début de période	922 527	676 964
- Diverses Charges à payer en fin de période	(620 171)	(922 527)
- TVA, payées sur biens et services	726 880	747 576
- Charges de personnel	7 011 305	6 401 278
- Autres charges d'exploitation	2 924 257	2 938 325
- Impôts et taxes	(428 375)	(536 441)
<b>Total</b>	<b>10 784 039</b>	<b>10 342 811</b>

**NOTE 34 : INTERETS PAYES**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Frais d'émission des emprunts	363 534	525 356
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	5 440 843	5 090 589
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(5 486 186)	(5 440 843)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 363 288	1 215 165
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(1 650 663)	(1 363 288)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	1 424 799	297 906
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(1 595 786)	(1 424 799)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	1 262 018	1 686 637
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	(157 349)	(1 262 018)
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	114 255	62 944
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	(94 291)	(114 255)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	(130 781)	(60 781)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	37 287	130 781
- Charges financières	41 791 629	38 265 028
remboursement des emprunts	(435 341)	(445 999)
<b>Total</b>	<b>42 247 256</b>	<b>37 162 422</b>

**NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	0	190 001
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	0	0
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	75 411	87 389
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(138 480)	(75 411)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	4 195	6 156
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	(4 481)	(4 195)
- Etat, TCL à payer en début de période	19 557	17 792
- Etat, TCL à payer en fin de période	(18 754)	(19 557)
- Contributions conjoncturelles en début de période	226 308	330 307
- Contributions conjoncturelles en fin de période	(73 902)	(226 308)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	0	(133 515)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	0	0
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période	(498 404)	0
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période	573 072	498 404
- TVA payées	12 583 807	4 263 047
- Impôts et taxes	428 374	536 441
- Contribution conjoncturelle	73 902	226 308
- Impôts sur les bénéfices	862 191	1 584 153
<b>Total</b>	<b>14 112 796</b>	<b>7 281 011</b>

**NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Placements en titres en début de période	16 077 650	497 000
- Placements en titres en fin de période	(5 211 480)	(16 077 650)
- Remboursement assurance groupe en début de période	(1 917)	(6 209)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	7 656	1 917
- Produits à recevoir des tiers en début de période	262 156	224 940
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(300 211)	(262 156)
- Autres comptes débiteurs en début de période	381 840	381 840
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(381 840)	(381 840)
- Comptes d'attente en début de période	(153 373)	(124 370)
- Comptes d'attente en fin de période	182 084	153 373
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	(72 532)	(162 221)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	50 866	72 532
- Prestataires en début de période	(75 234)	(129 469)
- Prestataires en fin de période	190 955	75 234
- Dépôts et cautionnements en début de période	32 734	47 434
- Dépôts et cautionnements en fin de période	(32 734)	(32 734)
- Retenue de garantie en début de période	(5 799)	(5 799)
- Retenue de garantie en fin de période	5 799	5 799
- Produits des placements	1 810 706	957 472
- Autres produits d'exploitation	0	16 409
- Autres gains ordinaires	468 516	243 015
- Autres pertes ordinaires	(9 110)	(1 445)
- Immobilisations mise en rebut	0	0
<b>Total</b>	<b>13 226 731</b>	<b>(14 503 928)</b>

**NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	148 560	62 364
- Investissements en Immobilisations corporelles	183 109	1 049 755
<b>Total</b>	<b>331 669</b>	<b>1 112 119</b>

**38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Cessions d'immobilisations corporelles	0	20 000
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	23 800	3 728
<b>Total</b>	<b>23 800</b>	<b>23 728</b>

**NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION  
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 500 000	2 500 000
<b>Total</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 500 000</b>

**NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Dividendes et tantièmes	3 300 000	3 300 000
- Prélèvement sur fonds social	191 836	122 732
<b>Total</b>	<b>3 491 836</b>	<b>3 422 732</b>

**NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE  
DE L'EXERCICE**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Banques	19 466 052	6 769 244
- Caisses	2 925	3 425
- Banques, découverts	(573)	(573)
<b>Total</b>	<b>19 468 404</b>	<b>6 772 096</b>

## **NOTE 42 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES**

### **42.1 Identification des parties liées :**

Les parties liées à la société Attijari Leasing sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- **Attijari Bank** (Société Mère) ;
- **Attijari Sicar** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs et dans laquelle elle détient une participation) ;
- **Attijari Finances** Tunisie (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Intermédiation** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Immobilière** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Gestion** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Recouvrement** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Obligataire Sicav** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Attijari FCPR Dynamique** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Compagne Nouvelle Assurance** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Société Générale Tunisienne d'Informatique** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Civile Immobilière El Hamd** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société De Services Automobile** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Des viandes et d'élevage SOVIE** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisia FLEET Management** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisienne Des Arts Graphiques** (ayant des dirigeants communs).

### **42.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2019**

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2019, se présentent comme suit:

#### **1. Transactions réalisées avec Attijari Bank**

##### **1.1 Convention de prestations de services avec Attijari Bank**

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ère semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2019, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 82 191 DT HTVA

##### **1.2 Convention cadre**

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2019, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 284 961 DT HTVA.

### **1.3 Convention de mise à disposition**

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2018 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 627 452 DT HTVA.

### **1.4 Contrats de leasing**

Au 31 décembre 2019, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 107 739 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 584 130 DT.

## **2. Transactions réalisées avec Attijari Bank Sicar**

### **2.1 FCR Attijari Leasing 1**

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 7 500 DT HTVA.

### **2.2 FCR Attijari Leasing 3**

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 138 DT HTVA.

### **2.3 FCR Attijari Leasing 4**

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 157 DT HTVA.

### **2.4 FCR Attijari Leasing 5**

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 780 DT HTVA.

## **2.5 FCR Attijari Leasing 6**

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 4 900 DT HTVA.

## **2.6 FCR Attijari Leasing 7**

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 13 453 DT HTVA.

## **2. 7 FCR Attijari Leasing 8**

La société « Attijari Leasing » a mis, le 18 mars 2019, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 10 443 DT HTVA.

## **2.8 Contrats de leasing**

Au 31 décembre 2019, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 153 565 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2019, à 134 813 DT.

## **3. Transactions réalisées avec Attijari Finances Tunisie**

### **3.1- Contrat de location d'immeuble**

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances Tunisie en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m<sup>2</sup>, situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1<sup>er</sup> avril 2009 et renouvelable par tacite reconduction.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances Tunisie s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

En cas de départ anticipé, soit avant le 31/03/2021, Attijari Finances Tunisie s'engage à payer le reliquat du montant des travaux engagés diminué du différentiel d'augmentation annuelle de loyer de 4,5% payé entre le 01/04/2016 et le 31/03/2021.

Les produits constatés à ce titre en 2019, s'élèvent à 57 569 DT HTVA.

### **3.2 Convention de conseil « Emprunt obligataire 2019 » avec Attijari Finances**

Attijari leasing a conclu en date du 18 mai 2019, un contrat de conseil avec Attijari Finances, afin de l'accompagner dans le cadre des émissions obligataires 2019 en tant que conseil financier exclusif et coordinateur global.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Finances perçoit :

- Une commission forfaitaire de 70.000 DTHTVA, dont 40.000 DT HTVA exigible à la signature du contrat et 30.000 DT HTVA exigible à l'obtention du VISA du document de référence Attijari Leasing 2019 ;
- Une commission de succès de 0,65% en HTVA applicable sur les montants levés dans le cadre des émissions obligataires 2019 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription ;

La charge jusqu' au 31 décembre 2019 au titre dudit contrat s'est élevée à 160 000 DT HTVA.

### **3.3 Contrats de leasing**

Au 31 décembre 2019, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances Tunisie, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 88 381 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2019, à 1 DT.

## **4. Transactions réalisées avec Attijari Intermédiation**

### **4.1 Convention de tenue de compte**

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréé mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 000 DT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 4 000 DT HTVA.

### **4.2 Contrats de leasing**

Au 31 décembre 2019, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Intermédiation et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 26 300 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 5 192 DT.

## **5. Convention de partenariat avec Attijari Immobilière**

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien. Courant 2019, aucune charge n'a été constatée à ce titre

## 6. Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

*Montants en DT*

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	106 757 900	125 000 000	108 707 888	123 050 012
ATTIJARI OBLIG SICAV	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	1 500 000	6 500 000	6 500 000	1 500 000
ATTIJARI SICAR	4 000 000	6 000 000	10 000 000	-
COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000	-	-	4 000 000
ATTIJARI RECOUVREMENT	-	2 000 000	1 500 000	500 000
<b>Total</b>	<b>117 257 900</b>	<b>143 500 000</b>	<b>130 707 888</b>	<b>130 050 012</b>

Courant 2019, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 9 003 646 DT.

## 7. Contrats de leasing avec Attijari Gestion

Au 31 décembre 2019, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Gestion, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 56 048 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2019, à 6 482 DT.

## 8. Contrats de leasing avec Attijari Recouvrement

Au 31 décembre 2019, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Recouvrement, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 54 714 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 37 818 DT.

## 9. Contrats de leasing avec « Compagnie Nouvelle D'assurance »

Au 31 décembre 2019, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 206 930 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 101 613 DT.

## 10. Contrats de leasing avec la société « Générale Tunisienne D'Informatique »

Au 31 décembre 2019, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Générale Tunisienne d'Informatique et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 39 961 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2019, à 2 DT.

## 11. Contrats de Leasing avec des sociétés ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing

- La société « Civile Immobilière El Hamd »

Au 31 décembre 2019, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 44 000 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 1 DT.

- La société « De Services Automobile »

Au 31 décembre 2019, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 40 534 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 3 956 DT.

- la société « Des Viandes Et D'Elevage SOVIE »

Au 31 décembre 2019, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 219 854 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 92 822 DT.

- La société « Tunisia FLE Et Management »

Au 31 décembre 2019, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 40 534 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 3 956 DT.

- La société « Tunisienne Des Arts Graphiques »

Au 31 décembre 2019, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 20 681 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 1 291 DT.

## 12. Rémunérations et avantages attribués aux dirigeants et aux administrateurs :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. En outre les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration au niveau du comité permanent d'audit et du comité des risques bénéficient d'une rémunération approuvée annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général <sup>(1)</sup>		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif <sup>(2)</sup> au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantage à court terme	243 440	46 365	120 000	120 000

<sup>(1)</sup> y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 51 032 DT, soit un salaire brute de 192 408 DT.

<sup>(2)</sup> y compris la provision pour congés payés

### NOTE 43 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 31 janvier 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

# **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

## **États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2019**

Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 avril 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **52 086 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **3 455 KDT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport

##### **3.1 La prise en compte des revenus de leasing**

###### **➤ Risque identifié**

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 17, les revenus de leasing s'élèvent au 31 décembre 2019 à 53 963 KDT et représentent la composante la plus importante des produits d'exploitation de la société (92%).

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note 3.3.3 « Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing », ainsi que le volume important des transactions réalisées nous avons considéré que la prise en compte des revenus de leasing constitue un point clé d'audit, bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des produits d'intérêts Leasing;
- Une revue critique de la sécurité de l'environnement des systèmes d'information à l'aide de nos experts informatiques ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de réservation des produits en intérêts ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Réaliser des procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur, les taux de sortie et les impacts réglementaires éventuels ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### **3.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle**

➤ **Risque identifié**

Comme indiqué dans la note aux états financiers « Principes et méthodes comptables : 3.3.2, Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », la société procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciaux (leasing et factoring) que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure, en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (89%), ainsi que celle du coût du risque associé au niveau du résultat de l'exercice qui s'élève à 3 194 KDT .

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers, sont présentés dans les notes aux états financiers, n° 3.3.2 « Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », n° 5 « créances sur la clientèle de leasing » n°6 « Acheteurs Factorés » et n° 25 « dotations nettes aux provisions sur la clientèle et résultat des créances radiées ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;

- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société ;

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

#### **4. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

## **1. Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 06 Mars 2020**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

**Cabinet MS Louzir – Membre de  
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**Sonia KETARI LOUZIR**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** **États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2019**

**Messieurs les actionnaires de la société Attijari Leasing ,**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement , nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants):**

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

#### **A-1- Convention de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar**

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 8* »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 10 443 DT HTVA.

## **A-2 Convention de conseil « Emprunt obligataire 2019 » avec Attijari Finances Tunisie**

Attijari leasing a conclu en date du 18 mai 2019, un contrat de conseil avec Attijari Finances Tunisie, afin de l'accompagner dans le cadre des émissions obligataires 2019 en tant que conseil financier exclusif et coordinateur global.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Finances Tunisie perçoit :

- Une commission forfaitaire de 70.000 DTHTVA, dont 40.000 DT HTVA exigible au lancement de la préparation du document de référence Attijari Leasing 2019 et 30.000 DT HTVA exigible à l'obtention du VISA du document de référence Attijari Leasing 2019 ;
- Une commission de succès de 0,65% en HTVA applicable sur les montants levés dans le cadre des émissions obligataires 2019 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription;

La charge jusqu' au 31 décembre 2019 au titre dudit contrat s'est élevée à 160 000 DT HTVA.

Toutes les conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 31/01/2020.

## **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

### **B-1- Conventions conclues avec Attijari Bank**

#### **B-1-1 Convention cadre**

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2019, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 284 961 DT HTVA.

#### **B-1-2 Convention de mise à disposition**

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2019 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 627 452 DT HTVA.

#### **B-1-3 Convention de prestations de services avec Attijari Bank**

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément

à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1<sup>ère</sup> semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2019, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 82 191 DT HTVA

## **B-2- Convention avec Attijari Intermédiation**

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 000 DT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 4 000 DT HTVA.

## **B-3- Conventions conclues avec Attijari Finances Tunisie**

### *B-3-1- Contrat de location d'immeuble*

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances Tunisie en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m<sup>2</sup>, situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1<sup>er</sup> avril 2009 et renouvelable par tacite reconduction.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

En cas de départ anticipé, soit avant le 31/03/2021, Attijari Finances s'engage à payer le reliquat du montant des travaux engagés diminué du différentiel d'augmentation annuelle de loyer de 4,5% payé entre le 01/04/2016 et le 31/03/2021.

Les produits constatés à ce titre en 2019, s'élèvent à 57 569 DT HTVA.

### *B-3-2 Convention de conseil « Emprunt obligataire 2018 » avec Attijari*

## **B-4- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar**

### *B-4-1 FCR Attijari Leasing 1*

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit:

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 7 500 DT HTVA.

#### *B-4-2 FCR Attijari Leasing 3*

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit:

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 138 DT HTVA.

#### *B-4-3 FCR Attijari Leasing 4*

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 157 DT HTVA.

#### *B-4-4 FCR Attijari Leasing 5*

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit:

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 780 DT HTVA.

#### *B-4-5 FCR Attijari Leasing 6*

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit:

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 4 900 DT HTVA.

#### *B-4-6 FCR Attijari Leasing 7*

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 13 453 DT HTVA.

#### **B-5- Convention de partenariat avec Attijari Immobilière**

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2019, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

#### **B-6 Emprunts et certificats de dépôt**

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

*Montants en DT*

<b>Etablissements</b>	<b>Solde Début</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Remboursement</b>	<b>Solde Fin</b>
ATTIJARI BANK	106 757 900	125 000 000	108 707 888	123 050 012
ATTIJARI OBLIG SICAV	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	1 500 000	6 500 000	6 500 000	1 500 000
ATTIJARI SICAR	4 000 000	6 000 000	10 000 000	-
COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000	-	-	4 000 000
ATTIJARI RECOUVREMENT	-	2 000 000	1 500 000	500 000
<b>Total</b>	<b>117 257 900</b>	<b>143 500 000</b>	<b>130 707 888</b>	<b>130 050 012</b>

Courant 2019, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 9 003 646 DT.

## C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. En outre les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration au niveau du comité permanent d'audit et du comité des risques bénéficient d'une rémunération approuvée annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

C-2 Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général <sup>(1)</sup>		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif <sup>(2)</sup> au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantage à court terme	243 440	46 365	120 000	120 000

<sup>(1)</sup> y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 51 032 DT, soit un salaire brut de 192 408 DT.

<sup>(2)</sup> y compris la provision pour congés payés

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 06 mars 2020

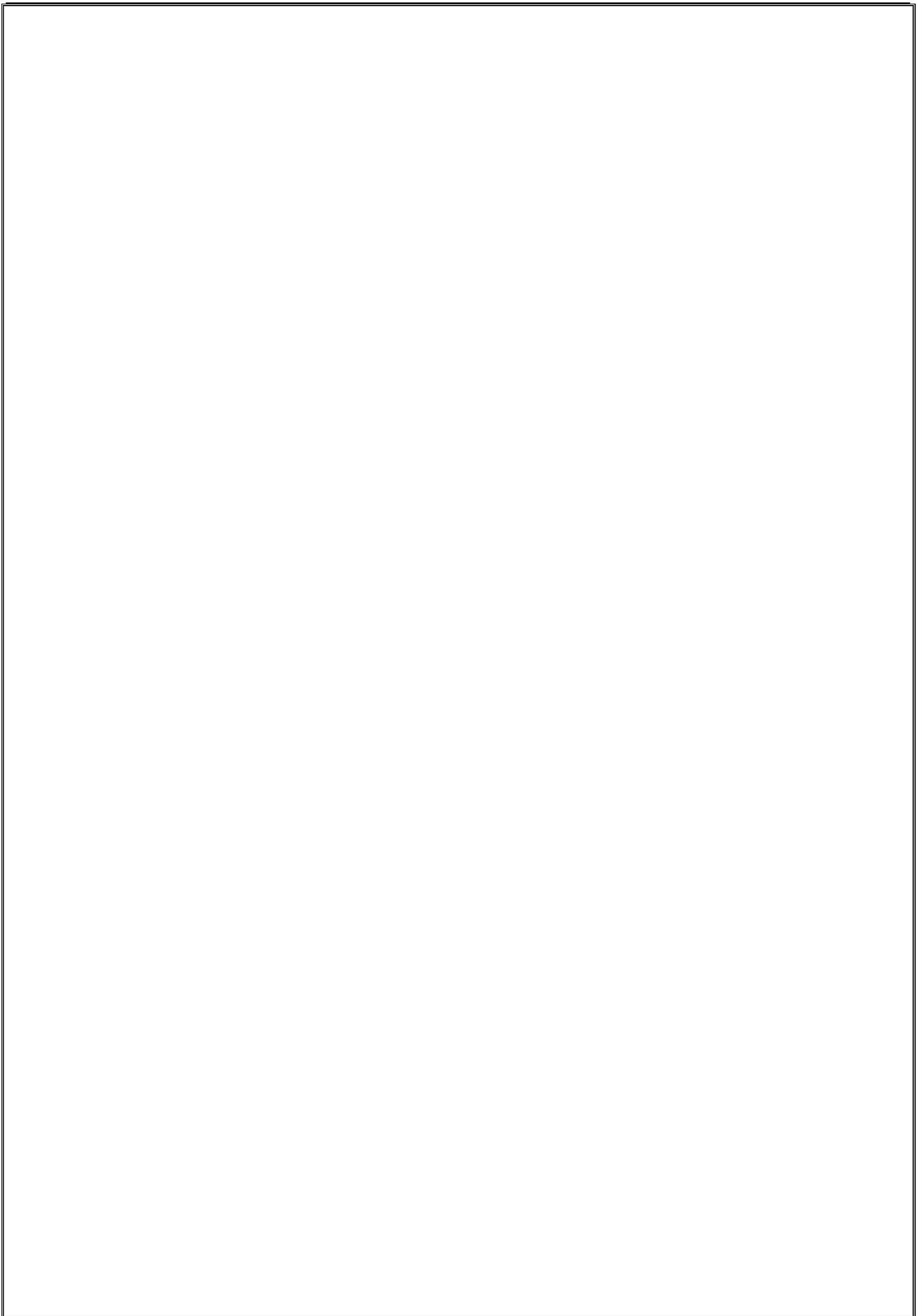
Les commissaires aux comptes

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

**Cabinet MS Louzir – Membre de  
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**Sonia KETARI LOUZIR**



AVIS DES SOCIETES

**ETATS FINANCIERS**

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE  
-UBCI-**

**Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis**

L'Union Bancaire pour le commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Mourad GUELLATY et Mr Wael KETATA.

**BILAN**  
**ARRETE AU 31 DECEMRE 2019**  
**(EN MILLIERS DE DINARS)**

	Note	31/12/2019	31/12/2018
<b><u>ACTIF</u></b>			
<i>AC 1</i> - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	4.1	217 369	304 094
<i>AC 2</i> - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	204 066	248 509
<i>AC 3</i> - Créances sur la clientèle	4.3	2 570 293	2 754 147
<i>AC 4</i> - Portefeuille-titre commercial	4.4	404	2 797
<i>AC 5</i> - Portefeuille d'investissement	4.5	393 906	423 542
<i>AC 6</i> - Valeurs immobilisées	4.6	39 479	42 041
<i>AC 7</i> - Autres actifs	4.7	117 779	92 996
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 543 296</b>	<b>3 868 126</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<i>PA 1</i> - Banque Centrale et CCP	4.8	69 186	163 419
<i>PA 2</i> - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	181 855	180 919
<i>PA 3</i> - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	2 443 354	2 625 688
<i>PA 4</i> - Emprunts et Ressources spéciales	4.11	260 744	348 901
<i>PA 5</i> - Autres passifs	4.12	200 690	195 228
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 155 829</b>	<b>3 514 155</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
<i>CP 1</i> - Capital		100 008	100 008
<i>CP 2</i> - Réserves		229 958	206 210
<i>CP 4</i> - Autres capitaux propres		3	3
<i>CP 6</i> - Résultat de l'exercice		57 498	47 750
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	4.13	<b>387 467</b>	<b>353 971</b>

**TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES****3 543 296****3 868 126**

**ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**ARRETE AU 31 DECEMRE 2019**  
*(EN MILLIERS DE DINARS)*

	<i>Note</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>			
<b>HB 1</b> - Cautions, avals et autres garanties données	<b>4.14</b>	1 256 231	1 410 898
<b>HB2</b> - Crédits documentaires	<b>4.15</b>	216 376	326 116
<b>HB3</b> - Actifs donnés en garantie	<b>4.16</b>	69 000	163 000
<b>TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS</b>		<b>1 541 607</b>	<b>1 900 014</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u></b>			
<b>HB4</b> - Engagements de financement en faveur de la clientèle	<b>4.17</b>	142 176	114 876
<b>HB5</b> - Engagements sur titres (Participations non libérées)	<b>4.18</b>	8	27
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		<b>142 184</b>	<b>114 903</b>
<b><u>ENGAGEMENTS REÇUS</u></b>			
<b>HB7</b> - Garanties reçues	<b>4.19</b>	2 193 853	2 533 170
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>2 193 853</b>	<b>2 533 170</b>

**ÉTAT DE RÉSULTAT**  
**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**  
**(EN MILLIERS DE DINARS)**

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
<b>Produits d'exploitation bancaire :</b>			
<i>PR 1</i> - Intérêts et revenus assimilés	<i>4.20</i>	262 443	239 865
<i>PR 2</i> - Commissions	<i>4.21</i>	58 918	53 953
<i>PR 3</i> - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	<i>4.22</i>	32 407	36 366
<i>PR 4</i> - Revenus du portefeuille d'investissement	<i>4.23</i>	26 272	29 050
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>380 040</b>	<b>359 234</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire :</b>			
<i>CH 1</i> - Intérêts encourus et charges assimilées	<i>4.24</i>	(117 257)	(120 799)
<i>CH 2</i> - Commissions encourues		(7 774)	(10 034)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(125 031)</b>	<b>(130 833)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>255 009</b>	<b>228 401</b>
<i>PR 5 / CH 4</i> - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs	<i>4.25</i>	(281)	(6 997)
<i>PR 6 / CH 5</i> - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	<i>4.26</i>	1 759	1 299
<i>PR 7</i> - Autres produits d'exploitation		4 602	4 152
<i>CH 6</i> - Charges de personnel		(103 149)	(94 662)
<i>CH 7</i> - Charges générales d'exploitation	<i>4.27</i>	(44 354)	(40 875)
<i>CH 8</i> - Dotations aux amortissements des immobilisations		(10 080)	(8 925)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>103 505</b>	<b>82 394</b>
<i>PR 8 / CH 9</i> - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	<i>4.28</i>	(6 629)	285
<i>CH 11</i> - Impôts sur les sociétés & Contribution Sociale de Solidarité	<i>4.29</i>	(39 378)	(31 436)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>57 498</b>	<b>51 243</b>
<i>PR 9 / CH 10</i> - Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	(3 493)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>57 498</b>	<b>47 750</b>
Effets des modifications comptables		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>57 498</b>	<b>47 750</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION (DT)</b>	<i>4.30</i>	<b>2,875</b>	<b>2,387</b>

**ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE**  
**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**  
**(EN MILLIERS DE DINARS)**

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
<b><u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		351 359	331 149
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(125 565)	(127 369)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		102	(235)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		181 263	(8 101)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		(183 499)	176 100
Titres de placement / Titres de transaction		2 260	(3 114)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(124 365)	(105 653)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(29 747)	(2 562)
Sommes versées à l'État		(50 238)	(31 173)
<b>Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>21 570</b>	<b>229 042</b>
<b><u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		25 072	30 301
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		32 595	80 212
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(7 452)	(4 528)
<b>Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'investissement</b>		<b>50 215</b>	<b>105 985</b>
<b><u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(85 939)	37 458
Dividendes versés		(23 982)	(19 860)
<b>Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités de financement</b>		<b>(109 921)</b>	<b>17 598</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>		<b>(38 136)</b>	<b>352 625</b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>		<b>209 539</b>	<b>(143 086)</b>
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE</b>	<i>4.32</i>	<b>171 403</b>	<b>209 539</b>

***NOTES AUX ETATS FINANCIERS***

## 1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **100.007.645** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit ayant été abrogée à son tour par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et aux établissements financiers.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50,085% par BNP Paribas BDDI participation.

Le 18 Janvier 2019, l'UBCI a été informée par BNP Paribas de l'ouverture d'une réflexion stratégique sur sa participation dans le capital. Dans ce cadre, BNP Paribas a entamé des discussions préliminaires avec un certain nombre d'investisseurs potentiels.

A la date du 28 août 2019, le groupe BNP Paribas et le groupe CARTE ont conclu un accord portant sur l'acquisition par le groupe CARTE de 7.800.000 actions de l'UBCI, représentant une participation de 39% du capital de la banque détenue par le groupe BNP Paribas qui conserve une participation de 11,09%. La mise en œuvre de cet accord est soumise à l'obtention des autorisations réglementaires en vigueur.

L'acquéreur a précisé qu'il n'a pas l'intention de dépasser ce niveau de participation.

Le capital social est divisé en 20.001.529 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% AU 31/12/2019
<b>Actionnaires Tunisiens :</b>	<b>493</b>	<b>9 955 655</b>	<b>49 778 275</b>	<b>49,774%</b>
<b><u>Personnes Morales</u></b>	<b><u>30</u></b>	<b><u>111 876</u></b>	<b><u>559 380</u></b>	<b><u>0,559%</u></b>
Assurances	4	39 699	198 495	0,198%
SICAV	1	997	4 985	0,005%
SICAF	1	2 749	13 745	0,014%
SICAR	1	400	2 000	0,002%
FCP	4	2 036	10 180	0,010%
Autres Personnes Morales	19	65 995	329 975	0,330%
<b><u>Personnes Physiques</u></b>	<b><u>410</u></b>	<b><u>1 135 562</u></b>	<b><u>5 677 810</u></b>	<b><u>5,677%</u></b>
M.Med Rached CHEBIL	1	55 602	278 010	0,278%
M.Abdessalem BEN AYED	1	98 134	490 670	0,491%
M. BOURICHA Abdelaziz	1	73 970	369 850	0,370%
Mme ABDELMOULA Cherifa	1	67 195	335 975	0,336%
Autres Personnes Physiques	406	840 661	4 203 305	4,203%
<b><u>Groupes et Familles</u></b>	<b><u>53</u></b>	<b><u>8 690 781</u></b>	<b><u>43 453 905</u></b>	<b><u>43,451%</u></b>
<b>***Groupe TAMARZISTE</b>	<b>6</b>	<b>2 580 063</b>	<b>12 900 315</b>	<b>12,899%</b>
PERSONNES PHYSIQUES	4	117 788	588 940	0,589%
LE PNEU	1	434 196	2 170 980	2,171%
MENNINX HOLDING	1	2 028 079	10 140 395	10,140%
<b>***Groupe Mohamed RIAHI</b>	<b>8</b>	<b>1 033 369</b>	<b>5 166 845</b>	<b>5,166%</b>
PERSONNES PHYSIQUES	4	39 483	197 415	0,197%
DELTA FINANCES	1	133 666	668 330	0,668%
DELTA PROJETS	1	44 444	222 220	0,222%
ALPHA GTI CROISSANCE	1	25 515	127 575	0,128%
WINDY INVEST PART.	1	790 261	3 951 305	3,951%

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% AU 31/12/2019
<b>***Famille SELLAMI</b>	<b>11</b>	<b>1 759 114</b>	<b>8 795 570</b>	<b>8,795%</b>
PERSONNES PHYSIQUES	7	1 030 549	5 152 745	5,152%
STRAMICA	1	475 106	2 375 530	2,375%
STIB	1	95 955	479 775	0,480%
CNT	1	151 701	758 505	0,758%
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029%
<b>***Famille BOURICHA</b>	<b>6</b>	<b>1 018 347</b>	<b>5 091 735</b>	<b>5,091%</b>
PERSONNES PHYSIQUES	5	1 005 676	5 028 380	5,028%
AMATAB	1	12 671	63 355	0,063%
<b>***Htiers SADOK BEN SEDRINE</b>	<b>11</b>	<b>896 307</b>	<b>4 481 535</b>	<b>4,481%</b>
PERSONNES PHYSIQUES	11	896 307	4 481 535	4,481%
<b>***Famille JEMAA BEN SEDRINE</b>	<b>4</b>	<b>642 101</b>	<b>3 210 505</b>	<b>3,210%</b>
PERSONNES PHYSIQUES	4	642 101	3 210 505	3,210%
<b>***Mr Saâd HAJ KHELIFA</b>	<b>2</b>	<b>486 196</b>	<b>2 430 980</b>	<b>2,431%</b>
PERSONNES PHYSIQUES	1	418 342	2 091 710	2,092%
SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339%
<b>***Famille BOUAOUADJA</b>	<b>5</b>	<b>275 284</b>	<b>1 376 420</b>	<b>1,376%</b>
PERSONNES PHYSIQUES	5	275 284	1 376 420	1,376%
<b><u>Actions non créées</u></b>	<b>-</b>	<b><u>17 436</u></b>	<b><u>87 180</u></b>	<b><u>0,087%</u></b>
Provenant d'attributions gratuites revenant à des actionnaires anonymes		17 436	87 180	0,087%
<b>Actionnaires Etrangers</b>	<b>42</b>	<b>10 045 874</b>	<b>50 229 370</b>	<b>50,226%</b>
<b><u>Personnes Morales non résidentes</u></b>	<b><u>1</u></b>	<b><u>10 017 766</u></b>	<b><u>50 088 830</u></b>	<b><u>50,085%</u></b>
BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS	1	10 017 766	50 088 830	50,085%
<b><u>Personnes Physiques non résidentes</u></b>	<b><u>41</u></b>	<b><u>28 108</u></b>	<b><u>140 540</u></b>	<b><u>0,141%</u></b>
Personnes physiques non résidentes	41	28 108	140 540	0,141%
<b>TOTAL</b>	<b>588</b>	<b>20 001 529</b>	<b>100 007 645</b>	<b>100,000%</b>

## 2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1, les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999 et aux règles édictées par la Banque Centrale de la Tunisie et notamment par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

## 3. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 3.1 COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

#### *Comptabilisation des engagements de financement*

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

#### *Comptabilisation des crédits accordés à la clientèle*

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

#### *Classification des engagements*

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

##### (i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

##### (ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

##### (iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours, sans excéder 180 jours.

##### (iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours, sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours et les créances ayant fait l'objet de recouvrement en contentieux.

***Immobilisations données en leasing***

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

***Provisions sur les engagements***

**a- Provisions individuelles**

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de la part de l'État tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements, objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<b>Classe</b>	<b>Taux de provision</b>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net, soit le montant de l'engagement, déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, des garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

## **b- Provisions collectives**

En application de la circulaire n° 2012-20 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24.

Au titre de l'exercice 2019, une reprise sur provisions de 761 KDT a été constatée par la banque.

Ainsi, Les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2019, s'élèvent à **17 353 KDT**.

## **c- Provisions individuelles additionnelles**

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans couvertes par des garanties hypothécaires et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la banque au 31 décembre 2019, s'élèvent à **21 500 KDT**.

### ***Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle***

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période. Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) et parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2 PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT**

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

### **3.3 COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

#### ***Composition du portefeuille-titres***

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
- c) Parts dans les entreprises associées : ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable et les filiales qui ne sont pas intégrées globalement)
- d) Parts dans les entreprises liées : ce sont les parts détenues par la banque dans la société mère et les filiales intégrées globalement.

***Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté***

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Chaque titre est valorisé séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provisions que dans les deux cas suivants :
  - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
  - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### ***Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres***

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

### **3.4 COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES**

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice, et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

### **3.5 COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES**

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la banque, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Immeubles	5%
- Fonds de commerce	5%
- Travaux	10 %
- Coffres forts	5 %
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériels informatiques	25 %
- Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
- Logiciels informatiques	33 %
- Logiciel ATLAS II	20 %

### **3.6 CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES**

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

### **3.7 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 décembre 2019 à **12 066 KDT**.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évalué lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel.

### 3.8 IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Les provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

## 4. NOTES EXPLICATIVES

*(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)*

### NOTE 4.1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2019 un montant de 217 369 KDT contre 304 094 KDT au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Caisses	33 443	27 090
Comptes ordinaires BCT	183 926	277 004
<b>TOTAL EN KDT</b>	<b>217 369</b>	<b>304 094</b>

### NOTE 4.2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2019 un montant de 204 066 KDT contre 248 509 KDT au 31 décembre 2018 et se présente comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Banque Centrale	100 734	137 811
Banques de dépôts	-	45 000
Banques non-résidentes	103 328	65 680
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	4	18
<b>TOTAL EN KDT</b>	<b>204 066</b>	<b>248 509</b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total

Banque Centrale	100 734	-	-	-	100 734
Banques non résidentes	103 328	-	-	-	103 328
Créances rattachées	4	-	-	-	4
<b>TOTAL EN KDT</b>	<b>204 066</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>204 066</b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
<b>Banque Centrale (1)</b>	-	-	<b>100 734</b>	<b>100 734</b>
- Placements en devises	-	-	100 734	100 734
<b>Banques non résidentes (2)</b>	<b>96 517</b>	-	<b>6 811</b>	<b>103 328</b>
- Comptes Nostri	96 485	-	6 811	103 296
- Comptes LORI	32	-	-	32
<b>Créances Rattachées (3)</b>	-	-	<b>4</b>	<b>4</b>
- Créances rattachées sur comptes Nostri	-	-	4	4
<b>ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES = (1) + (2) + (3)</b>	<b>96 518</b>	<b>-</b>	<b>107 548</b>	<b>204 066</b>

#### NOTE 4.3– CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à 2 570 293 KDT contre 2 754 147 KDT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille escompte	(1)	2 350 830	2 501 607
- Activités hors leasing		2 182 981	2 343 653
- Activité de leasing		167 849	157 954
Comptes débiteurs de la clientèle	(2)	150 289	180 001
Crédits sur ressources spéciales	(3)	20 985	30 835
Autres crédits à la clientèle	(4)	226 971	219 642
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		4 376	4 718
<b>TOTAL BRUT EN KDT</b>		<b>2 753 451</b>	<b>2 936 803</b>
<b>Moins : Agios réservés classes 2, 3&amp;4</b>		<b>(15 161)</b>	<b>(15 960)</b>
<b>Moins : Provisions</b>	(5)	<b>(167 997)</b>	<b>(166 696)</b>
- Provisions individuelles		(150 644)	(148 582)
<i>dont provisions additionnelles</i>		(21 500)	(20 556)
- Provisions collectives		(17 353)	(18 114)
<b>TOTAL NET EN KDT</b>	(6)	<b>2 570 293</b>	<b>2 754 147</b>

**(1) Portefeuille escompte**

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

**(2) Comptes débiteurs de la clientèle**

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

**(3) Crédits sur ressources spéciales**

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques. Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux sont maintenus dans la rubrique d'origine.

**(4) Autres crédits à la clientèle**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à 226 971 KDT contre un solde de 219 642 KDT au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Créances douteuses	193 503	184 314
Valeurs impayées	15 025	20 359
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	18 175	13 943
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devise	268	1 026
<b>Total des autres crédits à la clientèle en KDT</b>	<b>226 971</b>	<b>219 642</b>

**(5) Provisions sur crédits à la clientèle (collectives et individuelles)**

<b>Provisions au 31 décembre 2018</b>	<b>166 696</b>
Dotations sur provisions individuelles	10 836
- Dont provisions additionnelles	2 193
Reprises sur provisions (i)	(9 535)
<b>Provisions au 31 décembre 2019</b>	<b>167 997</b>

(i) Les reprises de provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Reprises sur les créances douteuses	7 528
- Dont provisions additionnelles	917
Reprises sur provisions collectives	761
Reprises sur créances radiées	1 246
- Dont provisions additionnelles	332
<b>Total reprises sur créances douteuses</b>	<b>9 535</b>

La ventilation des créances par maturité se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	3 mois-1 an	1 an -5 ans	> 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	150 289	-	-	-	150 289
Crédits sur ressources ordinaires	585 154	343 929	869 521	384 377	2 182 981
Créances sur crédit-bail	9 686	44 503	104 812	8 848	167 849
Avances sur CAT et bons de caisse	170	98	-	-	268
Crédits sur ressources spéciales	5 484	6 143	6 756	2 602	20 985
Créances Impayés	15 025	-	-	-	15 025
Autres crédits à la clientèle	198 375	2 863	7 240	3 200	211 678
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	4 376	-	-	-	4 376
<b>Total</b>	<b>968 559</b>	<b>397 536</b>	<b>988 329</b>	<b>399 027</b>	<b>2 753 451</b>
<i>Moins : Agios Réservés</i>					<i>(15 161)</i>
<i>Moins : provisions Individuelles</i>					<i>(150 644)</i>
<i>Moins : Provisions collectives</i>					<i>(17 353)</i>
<b>Total créances nettes en KDT</b>					<b>2 570 293</b>

(6) La répartition des engagements bilan de la clientèle selon leur classification se détaille comme suit au 31 décembre 2019 :

	31/12/2019	31/12/2018
<i>Engagement total créances classées C0 et C1</i>	2 544 310	2 736 692
<i>Engagement total des créances classées C2, C3 et C4</i>	209 141	200 110
<b>Engagement Total Brut</b>	<b>2 753 451</b>	<b>2 936 802</b>
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	<i>(15 161)</i>	<i>(15 960)</i>
<b>Créances clientèle nettes d'agios réservés</b>	<b>2 738 290</b>	<b>2 920 842</b>
<i>Moins : provisions individuelles</i>	<i>(150 644)</i>	<i>(148 582)</i>
<b>Créances clientèles nettes des agios réservés et des provisions individuelles</b>	<b>2 587 646</b>	<b>2 772 260</b>
<i>Moins : Provisions collectives</i>	<i>(17 353)</i>	<i>(18 114)</i>
<b>Total des engagements nets d'agios et de provisions</b>	<b>2 570 293</b>	<b>2 754 147</b>

La répartition des engagements bilan et hors bilan de la clientèle selon la classification se présente comme suit au 31 décembre 2019 :

	31/12/2019	31/12/2018
<i>Engagement total créances Bilan classées C0 et C1</i>	2 544 310	2 736 692
<i>Engagement total créances Hors Bilan classées C0 et C1</i>	432 249	370 643
<i>Engagement total des créances Bilan classées C2, C3 et C4</i>	209 141	200 110
<i>Engagement total des créances Hors Bilan classées C2, C3 et C4</i>	3 440	3 538
<b>Engagement Total Brut</b>	<b>3 189 140</b>	<b>3 310 983</b>
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	<i>(15 161)</i>	<i>(15 960)</i>
<b>Créances clientèle nettes d'agios réservés</b>	<b>3 173 979</b>	<b>3 295 023</b>
<i>Moins : Provisions individuelles (Bilan)</i>	<i>(150 644)</i>	<i>(148 582)</i>
<i>Moins : Provisions individuelles (Hors Bilan)</i>	<i>(1 715)</i>	<i>(1 723)</i>
<b>Total provisions individuelles</b>	<b>(152 359)</b>	<b>(150 305)</b>
<b>Créances clientèle nettes d'agios réservés et de provisions individuelles</b>	<b>3 021 620</b>	<b>3 144 718</b>
<i>Moins : Provisions collectives</i>	<i>(17 353)</i>	<i>(18 114)</i>
<b>Total des engagements nets d'agios et des provisions</b>	<b>3 004 267</b>	<b>3 126 605</b>

#### NOTE 4.4– PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL

Le solde de ce poste s'élève à 404 KDT au 31 décembre 2019 contre 2 797 KDT au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Bons de trésor à court terme	-	2 260
Titres de placement à revenu variable	404	404
Créances rattachées	-	133
<b>TOTAL EN KDT</b>	<b>404</b>	<b>2 797</b>

#### NOTE 4.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2019 à 393 906 KDT contre 423 542 KDT au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Titres de participation (i)	13 444	25 656
Parts dans les entreprises liées (ii)	6 548	6 510
Titres d'investissement	357 915	376 086
Titres en Portage	36	39
Créances rattachées aux titres d'investissement	18 231	17 756
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>396 174</b>	<b>426 047</b>
<i>Moins : Provisions pour dépréciations des titres</i>	<i>(2 268)</i>	<i>(2 505)</i>
<b>TOTAL NET (iii)</b>	<b>393 906</b>	<b>423 542</b>

(i) Le détail des titres de participation se présente comme suit :

<i>Montants en KDT</i>	
<b>Raison Sociale</b>	<b>VC au 31/12/2019</b>
JINENE	3 337
YASMINE	3 110
NOUVELLE SOTIM	3 181
SIDCO-SICAR	1 648
TAZOGHRANE	1 167
TAPARURA (SEACNVS)	150
TDS « TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR »	150
EL KANAOUET	128
DEMURGER	120
SEDAT	115
COTUNACE	100
SICAB	100
SOTUPILE	63
SCHNEIDER	48
FRDCM	22
SIMAC	5
<b>Total des titres de participation</b>	<b>13 444</b>

(ii) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

(iii) Le tableau des mouvements sur titres et provisions y afférentes se présente comme suit :

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2018	Créances rattachées 2018	Total au 31/12/2018	Acquisitions	Cessions / autres sorties	Valeur brute au 31/12/2019	Créances rattachées 2019	Total au 31/12/2019	Cumul des provisions 2018	Dotations 2019	Reprises sur provisions 2019	Cumul des provisions 2019	VCN au 31/12/2019
<b>Titres de participation</b>	25 656	-	25 656	-	(12 212) (**)	<b>13 444</b>	-	<b>13 444</b>	(1 870)	(107)	349	(1 628)	<b>11 816</b>
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	6 510	-	6 510	38	-	<b>6 548</b>	-	<b>6 548</b>	(636)	(13)	9	(640)	<b>5 908</b>
<b>Titres d'investissement (*)</b>	352 142	16 429	368 571	-	(30 600)	<b>337 971</b>	16 286	<b>354 257</b>	-	-	-	-	<b>354 257</b>
<b>Emprunt National (*)</b>	12 000	387	12 387	-	(4 387)	<b>8 000</b>	262	<b>8 262</b>	-	-	-	-	<b>8 262</b>
<b>SICAR Fonds gérés (*)</b>	11 944	933	12 877	-	(933)	<b>11 944</b>	1 673	<b>13 617</b>	-	-	-	-	<b>13 617</b>
<b>Participation en rétrocession</b>	39	7	46	-	(10)	<b>36</b>	10	<b>46</b>	-	-	-	-	<b>46</b>
<b>Total en KDT</b>	<b>408 291</b>	<b>17 756</b>	<b>426 047</b>	<b>38</b>	<b>(48 142)</b>	<b>377 943</b>	<b>18 231</b>	<b>396 174</b>	<b>(2 506)</b>	<b>(120)</b>	<b>358</b>	<b>(2 268)</b>	<b>393 906</b>

(\*) : Titres d'investissement.

(\*\*) : Dont un montant de 275 KDT relatif aux participations apurées par décision du Conseil d'administration réuni le 28 août 2019.

## NOTE 4.6 – VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées ont atteint 39 479 KDT au 31 décembre 2019 contre 42 041 KDT au 31 décembre 2018 et s'analysent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Valeurs brutes en début de période</b>	<b>181 863</b>	<b>176 647</b>
Acquisitions	7 610	6 281
Cessions / Apurements	(989)	(1 065)
<b>Valeurs brutes en fin de période</b>	<b>188 484</b>	<b>181 863</b>
Amortissements	(149 005)	(139 822)
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<b>39 479</b>	<b>42 041</b>

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2019 se présente comme suit :

LIBELLE	V. Brute au 31/12/2018	Acquisitions	Cession/ Apurement	Reclassements	V. Brute au 31/12/2019	Total Amortissement 2018	Dotation/ Reprise 2019	Cession / apurement	Total Amortissement 2019	V.C. N au 31/12/2019
Immobilisations Incorporables	51 509	2 755	-	1 113	55 377	(47 870)	(4 155)	-	(52 025)	3 352
Agencements et aménagements	43 700	1 915	(14)	691	46 292	(34 996)	(1 813)	12	(36 797)	9 495
Immobilisations d'exploitation	38 801	-	-	(6)	38 795	(23 153)	(1 396)	-	(24 549)	14 246
Immobilisations hors exploitation	783	-	-	-	783	(548)	(32)	-	(580)	203
Terrain	5 825	-	-	-	5 825	-	-	-	-	5 825
Matériel de Transport	1 905	-	-	-	1 905	(1 335)	(208)	-	(1 543)	362
Fonds de Commerce	1 036	-	(254)	6	788	(651)	(22)	166	(507)	281
Mobilier et Matériels	35 888	1 430	(721)	304	36 901	(31 269)	(2455)	720	(33 004)	3 897
Immobilisations en cours	2 416	1 510	-	(2 108)	1 818	-	-	-	-	1 818
<b>TOTAL EN KDT</b>	<b>181 863</b>	<b>7 610</b>	<b>(989)</b>	<b>-</b>	<b>188 484</b>	<b>(139 822)</b>	<b>(10 081)</b>	<b>898</b>	<b>(149 005)</b>	<b>39 479</b>

## NOTE 4.7 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 117 779 KDT au 31 décembre 2019 contre 92 996 KDT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018
Débiteurs divers	(i)	51 951	48 628
Comptes de régularisation	(ii)	41 508	33 172
Comptes de Stocks		737	530
Créances prises en charge par l'État		700	812
Charges à répartir		94	87
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	23 974	10 394
<b>Total brut des autres actifs</b>		<b>118 964</b>	<b>93 623</b>
Provisions pour dépréciation des autres actifs		(1 185)	(627)
<b>Total net des autres actifs</b>		<b>117 779</b>	<b>92 996</b>

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Prêts et avances au personnel	42 373	37 898
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	373	433
Retenue à la source	1 292	648
Autres débiteurs divers	7 913	9 649
<b>Total des débiteurs divers</b>	<b>51 951</b>	<b>48 628</b>

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Charges payées ou comptabilisées d'avance	304	1 204
Produits à recevoir	6 099	4 091
Compensations reçues	243	356
Débets à régulariser et divers	34 862	27 521
<b>Total des Comptes de régularisation</b>	<b>41 508</b>	<b>33 172</b>

(iii) Le solde des comptes exigibles s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille encaissement	159 070	130 279
Comptes exigibles après encaissement	(135 096)	(119 885)
<b>Total comptes exigibles après encaissement</b>	<b>23 974</b>	<b>10 394</b>

#### NOTE 4.8 – BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de ce poste s'élève à 69 186 KDT au 31 décembre 2019 contre 163 419 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts au jour le jour et à terme	69 000	163 000
Dettes rattachées	186	419
<b>Total en KDT</b>	<b>69 186</b>	<b>163 419</b>

#### NOTE 4.9 – DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 181 855 KDT au 31 décembre 2019 contre 180 919 KDT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Banques de dépôt	(1) 95 000	40 000
Banques non-résidentes	(2) 86 029	140 047
Organismes financiers spécialisés	(3) 109	7
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	717	865
<b>Total en KDT</b>	<b>181 855</b>	<b>180 919</b>

(1) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts au jour le jour et à terme	95 000	40 000
<b>Total Banques de dépôt en KDT</b>	<b>95 000</b>	<b>40 000</b>

(2) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires	827	10 105
Emprunts au jour le jour et à terme	85 202	129 942
<b>Total banques non-résidentes en KDT</b>	<b>86 029</b>	<b>140 047</b>

(3) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires	109	7
<b>Total en KDT</b>	<b>109</b>	<b>7</b>

La ventilation des dépôts des établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
Comptes ordinaires :	746	-	81	<b>827</b>
- Comptes NOSTRI	39	-	15	<b>54</b>
- Compte LORI	707	-	66	<b>773</b>
Emprunts	85 202	-	95 000	<b>180 202</b>
<b>Total Établissements Bancaires (1)</b>	<b>85 948</b>	<b>-</b>	<b>95 081</b>	<b>181 029</b>
Avoirs en compte	-	-	109	<b>109</b>
<b>Total Établissements Financiers (2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>109</b>	<b>109</b>
Créances rattachées sur les prêts	267	-	450	<b>717</b>
<b>Total Créances rattachées (3)</b>	<b>267</b>	<b>-</b>	<b>450</b>	<b>717</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL EN KDT (1) + (2) + (3)</b>	<b>86 215</b>	<b>-</b>	<b>95 640</b>	<b>181 855</b>

#### NOTE 4.10 – DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Le solde de cette rubrique a atteint 2 443 354 KDT au 31 décembre 2019 contre un solde de 2 625 688 KDT au 31 décembre 2018. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018
Comptes à vue	(i)	1 391 916	1 575 633
Comptes d'épargne	(ii)	701 659	688 156
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	242 839	225 647
DAT/BC échus non remboursés		2 702	3 119
Autres sommes dues à la clientèle		55 020	69 081
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	46 000	62 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance		3 218	2 052
<b>Total des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT</b>		<b>2 443 354</b>	<b>2 625 688</b>

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Compagnies d'assurances	6 586	8 820
Entreprises publiques	193 331	294 419
Autres clientèles commerciales	480 674	403 369
Comptes de non-résidents	316 188	528 943
Clients particuliers	395 137	340 082
<b>Total des comptes à vue en KDT</b>	<b>1 391 916</b>	<b>1 575 633</b>

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		31/12/2019	31/12/2018
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	604 539	590 333
Comptes d'épargne investissement		70	61
Comptes d'épargne logement		75 190	74 719
Autres	(b)	21 860	23 043
<b>Total des comptes d'épargne en KDT</b>		<b>701 659</b>	<b>688 156</b>

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort... etc.

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Bons de caisse	186 049	145 739
Dépôts à terme	44 438	57 395
Placements en devises	12 352	22 513
<b>Total CAT/BC et autres produits financiers en KDT</b>	<b>242 839</b>	<b>225 647</b>

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

	31/12/2019	31/12/2018
Entreprises étatiques	500	9 500
Sociétés privées	45 500	52 500
<b>Total des certificats de dépôts en KDT</b>	<b>46 000</b>	<b>62 000</b>

## NOTE 4.11 - EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 260 744 KDT au 31 décembre 2019 contre un solde de 348 901 KDT au 31 décembre 2018. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Emprunt Obligataire	11 460	20 720
Ressources Étatiques :	5 078	4 893
- <i>FOPRODI</i>	211	211
- <i>FONAPRA</i>	4 867	4 682
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat :	8 565	14 917
- <i>Lignes CFD</i>	8 565	14 917
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT dédié au leasing	5 257	6 629
Ligne BAD BCT	6 156	7 442
Fonds BNPP	38 075	52 377
Fonds Premier logement BCT	977	768
Emprunt PROPARCO	39 169	58 822
Ligne BERD	35 491	53 236
Ligne BERD 2	74 185	89 023
Emprunt AFD	14 742	14 742
Ligne FADES BCT	12 620	12 620
Autres fonds extérieurs :	6 866	8 390
- <i>Ligne Italienne</i>	2 058	2 462
- <i>Ligne FODEP</i>	13	13
- <i>Ligne Espagnole</i>	919	1 780
- <i>Ligne BEI</i>	660	857
- <i>Ligne K F W</i>	-	3
- <i>Encours FADES</i>	173	189
- <i>Ligne NATIXIS</i>	3 043	3 086
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 339	3 557
<b>Total Emprunts et Ressources Spéciales en KDT</b>	<b>260 744</b>	<b>348 901</b>

## NOTE 4.12 - AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 200 690 KDT au 31 décembre 2019 contre un solde de 195 228 KDT au 31 décembre 2018. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018
Provisions	(1)	29 939	32 220
Comptes de régularisation	(2)	111 145	97 439
Créditeurs divers		59 606	65 569
<b>TOTAL EN KDT</b>		<b>200 690</b>	<b>195 228</b>

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature		1 715	1 723
Provisions pour risques et charges		7 080	10 739
Provisions pour congés à payer		9 078	8 033
Provisions pour départ à la retraite		12 066	11 725
<b>TOTAL PROVISIONS EN KDT</b>		<b>29 939</b>	<b>32 220</b>

(2) Le solde des comptes de régularisation s'analyse comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018
Charges à payer		39 150	40 389
Produits perçus ou comptabilisés d'avance		757	737
Crédits à régulariser et divers		71 238	56 313
<b>Total compte de régularisation en KDT</b>		<b>111 145</b>	<b>97 439</b>

## NOTE 4.13 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2019, à 100 008 KDT composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat s'élève au 31 décembre 2019 à 387 467 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial		Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Total
			Réserves à régime spécial	Réserves réinvesti. Exonéré				
<b>Capitaux Propres au 31/12/2018</b>	<b>100 008</b>	<b>10 000</b>	<b>1 402</b>	<b>48 036</b>	<b>146 772</b>	<b>3</b>	<b>47 750</b>	<b>353 971</b>
Réserves à régime spécial	-	-	-	(10 048)	10 048	-	-	-
Affectation résultat exercice 2018	-	-	-	-	47 750	-	(47 750)	-
Distribution des dividendes	-	-	-	-	(24 002)	-	-	(24 002)
Résultat au 31/12/2019	-	-	-	-	-	-	57 498	57 498
<b>Capitaux Propres au 31/12/2019</b>	<b>100 008</b>	<b>10 000</b>	<b>1 402</b>	<b>37 988</b>	<b>180 568</b>	<b>3</b>	<b>57 498</b>	<b>387 467</b>

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisaient, avant affectation du résultat, au 31 décembre 2013, la somme de 159 354 KDT. Compte tenu de l'affectation des résultats des exercices antérieurs, ce montant s'élève à 63 405 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31 décembre 2019	Montant
Réserves légales		8 988
Prime d'émission		30 606
Réserves pour réinvestissement exonéré		22 409
Réserves à régime spécial		1 402
Autres réserves (statutaires, facultatives...)		-
<b>Total général des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi des Finances n°2013-54 portant sur la loi des finances pour la gestion de l'année 2014</b>		<b>63 405</b>

#### NOTE 4.14 - CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2019 un montant de 1 256 231 KDT contre un solde de 1 410 898 KDT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
<b>En faveur d'établissements bancaires et financiers</b>	<b>1 033 089</b>	<b>1 184 931</b>
<b>En faveur de la clientèle :</b>	<b>223 142</b>	<b>225 967</b>
- Cautions fiscales	15 451	21 954
- Cautions pour marchés :	98 532	95 612
• <i>En devises</i>	13 520	13 024
• <i>En dinars</i>	85 012	82 588
- Cautions douanières	59 243	55 220
- Cautions diverses :	40 697	42 593
• <i>En devises</i>	30 406	30 656
• <i>En dinars</i>	10 291	11 937
- Obligations cautionnées	9 219	10 588
<b>TOTAL CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES EN KDT</b>	<b>1 256 231</b>	<b>1 410 898</b>

#### NOTE 4.15 - CRÉDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 216 376 KDT au 31 décembre 2019 contre un solde de 326 116 KDT au 31 décembre 2018. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	5 003	177 469
Crédits documentaires en faveur de la clientèle :	211 373	148 647
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	160 654	113 992
- <i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	50 719	34 655
<b>TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT</b>	<b>216 376</b>	<b>326 116</b>

#### NOTE 4.16 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Effets financiers donnés en garantie	37 000	88 000
BTA donnés en garantie	32 000	75 000
<b>Total</b>	<b>69 000</b>	<b>163 000</b>

#### NOTE 4.17 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2019, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 142 176 KDT contre 114 876 KDT au 31 décembre 2018.

#### NOTE 4.18- ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
EPAC COM (*)	-	9
IDE (*)	-	7
Génie climatique (*)	-	3
FRDCM	8	8
<b>TOTAL EN KDT</b>	<b>8</b>	<b>27</b>

(\*) : Participations apurées par décision du Conseil d'administration réuni le 28 août 2019.

#### NOTE 4.19 - GARANTIES REÇUES

	31/12/2019	31/12/2018
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	119 223	151 287
Garanties reçues des banques :	1 036 330	1 368 926
- Garanties reçues des banques non résidentes	1 036 330	1 368 926
Nantissement titres	31 005	43 355
Garanties reçues de la clientèle	1 007 295	969 602
<b>Total des garanties reçus en KDT</b>	<b>2 193 853</b>	<b>2 533 170</b>

## OPÉRATIONS EN DEVICES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2019 comme suit :

Achat au comptant	27 291 KDT
Vente au comptant	19 871 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2019 comme suit :

Achat à terme	13 797 KDT
Vente à terme	26 562 KDT

## NOTE 4.20 - INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Le solde de cette rubrique s'élève à 262 443 KDT au 31 décembre 2019 contre un solde de 239 865 KDT au 31 décembre 2018. Ce poste s'analyse comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	7 147	4 548
Produits sur opérations de crédit	(ii)	240 727	224 185
Revenus assimilés	(iii)	14 569	11 132
<b>Total des intérêts et revenus assimilés</b>		<b>262 443</b>	<b>239 865</b>

### (i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Marché Monétaire au jour le jour	3 496	1 824
Marché Monétaire en devises	2 777	1 614
Autres	874	1 110
<b>Total des produits sur opérations de trésorerie et interbancaire</b>	<b>7 147</b>	<b>4 548</b>

**(ii) Produits sur opérations de crédit**

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	200 469	188 595
Comptes courants débiteurs	23 432	20 397
Leasing	15 584	13 644
Crédits sur ressources extérieures	806	1 108
Créances douteuses ou litigieuses	436	441
<b>Total des Produits sur opérations de crédit</b>	<b>240 727</b>	<b>224 185</b>

**(iii) Revenus assimilés**

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Avals, cautions et acceptations bancaires	6 845	6 927
Commissions de découverts	1 937	1 576
Commissions sur billets de trésorerie	99	130
Report-Déport	4 214	2 115
Autres Intérêts assimilés	1 474	384
<b>Total des revenus assimilés</b>	<b>14 569</b>	<b>11 132</b>

**NOTE 4.21 - COMMISSIONS**

Le solde de cette rubrique s'élève à 58 918 KDT au 31 décembre 2019 contre un solde de 53 953 KDT au 31 décembre 2018. Ce solde se détaille comme suit :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	45 600	42 650
Commissions de tenues de comptes	5 684	4 824
Commissions sur opérations de change manuel	173	165
Autres commissions	7 461	6 314
<b>Total des commissions en KDT</b>	<b>58 918</b>	<b>53 953</b>

**NOTE 4.22 - GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES**

Le solde de cette rubrique s'élève à 32 407 KDT au 31 décembre 2019 contre un solde de 36 366 KDT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Gains sur opérations BTA-BTCT	7	137
Gains de change	40 429	52 142
Pertes de change	(8 029)	(15 913)
<b>Total en KDT</b>	<b>32 407</b>	<b>36 366</b>

#### NOTE 4.23 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise au 31 décembre 2019 un montant de 26 272 KDT contre 29 050 KDT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Revenus nets sur portefeuilles titres d'investissement	24 671	27 676
<i>dont Intérêts sur BTA</i>	<i>21 330</i>	<i>25 069</i>
Dividendes sur portefeuille titres de participation	984	517
Intérêts sur emprunt national	613	853
Intérêts sur titres en portage	4	4
<b>Total des revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>26 272</b>	<b>29 050</b>

#### NOTE 4.24 - INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES

Le solde de cette rubrique s'élève à 117 257 KDT au 31 décembre 2019 contre un solde de 120 799 KDT au 31 décembre 2018. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	17 376	22 485
Intérêts sur les dépôts de la clientèle (1)	76 727	68 127
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	17 544	20 769
Charges assimilées	5 610	9 418
<b>Total des intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>117 257</b>	<b>120 799</b>

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à vue	19 128	17 005
Comptes à terme, bons de caisse et autres produits financiers	18 665	13 346
Comptes d'épargne	33 086	32 911
Certificats de dépôts	5 848	4 865
<b>Total des intérêts sur les dépôts de la clientèle</b>	<b>76 727</b>	<b>68 127</b>

## NOTE 4.25 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève à 281 KDT au 31 décembre 2019 contre un solde de 6 997 KDT au 31 décembre 2018. Ce solde s'analyse comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux provisions	<b>(i)</b>	15 297	18 360
<i>dont provisions additionnelles</i>		2 193	2 501
Reprises sur provisions	<b>(ii)</b>	(16 763)	(12 609)
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>		(1 249)	(948)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions		7	24
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		273	301
Créances radiées		1 595	1 229
Récupération sur créances radiées		(128)	(308)
<b>Total en KDT</b>		<b>281</b>	<b>6 997</b>

**(i)** Les dotations aux provisions au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

	31/12/2019
Dotations aux provisions individuelles (Bilan)	10 836
<i>Dont provisions additionnelles</i>	2 193
Dotations aux provisions individuelles (Hors Bilan)	7
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 493
Dotations aux provisions des autres actifs courants	620
Dotations aux provisions pour indemnités de départ à la retraite	341
<b>Total des dotations aux provisions en KDT</b>	<b>15 297</b>

**(ii)** Les reprises sur provisions enregistrées au 31 décembre 2019 se détaillent ainsi :

	31/12/2019
Reprises sur provisions des créances douteuses (Bilan)	8 774
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>	1 249
<i>et dont reprises sur provisions sur créances radiées (hors additionnelles)</i>	914
Reprises sur provisions collectives	761
Reprises sur provisions des créances douteuses (Hors bilan)	15
Reprises sur provisions pour risques et charges	7 151
Reprises sur provisions des autres actifs courants	62
<b>Total des reprises sur provisions en KDT</b>	<b>16 763</b>

#### NOTE 4.26 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (1 759) KDT au 31 décembre 2019 contre un solde de (1 299) KDT au 31 décembre 2018. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Étalement Prime / Titres d'investissement (BTA)	(2 247)	(2 560)
Dotations aux provisions	120	44
Reprises sur provisions	(358)	(27)
Plus ou moins-value sur cession de titres d'investissement (BTA)	726	1 244
<b>Total en KDT</b>	<b>(1 759)</b>	<b>(1 299)</b>

#### NOTE 4.27 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève à 44 354 KDT au 31 décembre 2019 contre un solde de 40 875 KDT au 31 décembre 2018. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Impôts et taxes	2 632	1 520
Contribution au Fonds de garantie des dépôts bancaires	7 208	6 183
Travaux, fournitures et services extérieurs	21 043	20 079
Transport et déplacement	1 329	1 126
Frais divers de gestion	11 496	11 611
Autres charges d'exploitation	646	356
<b>Total en KDT</b>	<b>44 354</b>	<b>40 875</b>

#### NOTE 4.28 - SOLDE EN GAIN PROVENANT DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES

Le solde de cette rubrique s'élève à (6 629) KDT au 31 décembre 2019 contre 285 KDT au 31 décembre 2018. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Plus-value sur cession d'immobilisations	66	285
Pertes suite au redressement fiscal	(6 329)	-
Pertes sur radiation des titres de participation	(276)	-
Autres pertes	(90)	-
<b>Total en KDT</b>	<b>(6 629)</b>	<b>285</b>

#### NOTE 4.29 – IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité enregistrés en 2019 totalisent un montant de 39 378 KDT et sont déterminés comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt		93 767
+ Réintégrations		33 390
- Déductions		(23 530)
<b>Résultat fiscal</b>		<b>103 627</b>
Impôt sur les sociétés (35%)	(1)	36 269
Contribution Sociale de Solidarité (3% selon LF 2020)	(2)	3 109
<b>TOTAL EN KDT (1) + (2)</b>		<b>39 378</b>

#### NOTE 4.30 - RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période close le 31 décembre 2019, se présentent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net attribuable aux actionnaires	57 498	47 750
Nombre d'actions ordinaires fin de période	20 001 529	20 001 529
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>2,875</b>	<b>2,387</b>

#### NOTE 4.31 - LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Au 31 décembre 2019, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 171 403 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2019	31/12/2018
Caisses	33 443	27 090
Banque Centrale (comptes ordinaires)	183 926	277 004
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	103 328	65 680
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	100 734	137 811
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	-	45 000
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(69 000)	(163 000)
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(95 000)	(40 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(827)	(10 104)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(85 201)	(129 942)
<b>Total en KDT</b>	<b>171 403</b>	<b>209 539</b>

#### NOTE 4.32 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

## A- Opérations avec le GROUPE BNP Paribas

La banque a conclu avec des sociétés du Groupe BNP Paribas des contrats portant sur la fourniture des prestations d'assistance informatique, d'assistance technique, de développement de logiciels et la fourniture d'applications informatiques. Une convention d'amendement desdits contrats qui a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 29 décembre 2014, a été signée par l'UBCI et la société mère BNPPARIBAS en date du 30 décembre 2014. Cette convention a plafonné l'impact financier des charges (hors Immobilisations) se rattachant à ces contrats au titre d'un exercice donné à 2,5% du Produit Net Bancaire de l'exercice précédent.

Par ailleurs, la banque a fait recours au Groupe BNP Paribas pour l'obtention de garanties pour la couverture de certains engagements de l'UBCI.

A ce titre, le montant total des dépenses enregistrées au cours de l'exercice 2019 s'élève à 7 935 KDT et se détaille ainsi :

- Prestations de services informatiques : 5 710 KDT ;
- Acquisition d'immobilisations incorporelles : 1 488 KDT ;
- Commissions sur Garanties émises : 242 KDT ;
- Commissions sur Garantie du prêt octroyé auprès de la BERD : 495 KDT.

Par ailleurs, BNP Paribas a pris en charge le montant de 1 395 KDT conformément aux deux conventions de prise en charge partielle des rémunérations du Directeur Général et du responsable de la Direction conformité.

### 1. Prestations de services informatiques :

*Montants en KDT*

Désignation	Description	Charge effective	Fournisseur
Atlas 2	Noyau comptable	256	BNPP
Unikix	Licence de l'émulateur (Atlas2)	23	BNPP
Connexis Cash	Outil cash management	829	BNPP
Connexis Trade	Outil opérations import/export	228	BNPP
Ivision	Outil commerce extérieur	304	BNPP
BNPiNet	Application permettant la consultation et la réalisation de transactions via Internet	112	BNPP
Swift Sibes	Outil de gestion des flux SWIFT	59	BNPP
SUN	Outil de lutte contre le financement du terrorisme et contre le blanchiment	47	BNPP
Shine	Outil de lutte contre le blanchiment - Contrôle des flux SWIFT	75	BNPP
Kondor +	Outil de back-office salle de marché	231	BNPP
APCE/APCP	Outil de gestion des dossiers de crédit pour la clientèle Entreprise et Professionnel	15	BNPP
AML Netreveal	Outil de lutte contre le blanchiment	187	BNPP
Vinci	Outil de gestion des immobilisations, achats et frais généraux	207	BNPP
Confirming	Outil mis à disposition de la clientèle corporate pour la gestion de leurs créances	28	BNPP
MIB	Outil de gestion de la plateforme de relations clients	93	BNPP
Quick Win	Mobile Banking	43	BNPP
Client first	Intensité relationnelle et cross selling	13	BNPP
SONAR	Système Opérationnel de Notation Anti-blanchiment Retail	135	BNPP
Aquarius	Outil de gestion de l'activité Factoring	144	BNPP

Liens WinKoala	Liaisons téléinformatiques internationales	785	BNPP
Maintenance Boitiers Proxy	Boitier pour la décompression des données	37	BNPP
Maintenance Boitiers Infoblox	Boitier pour l'adressage dynamique	16	BNPP
Maintenance Firewall	Sécurisation des flux avec nos partenaires externes	65	BNPP
CETELEM	Front Office pour l'octroi des crédits à la consommation	16	BNPP
Cobol Microfocus	Licence	112	BNPP
Oracle & Oracle Siebel	Licence	192	BNPP
Business Object	Licence	108	BNPP
SAP	Licence VINCI	54	BNPP
Saturne	Workflow des réclamations	1 235	BDSI
TALEO	Outil de gestion de recrutement et mobilité du personnel	24	BNPP
RATAMA	Front Office pour l'octroi des crédits à la consommation	37	BNPP
<b>TOTAL EN KDT</b>		<b>5 710</b>	

## 2. Acquisition d'immobilisations incorporelles auprès du groupe BNPPARIBAS

Désignation	Description	Valeur Brute	Fournisseur
Licences	Acquisition de licences Microsoft & Oracle Pula	731	BNP PROCUREMENT TECH
Maintenance évolutive	BNPINet – Sonar - Quick Win – NetReveal - Taléo	568	BNPP
Développement informatique	Développements informatiques des applicatifs	189	BDSI
<b>TOTAL EN KDT</b>		<b>1 488</b>	

## 3. Garanties émises par BNPPARIBAS :

- En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture de certains engagements tout au long de l'année. Ces garanties sont rémunérées au taux de 0,2% l'an.

La charge liée au titre de 2019 est de 242 KDT.

- Au cours de 2014, l'UBCI a conclu un contrat de prêt avec la BERD pour un montant de 40 millions d'Euros remboursable sur sept (7) ans avec deux ans de franchise, bénéficiant d'une couverture de change de Tunis-Ré et garanti par BNP Paribas. La commission de garantie en faveur de BNP Paribas est calculée au taux de 0,68% sur le montant de l'encours restant dû, et ce conformément à la lettre de garantie signée entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 19 décembre 2014.

La charge totale supportée par la banque au titre de 2019 s'élève à 495 KDT.

## B- Opérations avec les filiales du groupe UBCI

La banque est distributrice des actions et/ou dépositaire des actifs des sociétés suivantes : Hannibal SICAV, UBCI Univers actions, UTP SICAF et UBCI FCP-CEA. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu des commissions pour un total de 145 KDT.

La banque met à la disposition de sa filiale UBCI Bourse l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. A ce titre l'UBCI rétrocède à l'UBCI Bourse 50% des commissions facturées aux clients. Le montant relatif à 2019 s'élève à 36 KDT.

En 2013 et 2017 l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR des conventions de fonds gérés :

- « UBCI - HSF 2013 » : convention conclue en 2013 portant sur un montant de 2 666 KDT destiné à la prise de participation dans le capital d'HYDROSOL FONDATIONS. Un avenant lié à cette convention a été signé le 17 février 2017, il précise que les dividendes perçus par UCDS dans le cadre du Fonds HSF constituent des produits d'exploitation pour UCDS. Les autres éléments de la convention conclue en 2013 demeurent inchangés.

- « UBCI-XPACK 2017 » : convention conclue le 11 février 2017 portant sur un montant de 2 000 KDT destiné à l'acquisition de 44 445 parts sociales dans le capital de la société X-PACK SARL (soit 44,999 DT la part sociale).

- « UBCI-MEDIBO 2017 » : convention conclue le 11 mai 2017 portant sur un montant de 2 800 KDT destiné à l'acquisition de 9 693 actions dans le capital de la Société MEDIBIO-SA (soit au prix de 191 DT l'action) et à la souscription de 9 520 obligations convertibles en actions (soit au prix de 100 DT l'obligation).

- « UBCI-RECALL Holding 2017 » : convention conclue en 2017 portant sur un montant de 4 500 KDT et destiné à l'acquisition de 46 actions dans le capital de la société RECALL HOLDING-SA au prix de 10 DT l'action, de 32 certificats d'investissement au prix de 10 DT le certificat et à l'alimentation d'un compte courant actionnaire pour un montant de 4 499 KDT rémunéré au taux de 8% hors taxes l'an.

Selon ces conventions la SICAR est rémunérée comme suit :

- commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement,
- commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession des titres.

Conformément à ces conventions la charge relative à 2019 s'élève à 204 KDT :

- Fonds géré « UBCI – HSF » : 45 KDT ;
- Fonds géré « UBCI-XPACK 2017 » : 34 KDT ;
- Fonds géré « UBCI-MEDIBO 2017 » : 48 KDT ;
- Fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » : 77 KDT.

Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2019 s'élève à 20 KDT.

L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention avec sa filiale UBCI Bourse en remplacement de celle signée en septembre 2015. Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque.

Elle a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions. Cette convention ne prévoit pas de facturation de frais d'assistance.

L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse portant sur la location, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%. Le contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible pour la même durée et aux mêmes termes et conditions. En date du 21 novembre 2017, le contrat de location a fait l'objet d'un avenant en vertu duquel, la date d'effet a été portée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le montant des produits relatifs à 2019 s'élève à 36 KDT.

### **C-Transactions avec les sociétés où les administrateurs détiennent une participation :**

L'UBCI a fait recours depuis 2011 à une société de transport de fonds « Tunisie Sécurité » dans laquelle l'administrateur « Meninx Holding » du Groupe TAMARZISTE est actionnaire.

A ce titre la charge relative à l'exercice 2019 s'élève à 982 KDT.

### **D-Engagements des parties liées :**

Les engagements des parties liées envers la banque se présentent au 31 décembre 2019 comme suit :

<b>Partie liée</b>	<b>Engagements au 31/12/2019 en KDT</b>
Groupe SELLAMI	15 508
Groupe RIAHI	1 480
Groupe BOURICHA	85
Dépôts chez BNP et filiales de BNP	96 410
Directeur Général Adjoint	286
<b>Total des Engagements des parties liées</b>	<b>113 769</b>

### **E-Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants**

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent comme suit :

- La rémunération brute du Président du Conseil d'Administration au titre de ses missions réalisées en 2019 s'élève à 267 KDT. Il bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge du carburant et des frais de télécommunication. La charge totale relative à l'exercice 2019 s'élève à 270 KDT.
- La rémunération brute du Directeur Général s'élève à 820 KDT. Suivant son contrat, il bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction, et de la prise en charge de frais d'utilité. La charge totale au cours de l'exercice 2019 s'élève à 1 801 KDT dont une charge de 280 KDT relative à la couverture du risque de change.  
La charge supportée par la banque au titre de 2019 est limitée à 716 KDT suite à la prise en charge par BNP Paribas d'un montant de 1 085 KDT.
- La rémunération brute du Directeur Général Adjoint, au titre de l'exercice 2019 s'élève à 233 KDT dont une rémunération variable de 70 KDT. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2019 s'élève à 303 KDT.
- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 avril 2019 a fixé le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2019 à 475 KDT tenant compte de la décision du Conseil d'administration réuni le 29 août 2018 ayant validé la recommandation de BNP Paribas de ne plus verser de rémunération aux mandataires sociaux collaborateurs de BNP Paribas conformément à la politique du groupe et avec date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **NOTE 4.33 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE**

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Toutefois, il est à signaler que la situation sanitaire liée à la pandémie COVID-19 qui sévit en Tunisie et au niveau mondial risque d'avoir des répercussions sur les activités futures de la banque.

En outre, et dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le Gouvernement tunisien et la Banque Centrale de Tunisie ont annoncé une série de mesures exceptionnelles liées au secteur financier en général et aux banques en particulier.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de la banque au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils peuvent avoir une incidence sur la situation financière de la banque au cours des exercices futurs.

A l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel futur de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière de la banque ne peut pas être estimé.

**Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019**

**Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, arrêtés par le Conseil d'administration du 31 mars 2020, font ressortir des capitaux propres positifs de 387 467 KDT, un bénéfice net de 57 498 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 171 403 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Questions clés de l'audit	Diligences accomplies
3.1 Couverture du risque de crédit	
<p><u>Risque identifié :</u></p> <p>En tant qu'établissement de crédit, l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie «UBCI» est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.</p> <p>Conformément à la note des états financiers « 3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les provisions individuelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les provisions individuelles classiques déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.</li> <li>✓ Les provisions individuelles additionnelles ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.</li> </ul> </li> </ul>	<p><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :</u></p> <p>Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que du contrôle s'y rattachant mis en place par la banque ;</li> <li>- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits et des provisions ;</li> <li>- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;</li> <li>- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;</li> <li>- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;</li> <li>- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;</li> <li>- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées par la BCT ;</li> <li>- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions ;</li> </ul>

- Les provisions collectives : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers « 4.3 Créances sur la clientèle », le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2019 à 2 753 451 KDT. Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 15 161 KDT et à 167 997 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau du jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque des créances de la clientèle est un point clé de l'audit.

- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### 3.2 Dépenses informatiques liées aux conventions conclues avec les sociétés du groupe BNP PARIBAS

#### Risque identifié :

La banque a conclu avec des sociétés du groupe BNP PARIBAS des conventions portant sur des prestations de services informatiques et d'assistance technique, ainsi que sur l'acquisition de logiciels et de licences informatique.

En application desdites conventions, les montants des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2019 au niveau de la Note 4.27 « Charges générales d'exploitation », ainsi que des acquisitions d'immobilisations enregistrées au niveau de la Note 4.6 « Valeurs immobilisées » s'élèvent respectivement à 5 710 KDT et 1 488 KDT tel que présenté au niveau de la Note 4.32 « Transactions avec les parties liées ».

Du fait de son appartenance au groupe BNP PARIBAS, ces conventions sont considérées pour la banque comme des conventions

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Vérifier la réalité des prestations réalisées ;
- Vérifier l'existence des avantages économiques futurs générés par les prestations dont les coûts sont comptabilisés en immobilisations ;
- Demander la confirmation des soldes auprès des sociétés du groupe ;
- Vérifier le respect des dispositions contractuelles notamment en ce qui concerne les modalités de facturation, les tarifs appliqués, les dates de mise en service et de déploiement...etc.

réglementées au sens de l'article 200 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et doivent, par conséquent, faire l'objet de contrôle par les commissaires aux comptes.

Vu l'importance relative des montants facturés, la multitude des conventions signées ainsi que les spécificités tarifaires de certains services et de détermination des dates de mise en service des dépenses immobilisées, nous avons considéré que les dépenses liées aux conventions conclues avec les sociétés du groupe BNP PARIBAS est un point clé de l'audit.

### 3.3 La prise en compte des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits

#### Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit réalisés en 2019 s'élèvent à 262 443 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation bancaire de l'UBCI.

En raison de leurs compositions, leurs montants et les règles de comptabilisation, telles que décrites au niveau de la Note « *Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle* », même de légères modifications des taux d'intérêts peuvent avoir un impact considérable sur les produits d'exploitation bancaires et par conséquent sur les capitaux propres de l'UBCI.

C'est pourquoi la prise en compte des revenus des opérations de crédit a constitué un élément important dans notre audit.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle mise en place par la banque ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisés à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NC 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Examiner les politiques, processus et contrôles entourant la reconnaissance des revenus ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

## **4. Observations**

### **4.1 Impact éventuel de la pandémie COVID-19**

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 4.33 « Evénements postérieurs à la date de clôture », la situation sanitaire liée à la pandémie COVID-19 qui sévit en Tunisie et au niveau mondial risque d'avoir des répercussions sur les activités futures de la banque.

En outre, et dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le Gouvernement tunisien et la Banque Centrale de Tunisie ont annoncé une série de mesures exceptionnelles liées au secteur financier en général et aux banques en particulier.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de la banque au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils peuvent avoir une incidence sur la situation financière de la banque au cours des exercices futurs.

A l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière de la banque ne peut pas être estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **4.2 Réflexion stratégique sur la participation de BNP Paribas dans le capital de l'UBCI**

Nous attirons votre attention sur le fait que l'UBCI a été informée le 18 janvier 2019 par BNP Paribas de l'ouverture d'une réflexion stratégique sur sa participation dans le capital de la banque qui s'élève à 50,085%. Dans ce cadre, BNP Paribas a entamé des discussions préliminaires avec des investisseurs potentiels.

A la date du 28 août 2019, le groupe BNP Paribas et le groupe CARTE ont conclu un accord portant sur l'acquisition par le groupe CARTE de 7.800.000 actions de l'UBCI, représentant une participation de 39% du capital de la banque détenue par le groupe BNP Paribas qui conserve une participation de 11,09%. La mise en œuvre de cet accord est soumise à l'obtention des autorisations réglementaires en vigueur. L'acquéreur a précisé qu'il n'a pas l'intention de dépasser ce niveau de participation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **5. Rapport du Conseil d'administration**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'administration du 31 mars 2020.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de

l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne

devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

### **3. Autres obligations légales et réglementaires**

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance des infractions commises par des membres du personnel de la banque qui se détaillent comme suit :

- Des retraits frauduleux sur des comptes de clients, effectués par un « chargé clientèle avec caisse » estimés à un montant de 456 KDT selon les investigations préliminaires internes.

La banque a provisionné ce montant et a déposé une plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de l'Ariana en date du 6 décembre 2019 sous le numéro 48164/2019.

- Des transferts frauduleux passés par le crédit d'un compte en devises de la banque au profit de tiers dont le montant global a été estimé à 998 KDT.

La banque a provisionné ce montant et a déposé une plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 20 janvier 2020 sous le numéro 2478/2020.

- Des retraits frauduleux sur des comptes de clients effectués par un « cassier » estimés à un montant de 416 KDT selon les investigations préliminaires internes.

La banque a provisionné ce montant et a déposé une plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de Zaghouan en date du 29 janvier 2020 sous le numéro 2537/2020.

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis.

**Tunis, le 31 mars 2020**

**Cabinet Mourad GUELLATY et Associés**

**Les Commissaires aux comptes  
DELTA CONSULT**

**Mourad GUELLATY**

**Wael KETATA**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes établi  
en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et  
aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des  
sociétés commerciales**

**États financiers - exercice clos le 31 décembre 2019**

**Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie,**

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Conventions conclues avec des parties liées ne faisant pas partie du groupe BNP PARIBAS**

**I. Opérations et conventions conclues antérieurement à 2019**

Votre Conseil d'administration réuni le 21 juin 2013 (titres I.1 et I.2), le 15 novembre 2016 (titre I.3), le 30 mars 2017 (titres I.5 et I.7), le 21 juin 2017 (titre I.6) et le 27 mars 2018 (titre I.8) a approuvé les opérations et les conventions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales. Ces conventions se détaillent ainsi :

**I.1** La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, UBCI Univers actions SICAV, UTP SICAF et UBCI FCP-CEA, conformément aux conditions suivantes :

Société	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	0,1% Actif net TTC	0,9% Actif net TTC	10 KDT
UBCI Univers actions SICAV	0,1% Actif net TTC	0,9% Actif net TTC	16 KDT
UTP SICAF	0,5% Actif net TTC	0,5% Actif net TTC	49 KDT
UBCI FCP-CEA	0,1% Actif net TTC	1,5% Actif net TTC	70 KDT

Ainsi, la rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 145 KDT en 2019.

**I.2** Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées s'élève, au titre de l'exercice 2019, à 20 KDT.

**I.3** Votre Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016 a autorisé la convention conclue entre la banque et sa filiale UBCI Bourse en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016, en vertu de laquelle l'UBCI met à la disposition de sa filiale l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. Ladite convention prévoit la rétrocession à UBCI Finance de 50% des commissions facturées aux clients. Le montant relatif à 2019 s'élève à 36 KDT.

**I.4** L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention avec sa filiale UBCI BOURSE en remplacement de celle signée en septembre 2015.

Cette convention définit les conditions d'assistance apportées par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque.

Elle élargit le périmètre d'assistance à l'ensemble des structures de support, détaille l'assistance en matière de conformité et garantit la protection des données personnelles des clients de l'UBCI BOURSE communiquées à l'UBCI dans le cadre de cette assistance.

Cette convention ayant été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 14 novembre 2018, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de facturation de frais d'assistance.

**I.5** L'UBCI a signé en date du 17 février 2017 un avenant avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPEMENT SICAR lié à la convention de fonds géré « Fonds HSF 2013 ». Cet avenant a été approuvé par votre Conseil d'administration réuni le 30 mars 2017. Il précise que les dividendes perçus par UCDS dans le cadre du Fonds HSF constituent des produits d'exploitation pour UCDS. Les autres éléments de la convention conclue en 2013, convention de fonds géré pour un montant de 2 666 KDT destiné à la prise de participation dans le capital de la société HYDROSOL FONDATIONS, demeurent inchangés. Selon cette convention la SICAR est rémunérée comme suit :

- commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement ;
- commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession des titres.

La charge relative à 2019 s'élève à 45 KDT.

**I.6** Votre Conseil d'administration réuni le 21 juin 2017 a approuvé les deux conventions conclues entre la banque et sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPEMENT SICAR, liées aux deux fonds gérés suivants :

- « UBCI-XPACK 2017 » : convention conclue le 11 février 2017 portant sur un montant de 2 000 KDT destiné à l'acquisition de 44 445 parts sociales dans le capital de la société X-PACK SARL (soit 44,999 DT la part sociale).
- « UBCI-MEDIBO 2017 » : convention conclue le 11 mai 2017 portant sur un montant de 2 800 KDT destiné à l'acquisition de 9 693 actions dans le capital de la Société MEDIBIO-SA (soit au prix de 191 DT l'action) et à

la souscription de 9 520 obligations convertibles en actions (soit au prix de 100 DT l'obligation).

Selon ces deux conventions, la SICAR est rémunérée comme suit :

- Commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement ;
- Commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession des titres.

La charge relative à 2019 s'élève à 82 KDT et se détaille comme suit :

- Fonds géré « UBCI-XPACK 2017 » : 34 KDT ;
- Fonds géré « UBCI-MEDIBO 2017 » : 48 KDT.

**I.7** L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse portant sur la location, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%. Le contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible pour la même durée et aux mêmes termes et conditions.

Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 30 mars 2017.

En date du 21 novembre 2017, le contrat de location a fait l'objet d'un avenant en vertu duquel, la date d'effet a été portée au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ledit avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 08 novembre 2017.

Le produit relatif à 2019 s'élève à 36 KDT.

**I.8** L'UBCI a conclu le 03 octobre 2017 une convention avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPEMENT SICAR liée au fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT et destiné à l'acquisition de 46 actions dans le capital de la société RECALL HOLDING-SA au prix de 10 DT l'action, de 32 certificats d'investissement au prix de 10 DT le certificat et à l'alimentation d'un compte courant actionnaire pour un montant de 4 499 KDT rémunéré au taux de 8% hors taxes l'an.

Selon cette convention, la SICAR est rémunérée comme suit :

- Commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement et d'avance à partir de janvier 2018 ;
- Commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après remboursement dudit fonds.

La charge relative à 2019 s'élève à 77 KDT.

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.

## **II. Conventions conclues en 2019**

### **II.1 Convention conclue avec Tunisie Sécurité**

L'UBCI a conclu en date du 06 septembre 2019, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du Conseil d'administration de la banque, est actionnaire.

Cette convention qui a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 28 août 2019, prend effet à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018 et est conclu pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction d'année en année en remplacement au contrat conclu en date du 20 septembre 2011.

Les prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs.

Les charges supportées par la banque en 2019, au titre de ce contrat, s'élèvent à 982 KDT.

### **II.2 Mise à jour des conventions de distribution des titres**

Votre Conseil d'administration réuni le 26 mars 2019 a autorisé la mise à jour des conventions de distribution des titres conclues entre l'UBCI et ses filiales Hannibal SICAV, UBCI Univers actions SICAV et UBCI FCP-CEA (présentées au niveau du titre I.1) en y rajoutant l'engagement des distributeurs de se conformer à la réglementation en vigueur :

- En matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Se rapportant à la loi FATCA relative à la lutte contre l'évasion fiscale des contribuables américains.

### **II.3 Cession de fonds de commerce**

**II.3.1** En date du 18 avril 2019, la banque a cédé un fonds de commerce situé à Avenue Hédi Nouria Tunis pour un montant de 85 KDT. La plus-value réalisée s'élève à 48 KDT.

Cette opération a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.

**II.3.2** En date du 30 août 2019, la banque a cédé un fonds de commerce situé à Avenue Bab El Jazira Tunis pour un montant de 30 KDT. La plus-value réalisée s'élève à 20 KDT.

Cette opération a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 28 août 2019.

**II.3.3** En date du 5 septembre 2019, la banque a procédé à la résiliation du contrat de location de l'agence sise à Ezzahrouni. Cette opération ayant pour effet la renonciation au fonds de commerce, a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 26 mars 2019.

## **B. Conventions et opérations réalisées avec le groupe BNP PARIBAS**

### **I. Conventions liées aux services informatiques et de télécommunication**

En vertu de la convention portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés, conclue le 30 décembre 2014 entre la banque et le groupe BNP PARIBAS et des décisions du Conseil d'administration en date des 18 et 29 décembre 2014, la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles ainsi que les charges relatives à l'assistance informatique et aux services de télécommunication ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les états financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent. En effet, le montant dépassant ce seuil fait l'objet d'avoirs à établir par la société mère.

Les prestations de services rendues par les entités du groupe BNP PARIBAS conformément aux conventions préalablement approuvées et dont la facturation a fait l'objet d'émission d'avoirs au titre de l'exercice 2019, sont présentées dans ce qui suit.

## **I.1 Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS**

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété, des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.

Ce contrat a été initialement conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 21 octobre 2013 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Ce nouveau contrat prévoit certaines modifications portant notamment sur :

- le non transfert de la propriété intellectuelle des applications ;
- le changement des durées des contrats d'application et la fixation de l'échéance du contrat cadre en fonction de celles-ci ;
- les modalités permettant d'assurer la continuité des processus informatiques en cas de changement de contrôle de l'UBCI.

Par référence au contrat cadre conclu avec BNP PARIBAS, l'UBCI a conclu des contrats d'applications ayant fait l'objet d'avenants en octobre 2013 (hormis les contrats d'application signés après cette date).

En date du 15 avril 2019, l'UBCI a conclu un autre contrat cadre MSA avec BNP PARIBAS pour les applications et prestations de services informatiques qui comporte plus de détails sur les services rendus, les reportings, le droit d'audit et en adoptant, particulièrement, le Règlement Général Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGDP) qui est entré en application dans tous les pays de l'Union Européenne. Les contrats d'application signés à partir de la date du 15 avril 2019 se réfèrent à ce contrat.

Ce contrat ayant été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016, a été conclue pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### ***I.1.1 Contrat d'application ATLAS 2***

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « *Corebanking system* » ATLAS2-V400. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Le contrat prévoit, également le droit d'utilisation du logiciel UNIKIX nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives de 3 ans.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS. Il a pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par les articles 8.1 « *Maintenance applicative et droit d'utilisation* » et 8.2 « *Production informatique* » et vise à insérer dans le contrat d'application les dispositions requises par la loi et la réglementation en vigueur et ce, pour tenir compte à la fois des exigences de la Banque Centrale de Tunisie et des exigences de la réglementation fiscale française avec une date de prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la maintenance applicative, d'un montant fixe et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le montant facturé en 2019, s'élève à 490 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 234 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2019 s'élève à 256 KDT.

L'utilisation du logiciel UNIKIX, nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2 fait l'objet d'une facturation annuelle séparée d'un montant déterminé sur la base d'une répartition des coûts selon les effectifs des filiales du

groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé au titre de l'année 2019 s'élève à 44 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 21 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2019 s'élève à 23 KDT.

### ***1.1.2 Contrat d'application CONNEXIS CASH***

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il a pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par l'article 5.1 « *Prix de mise à disposition de l'application Connexis Cash* » pour tenir compte des exigences de la réglementation fiscale française. Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle d'un montant de 440.326 Euros détaillé par prestation de service comme suit :

- Mise à disposition : 246.583 Euros par an, jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- Maintenance applicative : 61.646 Euros par an ;
- Hébergement : 132.097 Euros par an.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2019, s'élève à 1 586 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 757 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2019 s'élève à 829 KDT.

### ***1.1.3 Contrat d'application VINCI***

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par l'article 5 « *Conditions financières* » pour tenir compte à la fois des exigences de la Banque Centrale de Tunisie et des exigences de la réglementation fiscale française avec une date de prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2019, s'élève à 258 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 123 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2019 s'élève à 135 KDT.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé en 2019, s'élève à 137 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 65 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2019 s'élève à 72 KDT.

#### ***1.1.4 Contrat d'application CONNEXIS TRADE***

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il a pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par les articles 5.1 « *Prix de mise à disposition de l'application Connexis Trade* » pour tenir compte des exigences de la réglementation fiscale française.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle d'un montant de 121.000 Euros détaillé par prestation de service comme suit :

- Mise à disposition : 67.760 Euros par an, jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- Hébergement : 36.300 Euros par an ;
- Maintenance applicative : 16.940 Euros par an.

Le montant facturé en 2019, s'élève à 436 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 208 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2019 s'élève à 228 KDT.

#### ***1.1.5 Contrat d'application IVISION***

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS. Il a pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par l'article 5.1 « *Prix de mise à disposition et des prestations d'hébergement d'IVISION* » pour tenir compte à la fois des exigences de la Banque Centrale de Tunisie et des exigences de la réglementation fiscale française avec une date de prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle d'un montant de 161.463 Euros détaillé par prestation de service comme suit :

- Mise à disposition : 90.419 Euros par an ;
- Hébergement : 48.439 Euros par an ;
- Maintenance applicative : 22.605 Euros par an.

Le montant facturé en 2019 s'élève à 581 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 277 KDT conformément à la convention

d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2019 s'élève à 304 KDT.

### ***1.1.6 Contrat d'application SUN***

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.

Le montant facturé en 2019 s'élève à 90 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 43 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2019 s'élève à 47 KDT.

### ***1.1.7 Contrat d'application SHINE***

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.

Le montant facturé en 2019, s'élève à 144 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 69 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2019 s'élève à 75 KDT.

### ***1.1.8 Contrat d'application KONDOR***

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office salle des marchés KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il a pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par les articles 5.1 « *Prix de mise à disposition de l'application KONDOR* » pour tenir compte des exigences de la réglementation fiscale française.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle d'un montant de 123.000 Euros détaillé par prestation de service comme suit :

- Mise à disposition : 68.880 Euros par an, jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- Maintenance applicative : 17.220 Euros par an ;
- Hébergement : 36.900 Euros par an.

Le montant facturé à ce titre en 2019, s'élève à 443 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 212 KDT conformément à la convention

d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2019 s'élève à 231 KDT.

### ***1.1.9 Contrat d'application APCE/APCP***

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application d'automatisation et de la gestion des dossiers de crédits pour les clientèles Entreprise et Professionnel APCE/APCP. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par l'article 6.1 « *Prix de la mise à disposition, du support et de l'hébergement de l'application APCE/APCP* » pour tenir compte à la fois des exigences de la Banque Centrale de Tunisie et des exigences de la réglementation fiscale française avec une date de prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle d'un montant de 8.000 Euros détaillé par prestation de service comme suit :

- Maintenance applicative : 5.600 Euros par an, jusqu'au 31 décembre 2019 ;
- Hébergement : 2.400 Euros par an, jusqu'au 31 décembre 2019.

Le montant facturé à ce titre en 2019, s'élève à 29 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 14 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2019 s'élève à 15 KDT.

### ***1.1.10 Contrat d'application SWIFT SIBES***

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application centralisée de gestion des flux SWIFT (SWIFT SIBES). Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction d'une répartition des coûts centraux entre les filiales du groupe BNP PARIBAS sur la base du nombre des messages SWIFT entrants et sortants.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2019, s'élève à 113 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 54 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2019 s'élève à 59 KDT.

### ***1.1.11 Contrat d'application INFOCENTRE***

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application de centralisation des données provenant des différentes applications bancaires et de génération de rapports d'analyse et de contrôle INFOCENTRE.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Aux termes dudit contrat, la concession du droit d'utilisation de cette application ne donne pas lieu à une facturation de la part de BNP PARIBAS.

### ***1.1.12 Contrat d'application BNPINET***

L'UBCI a conclu, en date du 14 mai 2013, un contrat avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application de consultation et de réalisation d'opérations via internet BNPINET. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le contrat d'application prévoit également la facturation de prestations de production informatique centralisée dont le montant est déterminé en fonction de certains critères notamment le nombre de clients BNPINET et de connexions à ce service.

Le montant facturé à ce titre en 2019, s'élève à 214 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 102 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2019 s'élève à 112 KDT.

Les frais de maintenance évolutive de l'application facturés en 2019, s'élève à 108 KDT.

### ***1.1.13 Contrat d'application CONFIRMING***

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application CONFIRMING permettant de gérer pour le compte de la clientèle Grandes Entreprises un service de règlement fournisseurs à échéance avec possibilité de paiement anticipé. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2013. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°1 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par l'article 5.1 « *Prix de mise à disposition de l'application* » pour tenir compte à la fois des exigences de la Banque Centrale de Tunisie et des exigences de la réglementation fiscale française avec une date de prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°1 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la maintenance applicative de cette application, d'un montant fixe de 15.000 Euros.

Le montant facturé à ce titre en 2019, s'élève à 54 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 26 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2019 s'élève à 28 KDT.

### ***1.1.14 Contrat d'Application MIB Alternatif CRC Assistance à la mise en place d'un centre de Relations Clients***

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application MIB Contact Center Alternative V1.0 donnant l'accès à une plateforme de relations clients permettant d'offrir des services téléphoniques. Le contrat est conclu pour une période de 3 ans avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2013. La durée de ce contrat pourra être prorogée tacitement pour des périodes successives d'un an.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°1 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par l'article 6.1 « *Prix des prestations de support* » pour tenir compte à la fois des exigences de la Banque Centrale de Tunisie et des exigences de la réglementation fiscale française avec une date de prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°1 demeurent

inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition et la maintenance de cette application, d'un montant fixe de 49.231 Euros.

Le montant facturé à ce titre en 2019, s'élève à 177 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 84 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2019 s'élève à 93 KDT.

#### ***1.1.15 Contrat d'application CLIENT FIRST***

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2015, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « CLIENT FIRST » permettant aux chargés de la clientèle de documenter un certain nombre d'informations relatives à leurs clients. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 19 novembre 2015.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans à partir de la date de sa signature avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°1 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il a pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par les articles 5.1 « *Prix de mise à disposition de l'application Client First* » pour tenir compte des exigences de la réglementation fiscale française.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°1 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle d'un montant de 7.000 Euros détaillé par prestation de service comme suit :

- Maintenance applicative : 4.900 Euros par an ;
- Hébergement : 2.100 Euros par an.

Le montant facturé à ce titre en 2019, s'élève à 25 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 12 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2019 s'élève à 13 KDT.

#### ***1.1.16 Contrat d'application QUICK WIN***

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application « QUICK WIN » permettant aux clients de l'UBCI, dans le cadre de l'exploitation de l'application BNPINET, un accès via Smartphones.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2019, s'élève à 83 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 40 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2019 s'élève à 43 KDT.

Les frais de déploiement de l'application facturés en 2019 s'élèvent à 70 KDT.

### ***I.1.17 Contrat d'application NetReveal***

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur le droit d'utilisation de l'application NetReveal, plateforme de surveillance anti-blanchiment qui analyse les transactions et les profils clients et détecte à posteriori les comportements suspects.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

A ce titre, le montant facturé en 2019 s'élève à 358 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 171 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2019 s'élève à 187 KDT.

Les frais de déploiement de l'application facturés en 2019 s'élèvent à 297 KDT.

### ***I.1.18 Contrat d'application SONAR***

L'UBCI a conclu, en date du 15 avril 2019, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « SONAR », Système Opérationnel de Notation Anti-blanchiment Retail, qui permet l'amélioration des processus d'entrée en relation en matière de lutte anti-blanchiment d'argent. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat, ayant été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 17 mars 2016, est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2016. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation d'une redevance annuelle au titre de la mise à disposition pour un montant de 71.633 Euros dont une première partie s'élevant à 34.640 Euros est facturée durant les cinq premières années seulement. La deuxième partie correspondant au « Run » et s'élevant à 36.993 Euros, est devenue fixe à partir de 2018 et pourrait être révisée selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

A ce titre, le montant facturé en 2019 s'élève à 258 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 123 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2019 s'élève à 135 KDT.

Les frais de déploiement de l'application facturés en 2019 s'élèvent à 39 KDT.

## **I.2 Prestations d'assistance informatique et de services de télécommunication fournies par le groupe BNP PARIBAS**

L'UBCI a conclu, en date du 31 août 2019, un contrat avec BNP PARIBAS PROCUREMENT TECH relatif aux conditions particulières de distribution de logiciels, services de maintenance, market data et services d'informations, en vue de formaliser les conditions de distribution des produits et services par PROC TECH au profit de l'UBCI.

Les conditions particulières prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, la fin des conditions particulières pour quelque cause que ce soit ne mettra pas fin aux prises fermes qui continueront à s'appliquer jusqu'à leur échéance sur la base des dispositions des conditions particulières, sauf dispositions contraires des parties.

Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 28 août 2019.

Les factures émises par BNP PARIBAS PROCURMENT TECH au nom de l'UBCI au titre de la période allant de l'exercice 2016 jusqu'au 31 décembre 2019 prévoient les prestations suivantes :

### ***I.2.1 Maintenance de logiciels***

Au cours de l'exercice 2019 le groupe BNP PARIBAS a refacturé à l'UBCI des prestations de maintenance de logiciels acquis par le groupe pour le compte de la banque se détaillant comme suit :

- Maintenance logiciels : DB Metric Core, Java Metric FTE, Pula IRB, PULA CoreKey, Oracle Siebel Call reports financial services CRM base pour un montant de 192 KDT ;
- Licence COBOL et Microfocus (Licence Groupe BNP) pour un montant de 112 KDT ;
- Licence VINCI-AP/VINCI-AM pour un montant de 54 KDT
- Outil SAP BUSINESS OBJECT pour un montant de 108 KDT ;

Ainsi, le montant total facturé à ce titre en 2019 s'élève à 466 KDT.

### ***I.2.2 Maintenance matériel informatique***

L'UBCI a conclu, en date du 18 novembre 2011, un contrat cadre avec BNP PARIBAS NET LIMITED portant sur des prestations de services de télécommunication et de services accessoires.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, le 04 septembre 2019, avec BNP PARIBAS NET LIMITED, six avenants portant sur les prestations de services de télécommunication et services accessoires. Ces avenants concernent les factures émises par BNP PARIBAS NET LIMITED au titre de la période 2016-2018 et qui ont été réglées au cours de 2019.

Ces avenants ont été autorisés par votre Conseil d'administration réuni le 28 août 2019.

Par ailleurs, et par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu le 19 novembre 2019 avec BNP PARIBAS NET LIMITED deux contrats sous forme d'annexes, avec date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019, qui détaillent les services fournis par cette dernière et portent sur les volets suivants :

- Contrat Win Data : liaisons téléinformatiques, liaison principale et back up (se référer au paragraphe I.2.3)
- Contrat Global Telecom – INET Support Services : mise à disposition de matériels, de logiciels et de services (Win Firewall, Infoblox, support) :
  - Prestation WIN FIREWALL : Le montant total facturé en 2019, au titre des prestations de maintenance de matériel et de logiciel, s'élève à 65 KDT.
  - Prestation GLOBAL TELECOMS INFOBLOX : Le montant facturé à ce titre, en 2019, s'élève à 16 KDT.
  - Prestation PROXY : Le montant facturé à ce titre, en 2019, s'élève à 37 KDT.

Ces deux contrats conclus, au titre de l'exercice 2019 et ultérieurs, ont été autorisés par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

### ***I.2.3 Redevances de télécommunication***

En 2019, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des redevances au titre des liaisons téléinformatiques internationales avec le groupe BNP PARIBAS. Le montant total desdites redevances s'élève à 785 KDT.

## **I.3 Acquisition d'immobilisations incorporelles auprès de PROCUREMENT TECH**

L'UBCI a conclu en date du 31 août 2019 un contrat MICROSOFT 2016-2019 avec BNP PARIBAS PROCUREMENT TECH relatif aux conditions particulières de distribution de logiciels, en vue de formaliser les conditions de distribution des produits et services par PROC TECH à l'UBCI. Lesdites conditions particulières prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 28 août 2019.

En 2019, BNP PARIBAS PROCUREMENT TECH a facturé à l'UBCI un montant de

556 KDT au titre de licences MICROSOFT et 175 KDT au titre des licences Oracle Pula.

#### **I.4 Contrats de prestation de services informatiques conclus avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS**

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application.

Ce contrat cadre a été initialement conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Le nouveau contrat porte notamment sur :

- L'interprétation, les définitions et structure contractuelle ;
- Services rendus, catalogues de services et obligation d'information ;
- Frais, facturation, paiement et intérêts de retard ;
- Protection des données personnelles (contrôle des modifications, protection des données, conflits d'intérêts, droit d'audit, confidentialité, continuité de l'activité, gouvernance...etc.) ;
- Durée et résiliation.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 les deux contrats suivants :

- Un contrat d'application en vertu duquel l'UBCI bénéficie des prestations de services de BDSI dans le domaine applicatif « Standard et Spécifique » et le domaine « Infra et télécom » ;
- Un contrat d'application pour la prestation de service « SATURNE », l'outil de réclamation mutualisé pour les sites IRB Afrique. Selon les termes de ce contrat, BDSI assure pour le compte de l'UBCI des prestations sur l'application « SATURNE » dont notamment la création, la maintenance évolutive, le déploiement...etc.

Ces deux contrats sont entrés en vigueur à la date de leur signature et ont été approuvés par votre Conseil d'administration réuni le 21 juin 2017.

Les prestations de la BDSI sont facturées en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 242 Euros hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel », de 321 Euros hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Expert » et de 761 Euros hors taxes pour un profil « Management ».

Les prestations facturées par la BDSI au titre de 2019, totalisent 1 424 KDT et se détaillent comme suit :

- Frais d'assistance informatique : 1 235 KDT ;
- Frais de développement informatique : 189 KDT.

#### **I.5 Contrats conclus avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR**

L'UBCI a conclu, en date du 1<sup>er</sup> juin 2016, un contrat cadre avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR portant sur des applications et prestations de services informatiques.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR en date du 1<sup>er</sup> juin 2016, un contrat d'application portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « AQUARIUS » et la fourniture des prestations liées permettant la gestion de l'activité de Factoring.

Ces contrats ont été autorisés par votre Conseil d'administration réuni le 3 Mai 2016.

Le contrat d'application prévoit une facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application. En cas de changement majeur de la version de l'application installée chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS FORTIS FACTOR se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat à travers la signature d'un avenant.

La charge relative à 2019 s'élève à 144 KDT.

#### **I.6 Contrat conclu avec BNP PARIBAS Group Service Center – GSC SA**

L'UBCI a conclu, en date du 1<sup>er</sup> mai 2017, un contrat de sous-licence avec BNP Paribas GSC Group Service Center portant sur la concession du droit d'utilisation de la sous-licence sur le logiciel Rat@net. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an avec entrée en vigueur à la date

de signature. La durée initiale est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'un an. Le contrat prévoit que l'UBCI ne bénéficie aucunement du droit d'octroyer ou de céder la sous-licence et/ou les droits qui en découlent.

Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 20 mars 2017.

Le contrat de sous-licence prévoit une facturation forfaitaire au titre de droit d'utilisation de la sous-licence ainsi que des frais de maintenance.

Le montant de la facture émise à ce titre en 2019 s'élève à 37 KDT.

### **I.7 Contrat d'application Taléo conclu avec PROCUREMENT TECH**

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application « Taléo » portant sur la gestion des recrutements et des mobilités internes.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives d'un an.

Selon les termes du contrat, il est prévu une facturation calculée par effectif sur une base annuelle à savoir six (6) Euros par effectif.

Le montant facturé à ce titre en 2019, s'élève à 24 KDT.

Les frais de déploiement de l'application facturés en 2019 s'élève à 54 KDT.

### **I.8 Contrat de maintenance de logiciels conclu avec CETELEM CR**

L'UBCI a conclu, en date du 28 juillet 2003, un contrat avec CETELEM CR portant sur la maintenance des logiciels CETELEM et TLM\_TUN.

La maintenance inclut les modifications, n'exigeant pas de changements substantiels des algorithmes et des structures de données, qui résultent des connaissances acquises lors de l'exploitation ou des défauts constatés après l'expiration du délai de garantie. CETELEM CR prêtera également son assistance à l'UBCI pour le dépannage au moyen d'un accès à distance ponctuel au système.

Selon les termes du contrat, il est prévu une rémunération de 575 Euros par mois payables trimestriellement.

La charge relative à 2019 s'élève à 16 KDT.

Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 26 mars 2019.

### **I.9 Contrat d'amendement à la convention d'assistance technique et aux contrats cadres des applications et prestations de services informatiques ainsi que les contrats d'application y afférents :**

Le Conseil d'administration du 29 décembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat avec BNP PARIBAS portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés. Ce contrat, signé le 30 décembre 2014, prévoit que la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles ainsi que les charges relatives à l'assistance informatique et aux services de télécommunication ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les Etats Financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent.

En effet, le montant dépassant ce seuil fait l'objet de factures d'avoir à établir par la société mère.

Les dispositions dudit contrat sont applicables pour l'exercice 2019.

### **I.10 Convention autorisée par le Conseil d'administration et non encore signée**

En date du 08 novembre 2017 votre Conseil d'administration a autorisé une convention régissant l'externalisation intra-groupe BNP d'une partie de la gestion des alertes générées par l'outil de filtrage des sanctions au sein de SHINE (l'application de contrôle des flux de messages SWIFT).

Cette convention ne prévoit pas de coûts supplémentaires n'a pas produit d'effets au cours de l'exercice 2019.

## Tableaux récapitulatifs des dépenses relatives aux prestations de services informatiques

1. Dépenses comptabilisées en charges de l'exercice 2019				
Fournisseurs	Désignation	montant facture	Montant facture d'avoir	Montant net de la charge
BNP Paribas - IRB	Atlas 2	490	(234)	256
BNP Paribas - IRB	Unikix	44	(21)	23
BNP Paribas - IRB	Connexis Cash	1 586	(757)	829
BNP Paribas - IRB	Vinci	258	(123)	135
BNP Paribas - IRB	Vinci	137	(65)	72
BNP Paribas - IRB	Connexis Trade	436	(208)	228
BNP Paribas - IRB	Ivision	581	(277)	304
BNP Paribas - IRB	SUN	90	(43)	47
BNP Paribas - IRB	Shine	144	(69)	75
BNP Paribas - IRB	Kondor	443	(212)	231
BNP Paribas - IRB	APCE/APCP	29	(14)	15
BNP Paribas - IRB	Swift Sibes	113	(54)	59
BNP Paribas - IRB	Infocentre	-	-	-
BNP Paribas - IRB	BNPiNet	214	(102)	112
BNP Paribas - IRB	Confirming	54	(26)	28
BNP Paribas - IRB	MIB	177	(84)	93
BNP Paribas - IRB	Client first	25	(12)	13
BNP Paribas - IRB	Quick Win	83	(40)	43
BNP Paribas - IRB	NetReveal	358	(171)	187
BNP Paribas - IRB	SONAR	258	(123)	135
BNP PARIBAS FORTIS FACTOR	Aquarius	144	-	144
BNP PROCUREMENT TECH	Oracle & Oracle Siebel	192	-	192
BNP NET LIMITED	Liens WinKoala	785	-	785
BNP PROCUREMENT TECH	Cobol Microfocus	112	-	112
BNP PROCUREMENT TECH	SAP	54	-	54
BNP PROCUREMENT TECH	Business Object	108	-	108
BNP Net LIMITED	Firewall	65	-	65
BNP Net LIMITED	Boitiers Infoblox	16	-	16
BNP Net LIMITED	Boitiers Proxy	37	-	37
CETELEM CR	CETELEM	16	-	16
BDSI	Intervention & gestion des incidents & Saturne	1 235	-	1 235
BNP PROCUREMENT TECH	TALEO	24	-	24
GSC Group Service Center	RATAMA	37	-	37
<b>TOTAL EN KDT</b>		<b>8 345</b>	<b>(2 635)</b>	<b>5 710</b>
<b>2,5 % du PNB de l'exercice 2018 = 228 401 * 2,5%</b>		-	-	<b>5 710</b>

2. Dépenses comptabilisées en immobilisations en 2019				
Fournisseurs	Désignation	montant facture	Montant facture d'avoir	Montant net de la charge
BNP PROCUREMENT TECH	Acquisition de licences Microsoft & Oracle Pula	731	N/A	731

BNP Paribas - IRB	Maintenance évolutive BNPINet – Déploiement Sonar, Quick Win, NetReveal, Taléo.	568	N/A	568
BDSI	Développements informatiques des applicatifs	189	N/A	189
<b>TOTAL EN KDT</b>		<b>1 488</b>	<b>N/A</b>	<b>1 488</b>

## **II. Conventions non liées aux services informatiques et de télécommunication**

### **II.1 Convention d'assistance technique conclue avec BNP PARIBAS**

L'UBCI a conclu, en date du 21 octobre 2013, un contrat d'assistance technique avec BNP PARIBAS portant sur certaines prestations ponctuelles susceptibles d'être fournies directement par BNP PARIBAS ou à travers les sociétés qui lui sont affiliées. Ces prestations ponctuelles peuvent concerner notamment :

- L'appui à la gestion des risques ;
- L'appui logistique des ressources humaines ;
- L'organisation, la maîtrise d'ouvrage et Process ;
- Les Services et Produits bancaires ;
- Les prestations mutualisées Groupe ; et
- D'autres services faisant bénéficier la banque de l'expertise du groupe dans certains domaines.

Selon les termes dudit contrat, les prestations ponctuelles sont facturées sur la base des coûts réels avec un mark-up de 6% hors taxes. Le montant annuel desdites prestations est plafonné à un pourcentage du Produit Net Bancaire. Il est révisé annuellement après approbation du Conseil d'administration de l'UBCI.

Aucune charge au titre de cette convention n'a été supportée par la banque en 2019.

### **II.2 Garanties pour la couverture des engagements**

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, la BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture des engagements du groupe POULINA et des sociétés l'Office des céréales, l'Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolières, la STEG et TOTAL Tunisie. L'encours desdites garanties s'élève, au 31 décembre 2019, à 20 millions de dinars.

Les garanties accordées sont rémunérées au taux de 0,2% l'an. Les charges supportées par la banque au titre de ces garanties en 2019, s'élèvent à 242 KDT.

### **II.3 Lettre de garantie relative à l'emprunt BERD**

Le Conseil d'administration réuni le 14 décembre 2014 a autorisé l'obtention d'un emprunt auprès de la BERD pour un montant de 40 millions d'Euros remboursable sur sept (7) ans avec deux ans de franchise garanti par BNP Paribas.

Conformément à la lettre de garantie signée avec BNP Paribas en date du 19 décembre 2014, la commission de garantie à payer par l'UBCI est calculée au taux de 0,68% du montant de l'encours restant dû.

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2019 s'élève à 495 KDT.

### **II.4 Convention de prise en charge partielle de la rémunération du responsable de la Direction conformité**

Le Conseil d'administration du 29 août 2018 a autorisé la convention conclue avec BNP Paribas portant sur la prise en charge partielle de la rémunération du responsable de la Direction conformité, détaché de BNP Paribas

en vertu du contrat conclu entre ce dernier et l'UBCI pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2021. Selon les termes de ladite convention, BNP Paribas prendra en charge :

- 70% de la rémunération fixe, soit 92 KDT par trimestre ;

- La totalité de la partie variable telle que déterminée par le Comité de Nomination et de Rémunération de l'UBCI sur proposition du Responsable Conformité IRB PNP Paribas.

Le montant pris en charge par BNP Paribas au titre de l'exercice 2019 s'élève à 310 KDT.

Il est à noter que le responsable de la Direction conformité détaché de BNP Paribas a quitté son poste depuis le 31 août 2019.

### **C. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants**

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le Conseil d'administration, se détaillent, pour l'exercice 2019, comme suit :

- Votre Conseil d'administration réuni le 03 juin 2016 a nommé Monsieur Fethi MESTIRI en qualité de Président du Conseil d'administration. Son mandat a été renouvelé par le Conseil du 24 avril 2019.

La rémunération brute, hors jetons de présence, du Président du Conseil d'administration se rattachant à l'exercice 2019 telle qu'autorisée par votre Conseil d'administration du 26 mars 2019 s'élève à 267 KDT.

Le Président du Conseil bénéficie également d'une voiture de fonction et de la prise en charge du carburant et des frais de télécommunication.

Le montant total des avantages accordés au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2019 s'élève à 270 KDT.

- Votre Conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a nommé Monsieur Pierre BEREGOVOY en qualité de Directeur Général.

La rémunération de Monsieur Pierre BEREGOVOY Directeur Général de la banque est déterminée selon les termes de son contrat. Lors de sa réunion du 15 novembre 2016, le Comité de Nomination et de Rémunération a fixé sa rémunération brute hors variable à 593 KDT. Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni la même date.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 26 mars 2019, le Comité de Nomination et de Rémunération a porté sa rémunération brute hors variable à 619 KDT avec date d'effet le 1<sup>er</sup> mars 2019. Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni la même date.

Le Comité de Nomination et de Rémunération du 31 mars 2020 a fixé son bonus au titre de 2019 à un montant brut de 205 KDT. Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni la même date.

Suivant son contrat, le Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

La charge totale relative à l'exercice 2019 s'élève à 1 801 KDT dont 492 KDT de charges fiscales et sociales.

Le coût supporté par l'UBCI a été limité à 716 KDT suite à la prise en charge par BNP Paribas d'un montant de 1 085 KDT conformément à la convention de prise en charge partielle de la rémunération du M. Pierre BEREGOVOY autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016.

- Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 20 janvier 2015, le Conseil d'administration du 04 février 2015 a décidé de nommer un Directeur Général Adjoint.

Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 02 avril 2015, le Conseil d'administration du 07 mai 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général Adjoint un salaire annuel brut de 130 KDT, une

rémunération variable dont le montant pour la première année ne pourra être inférieur à 30 KDT et de mettre à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant dans la limite de 5 KDT par an.

Au titre de l'exercice 2019 et sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 31 mars 2020, le Conseil d'administration réuni la même date a porté rémunération variable à un montant brut de 70 KDT.

Au titre de l'exercice 2019, et compte tenu des augmentations décidées par le Conseil d'administration (réunions du 27 mars 2018 et du 26 mars 2019) sa rémunération brute s'est élevée à un montant de 233 KDT.

La charge totale supportée par la banque s'élève à 303 KDT, dont 59 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 avril 2019 a fixé le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2019 à 475 KDT compte tenu de la décision du Conseil d'administration réuni le 29 août 2018 qui a validé la recommandation de BNP Paribas de ne plus verser de rémunération aux mandataires sociaux collaborateurs de BNP Paribas conformément à la politique du groupe et avec date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

2. Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'autorisés par votre Conseil d'administration, se présentent comme suit (en KDT) :

Libellé	Président du Conseil d'administration		Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du Conseil d'administration (**)	
	Charge 2019	Passifs au 31.12.2019	Charge 2019	Passifs au 31.12.2019 (*)	Charge 2019	Passifs au 31.12.2019 (*)	Charge 2019	Passifs au 31.12.2019
Avantages à court terme	270	-	716	205	303	70	475	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>270</b>	<b>-</b>	<b>716</b>	<b>205</b>	<b>303</b>	<b>70</b>	<b>475</b>	<b>-</b>

(\*) Ces montants sont présentés en brut.

(\*\*) Y compris le Président du Conseil d'administration

Tunis, le 31 mars 2020

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad GUELLATY et Associés

DELTA CONSULT

**Mourad GUELLATY**

**Wael KETATA**

# **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **1. Opinion**

Nous avons audité les états financiers du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** » arrêtés au 31 Décembre 2019, comprenant le bilan, ainsi que l'état du résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** », ainsi que la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **3. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** ».

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

### **2. Autres obligations légales et réglementaires**

En application de l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en certificats de dépôts.

Tunis le 12 février 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**CMC – DFK INTERNATIONAL**

**Hichem AMOURI**

**BILAN**  
arrêté au 31/12/2019  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>4-1</b>	<b>14 869 007</b>	<b>15 433 398</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		14 869 007	15 433 398
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>4 542 414</b>	<b>4 670 013</b>
a - Placements monétaires	<b>4-3</b>	3 973 252	3 962 453
b - Disponibilités	<b>4-4</b>	569 161	707 560
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		23	23
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>19 411 443</b>	<b>20 103 433</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-8</b>	28 927	351 933
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-9</b>	5 994	10 537
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>34 921</b>	<b>362 470</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>4-6</b>	18 722 457	19 527 222
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>4-7</b>	<b>654 065</b>	<b>213 742</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		441	281
b - Sommes distribuables de l'exercice		653 624	213 461
<b>ACTIF NET</b>		<b>19 376 522</b>	<b>19 740 963</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>19 411 443</b>	<b>20 103 433</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Decembre 2019**  
**(Unité : en Dinars Tunisiens )**

	Notes	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>4-2</b>	<b>615 091</b>	<b>431 916</b>
a - Dividendes		615 091	431 916
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>4-5</b>	<b>409 296</b>	<b>467 804</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 024 387</b>	<b>899 720</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>4-10</b>	<b>-351 081</b>	<b>-666 732</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>673 306</b>	<b>232 987</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		0	0
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>4-11</b>	-19 683	-19 306
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>653 624</b>	<b>213 682</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		0	-221
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>653 624</b>	<b>213 461</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		0	221
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-1 162 271	1 038 404
* +/- values réalisées sur cession des titres		375 444	1 485 325
* Frais de négociation de titres		-17 937	-39 344
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-151 141</b>	<b>2 698 066</b>

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET**  
**Au 31/12/2019**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>-151 141</b>	<b>2 698 066</b>
a - Résultat d'exploitation	653 624	213 682
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-1 162 271	1 038 404
c - +/- values réalisées sur cession de titres	375 444	1 485 325
d - Frais de négociation de titres	-17 937	-39 344
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>-213 300</b>	<b>-334 312</b>
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>	<b>-</b>	<b>16 277</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>-</b>	<b>16 277</b>
* Capital	-	14 118
* Régularisation des sommes non distrib.	-	2 380
* Régularisations des sommes distrib.	-	-221
* Droits d'entrée		
<b>b - Rachats</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-
- Régularisation des sommes distrib.	-	-
* Droits de sortie		
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-364 441</b>	<b>2 380 032</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de l'exercice	19 740 963	17 360 931
b - En fin de l'exercice	19 376 522	19 740 963
<b><u>AN 5 - Nombre de parts</u></b>		
a - En début de l'exercice	1 394 120	1 392 965
b - En fin de l'exercice	1 394 120	1 394 120
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>13,899</b>	<b>14,160</b>
<b>DIVIDENDES PAR PART</b>	<b>0,153</b>	<b>0,240</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-0,76%</b>	<b>15,54%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**ARRETES AU 31/12/2019**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **1. Présentation du Fonds Communs de placement ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 Décembre 2010, n° 45/2010.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK. Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 19 Août 2011, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 1<sup>er</sup> Novembre 2011.

### **2. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3. Règles et méthodes comptables**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 Décembre 2019, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2019, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêt.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### 3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

### 4-1 – Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à 14 869 007 DT contre 15 433 398 DT au 31/12/2018, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>13 609 474</b>	<b>13 011 594</b>
- Actions et droits rattachés	13 609 474	13 011 594
- Titres OPCVM	-	-
<b>Plus ou moins-values potentielles</b>	<b>1 259 533</b>	<b>2 421 804</b>
- Actions et droits rattachés	1 259 533	2 421 804
- Titres OPCVM	-	-
<b>Total</b>	<b>14 869 007</b>	<b>15 433 398</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-Titres", sont indiqués ci-après :

<b>Libellés</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>+/- Values Potentielles</b>	<b>Valeur Fin Exercice</b>	<b>+/- Values Réalisées</b>
<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>13 011 594</b>	<b>2 421 804</b>	<b>15 433 398</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>				
Actions et droits rattachés	3 773 689		3 773 689	
Titres OPCVM	-		-	
<b>Cession de l'exercice</b>				
Cession des actions et droits rattachés	-3 175 809		-3 175 809	375 444
Cession de titres OPCVM	-		-	-
<b>Variation des Plus ou moins-values potentielles</b>		<b>- -1 162 271</b>	<b>-1 162 271</b>	<b>-</b>
<b>Solde au 31/12/2019</b>	<b>13 609 474</b>	<b>1 259 533</b>	<b>14 869 007</b>	<b>375 444</b>

#### **4-2 – Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 615 091 DT pour l'année 2019, contre 431 916 DT pour l'année 2018, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
-Revenus des actions	615 091	426 726
-Revenus des titres OPCVM	-	5 190
<b>Totaux</b>	<b>615 091</b>	<b>431 916</b>

#### **4-3 Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à 3 973 252 Dinars contre un solde de 3 962 453 Dinars au 31/12/2018, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Certificats de Dépôt	3 930 130	3 933 327
- Intérêts Courus sur Certificats de Dépôt	43 122	29 126
<b>Totaux</b>	<b>3 973 252</b>	<b>3 962 453</b>

#### **4-4-Disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à 569 161 DT contre 707 560 DT au 31/12/2018, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Avoir en banque	1 623 557	1 473 265
- Sommes à l'encaissement	-	262 331
- Sommes à régler	-1 066 260	-1 043 472
- intérêts courus /compte courant	11 864	15 435
-Dépôts à Terme	-	-
-Intérêts courus -Dépôts à Terme	-	-
<b>Total</b>	<b>569 161</b>	<b>707 560</b>

#### **4-5 – Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève à 409 296 DT pour l'année 2019, contre 467 804 DT pour l'année 2018, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant et les certificats de dépôts.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Intérêts du compte courant	61 888	33 154
- Intérêts des Placements à terme	-	47 610
- Intérêts des Certificats de Dépôt	347 408	387 040
<b>Total</b>	<b>409 296</b>	<b>467 804</b>

#### 4-6 - Capital social

<b>- Capital au 01/01/2019</b>	
- Montant	19 527 222
- Nombre de titres	1 394 120
- Nombre de porteurs de parts	6
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteur de parts entrants	-
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteurs de parts sortants	-
<b>Autres effets /capital</b>	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-1 162 271
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	375 444
- Frais de négociation de titres	-17 937
- Droit de sortie	-
<b>- Capital au 31/12/2019</b>	
- Montant	18 722 457
- Nombre de titres	1 394 120
- Nombre de porteurs de parts	6

#### 4-7 -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2019, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Sommes distribuables de l'exercice	653 624	213 461
Sommes distribuables des exercices antérieurs	441	281
<b>Total</b>	<b>654 065</b>	<b>213 742</b>

#### 4-8 - Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève à 28 927 DT au 31/12/2019, contre 351 933 DT au 31/12/2018, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Rémunération du gestionnaire (partie-fixe)	26 998	27 557
Rémunération du gestionnaire (surperformance)	-	322 408
Dépositaire	1 929	1 968
<b>Total</b>	<b>28 927</b>	<b>351 933</b>

#### **4-9- Autres créiteurs divers**

Le solde de ce poste s'élève à 5 994 DT au 31/12/2019, contre 10 537 DT au 31/12/2018, et se détaille comme suit

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- CMF à payer	1 620	1 655
- Dividendes à payer	162	162
- Etat- Impôt à payer	4 212	8 720
<b>Total</b>	<b>5 994</b>	<b>10 537</b>

#### **4-10 – Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à 351 081 DT pour l'année 2019, contre 666 732 DT à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Rémunération du gestionnaire (partie-fixe)	327 675	321 369
Rémunération du gestionnaire (surperformance)	-	322 408
Rémunération du dépositaire	23 406	22 955
<b>Total</b>	<b>351 081</b>	<b>666 732</b>

#### **4-11 – Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève à 19 683 DT pour l'année 2019, contre 19 306 DT pour l'année 2018, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Redevance CMF	19 668	19 290
Impôts et Taxes	-	-
Autres Frais et Frais Bancaires	15	16
<b>Total</b>	<b>19 683</b>	<b>19 306</b>

## 5. Autres informations

### 5-1 Données par parts :

Libellé	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	0,735	0,645	0,550	0,275	0,509
Charges de gestion des placements	-0,252	-0,478	-0,298	-0,108	-0,428
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,483</b>	<b>0,167</b>	<b>0,252</b>	<b>0,167</b>	<b>0,081</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,014	-0,014	-0,012	-0,006	-0,033
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,469</b>	<b>0,153</b>	<b>0,240</b>	<b>0,161</b>	<b>0,048</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,035	-0,021
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,469</b>	<b>0,153</b>	<b>0,240</b>	<b>0,195</b>	<b>0,027</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,834	0,745	0,921	0,076	-1 077
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,269	1,065	0,056	0,012	0,319
Frais de négociation de titres	-0,013	-0,028	-0,011	-0,014	-0,009
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,577</b>	<b>1,782</b>	<b>0,966</b>	<b>0,074</b>	<b>-0,767</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-0,108</b>	<b>1,935</b>	<b>1,206</b>	<b>0,234</b>	<b>-0,719</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-	-	0,002
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,577</b>	<b>1,782</b>	<b>0,966</b>	<b>0,074</b>	<b>-0,766</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	0,002	0,003	0,407	0,067
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,577</b>	<b>1,784</b>	<b>0,969</b>	<b>0,480</b>	<b>-0,699</b>
Distribution de dividendes	0,153	0,240	0,195	0,027	0,093
<b>Valeur liquidative</b>	<b>13,899</b>	<b>14,160</b>	<b>12,463</b>	<b>11,450</b>	<b>10,801</b>

### 5-2 Ratios pertinents:

Ratios de gestion des placements	2019	2018	2017	2016	2015
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>19 667 052</b>	<b>19 288 556</b>	<b>16 551 093</b>	<b>8 373 907</b>	<b>133 921</b>
Total charges / actif net moyen	1,89%	3,56%	2,61%	1,87%	3,44%
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,79%	3,46%	2,51%	1,77%	3,19%
autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,25%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,32%	1,11%	2,02%	2,63%	0,36%

### 5-3 Rémunération du gestionnaire :

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,40% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que le fonds réalise un rendement annuel supérieur à un taux de rendement minimal exigé fixé à 7% a été instaurée. Cette commission de surperformance est de 15% (HT) de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de 7%.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 31 Décembre 2019, s'élève à 327 675 DT TTC. Aucune commission de surperformance n'a été constatée.

#### 5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,10 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au 31 Décembre 2019, s'élève à 23 406 DT TTC.

#### Annexe 1

#### PORTEFEUILLE TITRES ET PLACEMENTS MONETAIRES AU 31-12-2019

DESIGNATION DU TITRE	Nombre de titres	Cout d'acquisition	valeur au 31-12-2019	%Actif	Nombre de titres admis	%K EMIS
<b>Actions et droits rattachés</b>		<b>13 609 473,670</b>	<b>14 869 006,822</b>	<b>76,60%</b>		
ADWYA	64 740	366 661,826	161 850,000	0,83%	21 528 000	0,301%
ARTES	47 671	337 492,760	231 871,744	1,19%	38 250 000	0,125%
ASSAD	3 880	27 653,920	27 722,600	0,14%	12 000 000	0,032%
ATTIJARI BANK	26 840	960 566,901	885 666,320	4,56%	40 741 997	0,066%
BH	799	9 428,200	9 532,869	0,05%	47 600 000	0,002%
BIAT	7 860	713 478,668	902 249,400	4,65%	17 000 000	0,046%
BT	40 830	301 783,270	316 024,200	1,63%	225 000 000	0,018%
DELICE HOLDING	67 270	900 922,870	700 818,860	3,61%	54 907 262	0,123%
EURO CYCLES	20 000	666 315,050	375 400,000	1,93%	8 910 000	0,224%
LANDOR	23 082	212 883,500	180 316,584	0,93%	11 226 376	0,206%
ONE TECH HOLDING	103 200	1 065 344,388	1 431 280,800	7,37%	53 600 000	0,193%
SAH	88 565	878 143,861	1 049 318,120	5,41%	65 345 762	0,136%
SAM	86 439	376 797,244	341 434,050	1,76%	4 634 696	1,865%
SFBT	96 210	1 267 394,440	1 833 666,390	9,45%	198 000 000	0,049%
SIAME	63 815	165 217,751	261 577,685	1,35%	14 040 000	0,455%

SOMOCER	99 414	96 142,382	93 150,918	0,48%	40 656 000	0,245%
SOTETEL	74 005	434 333,880	372 171,145	1,92%	4 636 800	1,596%
SOTIPAPIER	1 000	6 800,000	6 968,000	0,04%	27 941 666	0,004%
SOTRAPIL	42 300	439 386,608	488 522,700	2,52%	4 138 200	1,022%
SOTUVER	172 714	1 340 323,513	1 455 460,878	7,50%	27 253 600	0,634%
T.AIR	276 209	215 401,288	173 183,043	0,89%	106 199 280	0,260%
TELNET HOLDING	192 490	1 304 070,294	1 792 851,860	9,24%	12 130 800	1,587%
TUNIS RE	14 550	110 476,301	115 745,250	0,60%	20 000 000	0,073%
TUNISIE VALEURS	1 778	27 559,000	29 438,346	0,15%	4 000 000	0,044%
TPR	195 170	659 507,136	928 228,520	4,78%	50 000 000	0,390%
UIB	30 910	725 186,955	704 438,900	3,63%	32 560 000	0,095%
DA 1/10 SAM 2017	6	2,836	2,220	0,00%		
DA 1/11 AIR LIQ 2013	1	27,913	11,000	0,00%		
DA1/12 AIRLI2014	2	44,053	14,560	0,00%		
DA1/25AIRLI2015	2	21,720	6,380	0,00%		
DA11/117 UNIMED 2017	79	66,872	62,410	0,00%		
DA2/43T.LEASING2015	43	38,270	21,070	0,00%		
<b>Certificats de Depôt</b>		<b>3 930 130,222</b>	<b>3 973 252,141</b>	<b>20,47%</b>		
CD13/11/19_90J_1MD_12.10%_MODERNLEASING	1	976 510,556	989 125,414	5,10%		
CD22/10/19_90J_1.5MD_11.20%_ATTIJARILEASING	1	1 467 315,175	1 492 948,349	7,69%		
CD27/11/19_90J_0.5MD_11.20%_MODERNLEASING	1	488 255,278	492 739,769	2,54%		
CD30/12/19_10J_1MD_8.80%_ATTIJARIBANK	1	998 049,213	998 438,609	5,14%		
<b>TOTAL</b>		<b>17 539 603,892</b>	<b>18 842 258,963</b>	<b>97,07%</b>		

## **ATTIJARI FCP CEA**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2019**

#### **I- Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 46 098 066 Dinars, un actif net de 46 016 341 Dinars et un déficit net de 260 571 Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et les mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport, Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.,

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Observation post opinion**

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 «**Évaluation des placements en obligations et valeurs similaires**» des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond commun de placement «**ATTIJARI FCP CEA** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fond commun de placement « ATTIJARI FCP CEA ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers, Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative, Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait, Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP CEA » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie , ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP CEA » qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP CEA » de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion, L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister, Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci,

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion, Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée, Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport, Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne, A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **Autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2019, les disponibilités non utilisées sont en dessus de la limite maximale de 2% de l'actif exigée par le décret n° 2005-1977 du 11 juillet 2005 portant modification du décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 portant fixation des conditions d'ouvertures des Comptes Epargne en Actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et de titres qui y sont déposés tel que modifié par le décret n° 2002-1727 du 29 juillet 2002 complétant le décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 janvier 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**GS AUDIT & ADVISORY**

**Sami MENJOUR**

**BILAN**  
**Au 31/12/2019**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2018</u>
<b>AC1-PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>45 105 325</b>	<b>25 026 794</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	42 066 641	22 488 524
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	3 038 684	2 538 270
<b>AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	3-2	<b>992 312</b>	<b>479 150</b>
a-Placements monétaires		0	0
b-Disponibilités		992 312	479 150
<b>AC3-CREANCE D'EXPLOITATION</b>	3-3	429	1 864
<b>AC4-AUTRES ACTIFS</b>		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>46 098 066</b>	<b>25 507 808</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1-OPERATEURS CREDITEURS</b>	3-6	68 477	41 598
<b>PA2-AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	3-7	13 248	11 690
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>81 725</b>	<b>53 288</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1-CAPITAL</b>	3-4	<b>44 884 522</b>	<b>24 996 135</b>
<b>CP2-SOMMES DISTRIBUABLES</b>	3-5	<b>1 131 819</b>	<b>458 385</b>
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 628	541
b-Sommes distribuables de l'exercice		1 130 191	457 844
<b>ACTIF NET</b>		<b>46 016 341</b>	<b>25 454 520</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>46 098 066</b>	<b>25 507 808</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Au 31/12/2019**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2019	Du 01/01/2018
		Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
<b>PR 1-Revenus de portefeuille-titres</b>	3-8	<b>1 463 168</b>	<b>562 061</b>
a-Dividendes		1 317 097	486 166
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		146 071	75 895
<b>PR 2-Revenus des placements monétaires</b>	3-9	<b>157 318</b>	<b>74 517</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 620 486</b>	<b>636 578</b>
<b>CH 1-Charges de gestion des placements</b>	3-10	<b>-672 268</b>	<b>-318 439</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>948 218</b>	<b>318 139</b>
<b>PR 3-Autres produits</b>		0	0
<b>CH 2-Autres charges</b>	3-11	-35 323	-16 760
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>912 895</b>	<b>301 379</b>
<b>PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation</b>		217 296	156 465
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 130 191</b>	<b>457 844</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		-217 296	-156 465
<b>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</b>		-1 349 803	1 156 916
<b>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres</b>		348 789	853 333
<b>Frais de négociation de titres</b>		-172 452	-124 241
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-260 571</b>	<b>2 187 387</b>

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET**

**Au 31/12/2019**

**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<b>Du 01/01/2019</b>	<b>Du 01/01/2018</b>
	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
<b><u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b>		
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>-260 571</u></b>	<b><u>2 187 387</u></b>
a-Résultat d'exploitation	912 895	301 379
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1 349 803	1 156 916
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	348 789	853 333
d-Frais de négociation de titres	-172 452	-124 241
<b><u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b><u>-639 333</u></b>	<b><u>-275 066</u></b>
<b><u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>21 461 725</u></b>	<b><u>12 642 240</u></b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>38 185 277</b>	<b>25 463 445</b>
Capital	37 694 305	21 432 425
Régularisation des sommes non distribuables	-228 830	3 615 632
Régularisation des sommes distribuables	719 802	415 387
Droits d'entrée	0	0
<b>b-Rachats</b>	<b>-16 723 552</b>	<b>-12 821 205</b>
Capital	-16 433 497	-10 683 725
Régularisation des sommes non distribuables	29 875	-1 924 447
Régularisation des sommes distribuables	-319 930	-213 033
Droit de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>20 561 821</b>	<b>14 554 561</b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>		
<b>a- En début de l'exercice</b>	<b>25 454 520</b>	<b>10 899 959</b>
<b>b-En fin de l'exercice</b>	<b>46 016 341</b>	<b>25 454 520</b>
<b><u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u></b>		
<b>a- En début de l'exercice</b>	<b>1 540 419</b>	<b>767 387</b>
<b>b- En fin de l'exercice</b>	<b>2 850 647</b>	<b>1 540 419</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>16,142</b>	<b>16,524</b>
<b>DIVIDENDES PAR PART</b>	<b>0,297</b>	<b>0,299</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-0,51%</b>	<b>18,44%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **Présentation du Fonds Communs de placement ATTIJARI FCP CEA**

ATTIJARI FCP CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne actions « CEA », régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 26 Novembre 2008, n° 37/2008.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP CEA est un fonds commun de placement de distribution, Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 11 Mai 2009, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 30 Juin 2009.

### **1-REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation, Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués d'actions admises à la cote et sont évalués, en date du 31/12/2019, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2019 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

## **2.3-Évaluation des placements en obligations et valeurs similaires**

Les placements en Obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésors assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur du marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente,
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2019 ne contient pas cette catégorie de BTA.

## **2.4- Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## **2.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable, La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice, Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **3- Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**

### **3-1-Portefeuille Titres :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 45 105 325DT contre 25 026 794 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>44 474 270</b>	<b>23 062 861</b>
- Actions et droits rattachés	41 557 848	20 582 939
- Obligations et valeurs assimilées	2 916 422	2 479 922
<b>Plus ou moins-values potentielles</b>	<b>568 728</b>	<b>1 920 923</b>
- Actions et droits rattachés	508 793	1 905 585
- Obligations et valeurs assimilées	59 935	15 338
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>62 327</b>	<b>43 010</b>
<b>Total</b>	<b>45 105 325</b>	<b>25 026 794</b>

L'état détaillé du portefeuille se présente comme suit :

<b>DESIGNATION DU TITRE</b>	<b>nombre de titre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>valeur au 31-12-2019</b>	<b>%Actif</b>	<b>nb action</b>	<b>%K EMIS</b>
<b>Actions et droits rattachés</b>		<b>41 557 848,461</b>	<b>42 066 641,017</b>	<b>91,255%</b>		
ADWYA	180 250	813 509,760	450 625,000	0,98%	21 528 000	0,84%
ARTES	102 800	677 431,010	500 019,200	1,08%	38 250 000	0,27%
ASSAD	90 521	661 812,420	646 772,545	1,40%	12 000 000	0,75%
ATB	22 400	90 365,000	89 644,800	0,19%	100 000 000	0,02%
ATTIJARI BANK	101 900	3 697 096,750	3 362 496,200	7,29%	40 741 997	0,25%
ATTIJARI LEASING	14 219	184 803,437	172 490,689	0,37%	2 750 000	0,52%
BIAT	15 980	1 794 445,801	1 834 344,200	3,98%	17 000 000	0,09%
BT	157 155	1 162 264,930	1 216 379,700	2,64%	225 000 000	0,07%
BTE ADP	1 103	21 432,940	10 180,690	0,02%	1 000 000	0,11%
CELLCOM	5 096	43 061,200	18 936,736	0,04%	4 461 532	0,11%
CARTHAGE CEMENT	102 147	122 910,930	122 167,812	0,27%	172 134 413	0,06%
CEREALIS	38 188	172 392,986	243 295,748	0,53%	4 888 889	0,78%
CITY CARS	26 684	215 128,700	195 967,296	0,43%	18 000 000	0,15%
DELICE HOLDING	167 206	2 042 825,982	1 741 952,108	3,78%	54 907 262	0,30%
EURO CYCLES	25 000	534 961,692	469 250,000	1,02%	8 910 000	0,28%
ICF	3 400	501 252,400	409 992,400	0,89%	2 100 000	0,16%
LANDOR	115 331	1 055 305,220	900 965,772	1,95%	11 226 376	1,03%
ONE TECH HOLDING	182 530	2 464 648,520	2 531 508,570	5,49%	53 600 000	0,34%
SAH	202 560	2 323 981,846	2 399 930,880	5,21%	65 345762	0,31%
SAM	139 320	587 613,766	550 314,000	1,19%	4 634 696	3,01%
SFBT	222 900	3 722 320,750	4 248 251,100	9,22%	198 000 000	0,11%
SIAME	404 230	1 019 822,862	1 656 938,770	3,59%	14 040 000	2,88%
SOMOCER	713 640	720 701,440	668 680,680	1,45%	40 656 000	1,76%
SOPAT	185 662	368 781,450	312 840,470	0,68%	27 861 250	0,67%
SOTETEL	206 785	1 237 637,040	1 039 921,765	2,26%	4 636 800	4,46%
SOTIPAPIER	130 948	807 339,325	912 445,664	1,98%	27 941 666	0,47%
SOTRAPIL	107 191	1 316 713,294	1 237 948,859	2,69%	4 138 200	2,59%
SOTUVER	413 660	3 145 546,388	3 485 912,820	7,56%	27 253 600	1,52%
SPDIT	36 377	357 195,106	305 675,931	0,66%	28 000 000	0,13%
T.AIR	1 432 262	1 099 940,200	898 028,274	1,95%	106 199 280	1,35%
TELNET HOLDING	459 450	3 688 918,160	4 279 317,300	9,28%	12 130 800	3,79%
TUNIS RE	80 524	630 872,648	640 568,420	1,39%	20 000 000	0,40%
TUNISIE VALEURS	1 778	27 559,000	29 438,346	0,06%	4 000 000	0,04%

TPR	452 770	1 962 615,191	2 153 374,120	4,67%	50 000 000	0,91%
UIB	90 800	2 051 688,734	2 069 332,000	4,49%	32 560 000	0,28%
UNIMED	27 356	232 759,911	260 620,612	0,57%	32 000 000	0,09%
DA 1/10 SAM 2017	5	2,364	1,850	0,00%		
DA 1/11 AIR LIQ 2013	1	26,881	11,000	0,00%		
DA 1/14 SAH 2017	1	0,785	0,900	0,00%		
DA 1/5 MONPRIX 2015	3	10,836	4,800	0,00%		
DA 8/33 UBCI 2013	5	34,635	30,050	0,00%		
DA1/12 AIRLI2014	2	43,361	14,560	0,00%		
DA1/25AIRLI2015	2	21,352	6,380	0,00%		
DA11/117 UNIMED 2017	42	35,636	33,180	0,00%		
DA2/43T.LEASING 2015	18	15,822	8,820	0,00%		
<b>BTA</b>		<b>2 916 422,000</b>	<b>3 038 684,426</b>	<b>6,592%</b>		
BTA5.5% FEVRIER 2020	450	436 500,000	465 829,108	1,01%		
BTA6% JUIN 2023	295	281 607,000	294 337,158	0,64%		
BTA6% OCTOBRE2023	265	246 847,500	257 704,781	0,56%		
BTA6% OCTOBRE2023	1 750	1 610 000,000	1 660 488,513	3,60%		
BTA6.7%AVRIL2028	155	151 125,000	158 227,392	0,34%		
BTA6.7%AVRIL2028	133	123 490,500	131 122,256	0,28%		
BTA6.7%AVRIL2028	72	66 852,000	70 975,218	0,15%		
<b>TOTAL</b>		<b>44 474 270,461</b>	<b>45 105 325,443</b>	<b>97,846%</b>		

**Les mouvements sur le portefeuille-titres :**

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>23 062 861</b>	<b>43 010</b>	<b>1 920 923</b>	<b>25 026 794</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>	<b>27 716 397</b>			<b>27 716 397</b>	
Actions et droits rattachés	27 279 897			27 279 897	
Bons du trésor Assimilables	436 500			436 500	
<b>Remboursement et cession de l'exercice</b>	<b>-6 304 987</b>			<b>-6 304 987</b>	
Cession des actions et droits rattachés	-6 304 987			-6 304 987	348 789
Remboursement et cession des BTA	0			0	
Variation des Plus ou moins-values potentielles			-1 349 803	-1 349 803	
Variation des intérêts courus		16 925		16 925	
<b>Solde au 31/12/2019</b>	<b>44 474 271</b>	<b>59 935</b>	<b>571 120</b>	<b>45 105 325</b>	<b>348 789</b>

### **3-2-Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 992 312 DT contre 479 150 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Avoir en banque	2 444 537	1 001 908
Sommes à l'encaissement	953 188	546 565
Sommes à régler	-2 437 838	-1 079 397
Intérêts courus sur compte courant	32 425	10 074
<b>Total</b>	<b>992 312</b>	<b>479 150</b>

### **3-3-Créance d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 429 DT contre 1 864 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Dividendes à recevoir	23	23
Retenue à la source/BTA	406	1 841
<b>Total</b>	<b>429</b>	<b>1 864</b>

### **3-4 - Capital :**

<b><u>Capital au 31/12/2018</u></b>	
- Montant	24 996 135
- Nombre de parts	1 540 419
- Nombre de porteurs de parts	1 783
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
- Montant	37 465 474
- Nombre de parts	2 322 966
- Nombre de porteurs de parts entrants	1 581
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
- Montant	-16 403 622
- Nombre de parts	1 012 738
- Nombre de porteurs de parts sortants	673
<b><u>Autres effets /capital</u></b>	
- Variation des plus ou moins-values potentielle sur titres	-1 349 803
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	348 789
- Frais de négociation de titres	-172 452
<b><u>Capital au 31/12/2019</u></b>	
- Montant	44 884 522
- Nombre de parts	2 850 647
- Nombre de porteurs de parts	2 691

### 3-5- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2019 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Sommes distribuables de l'exercice	1 130 191	457 844
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 628	541
<b>Total</b>	<b>1 131 819</b>	<b>458 385</b>

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Régularisation, Souscriptions</b>	<b>Régularisation Rachats</b>	<b>Total</b>
Sommes distribuables de l'exercice	912 895	401 550	-184 254	1 130 191
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 230	717	-319	1 628
<b>Total</b>	<b>914 125</b>	<b>402 267</b>	<b>-184 573</b>	<b>1 131 819</b>

### 3-6 - Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 68 477 DT contre 41 598 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Gestionnaire	64 197	35 528
Dépositaire	4 280	2 368
Distributeur	0	3 702
<b>Total</b>	<b>68 477</b>	<b>41 598</b>

### 3-7- Autres créditeurs divers

Au 31/12/2019, le solde de ce poste s'élève à 13 248 DT contre 11 690 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
CMF à payer	3 597	1 994
Dividendes 2010	446	446
Etat Impôt à Payer	9 205	9 250
<b>Total</b>	<b>13 248</b>	<b>11 690</b>

### 3-8 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1 463 168 DT pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 contre 562 061 DT pour la même période pour l'année 2018 et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Revenus des actions et valeurs assimilées	1 317 097	486 166
Revenus des obligations et valeurs assimilées	146 071	75 895
<b>Totaux</b>	<b>1 463 168</b>	<b>562 061</b>

### 3-9 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019, à 157 318 DT contre 74 517 DT au 31/12/2018 et représente le montant des intérêts sur compte courant.

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts/ compte courant	157 318	74 517
<b>Total</b>	<b>157 318</b>	<b>74 517</b>

### 3-10 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 672 268 DT contre 318 439 DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	630 251	298 866
Rémunération du dépositaire	42 017	18 647
Rémunération du Distributeur	0	926
<b>Total</b>	<b>672 268</b>	<b>318 439</b>

### 3-11 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 35 323 DT contre 16 760 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Redevance CMF	35 308	16 742
Impôts et Taxes	15	-
Autres Frais et Frais Bancaires	-	18
<b>Total</b>	<b>35 323</b>	<b>16 760</b>

## 4- AUTRES INFORMATIONS

### 4-1 Données par part

LIBELLE	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	0,568	0,413	0,296	0,291	0,451
Charges de gestion des placements	-0,236	-0,207	-0,135	-0,128	-0,200
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,333</b>	<b>0,207</b>	<b>0,160</b>	<b>0,163</b>	<b>0,251</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,012	-0,011	-0,007	-0,007	-0,012
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,320</b>	<b>0,196</b>	<b>0,153</b>	<b>0,156</b>	<b>0,239</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,076	0,102	0,146	0,121	0,093
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,396</b>	<b>0,297</b>	<b>0,299</b>	<b>0,276</b>	<b>0,332</b>
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	-0,474	0,751	0,819	0,508	-1,310
Plus +/- réalisées sur cession de titres	0,122	0,554	0,044	-0,084	0,992
Frais de négociation de titres	-0,060	-0,081	-0,027	-0,037	-0,055
<b>+/- valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,412</b>	<b>1,224</b>	<b>0,835</b>	<b>0,387</b>	<b>-0,373</b>

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-0,091</b>	<b>1,420</b>	<b>0,988</b>	<b>0,542</b>	<b>-0,134</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,412</b>	<b>1,224</b>	<b>0,835</b>	<b>0,387</b>	<b>-0,373</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,070	1,098	0,500	0,411	-0,555
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,482</b>	<b>2,322</b>	<b>1,335</b>	<b>0,797</b>	<b>-0,928</b>
Distribution de dividendes	0,297	0,299	0,277	0,332	0,350
<b>Valeur liquidative</b>	<b>16,142</b>	<b>16,524</b>	<b>14,204</b>	<b>12,847</b>	<b>12,105</b>

#### **4-2 Ratios pertinents**

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Total charges / actif net moyen	2,00%	2,00%	1,97%	1,98%	1,98%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,90%	1,90%	1,87%	1,87%	1,87%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,59%	1,80%	2,11%	2,27%	2,24%
Actif net moyen	35 305 619	16 741 992	5 551 566	2 329 395	1 590 159

#### **4-3 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création, Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds.

En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2019 s'élève à 630 251 DT TTC.

#### **4-4 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank », En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Cette rémunération est passée à 0,10%HT de l'actif net par An depuis le 01 Mars 2018.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2019 s'élève à 42 017 DT TTC,

#### **4-5 Rémunération du Distributeur**

La fonction de commercialisation est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le Distributeur perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Rémunération du distributeur est supportée par le gestionnaire Attijari Gestion depuis le 01 Mars 2018.

Aucune rémunération n' été constatée au titre de l'exercice 2019.

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### Wifack International Bank

**Siège social** : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Wifack International Bank publie ci -dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Rachid NACHI et Mr Béchir NEDRI.

### BILAN CONSOLIDÉ

**Arrêté au 31 décembre 2019**

Désignation	Notes	31-déc 2019	31-déc 2018
<b>AC01</b> Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	<b>(1-1)</b>	53 456 033	36 562 084
<b>AC02</b> Créances sur les établissements bancaires et financiers	<b>(1-2)</b>	63 046 017	73 300 558
<b>AC03</b> Créances sur la clientèle	<b>(1-3)</b>	401 559 497	402 424 166
<b>AC04</b> Portefeuille titres commercial	<b>(1-4)</b>	418 603	628 121
<b>AC05</b> Portefeuille d'investissement	<b>(1-5)</b>	13 621 902	10 865 619
<b>AC06</b> Valeurs immobilisées	<b>(1-6)</b>	58 651 513	59 350 922
<b>AC07</b> Autres actifs	<b>(1-7)</b>	30 587 971	46 041 185
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>621 341 536</b>	<b>629 172 656</b>
<b>PA01</b> Banque Centrale, CCP	<b>(2-1)</b>	2 008 889	-
<b>PA02</b> Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	<b>(2-2)</b>	45 058 334	57 127 278
<b>PA03</b> Dépôts de la clientèle	<b>(2-3)</b>	346 413 603	276 869 667
<b>PA04</b> Dettes de financements et Ressources spéciales	<b>(2-4)</b>	36 942 131	48 401 104
<b>PA05</b> Autres passifs	<b>(2-5)</b>	29 631 939	62 403 182
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>460 054 896</b>	<b>444 801 231</b>
<b>CP01</b> Capital		150 000 000	150 000 000
<b>CP02</b> Réserves		22 266 350	21 339 548
<b>CP03</b> Actions propres		(694 663)	(498 526)
<b>CP04</b> Autres capitaux propres		16 105 530	16 100 752
<b>CP05</b> Résultats reportés		(4 546 377)	(822 417)
<b>CP06</b> Résultat de l'exercice		(21 878 510)	(1 779 373)
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>(3) 161 252 330</b>	<b>184 339 984</b>
<b>INTERETS DES MINORITAIRES</b>		<b>34 310</b>	<b>31 441</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>621 341 536</b>	<b>629 172 655</b>

## ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 décembre 2019

Désignation	Notes	31-déc. 2019	31-déc. 2018
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
<b>HB 01-</b> Cautions, Avals et autres garanties données	<b>4-1</b>	3 049 920	1 137 428
<b>HB 02-</b> Crédits documentaires	<b>4-2</b>	2 276 090	4 118 836
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>5 326 010</b>	<b>5 256 264</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
<b>HB 04-</b> Engagements de financement donnés	<b>4-3</b>	49 271 547	56 575 393
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>49 271 547</b>	<b>56 575 393</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
<b>HB 07-</b> Garanties reçues	<b>4-4</b>	278 473 485	94 546 012

# ETAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 décembre 2019

Désignation	Notes	31-déc 2019	31-déc 2018*	31-déc 2018
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>		<b>48 494 380</b>	<b>40 693 727</b>	<b>41 531 506</b>
PRO1	Marges et revenus assimilés	(5-1) 39 309 003	29 281 558	29 281 558
PRO2	Commissions en produits	(5-2) 7 466 113	5 683 502	6 192 866
PRO3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3) 1 593 198	5 465 794	5 794 209
PRO4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4) 126 066	262 873	262 873
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>		<b>(25 844 775)</b>	<b>(16 058 103)</b>	<b>(16 058 103)</b>
CH01	Marges encourus et charges assimilées	(5-5) (24 492 514)	(15 124 536)	(15 124 536)
CH02	Commissions encourues	(5-6) (1 352 261)	(933 568)	(933 568)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>22 649 605</b>	<b>24 635 624</b>	<b>25 473 403</b>
PRO5/CH04	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(5-7) (12 068 876)	(1 620 982)	(1 620 982)
PRO6/CH05	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(26 185)	-	-
PRO7	Autres produits d'exploitation	(5-8) 1 515	12 449	12 449
CH06	Frais de personnel	(5-9) (18 126 286)	(14 819 756)	(14 639 756)
CH07	Charges générales d'exploitation	(5-10) (7 355 322)	(5 717 120)	(5 717 120)
CH08	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-11) (6 839 448)	(6 509 394)	(6 509 394)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(21 764 998)</b>	<b>(4 019 179)</b>	<b>(3 001 400)</b>
PRO8/CH09	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	86 341	507 619	507 619
CH011	Impôt sur les bénéfices	(187 802)	725 272	725 272
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>(21 866 459)</b>	<b>(2 786 288)</b>	<b>(1 768 509)</b>
PRO9/CH01	Solde en gain \ perte provenant des éléments 0 extraordinaires	(9 188)	(7 629)	(7 629)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(21 875 647)</b>	<b>(2 793 918)</b>	<b>(1 776 138)</b>
<b>PART DES INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>(2 863)</b>	<b>(3 235)</b>	<b>(3 235)</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(21 878 510)</b>	<b>(2 797 152)</b>	<b>(1 779 373)</b>
Modification comptable		(1 017 779)	-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPT</b>		<b>(22 896 289)</b>	<b>(3 846 822)</b>	<b>(2 829 043)</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparabilité

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 décembre 2019

Désignation	Notes	31-déc. 2019	31-déc. 2018
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>(6-1)</b>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés ( Hors revenus portefeuille d'investissement)		48 955 243	41 180 248
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(24 286 094)	(14 885 657)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		403 806	(153 390 693)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		68 064 228	177 289 093
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(20 401 281)	(17 060 920)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(37 791 645)	(300 191)
Impôt sur le bénéfice		(196 990)	(49 245)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>34 747 267</b>	<b>32 782 635</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(6-2)</b>		
		0	0
Profits et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 218	161 802
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(2 757 501)	163 000
Acquisition / cessions sur immobilisations		(3 771 733)	(6 079 436)
		0	
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(6 528 017)</b>	<b>(5 754 634)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>(6-3)</b>		
Rachat d'actions		(196 137)	(449 671)
Encaissement d'emprunt obligataire		15 242 100	15 437 000
Remboursement d'emprunt obligataire		(735 923)	-
Remboursement d'emprunts		(26 044 122)	(26 740 233)
Mouvements sur fond social et de retraite		4 778	6 534
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		<b>(11 729 305)</b>	<b>(11 746 370)</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période</b>		<b>16 489 944</b>	<b>15 281 630</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de période</b>	<b>(6-4)</b>	<b>52 954 010</b>	<b>37 672 380</b>
<b>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE</b>		<b>69 443 955</b>	<b>52 954 010</b>

Notes aux Etats Financiers Consolidés au 31/12/2019

# NOTES RELATIVES A LA CONSOLIDATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE

## 1- NOTES RELATIVES A LA CONSOLIDATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019 :

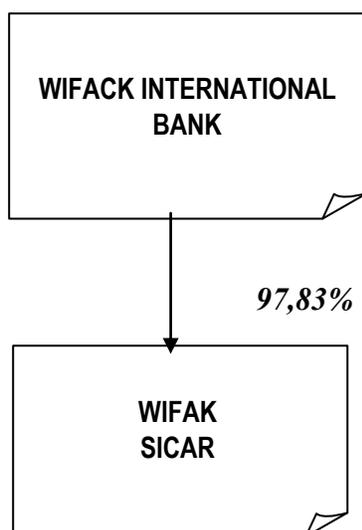
### NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE WIFACK INTERNATIONAL BANK :

« **WIFACK INTERNATIONAL BANK** » est la nouvelle dénomination sociale de la société anciennement dénommée « **EL WIFACK Leasing** ». Ce changement de la dénomination est intervenu suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 Août 2015 ayant adopté les nouveaux statuts et décidé la conversion de la société en une banque universelle et ce sur la base de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire obtenu de la part de la Banque Centrale de Tunisie

La même assemblée générale extraordinaire a pris la décision d'augmenter le capital de la société pour le porter de **20 millions** de dinars à **150 millions** de dinars.

Le groupe **WIFACK INTERNATIONAL BANK** a été constitué après la création de la société suivante dans le capital duquel la banque **WIFACK INTERNATIONAL BANK** détient une participation :

<i>Emetteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>% détenu du capital</i>
<b>WIFAK SICARS.A</b>	90.000	10	<b>900.000</b>	2009-2010	97,83%
<b>TOTAL</b>			<b>900.000</b>		



#### 1.1- Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés :

Les comptes consolidés du groupe **WIFACK INTERNATIONAL BANK** relatifs à l'exercice 2019 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001 modifiant le code des sociétés commerciales.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur financier. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de **WIFACK INTERNATIONAL BANK** et de la société composant le groupe **WIFACK INTERNATIONAL BANK** à savoir **WIFAK SICAR S.A.** Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de se conformer aux principes du groupe **WIFACK INTERNATIONAL BANK**.

### 1.2- Principes optique et méthodes de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la société mère **WIFACK INTERNATIONAL BANK** et de sa filiale **WIFAK SICAR** qu'elle contrôle.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Société	Nature du contrôle	Méthode de consolidation retenue
<b>WIFAK SICAR</b>	Contrôle exclusif	<i>Intégration Globale</i>

La méthode de l'intégration globale s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières ou relève d'activités connexes (assurance promotion touristique acquisition construction et réaménagement d'immeubles location de terrains et d'immeubles).

Sachant que le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- Soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période directement ou indirectement d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- Soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs passifs ou éléments de hors - bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif. Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

### 1.3- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

### **1.3.1- Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition :**

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors - bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises l'écart d'acquisition correspondant originellement imputé sur les capitaux propres vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporise si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

### **1.3.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe :**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Les créances les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

### **1.3.3- Comptabilisation de l'Impôt sur les sociétés :**

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat net de l'exercice.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (ou récupérables) au titre du bénéfice imposable (ou de la perte fiscale) d'un exercice.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

## **NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers consolidés du groupe **WIFACK INTERATIONAL BANK** sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises ; et
- Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;

- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41)
- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999 ;

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

### 2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

### 2-2 : Immobilisations utilisées par la banque

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la banque figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels suivants :

	<b>Taux d'amortissement</b>
Logiciels et Licences	33%
Construction	5%
Global Bancaire	10%
Agencement et aménagement des constructions	10%
Installations générales Agencement et aménagement Divers	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	16,66%
DAB & GAB	20%
Equipements de bureau	10%
Autres Immobilisations corporelles	10%

### 2-3 : Encours sur crédits IJARA accordés

La Banque adopte la norme comptable tunisienne **NC 41** relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de Ijara et ce à partir de 1er janvier 2008.

Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la banque et donnés en location pour une durée moyenne qui varie entre trois et dix ans. Lors de l'acquisition, elles sont enregistrées au bilan parmi les « autres actifs » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables ; Par la suite, et suite à la concrétisation du contrat IJARA, elles sont transférées au niveau des « Créances sur la Clientèle » et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations d'IJARA portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements matériel roulant...).

Il est à signaler que pendant toute la durée du bail le bien donné en location demeure la propriété de la banque **WIFACK INTERNATIONAL BANK** ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

Les biens faisant l'objet de contrats de « Mourabaha » sont les biens acquis par la banque à la demande d'un client en vue de les lui revendre à un prix majoré d'une marge bénéficiaire connue et convenue.

Lors de l'acquisition des biens objet de contrats « Mourabaha », Ils sont enregistrés à l'actif du bilan, parmi les « Autres actifs » pour leur prix d'acquisition toutes taxes comprises. Suite à la mise en place du contrat « Mourabaha » et à la livraison, le financement est comptabilisé pour la même valeur parmi les encours.

#### **2-4 : Portefeuille investissement**

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement) les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif ou une influence notable ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition tels que les commissions d'intermédiaires les honoraires les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale les placements à long terme sont évalués à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, et ce tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement l'actif net les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

#### **2-5 : Emprunts**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des « **Emprunts et dettes rattachés** ».

#### **2 -6 : Evaluation des engagements et des provisions y afférentes**

L'évaluation des engagements est effectuée conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

##### **A- Actifs courants :**

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

##### **Actifs classés :**

##### **B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier**

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

##### **B2 : Actifs incertains**

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement du principal ou des profits entre 90 et 180 jours.

### **B3 : Actifs préoccupants**

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en profits entre 180 et 360 jours.

### **B4 : Actifs compromis**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en profits au-delà de 360 jours.

La Banque procède à l'ajustement de la classification résultant de l'application systématique des critères quantitatifs, basés essentiellement sur le critère de l'ancienneté des impayés et/ou le nombre d'échéances impayées, et en procédant à des appréciations qualitatives tenant compte principalement de la situation intrinsèque de la relation.

La banque procède au provisionnement des créances classées B2, B3 et B4 conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire de la BCT n°91-24 par l'application de taux de provisionnement sur le risque net non couvert.

Le taux de provisionnement correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par ladite circulaire, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Le risque net correspond au montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et des garanties des banques et assurances, notamment la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) et l'assurance-crédit, ainsi que des garanties réelles titrées et expertisées.

Bien que WIFAK BANK détienne des garanties réelles sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme une garantie supplémentaire atténuant le risque encouru. Ces garanties ne sont pas ainsi déduites de la base des provisions constituées.

Pour les financements Ijara, la banque prend en considération la valeur des biens donnés en ijara comme garantie supplémentaire en sus de celles mentionnées ci-haut avec une décote définie comme suit :

- o Matériel standard : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 20% par année de location.
- o Matériel spécifique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 40% par année de location.
- o Matériel informatique : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 60% par année de location.
- o Immeubles (terrain, construction...) : Valeur d'origine diminuée d'une décote de 5% par année de location.

Pour les financements sous forme de remplacement, la décote est appliquée sur la valeur du matériel au moment du remplacement.

### **Les provisions collectives :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91 -24 telle qu'ajoutée par la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations aux provisions" en tant que composante du coût du risque encouru par WIFAK INTERNATIONAL BANK.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations d'IJARA sont déduites des actifs correspondants.

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-20 du 06 décembre 2012. Cette méthodologie prévoit :

- i. Le regroupement du portefeuille par secteur d'activité. Les secteurs d'activités retenues sont :
  - Commerce
  - BTP
  - Industrie
  - Tourisme
  - Agriculture
  - Promotion immobilière
  - Services
- ii. La détermination pour chaque groupe de créances d'un taux de migration moyen sur les 3 derniers exercices TMMgi selon la formule suivante

$$\text{TMMgi} \left( \frac{\text{[redacted]}}{\text{[redacted]}} \right) / n$$

Avec

- Risque additionnel de l'année N = (les engagements 0 et 1 de l'année N -1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N et évalués sur la base des engagements de l'année N) ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;

- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

Certains ajustements en matière de risque additionnel ont été apportés à certains secteurs. Ces ajustements consistent à neutraliser le biais engendré par certaines relations dont l'engagement dépasse largement la moyenne observée.

iii. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2019. La formule de calcul est la suivante :

$$FSgi = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2019}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2018}}$$

La banque a opté pour la neutralisation de l'effet du facteur scalaire qui avait pour objectif en 2011 la correction de l'impact des arrangements et rééchelonnements accordés dans un contexte bien particulier. Ainsi, Le facteur scalaire retenu par la banque en 2019 pour tous les secteurs d'activités est égal à 1.

F

iv. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2014-2019 :

$$TPMgi = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur les risques additionnels de l'année } N}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

Avec TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

La banque a procédé à des ajustements apportés pour certains secteurs pour neutraliser le biais engendré par certaines relations dont le niveau de provisionnement dépasse largement la moyenne de provisionnement constaté sur le secteur en question.

v. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PCgi = (\text{Engagements gi 0 et 1}) \times TMMgi \times FSi \times TPMgi$$

Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

### **Les provisions additionnelles :**

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4 ;

N : année d'arrêté des comptes ;

M : année de la dernière migration vers la classe 4 ;

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;

- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôt ou d'actifs financiers susceptible d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Et des provisions constituées.

## **2.7 : Convention de prééminence du fond sur la forme**

Les opérations d'IJARA effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à la convention de prééminence du fond sur la forme.

## **2-8 : Comptabilisation des revenus**

Les revenus provenant des contrats IJARA sont comptabilisées conformément à la norme comptable 41 relative aux contrats de location que la banque a adoptée depuis le 01 Janvier 2008. Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la date d'arrêté des états financiers, il est procédé à une régularisation au titre des produits perçus d'avance.

Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement et des engagements par signature sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les profits courus et non échus relatifs à des créances saines au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs à des créances classées au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés en déduction du poste « Créances sur la clientèle ». Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les produits non conformes aux perceptes charaiques à l'instar des profits de retard facturés sur les clients récalcitrants ou les produits prohibés par le Comité Charaique de la banque sont portés dans un compte de passif « Nafaaelaam ».

## **2-9 : Impôt sur les bénéfices**

**Wifak Bank** est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de **35%**.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de Ijara sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

Par ailleurs les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux banques et aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 Décembre 2001). La loi de finances pour la gestion 2005 a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006. De sa part la loi de finances pour la gestion 2006 a relevé ce taux à **100%** applicable jusqu'au **31 Décembre 2009**. Ce taux demeure applicable au-delà de cette date conformément à la loi de finance pour la gestion **2010**.

## **2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée**

La banque est partiellement assujettie à la TVA. Les revenus provenant de l'activité IJARA sont soumises à la TVA alors que ceux provenant de l'activité MOURABAHA et des placements en sont exonérés.

La Banque procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat d'IJARA.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la banque sur ses achats de biens et services est portée, pour la partie déductible, au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

## **2-11 : Provision pour indemnités de départ à la retraite**

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à servir au personnel lors de leur départ à la retraite tel que stipulé par la convention collective du secteur financier est rattaché à la période d'activité du salarié.

La charge annuelle comptabilisée correspond à la quote-part supportée par l'exercice au titre de tout le personnel titulaire de la banque et est calculée sur la base d'une estimation des salaires à servir à chaque salarié lors de son départ à la retraite rapportée au nombre d'année de travail dans la banque.

## **2-11 : Unité monétaire et risque de change**

Les états financiers consolidés du groupe sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT).

## **2-12 : Faits saillants de la période**

L'exercice 2019 s'est caractérisé par :

- Le renforcement du réseau des agences par 3 nouvelles agences pour un total réseau de 30 Agences
- Le renforcement des ressources humaines de la Banque par le recrutement d'experts métiers.
- L'émission et la clôture du premier emprunt obligataire conformément aux percepts de la Finance Islamique pour un montant de 15,2 KDT
- La validation d'une nouvelle politique de financement visant l'accroissement de l'efficacité opérationnelle et l'optimisation des délais dans le cadre d'offrir la meilleure qualité à notre clientèle.
- Le développement de l'offre présentée à la clientèle par le lancement de nouveaux produit notamment : la carte Asfar et carte plus, le lancement de l'offre TRE, le lancement des plans épargne...

## **2-13 : Modification comptable**

Au cours de l'exercice 2019, il a été procédé aux modifications comptables ci-dessous :

- Suite à la l'obtention des informations relatives aux commissions sur règlement des échéances Ijara, la banque a procédé courant 2019 à la décomptabilisation desdits commissions. La part relative à l'exercice antérieur s'élève à 260 KDT.
- Suite à une demande de comité charaïque la banque a reclassé les commissions sur rééchelonnement des contrats mourabaha dans le compte de passif « Nafaa Elaam » pour un montant de 249 KDT.
- La banque a procédé à l'annulation d'un gain de change constaté en 2018 pour un montant de 328 KDT.
- Le Conseil d'administration réuni le 11 juin 2019 et le 27 décembre 2019 a décidé d'allouer au Directeur Général une indemnité nette de 80 KDT à imputer sur l'exercice 2018. Le montant Brut s'élevant à 180 KDT a été porté en « Modifications Comptables ».

## I. NOTES EXPLICATIVES

### (1) Notes explicatives sur le bilan- Actifs

#### **Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à **53 456 033 DT** contre **36 562 084 DT** au 31 décembre 2018 enregistrant ainsi une augmentation de **46%**.

Description	30.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Caisse en dinars et monnaies étrangères	6 173 437	6 095 964	77 473	1%
BCT, CCP et TGT	47 282 596	30 466 120	16 816 475	55%
<b>Total</b>	<b>53 456 033</b>	<b>36 562 084</b>	<b>16 893 948</b>	<b>46%</b>

#### **Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Les créances sur les établissements Bancaires et financiers ont totalisé **63 046 017 DT** au 31 décembre 2019 contre **73 300 558 DT** enregistré au 31 décembre 2018.

Description	30.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Créances sur les établissements Bancaires 43967433		73300558	(29333125)	(40%)
Créances sur les établissements Financiers	19078584	-	19078584	100%
<b>Total</b>	<b>63046017</b>	<b>73300558</b>	<b>(10254541)</b>	<b>(14%)</b>

(1) Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2019, à 43 967 433 DT et se détaille comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	511 179	26 765 699	(26 254 520)	(98%)
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	(225 042)	-	(225 042)	100%
Placements MOUDHARABA interbancaire	43 674 125	46 504 680	(2 830 555)	(6%)
Créances rattachées aux placements MOUDHARABA	7 171	30 179	(23 008)	(76%)
<b>Total créances sur les établissements bancaires</b>	<b>43 967 433</b>	<b>73 300 558</b>	<b>(29 333 125)</b>	<b>(40%)</b>

(2) Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à 19 078 584 DT et se détaille comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-
Prêts aux les établissements financiers	19 000 000	-	19 000 000	100%
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	78 584	-	78 584	100%
<b>Total créances sur les établissements financiers</b>	<b>19 078 584</b>	<b>-</b>	<b>19 078 584</b>	<b>100%</b>

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale de Tunisie et ne sont pas matérialisés par des titres du marché interbancaire.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Sans Maturité	Total
<b>Etablissements bancaires</b>	<b>43 681 296</b>	-	-	-	<b>286 137</b>	<b>43 967 433</b>
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	-	511 179	511 179
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	-	-	(225 042)	(225 042)
Placements MOUDHARABA interbancaire	43 674 125	-	-	-	-	43 674 125
Créances rattachées aux placements MOUDHARABA	7 171	-	-	-	-	7 171
<b>Etablissements financiers</b>	<b>18 050 323</b>	<b>1 028 261</b>	-	-	-	<b>19 078 584</b>
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-	-	-
Prêts aux établissements financiers	18 000 000	1 000 000	-	-	-	19 000 000
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	50 323	28 261	-	-	-	78 584
<b>Total</b>	<b>61 731 619</b>	<b>1 028 261</b>	-	-	<b>286 137</b>	<b>63 046 017</b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	Total
<b>Etablissements bancaires</b>	-	-	<b>43 967 433</b>	<b>43 967 433</b>
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	-	-	511 179	511 179
Provisions sur avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	(225 042)	(225 042)
Prêts aux établissements bancaires	-	-	43 674 125	43 674 125
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	-	-	7 171	7 171
<b>Etablissements financiers</b>	-	-	<b>19 078 584</b>	<b>19 078 584</b>
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	-	-	-	-
Prêts aux établissements financiers	-	-	19 000 000	19 000 000
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	-	-	78 584	78 584
<b>Total</b>	-	-	<b>63 046 017</b>	<b>63 046 017</b>

### Note 1.3: Créances sur la clientèle

Les financements à la clientèle ont passé de **402 424 166 DT** au 31 décembre 2018 à **401 559 497 DT** au 31 décembre 2019.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Kardh Hassan</b>	<b>1 421 797</b>	<b>1 263 912</b>	<b>157 885</b>	<b>12%</b>
<b>Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (1)</b>	<b>400 137 699</b>	<b>401 160 254</b>	<b>(1 022 554)</b>	<b>(0%)</b>
<b>Portefeuille sur ressources ordinaires en dinars</b>	<b>393 413 001</b>	<b>396 327 037</b>	<b>(2 914 036)</b>	<b>(1%)</b>
Financement Mourabaha	129 912 686	129 656 918	255 769	0%
Financement Ijara	293 339 227	283 951 604	9 387 623	3%
Provisions sur créances douteuses et litigieuses	(27 205 912)	(15 563 827)	(11 642 085)	75%
Profits réservés sur créances	(2 633 001)	(1 717 658)	(915 343)	53%
<b>Portefeuille sur ressources ordinaires en devises</b>	<b>6 724 699</b>	<b>4 833 217</b>	<b>1 891 482</b>	<b>39%</b>
<b>Total</b>	<b>401 559 497</b>	<b>402 424 166</b>	<b>(864 669)</b>	<b>(0%)</b>

Une partie des créances sur la clientèle sont refinançables auprès de la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la banque a bénéficié de refinancement en 2019.

La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Kardh Hassan	-	-	1 421 797	1 421 797
Autres concours à la clientèle	-	-	400 137 699	400 137 699
<b>Total</b>	-	-	<b>401 559 497</b>	<b>401 559 497</b>

(1) Le détail des autres concours à la clientèle sur les ressources ordinaires se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Autres concours à la clientèle en dinars</b>	<b>393 413 001</b>	<b>396 327 037</b>	<b>(2 914 036)</b>	<b>(1%)</b>
<b>Portefeuille Ijara</b>	<b>293 339 227</b>	<b>283 951 603</b>	<b>9 387 624</b>	<b>3%</b>
Encours financiers	268 318 931	263 642 657	4 676 274	2%
Impayés et autres facturations	28 984 546	24 319 637	4 664 909	19%
Produits constaté d'avance sur Financement Ijara	(1 433 284)	(1 274 606)	(158 678)	12%
Règlement non affecté	(2 530 967)	(2 736 085)	205 118	(7%)
<b>Portefeuille Mourabaha</b>	<b>129 912 686</b>	<b>129 656 919</b>	<b>255 768</b>	<b>0%</b>
<b>Mourabaha Court terme</b>	<b>68 458 436</b>	<b>83 678 964</b>	<b>(15 220 528)</b>	<b>(18%)</b>
Encours financiers	44 437 944	69 791 559	(25 353 615)	(36%)
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha	870 880	797 608	73 272	9%
Impayés sur Financement Mourabaha	23 149 612	13 089 797	10 059 816	77%
<b>Mourabaha Moyen terme</b>	<b>37 327 923</b>	<b>27 159 962</b>	<b>10 167 961</b>	<b>37%</b>
Encours financiers	36 227 329	26 243 211	9 984 118	38%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha Moyen Terme	684 944	213 670	471 274	221%
Impayés sur Financement Mourabaha Moyen Terme	415 650	703 081	(287 432)	(41%)
<b>Mourabaha Long terme</b>	<b>24 126 328</b>	<b>18 817 993</b>	<b>5 308 335</b>	<b>28%</b>
Encours financiers	23 707 293	18 710 260	4 997 033	27%
Produits à recevoir sur Financement Mourabaha Long Terme	270 179	86 070	184 109	214%
Impayés sur Financement Mourabaha Long Terme	148 856	21 663	127 193	587%
<b>Provisions sur créances douteuses et litigieuses</b>	<b>(27 205 912)</b>	<b>(15 563 827)</b>	<b>(11 642 085)</b>	<b>75%</b>
<b>Agios réservés sur créances</b>	<b>(2 633 001)</b>	<b>(1 717 658)</b>	<b>(915 343)</b>	<b>53%</b>
<b>Autres concours à la clientèle en devises</b>	<b>6 724 699</b>	<b>4 833 217</b>	<b>1 891 482</b>	<b>39%</b>
Encours financiers	6 713 464	4 706 484	2 006 979	43%
Produits à recevoir	11 235	126 733	(115 498)	(91%)
<b>Total</b>	<b>400 137 699</b>	<b>401 160 254</b>	<b>(1 022 555)</b>	<b>(0%)</b>

(\*) Les encours financiers des financements Ijara relatifs au 31 décembre 2019 présentent un solde de **268 318 931 DT** contre **263 642 657 DT** par rapport au 31 décembre 2018 pour enregistrer une évolution de **2 %** et se détaillent comme suit :

Description	Financement	Capital amorti	Encours financier
<b>Solde 31-12-2018</b>	<b>1 226 227 758</b>	<b>962 585 101</b>	<b>263 642 657</b>
<b>Capital Amorti des anciens contrats</b>		<b>82 044 024</b>	<b>(82 044 024)</b>
<b>Ajouts de la période</b>	<b>122 872 836</b>	<b>29 977 083</b>	<b>92 895 751</b>
Investissement	116 643 640	29 706 000	86 937 639
Relocation	2 159 931	271 083	1 888 847
consolidation	4 069 265	-	4 069 265
<b>Retraits de la période</b>	<b>49 554 295</b>	<b>43 378 840</b>	<b>(6 175 453)</b>
Cession de la valeur Résiduelle	27 896 085	27 895 473	(611)
Cession anticipé	16 959 960	12 872 504	(4 087 456)
Transferts(Cession)	1 446 310	895 507	(550 803)
Relocation	3 251 940	1 715 356	(1 536 583)
<b>Solde 31-12-2019</b>	<b>1 299 546 299</b>	<b>1 031 227 368</b>	<b>268 318 931</b>

Le stock des provisions et profits réservés au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Provisions sur créances (AC 03)</b>	<b>(27 205 912)</b>	<b>(15 563 827)</b>	<b>(11 642 085)</b>	<b>75 %</b>
Provision individuelles	(24 675 019)	(13 398 840)	(11 276 178)	84%
Provisions collectives	(2 140 590)	(1 629 980)	(510 611)	31%
Provisions additionnelles	(390 303)	(535 007)	144 704	(27%)
<b>Total provisions sur créances</b>	<b>(27 205 912)</b>	<b>(15 563 827)</b>	<b>(11 642 085)</b>	<b>75 %</b>
Profits réservés	(2 633 001)	(1 717 657)	(915 343)	53%
<b>Total profits réservés</b>	<b>(2 633 001)</b>	<b>(1 717 657)</b>	<b>(915 343)</b>	<b>53 %</b>
<b>Total général des provisions et profits réservés</b>	<b>(29 838 913)</b>	<b>(17 281 484)</b>	<b>(12 557 429)</b>	<b>73%</b>

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que des provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Montant brut de la créance classée</b>	<b>54 662 386</b>	<b>24 886 663</b>	<b>29 775 723</b>	<b>120 %</b>
<b>Provisions au 31/12/N-1</b>	<b>(15 028 820)</b>	<b>(13 717 381)</b>	<b>(1 311 439)</b>	<b>10 %</b>
Dotation de l'exercice	(13 409 923)	(3 341 777)	(10 068 145)	301%
Reprise de l'exercice	1 623 134	2 030 338	(407 205)	(20%)
<b>Provision au 31/12/N</b>	<b>(26 815 609)</b>	<b>(15 028 820)</b>	<b>(11 786 789)</b>	<b>78 %</b>
<b>Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)</b>	<b>(390 303)</b>	<b>(535 006)</b>	<b>144 703</b>	<b>(27)%</b>
<b>Total net de la créance</b>	<b>27 456 474</b>	<b>9 322 837</b>	<b>18 133 637</b>	<b>195%</b>

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Montant brut de la créance classée</b>	<b>54 662 386</b>	<b>24 886 663</b>	<b>29 775 723</b>	<b>120 %</b>
<b>Profits réservés au 31/12/N-1</b>	<b>(1 717 657)</b>	<b>(1 181 251)</b>	<b>(536 406)</b>	<b>45 %</b>
Dotation aux profits réservés	(915 344)	(536 406)	(378 937)	71 %
<b>Total des Profits réservés au 31/12/N</b>	<b>(2 633 001)</b>	<b>(1 717 657)</b>	<b>(915 343)</b>	<b>53%</b>

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL au 31-12-19	TOTAL au 31-12-18	Variation
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis			
Encours en principal	182 174 330	175 603 269	3 167 974	3 216 800	15 242 564	379 404 937	383 094 171	(3 689 234)
Impayés	88 411	19 698 958	7 427 635	4 017 843	17 743 206	48 976 053	34 308 783	14 667 271
Autres débits	108 499	642 826	56 033	16 446	4 147 961	4 971 765	4 324 730	647 035
Règlements non affectés PAR	(1 172 126)	(57 858)	(1)	(652)	(1 180 894)	(2 411 530)	(2 538 350)	126 820
Débits de compte	376 528	309 693	15 218	9 021	518	710 979	851 829	(140 851)
	606 485	101 922	47 486	202 800	450 255	1 408 948	1 261 376	147 572
<b>ENGAGEMENTS BILANTIELS</b>	<b>182 182 128</b>	<b>196 298 811</b>	<b>10 714 344</b>	<b>7 462 259</b>	<b>36 403 612</b>	<b>433 061 153</b>	<b>421 302 540</b>	<b>11 758 614</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>34 122 146</b>	<b>13 475 306</b>	<b>-</b>	<b>105</b>	<b>-</b>	<b>47 597 558</b>	<b>59 832 033</b>	<b>(12 234 476)</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS CLIENTELE</b>	<b>216 304 274</b>	<b>209 774 116</b>	<b>10 714 344</b>	<b>7 462 364</b>	<b>36 403 612</b>	<b>480 658 711</b>	<b>481 134 573</b>	<b>(475 862)</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS Bqs &amp; Ets Fin</b>	<b>26 028 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26 028 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>24 028 000</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS CUMULES</b>	<b>242 332 274</b>	<b>209 774 116</b>	<b>10 714 344</b>	<b>7 462 364</b>	<b>36 403 612</b>	<b>506 686 711</b>	<b>483 134 573</b>	<b>23 552 138</b>
<i>Dont Créances Classées</i>			<i>10 714 344</i>	<i>7 462 364</i>	<i>36 403 612</i>	<i>54 580 321</i>	<i>24 886 663</i>	<i>29 693 658</i>
Agios réservés	-	-	(428 129)	(283 783)	(1 921 090)	(2 633 001)	(1 517 461)	(1 115 540)
Provisions sur engagements bilantiels douteux	-	-	(81 712)	(2 682 000)	(21 911 306)	(24 675 018)	(13 398 840)	(11 276 178)
Provisions sur engagements extra-bilantiels douteux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision additionnelle 2013-21	-	-	-	-	(390 303)	(390 303)	(535 007)	144 704
Provisions collectives	<b>(2 140 590)</b>		-	-	-	(2 140 590)	(1 629 980)	(510 611)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(2 140 590)</b>		<b>(509 840)</b>	<b>(2 965 783)</b>	<b>(24 222 698)</b>	<b>(29 838 912)</b>	<b>(17 081 287)</b>	<b>(12 757 625)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>214 163 684</b>	<b>209 774 116</b>	<b>10 204 504</b>	<b>4 496 581</b>	<b>12 180 913</b>	<b>450 819 799</b>	<b>464 053 286</b>	<b>(13 233 487)</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) -</b>			<b>2,11%</b>	<b>1,47%</b>	<b>7,18%</b>			

<b>Tous engagements confondus</b>		<b>10,77%</b>			<b>5,17%</b>	<b>5,60%</b>
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>		<b>4,76%</b>	<b>39,74%</b>	<b>66,54%</b>		
		<b>50,75%</b>			<b>61,91%</b>	<b>(11,17%)</b>

### Note 1.4 : Portefeuille titres commercial

Le solde de portefeuille titre commercial s'élève au 31 Décembre 2019 à **418 603 DT** contre **628 121 DT** au 31 Décembre 2018 :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Titres de transaction</b>	<b>37 815</b>	<b>218 650</b>	<b>(180 835)</b>	<b>(83)%</b>
<b>Titres cotés</b>	<b>37 815</b>	<b>104 927</b>	<b>(67 112)</b>	<b>(64)%</b>
Titres Ami	6 286	11 397	(5 111)	(45)%
Titres Euro-Cycles	-	18 611	(18 611)	(100)%
Titres Tunis Re	-	15 740	(15 740)	(100)%
Titres Unimed	17 241	15 346	1 895	12 %
Titres SAH	14 288	12 053	2 235	19 %
Titres Carthage Cément	-	16 061	(16 061)	(100)%
Titres Attijari	-	13 834	(13 834)	(100)%
Titres Société Tunisienne de Banque	-	1 885	(1 885)	(100)%
<b>Titres non cotés</b>	<b>-</b>	<b>113 723</b>	<b>(113 723)</b>	<b>(100)%</b>
Titres FCP	-	113 723	(113 723)	(100)%
<b>Titres de placement</b>	<b>380 788</b>	<b>409 471</b>	<b>250 750</b>	<b>61 %</b>
Titres de placement	703 288	690 721	12 567	(2)%
Provision sur titres de placement	(322 500)	(281 250)	(41 250)	15%
<b>Total</b>	<b>418 603</b>	<b>628 121</b>	<b>(209 518)</b>	<b>(33%)</b>

### Note 1.5 : Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31 décembre 2019 un solde de **13 621 902 DT** contre **10 865 619 DT** au 31 décembre 2018 enregistrant ainsi une augmentation de **25 %**.

Le détail relatif à cette rubrique se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Titres d'investissement (1)	362 650	403 868	(41 218)	(10%)
Titres de participation (2)	11 733 002	8 935 501	2 797 501	31%
Titres participatifs	1 526 250	1 526 250	-	-
<b>Total</b>	<b>13 621 902</b>	<b>10 865 619</b>	<b>2 756 283</b>	<b>25%</b>

#### **(1) Titres d'investissement**

Le détail comparatif relatif aux titres d'investissement entre 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>fonds gérés</b>	<b>490 000</b>	<b>489 891</b>	<b>109</b>	<b>-</b>
Fonds Gérés Sodis Sicar 2003	154 000	154 000	-	-
Fonds Gérés Sodis Sicar 2004	102 000	102 000	-	-
Fonds Gérés Sodis Sicar 2005	234 000	234 000	-	-
Créances rattachés sur fonds gérés	-	(109)	109	(100%)
<b>Titres d'investissement Hors Fonds Gérés</b>	<b>82 650</b>	<b>123 977</b>	<b>(41 327)</b>	<b>(33%)</b>
Emprunt nationale	80 000	120 000	(40 000)	(33%)
Créances rattachés sur emprunt nationale	2 650	3 977	(1 327)	100%
<b>Total</b>	<b>572 650</b>	<b>613 868</b>	<b>(41 218)</b>	<b>(7%)</b>
Provision sur participation MED FOOD	(150 000)	(150 000)	-	-
Provision sur participation SERP SUD	(60 000)	(60 000)	-	-
<b>Provision sur Fond gérés</b>	<b>(210 000)</b>	<b>(210 000)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Montants brut</b>	<b>362 650</b>	<b>403 868</b>	<b>(41 218)</b>	<b>(10%)</b>

## (2) Titres de participation

Le détail relatif à cette sous- rubrique se présente comme suit :

PARTICIPATIONS	V.B au 31.12.2018	ACQUISITION / RECLASSEMENT	RETROCESSION/CESSIO N	V.B au 31.12.2019	PROVISION S	Valeur Net
INSTITUT DE L'APBEF	100	-	-	100	-	100
TITRES SIBTEL	-	69 353	-	69 353	-	69 353
PARTICIPATIONS SERP SUD	40 000	-	-	40 000	40 000	-
PARTICIPATION MED FOOD	100 000	-	-	100 000	100 000	-
PARTICIPATION SOTEMAIL	500 000	-	-	500 000	-	500 000
PARTICIPATION LES CERAMIQUES DU SUD	900 000	-	-	900 000	-	900 000
PARTICIPATION JOB BETON	1 605 000	-	400 000	1 205 000	-	1 205 000
PARTICIPATION OFFICE PLAST	219 722	-	-	219 722	-	219 722
PARTICIPATION OFFICE PLAST	491 679	-	-	491 679	2 852	488 827
PARTICIPATION SNACKS SA	550 000	-	-	550 000	-	550 000
PARTICIPATION SEFRIM	300 000	-	-	300 000	-	300 000
PARTICIPATION MAGIC FOOD	399 000	-	399 000	-	-	-
PARTICIPATION CCT	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
PARTICIPATION TAIMET	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
PARTICIPATION EL BANNA	-	3 500 000	-	3 500 000	-	3 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>9 105 501</b>	<b>3 569 353</b>	<b>799 000</b>	<b>11 875 854</b>	<b>142 852</b>	<b>11 733 002</b>

### Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31 décembre 2019 un solde de **58 651 513 DT** contre un solde de **59 350 922 DT** au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 158 976</b>	<b>3 315 313</b>	<b>1 843 664</b>	<b>56%</b>
Immobilisations incorporelles	7 434 573	4 674 671	2 759 902	59%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(2 275 596)	(1 359 358)	(916 238)	67%
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>52 543 751</b>	<b>54 373 250</b>	<b>(1 829 500)</b>	<b>(3%)</b>
Immobilisations corporelles	61 888 193	60 283 006	1 605 186	3%
Amortissement des immobilisations corporelles	(9 344 442)	(5 909 756)	(3 434 686)	58%
<b>Immobilisations encours</b>	<b>948 786</b>	<b>1 662 358</b>	<b>(713 572)</b>	<b>(43%)</b>
Immobilisations encours	948 786	1 662 358	(713 572)	(43%)
<b>Total</b>	<b>58 651 513</b>	<b>59 350 922</b>	<b>(699 409)</b>	<b>(1%)</b>

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**  
**Au 31 Décembre 2019**  
**(Exprimé en dinars)**

Description	Valeur Brute au 31.12.2018	Acquisition Transfert	Cession Transfert	Valeur Brute au 30.12.2019	Amortissement cumulé 31.12.2018	Dotaton d'amortissement 2019	Amort cumulé 31/12/2018	V.C.N 31.12.2019
<b>1) Immobilisations Incorporelles</b>	<b>4 668 999</b>	<b>2 765 574</b>	-	<b>7 434 573</b>	<b>(1 359 358)</b>	<b>(916 238)</b>	<b>(2 275 596)</b>	<b>5 158 976</b>
* Licence	904 637	28 620	-	933 257	(565 169)	(207 087)	(772 256)	161 001
* Logiciels	3 757 161	2 736 953	-	6 494 114	(792 749)	(707 711)	(1 500 460)	4 993 654
* Site web	7 201	-	-	7 201	(1 440)	(1 440)	(2 880)	4 321
* Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2) Immobilisations Corporelles</b>	<b>60 272 422</b>	<b>1 615 771</b>	-	<b>61 888 193</b>	<b>(5 909 756)</b>	<b>(3 434 686)</b>	<b>(9 344 442)</b>	<b>52 543 751</b>
<b>Immobilisations d'exploitation</b>	<b>50 175 065</b>	<b>1 307 805</b>	-	<b>51 482 870</b>	<b>(3 052 701)</b>	<b>(1 854 917)</b>	<b>(4 907 618)</b>	<b>46 575 252</b>
* Terrains d'exploitation	9 510 611	-	-	9 510 611	-	-	-	9 510 611
* Bâtiments	29 742 855	-	-	29 742 855	(1 566 646)	(694 864)	(2 261 510)	27 481 345
* Aménagements de bâtiments	10 921 599	1 307 805	-	12 229 404	(1 486 055)	(1 160 053)	(2 646 108)	9 583 296
<b>Mobiliers et Matériel de Bureau</b>	<b>1 540 371</b>	<b>171 057</b>	-	<b>1 711 428</b>	<b>(327 903)</b>	<b>(154 677)</b>	<b>(482 580)</b>	<b>1 228 848</b>
<b>Matériels de Transport</b>	<b>768 123</b>	<b>97 900</b>	-	<b>866 023</b>	<b>(284 990)</b>	<b>(148 313)</b>	<b>(433 303)</b>	<b>432 720</b>
<b>Matériels Informatique</b>	<b>6 834 713</b>	<b>17 925</b>	-	<b>6 852 638</b>	<b>(2 009 296)</b>	<b>(1 099 395)</b>	<b>(3 108 691)</b>	<b>3 743 947</b>
<b>Machines DAB et GAB</b>	<b>884 793</b>	<b>1 368</b>	-	<b>886 161</b>	<b>(234 109)</b>	<b>(177 287)</b>	<b>(411 396)</b>	<b>474 765</b>
<b>Coffres Forts</b>	<b>68 375</b>	<b>19 715</b>	-	<b>88 090</b>	-	-	-	<b>88 090</b>
<b>Autres Immobilisations</b>	<b>982</b>	-	-	<b>982</b>	<b>(755)</b>	<b>(98)</b>	<b>(854)</b>	<b>128</b>
<b>3) Immobilisation en cours</b>	<b>1 662 358</b>	<b>486 777</b>	<b>(1 200 350)</b>	<b>948 786</b>	-	-	-	<b>948 786</b>
Immobilisations corporelles en cours	462 009	486 777	-	948 786	-	-	-	948 786
Immobilisations incorporelles en cours	1 200 350	-	(1 200 350)	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>66 603 779</b>	<b>4 868 122</b>	<b>(1 200 350)</b>	<b>70 271 551</b>	<b>(7 269 114)</b>	<b>(4 350 925)</b>	<b>(11 620 038)</b>	<b>58 651 513</b>

## Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31 décembre 2019 un montant de **30 587 971 DT** contre un montant de **46 041 186 DT** au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>220 081</b>	<b>548 919</b>	<b>(328 838)</b>	<b>(60%)</b>
<i>Comptes d'attente</i>	<b>195 427</b>	<b>516 796</b>	<b>(321 369)</b>	<b>(62%)</b>
Comptes d'attente de la salle de marché	773 064	516 796	256 268	50%
Comptes d'attente de la compensation	(577 636)	-	(577 636)	100%
<i>Comptes de régularisation</i>	<b>24 653</b>	<b>32 123</b>	<b>(7 470)</b>	<b>(23%)</b>
<b>Autres</b>	<b>30 367 890</b>	<b>45 492 266</b>	<b>(15 124 376)</b>	<b>(33%)</b>
<b>Stock de matière, fourniture et timbres</b>	<b>313 856</b>	<b>166 172</b>	<b>147 684</b>	<b>89%</b>
Tickets restaurant et bons d'essence en stock	5 496	11 638	(6 142)	(53%)
Cartes et imprimés en stock	308 360	154 534	153 826	100%
<i>Matériels en stock ( Murabaha et Ijara)</i>	<b>6 327 577</b>	<b>17 122 614</b>	<b>(10 795 037)</b>	<b>(63%)</b>
<i>Etat, impôts et taxes</i>	<b>9 075 307</b>	<b>14 462 564</b>	<b>(5 387 257)</b>	<b>(37%)</b>
<i>Dépôts et cautionnements</i>	<b>19 775</b>	<b>19 775</b>	<b>(0)</b>	<b>(0%)</b>
<i>Opérations avec le personnel</i>	<b>7 250 819</b>	<b>5 021 499</b>	<b>2 229 320</b>	<b>44%</b>
<i>Débiteurs divers</i>	<b>1 678 586</b>	<b>1 173 487</b>	<b>505 099</b>	<b>43%</b>
<i>Charges à répartir (1)</i>	<b>694 518</b>	<b>3 062 824</b>	<b>(2 368 306)</b>	<b>(77%)</b>
<i>Actifs d'impôts différés</i>	<b>1 595 573</b>	<b>1 595 573</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Autres</i>	<b>3 411 879</b>	<b>2 867 759</b>	<b>544 120</b>	<b>19%</b>
<b>Total Autres Actifs</b>	<b>30 587 971</b>	<b>46 041 186</b>	<b>(15 453 215)</b>	<b>(34%)</b>

Les Charges à répartir se détaillent comme suit :

Désignation	VB au 01.01.2019	Dépenses du 01.01.2019 au 31.12.2019	VB au 31.12.2019	Cumul résorptions au 01.01.2019	Résorption du 01.01.2019 au 31.12.2019	Cumul résorptions au 31.12.2018	V.C.N au 31.12.2019
Frais d'émission des emprunts	836 645	-	836 645	780 591	47 345	827 936	8 708
Dépenses liées à l'augmentation du capital	5 089 631	-	5 089 631	3 288 393	1 494 681	4 783 074	306 557
Dépenses liées à la mise en place du SI	100 684	-	100 684	63 112	32 717	95 829	4 855
Dépenses liées à la communication	372 694	-	372 694	196 838	124 178	321 015	51 679
Location des agences	832 681	-	832 681	493 384	277 533	770 917	61 764
Dépenses liées à l'organisation	431 210	120 218	551 428	220 482	173 774	394 256	157 171
Dépenses liées au système monétique	35 821	-	35 821	18 090	11 939	30 029	5 792
Dépenses liées au système SWIFT	29 813	-	29 813	18 879	9 923	28 803	1 010
Dépenses liées au système de télé compensation	79 213	-	79 213	52 803	26 402	79 205	8
Autres charges à répartir	239 332	-	239 332	239 332	-	239 332	-
Amortissements antérieurs aux démarrages	190 894	-	190 894	106 041	63 625	169 666	21 227
Prime de démarrage	679 290	-	679 290	377 138	226 407	603 545	75 745
<b>Total</b>	<b>8 917 907</b>	<b>120 218</b>	<b>9 038 125</b>	<b>5 855 084</b>	<b>2 488 523</b>	<b>8 343 607</b>	<b>694 518</b>

(\*) Le détail des Provisions se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Provisions sur Dépôts et Cautionnements	(449 317)	(387 567)	(61 749)	16%
Provisions sur Fonds Sociaux Accordé aux Personnels	(20 231)	(20 231)	-	-
Provisions sur créance D'exploitation Non Bancaires	(350 032)	(350 032)	-	-
<b>Total</b>	<b>(819 580)</b>	<b>(757 831)</b>	<b>(61 749)</b>	<b>8%</b>

## (2) Notes explicatives sur le bilan- Passifs

### Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie & C.C.P

L'encours de la rubrique Banque Centrale de Tunisie & CCP présente un solde de **2 008 889 DT** au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Wakala Bel Istithmar auprès de la BCT	2 000 000	-	2 000 000	100%
Dette rattaché sur wakala bel Istithmar auprès de la BCT	8 889	-	8 889	100%
<b>Total</b>	<b>2 008 889</b>	<b>-</b>	<b>2 008 889</b>	<b>100%</b>

### Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31 décembre 2019 un solde de **45 058 334 DT** contre **57 127 278 DT** au 31 décembre 2018 enregistrant ainsi une baisse de **21%**. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	45 058 334	57 127 278	(12 068 943)	(21%)
<b>Total</b>	<b>45 058 334</b>	<b>57 127 278</b>	<b>(12 068 943)</b>	<b>(21%)</b>

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Avoirs des Etablissements Bancaires	504 708	1 851 375	(1 346 666)	(73%)
Emprunts auprès des Etablissements Bancaires	44 553 626	55 275 903	(10 722 277)	(19%)
<b>Dépôts et avoirs des établissements bancaires</b>	<b>45 058 334</b>	<b>57 127 278</b>	<b>(12 068 943)</b>	<b>(21%)</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle est présentée dans le tableau ci-dessous :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Etablissements bancaires</b>	<b>45 058 334</b>	-	-	-	<b>45 058 334</b>
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	504 708	-	-	-	504 708
Moudharaba sur les établissements bancaires en dinars	28 750 000	-	-	-	28 750 000
Moudharaba sur les établissements bancaires en devises	15 713 500	-	-	-	15 713 500
Dettes rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	90 126	-	-	-	90 126
<b>Total</b>	<b>45 058 334</b>	-	-	-	<b>45 058 334</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	-	-	45 058 334	45 058 334
<b>Dépôts et avoirs des établissements bancaires</b>	-	-	<b>45 058 334</b>	<b>45 058 334</b>

### Note 2.3: Dépôts de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31 décembre 2019 un solde de **346 413 603 DT** contre **276 869 667 DT** au 31 décembre 2018 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Dépôts à vue</b>	<b>116 315 395</b>	<b>91 268 123</b>	<b>25 047 272</b>	<b>27%</b>
Dépôts à vue	115 946 148	90 836 796	25 109 352	28%
Dettes rattachées sur dépôts à vue	369 247	431 327	(62 080)	(14%)
<b>Autres dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>230 098 208</b>	<b>185 601 544</b>	<b>44 496 664</b>	<b>24%</b>
<b>Tawfir</b>	<b>80 238 566</b>	<b>53 876 121</b>	<b>26 362 445</b>	<b>49%</b>
Tawfir	79 353 656	53 294 549	26 059 107	49%
Dettes rattachées sur Tawfir	884 910	581 572	303 337	52%
<b>Istithmar</b>	<b>133 969 401</b>	<b>116 432 048</b>	<b>17 537 353</b>	<b>15%</b>
Istithmar en dinars	123 882 600	100 839 299	23 043 301	23%
Dettes rattachées sur Istithmar en dinars	4 249 070	2 929 716	1 319 355	45%
Istithmar en devises	5 790 833	12 535 231	(6 744 398)	(54%)
Dettes rattachées sur Istithmar en devises	46 898	127 802	(80 904)	(63%)
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>15 890 241</b>	<b>15 293 375</b>	<b>596 866</b>	<b>4%</b>
<b>Total</b>	<b>346 413 603</b>	<b>276 869 667</b>	<b>69 543 936</b>	<b>25%</b>

## **Note 2.4: Dettes de financement et ressources spéciales**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à **36 942 131 DT** contre **48 401 104 DT** au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

<b>Description</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>Variation</b>	<b>%</b>
Emprunts Matérialisés	21 991 856	48 401 104	(26 409 248)	(55%)
Emprunts obligataires	14 950 275	-	14 950 275	100%
<b>Total</b>	<b>36 942 131</b>	<b>48 401 104</b>	<b>(11 458 973)</b>	<b>(24%)</b>

- Le solde des emprunts se subdivise comme suit au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 :

<b>Description</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>Variation</b>	<b>%</b>
Emprunts Matérialisés	21 724 636	47 768 759	(26 044 122)	(55%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	267 220	632 345	(365 126)	(58%)
<b>Total</b>	<b>21 991 856</b>	<b>48 401 104</b>	<b>(26 409 248)</b>	<b>(55%)</b>

- Le Solde des emprunts obligataires se subdivise comme suit au 31 décembre 2019:

<b>Description</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>Variation</b>	<b>%</b>
Emprunts obligataires	14 506 177	-	14 506 177	100%
Dettes rattachées sur emprunt obligataires	444 098	-	444 098	100%
<b>Total</b>	<b>14 950 275</b>	<b>-</b>	<b>14 950 275</b>	<b>100%</b>

La ventilation des dettes de financement et ressources spéciales par nature de la relation se présente comme suit :

<b>Description</b>	<b>Entreprises Liées</b>	<b>Entreprises Associées</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Emprunts Matérialisés	-	-	21 991 856	21 991 856
Emprunts obligataires	-	-	14 950 275	14 950 275
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36 942 131</b>	<b>36 942 131</b>

Le tableau des mouvements des emprunts hors dettes rattachées au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

Banque	Montant du Crédit	Solde en début de période	Mouvements 2019	Remboursement 2019	Solde 31/12/2019
BT 10	3 000 000	-	-	-	-
BT 11	1 500 000	-	-	-	-
BT 12	3 000 000	-	-	-	-
BT 13	500 000	-	-	-	-
	<b>8 000 000</b>	-	-	-	-
BTE4	5 000 000	889 321	-	889 321	-
	<b>5 000 000</b>	<b>889 321</b>	-	<b>889 321</b>	-
BTL6	3 000 000	300 000	-	300 000	-
BTL7	2 000 000	200 000	-	200 000	-
	<b>5 000 000</b>	<b>500 000</b>	-	<b>500 000</b>	-
BNA 07	5 000 000	750 000	-	750 000	-
BNA CUN 1	5 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-
	<b>10 000 000</b>	<b>1 750 000</b>	-	<b>1 750 000</b>	-
BH 09	5 000 000	868 128	-	868 128	-
	<b>5 000 000</b>	<b>868 128</b>	-	<b>868 128</b>	-
ATB 13	3 000 000	600 000	-	600 000	-
ATB 14	2 000 000	800 000	-	400 000	400 000
	<b>5 000 000</b>	<b>1 400 000</b>	-	<b>1 000 000</b>	<b>400 000</b>
ABC 10	7 000 000	819 301	-	819 301	-
ABC 11	1 000 000	173 328	-	173 328	-
	<b>8 000 000</b>	<b>992 629</b>	-	<b>992 629</b>	-
AB37	2 000 000	571 428	-	285 714	285 714
AB38	2 000 000	642 858	-	285 714	357 144
AB39	2 000 000	714 286	-	285 714	428 572
AB40	2 000 000	714 286	-	285 714	428 572
AB41	2 000 000	714 286	-	285 714	428 572
AB42	1 500 000	589 975	-	327 889	262 086
AB43	1 500 000	466 837	-	370 029	96 808
AB44	2 000 000	708 571	-	463 710	244 861
	<b>15 000 000</b>	<b>5 122 527</b>	-	<b>2 590 199</b>	<b>2 532 328</b>
QNB 01	4 000 000	1 000 000	-	800 000	200 000
QNB 02	3 000 000	750 000	-	600 000	150 000
QNB 03	3 000 000	750 000	-	600 000	150 000
QNB 04	3 000 000	900 000	-	600 000	300 000
QNB 05	2 000 000	600 000	-	400 000	200 000
	<b>15 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	-	<b>3 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
EL BARAKA	-	4 500 000	-	4 500 000	-
EL BARAKA	-	4 000 000	-	4 000 000	-
	-	<b>8 500 000</b>	-	<b>8 500 000</b>	-
MOURABHA ZITOUNA 1	25 700 000	21 746 154	-	3 953 846	17 792 308
	<b>25 700 000</b>	<b>21 746 154</b>	-	<b>3 953 846</b>	<b>17 792 308</b>
BT Assurance carte vie 03	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000	-
	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	-	<b>2 000 000</b>	-
<b>TOTAL</b>	<b>103 700 000</b>	<b>47 768 759</b>	-	<b>26 044 123</b>	<b>21 724 636</b>

La ventilation, au 31 décembre 2019, des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an	Total
<b>DETTES BANCAIRES</b>				
<b>ATB</b>	<b>100 000</b>	<b>300 000</b>	-	<b>400 000</b>
ATB 14	100 000	300 000	-	400 000
<b>AMEN BANK</b>	<b>446 684</b>	<b>1 585 646</b>	<b>499 999</b>	<b>2 532 329</b>
AB 37	71 428	214 287	-	285 715
AB 38	71 428	214 287	71 428	357 143
AB 39	-	285 714	142 857	428 571
AB 40	-	285 714	142 857	428 571
AB 41	-	285 714	142 857	428 571
AB 42	85 741	176 345	-	262 086
AB 43	96 809	-	-	96 809
AB 44	121 278	123 584	-	244 862
<b>QNB</b>	<b>750 000</b>	<b>250 000</b>	-	<b>1 000 000</b>
QNB 1	200 000	-	-	200 000
QNB 2	150 000	-	-	150 000
QNB 3	150 000	-	-	150 000
QNB 4	150 000	150 000	-	300 000
QNB 5	100 000	100 000	-	200 000
<b>MOURABAHA ZITOUNA</b>	<b>988 462</b>	<b>2 965 385</b>	<b>13 838 462</b>	<b>17 792 308</b>
	988 462	2 965 385	13 838 462	17 792 308
<b>Total</b>	<b>2 285 145</b>	<b>5 101 030</b>	<b>14 338 461</b>	<b>21 724 636</b>

### Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	2 929 213	1 212 875	1 716 338	142%
<b>Provisions pour passifs et charges</b>	<b>2 929 213</b>	<b>1 212 875</b>	<b>1 716 338</b>	<b>142%</b>
<b>Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>26 702 726</b>	<b>61 190 307</b>	<b>(34 487 580)</b>	<b>(56%)</b>
<i>Comptes d'attente</i>	684 171	876 313	(192 142)	(22%)
<i>Comptes de régularisation</i>	290 902	3 136 371	(2 845 469)	(91%)
<i>Créditeurs divers</i>	<b>22 058 394</b>	<b>55 763 275</b>	<b>(33 704 881)</b>	<b>(60%)</b>
Fournisseurs	20 421 174	54 013 086	(33 591 912)	(62%)
Dépôts du personnel	457 185	502 861	(45 675)	(9%)
Prestataire de services	1 180 035	1 247 328	(67 293)	(5%)
<i>Etat, impôts et taxes</i>	<b>1 510 890</b>	<b>1 456 112</b>	<b>54 778</b>	<b>4%</b>
<i>Autres</i>	<b>2 158 370</b>	<b>(41 764)</b>	<b>2 200 134</b>	<b>268%</b>
<b>Total Autres passifs</b>	<b>29 631 939</b>	<b>62 403 182</b>	<b>(32 771 243)</b>	<b>(53%)</b>

### (3) Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés ont atteint **161 252 330 DT** au 31 décembre 2019 contre **184 339 984 DT** au 31 décembre 2018.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Autres réserves	Réserves à régime fiscal particulier	Actions Propres	Titres assimilés à des capitaux propres	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31.12.2018	150 000 000	1 867 419	2 662 129	16 810 000	(498 526)	16 100 751	(822 417)	-	(1 779 373)	184 339 984
Réserves	-	-	926 802	-	-	-	-	-	(926 802)	-
Actions Propres	-	-	-	-	(196 137)	-	-	-	-	(196 137)
Titres assimilés à des capitaux propres	-	-	-	-	-	4 779	-	-	-	4 779
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-	(2 706 175)	-	2 706 175	0
Effet des modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	(1 017 779)	-	(1 017 779)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	(21 878 510)	(21 878 510)
<b>Capitaux Propres au 31.12.2019</b>	<b>150 000 000</b>	<b>1 867 419</b>	<b>3 588 931</b>	<b>16 810 000</b>	<b>(694 663)</b>	<b>16 105 530</b>	<b>(3 528 592)</b>	<b>(1 017 779)</b>	<b>(21 878 510)</b>	<b>161 252 330</b>

Les intérêts des minoritaires présentent le détail suivant :

Les intérêts des minoritaires présentent le détail suivant :	31.12.2019	31.12.2018
Parts des minoritaires dans le capital	20 000	20 000
Parts des minoritaires dans les réserves	11 447	8 206
Parts des minoritaires dans le résultat de la période	2 863	3 235
<b>Total</b>	<b>34 310</b>	<b>31 441</b>

#### (4) Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

##### Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à **3 049 920 DT** contre **1 137 428 DT** au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Cautions	2 866 418	1 022 198	1 844 220	180%
Avals	183 502	115 230	68 272	59%
<b>Total</b>	<b>3 049 920</b>	<b>1 137 428</b>	<b>1 912 492</b>	<b>168%</b>

(1) L'encours des cautions se détaille au 31 décembre 2019 comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Cautions en faveur des banques	-	-	-	-
Cautions en faveur des établissements financiers	-	-	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	2 866 418	1 022 198	1 844 220	180%
<b>Total</b>	<b>2 866 418</b>	<b>1 022 198</b>	<b>1 844 220</b>	<b>180%</b>

La ventilation des cautions par nature de relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	-	-
Cautions en faveur des établissements financiers	-	-	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	-	-	2 866 418	2 866 418
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 866 418</b>	<b>2 866 418</b>

(2) L'encours des avals se détaille au 31 décembre 2019 comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	-	-	-	-
Avals sur emprunts obligataires	-	-	-	-
Avals en faveur de la clientèle	183 502	115 230	68 272	100%
<b>Total</b>	<b>183 502</b>	<b>115 230</b>	<b>68 272</b>	<b>100%</b>

La ventilation des avals par nature de la relation :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Avals en faveur des banques locales	-	-	-	-
Avals sur emprunts obligataires	-	-	-	-
Avals en faveur de la clientèle	-	-	183 502	183 502
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>183 502</b>	<b>183 502</b>

##### Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires présentent un solde de **2 276 090 DT** au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Crédits documentaires Import	2 276 090	4 118 836	(1 842 746)	(45%)
Crédits documentaires Export	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 276 090</b>	<b>4 118 836</b>	<b>(1 842 746)</b>	<b>(45%)</b>

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	2 276 090	2 276 090
Crédits documentaires Export	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	<b>2 276 090</b>	<b>2 276 090</b>

### **Note 4.3: Engagements donnés**

Les engagements donnés s'élevaient au 31 décembre 2019 à **49 271 547 DT** contre **56 575 393 DT** au 31 décembre 2018 enregistrant ainsi une diminution de 13 % et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>49 271 547</b>	<b>56 575 393</b>	<b>(7 303 846)</b>	<b>(13%)</b>
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés			-	-
<b>Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués</b>	<b>49 271 547</b>	<b>56 575 393</b>	<b>(7 303 846)</b>	<b>(13%)</b>
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	42 271 547	54 575 393	(12 303 846)	(23%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués MOURABHA	37 204 476	38 367 334	(1 162 858)	(3%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués IJARA	5 067 071	16 208 059	(11 140 988)	(69%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	7 000 000	2 000 000	5 000 000	250%
<b>Total</b>	<b>49 271 547</b>	<b>56 575 393</b>	<b>(7 303 846)</b>	<b>(13%)</b>

### **Note 4.4: Garanties Reçues**

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2019 à **278 473 485 DT** contre **94 546 012 DT** au 31 décembre 2018.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	-	-	-	-
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'	1 008 909	1 008 909	-	-
Garanties reçues de la clientèle	277 464 576	93 537 103	183 927 474	197%
<b>Total</b>	<b>278 473 485</b>	<b>94 546 012</b>	<b>183 927 474</b>	<b>195%</b>

## (5) Notes explicatives sur l'état de résultat

### Note 5.1: Marges et revenus assimilés

Les marges et revenus assimilés s'élève à **39 309 003 DT** au 31 décembre 2019. Leur détail se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018*	31.12.2018	Variation	%
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>2 179 693</b>	<b>989 788</b>	<b>989 788</b>	<b>1 189 905</b>	<b>120%</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>37 129 309</b>	<b>28 291 770</b>	<b>28 291 770</b>	<b>8 837 539</b>	<b>31%</b>
Portefeuille Murabaha	9 923 664	6 352 237	6 352 237	3 571 427	56%
Portefeuille Ijara	28 210 078	22 349 207	22 349 207	5 860 871	26%
Profits /Portefeuille sur ressources ordinaires en Devises	111 107	126 733	126 733	(15 625)	(12%)
Profits réservés	(1 115 540)	(536 407)	(536 407)	(579 133)	108%
<b>Total</b>	<b>39 309 002</b>	<b>29 281 558</b>	<b>29 281 558</b>	<b>10 027 444</b>	<b>34%</b>

### Note 5.2: Commissions en produits

Les commissions en produits, totalisant au 31 décembre 2019 un montant **7 466 113 DT** enregistrant ainsi une augmentation de **1 782 612 DT** par rapport au 31 décembre 2018 et se présentent comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018*	31.12.2018	Variation	%
Chèques, effets, virements, prélèvements et frais de tenue de corr	2 332 385	1 173 102	1 173 102	1 159 283	99%
Commissions sur engagements par signature en TND	58 350	23 546	23 546	34 803	148%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	444 995	514 426	514 426	(69 432)	(13%)
Monétiques	1 412 414	661 089	661 089	751 325	114%
Commissions de Gestion, études et Engagement	2 091 277	2 588 323	3 097 687	(497 046)	(19%)
Commissions de Banque Directe	148 599	37 581	37 581	111 018	295%
Bancassurance	844 957	523 798	523 798	321 160	61%
Autres commissions	133 136	161 635	161 635	(28 499)	(18%)
<b>Total</b>	<b>7 466 113</b>	<b>5 683 502</b>	<b>6 192 866</b>	<b>1 782 612</b>	<b>31%</b>

### Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit au 31 décembre 2019 et 2018 :

Description	31.12.2019	31.12.2018 *	31.12.2018	Variation	%
Plus value de cession sur titres de transaction	5 410	3 950	3 950	1 459	37%
Moins value de cession sur titres de transaction	(10 120)	(5 907)	(5 907)	(4 213)	71%
Plus value de réévaluation sur titres de transaction	6 468	1 314	1 314	5 154	392%
Moins value de réévaluation sur titres de transaction	(7 937)	(26 210)	(26 210)	18 274	(70%)
Dividendes Reçus sur titres de transaction	13 253	13 950	13 950	(697)	(5%)
Gain/Perte net sur opérations de change	1 586 124	5 478 697	5 807 112	(3 892 573)	(71%)
<b>Total</b>	<b>1 593 198</b>	<b>5 465 794</b>	<b>5 794 209</b>	<b>(3 872 596)</b>	<b>(71%)</b>

#### **Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement**

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé au 31 décembre 2019 un montant de **126 066 DT** contre **262 873 DT** au 31 décembre 2018. Leur détail se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018*	31.12.2018	Variation	%
<b>Marges et revenus assimilés sur titres d'investissement</b>	<b>6 066</b>	<b>143 186</b>	<b>143 186</b>	<b>(137 121)</b>	<b>(96%)</b>
Fonds Gérés	-	131 337	131 337	(131 337)	(100%)
Créances sur l'état	6 066	11 849	11 849	(5 783)	(49%)
<b>Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations</b>	<b>120 000</b>	<b>119 687</b>	<b>119 687</b>	<b>313</b>	<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>126 066</b>	<b>262 873</b>	<b>262 873</b>	<b>(136 807)</b>	<b>(52%)</b>

#### **Note 5.5: Marges encourues et charges assimilées**

Les marges encourues et charges assimilées ont totalisé au 31 décembre 2019 un montant de **24 492 514 DT**. Leur détail se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018*	31.12.2018	Variation	%
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>(2 313 405)</b>	<b>(3 754 418)</b>	<b>(3 754 418)</b>	<b>1 441 013</b>	<b>(38%)</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>(17 644 192)</b>	<b>(6 962 267)</b>	<b>(6 962 267)</b>	<b>(10 681 925)</b>	<b>153%</b>
Marges sur dépôts a vue	(1 023 111)	(673 085)	(673 085)	(350 026)	52%
Marges sur comptes Tawfir	(2 987 059)	(1 882 849)	(1 882 849)	(1 104 210)	59%
Marges sur dépôts Isthithmar	(13 544 514)	(4 255 008)	(4 255 008)	(9 289 507)	218%
Marges sur certificats de dépôts	(89 508)	(151 325)	(151 325)	61 817	(41%)
<b>Emprunt et ressources spéciales</b>	<b>(4 387 714)</b>	<b>(4 223 277)</b>	<b>(4 223 277)</b>	<b>(164 436)</b>	<b>4%</b>
<b>Autres Marges et charges</b>	<b>(147 202)</b>	<b>(184 573)</b>	<b>(184 573)</b>	<b>37 371</b>	<b>(20%)</b>
<b>Total</b>	<b>(24 492 514)</b>	<b>(15 124 536)</b>	<b>(15 124 536)</b>	<b>(9 367 978)</b>	<b>62%</b>

#### **Note 5.6 : Commissions Encourues**

Les commissions encourues par la Banque ont augmenté de **418 693 DT** par rapport au 31 décembre 2018 pour se situer à un montant de **1 352 261 DT** au 31 décembre 2019:

Description	31.12.2019	31.12.2018*	31.12.2018	Variation	%
Commissions Encourues sur VISA et MASTERCARD	(1 198 561)	(872 602)	(872 602)	(325 959)	37%
Commissions Encourues sur SIBTEL	(71 238)	(55 268)	(55 268)	(15 971)	29%
Autres commissions Encourues	(82 462)	(5 698)	(5 698)	(76 763)	1 347%
<b>Total</b>	<b>(1 352 261)</b>	<b>(933 568)</b>	<b>(933 568)</b>	<b>(418 693)</b>	<b>45%</b>

#### **Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs**

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé au 31 décembre 2019 un montant de **12 068 876 DT**, enregistrant une hausse de **10 447 896 DT** par rapport au 31 décembre 2018. Son détail se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018 *	31.12.2018	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	(12 899 312)	(3 222 642)	(3 222 642)	(9 676 670)	300%
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(510 611)	(119 136)	(119 136)	(391 475)	329%
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	(38 023)	(504 866)	(504 866)	466 843	(92%)
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(426 791)	-	-	(426 791)	100%
<b>Total dotations</b>	<b>(13 874 737)</b>	<b>(3 846 644)</b>	<b>(3 846 644)</b>	<b>(10 028 093)</b>	<b>261%</b>
Reprise sur provisions sur créances douteuses	1 623 134	2 020 602	2 020 602	(397 468)	(20%)
Reprise sur provisions collectives	-	9 737	9 737	(9 737)	(100%)
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	182 727	127 329	127 329	55 398	44%
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	-	67 995	67 995	(67 995)	(100%)
<b>Total reprises</b>	<b>1 805 860</b>	<b>2 225 663</b>	<b>2 225 663</b>	<b>(419 803)</b>	<b>(19%)</b>
<b>Total</b>	<b>(12 068 876)</b>	<b>(1 620 982)</b>	<b>(1 620 982)</b>	<b>(10 447 896)</b>	<b>645%</b>

### **Note 5.8: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement**

Le détail d'évolution des dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018*	31.12.2018	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(26 185)	-	-	(26 185)	100%
<b>Total</b>	<b>(26 185)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(26 185)</b>	<b>100%</b>

### **Note 5.9 : Autres Produits d'exploitation :**

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2019 à **1 515 DT** contre **12 449 DT** au 31 décembre 2018, soit une baisse de **88%**.

### **Note 5.10: Les frais de personnel :**

Les frais de personnel ont totalisé au 31 décembre 2019 un montant de **18 126 286 DT**, enregistrant ainsi une hausse de **3 306 530 DT** par rapport au 31 décembre 2018. Leur détail se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018*	31.12.2018	Variation	%
Rémunération du personnel titulaire	(12 750 446)	(11 026 459)	(11 026 459)	(1 723 986)	16%
Primes allouées	(129 744)	(181 618)	(1 618)	51 874	(29%)
Rémunération du personnel stagiaire	(1 982)	-	-	(1 982)	100%
Impôts et taxes sur salaires	(373 290)	(297 743)	(297 743)	(75 547)	25%
Charges sociales	(2 828 831)	(2 510 062)	(2 510 062)	(318 769)	13%
Frais de formation	(154 898)	(102 755)	(102 755)	(52 142)	51%
Autres charges liées au personnel	(1 887 096)	(701 118)	(701 118)	(1 185 978)	169%
<b>Total</b>	<b>(18 126 286)</b>	<b>(14 819 756)</b>	<b>(14 639 756)</b>	<b>(3 306 530)</b>	<b>22%</b>

### **Note 5.11 : Les charges générales d'exploitation :**

Quant aux charges générales d'exploitation, ils ont enregistré une augmentation de 29% pour se situer à un montant de **7 355 322 DT** au 31 décembre 2019 contre **5 717 120 DT** au 31 décembre 2018. Le détail relatif à cette rubrique se présente comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018*	31.12.2018	Variation	%
<b>Frais d'exploitation non bancaires</b>	<b>(5 236 425)</b>	<b>(3 467 812)</b>	<b>(3 467 812)</b>	<b>(1 768 613)</b>	<b>51%</b>
Loyer	(1 282 382)	(967 773)	(967 773)	(314 610)	33%
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(1 806 877)	(1 222 324)	(1 222 324)	(584 553)	48%
Travaux et façons exécuter par des tiers	(68 200)	(56 368)	(56 368)	(11 832)	21%
Primes d'assurance	(191 481)	(136 059)	(136 059)	(55 422)	41%
Frais d'abonnement	(1 610 449)	(904 726)	(904 726)	(705 723)	78%
Frais postaux de télécommunications et de transmission	(277 036)	(180 562)	(180 562)	(96 474)	53%
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>(2 118 897)</b>	<b>(2 249 308)</b>	<b>(2 249 308)</b>	<b>130 411</b>	<b>(6%)</b>
Impôts et taxes	(46 842)	(97 344)	(97 344)	50 503	(52%)
Fournitures et produits énergétiques consommables	(659 115)	(712 663)	(712 663)	53 547	(8%)
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(567 584)	(479 042)	(479 042)	(88 542)	18%
Transport et déplacement	(187 700)	(94 231)	(94 231)	(93 469)	99%
Frais divers de gestion	(657 656)	(866 028)	(866 028)	208 373	(24%)
<b>Total</b>	<b>(7 355 322)</b>	<b>(5 717 120)</b>	<b>(5 717 120)</b>	<b>(1 638 202)</b>	<b>29%</b>

### **Note 5.12 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations :**

Au 31 décembre 2019, les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations ont enregistré une hausse de **330 054 DT** pour se situer à un niveau **6 839 448 DT** et qui se détaillent comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018 *	31.12.2018	Variation	%
Dotation aux amortissements des Logiciels	(707 711)	(436 349)	(436 349)	(271 362)	62%
Dotation aux amortissements des Constructions	(694 864)	(681 023)	(681 023)	(13 841)	2%
Dotation aux amortissements Matériels et Equipements de Bureaux	(154 677)	(138 357)	(138 357)	(16 321)	12%
Dotation aux amortissements Matériels Informatiques	(1 099 395)	(1 045 260)	(1 045 260)	(54 135)	5%
Dotation aux amortissements du Matériels de Transports	(148 313)	(114 151)	(114 151)	(34 162)	30%
Dotation aux amortissements DES DAB, GAB et Automates	(177 287)	(168 357)	(168 357)	(8 930)	5%
Dotation aux amortissements des Immobilisations de faible valeurs	(98)	(98)	(98)	-	-
Dotation aux amortissements Droit d'usage	(207 087)	(244 070)	(244 070)	36 983	(15%)
Dotation aux amortissements des Agencements et aménagements	(1 160 053)	(966 496)	(966 496)	(193 557)	20%
Dotation au Resorption des frais preliminaires	(2 488 523)	(2 713 793)	(2 713 793)	225 269	(8%)
Dotation aux amortissements Site Web	(1 440)	(1 440)	(1 440)	-	-
<b>Total</b>	<b>(6 839 448)</b>	<b>(6 509 394)</b>	<b>(6 509 394)</b>	<b>(330 054)</b>	<b>5%</b>

### **Note 5.13 : Solde en gains/Pertes provenant des autres éléments ordinaires**

Au 31 décembre 2019, Le Solde en gains/Pertes provenant des autres éléments ordinaires enregistre une baisse de **421 278 DT** pour se situer à un niveau de **86 341 DT**, et qui se détaillent comme suit :

Description	31.12.2019	31.12.2018*	31.12.2018	Variation	%
Perte ordinaire	(61 876)	(30 589)	(30 589)	(31 287)	102%
Plus Value sur cession d'immobilisation	-	159 292	159 292	(159 292)	(100%)
Plus value sur cession d'actifs récupérable	148 216	378 915	378 915	(230 699)	(61%)
<b>Total</b>	<b>86 341</b>	<b>507 619</b>	<b>507 619</b>	<b>(421 278)</b>	<b>(83%)</b>

### **Note 5.14 : Impôts sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices présente un solde de **187 802 DT** au 31 décembre 2019.

### **Note 5.15 : Solde en gains/Pertes provenant des autres éléments extraordinaires**

Le solde en gains/Pertes provenant des autres éléments extraordinaires présente un solde de **- 9 188 DT** au 31 décembre 2019.

## **(6) Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie**

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de **52 954 010 DT** à **69 443 955 DT** enregistrant une augmentation de **16 489 944 DT** ou 31.14 %. Cette augmentation est expliquée par des flux de trésorerie positifs provenant des activités d'exploitation à hauteur de **34 747 267 DT** et par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'investissement pour **6 528 017 DT** et de financement à hauteur de **11 729 305 DT**.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

### **Note 6.1 : Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation**

Le flux de trésorerie net provenant aux activités d'exploitation est établi à **34 747 267 DT** au 31 décembre 2019. Il s'explique notamment par :

#### **Flux nets positifs :**

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour **48 955 243 DT**,
- La variation des dépôts de la clientèle nette de retraits pour **68 064 228 DT**,
- La variation des prêts à la clientèle nette de remboursement pour **403 806 DT** ;

#### **Flux nets négatifs :**

- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour **20 401 281 DT**.
- Des charges d'exploitation bancaires décaissées de **24 486 094 DT**
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation **37 791 645 DT**.

### **Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement :**

Les flux trésorerie affectés aux activités d'investissement sont établis à **6 528 017 DT** et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement et des immobilisations et partiellement compensée par la perception des profits et dividendes encaissés.

### **Note 6.3 : Flux de trésorerie affectés des activités de financement.**

Ce flux de trésorerie négatifs net de **11 729 305 DT** provient principalement par le remboursement d'emprunts pour **26 044 122 DT** et l'encaissement de l'emprunt obligataire conforme à la finance islamique pour **15 242 100 DT**.

### **Note 6.4 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2019 à **69 443 955DT** contre **52 954 010 DT** au 31 décembre 2018.

## **(7) Autres notes**

### **Note 7-1. Ratio de liquidité à court terme « LCR »**

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en vigueur depuis janvier 2015 en application de la circulaire, BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A fin décembre 2019, le ratio de liquidité à court terme LCR s'est établi à 176.682% contre un ratio réglementaire minimum fixé à 100,00%.

## (8) PARTIES LIEES

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

Parties liées	Nature de la relation
<b>WIFAK SICAR</b>	Filiale
<b>HAMROUNI ABDELKADER</b>	
<b>HAMROUNI ABDELLATIF</b>	
<b>SOCIETE TUNISIENNE DES BANQUES</b>	Société siégeant au conseil d'administration et à dirigeants communs avec WIB
<i>Islamic corporation for the development of the private sector</i>	
<b>Les administrateurs, le Président du conseil d'administration, le Direct</b>	
<b>Société appartenant au Groupe BEN AYED</b>	Sociétés détenues par l'administrateur HEDI BEN AYED
- Société PROSID	
- Société ELECTRIA	
- Société INTERMETAL SA	
- Société Nouvelle de Construction SNC	
- Société Technique Industrielle et Commerciale	
- Société SITEL	
- Société TRANSIDER	
- Société Nouvelle de Coupe Industrielle	
- Société Sens Inverse	
- Société SAMFI « SARL »	
- Société METALSHIP	
- Société INTER FER FORGE	
- Société C.C.P.S	
- Société PROSID SUD	
- Société d'étude et de construction métallique	
- Société INTERCHAUX	
- Société L'immobilière Contemporaine	
- Société ALULUX SUD	
- Société ROYAL OLIVE OIL	
- Société TOUTALU	
- Société COTUNAL	
- Société INTERNATIONAL TRDING COMPANY	
Société PIMA	
Société PRO PARTS	
STE PLASTIC SIPA SUD	
SocieteROYAL TRADING	
Societe INNOV-ALLIANCE-TECH SA	
<b>Sociétés appartenant au Groupe CHAABOUNI</b>	
Société MEDIMIX	
Societe ELEVAGE ET PRODUCT AGRICOLE SEPAG	
Societe LA GLE INDUSTRIELLE ALIMENTAIRE DU NORD	
Societe DE TRANSPORT DU NORD TUNISIEN	
Societe TRANSPORT REFRIGERE DE PRDTS AGRICOL	
Societe MAHBOUBA DE TRANSPORT DES MARCHANDIS	
Societe BOTRIA OIL COMPANY	

## Conventions de financement conclus avec les sociétés du groupe HEDI BEN AYED

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe BEN AYED concernent **85** contrats IJARA et **36** contrats de financement (MURABAHA et autres financements bancaires) et se détaillent comme suit :

Nom / Raison sociale	CIF	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2019	Soldes au 31/12/2019	Produits au 31/12/2019
<b>Financements IJARA</b>		<b>85</b>	<b>4 177 274,752</b>	<b>43 110,248</b>	<b>375 035,103</b>
Société PROSID	6073	11	16 758,431	2 095,474	3 635,840
Société ELECTRIA	7973	3	31 318,421	-175,122	6 922,272
Société INTERMETAL SA	2946	7	456 029,724	3 509,016	49 745,582
Société Nouvelle de Construction SNC	6140	20	329 331,446	-336,155	30 373,148
Société Technique Industrielle et Commerciale	3855	6	232 803,991	25 595,766	27 904,056
Société TRANSIDER	6059	1	1,000	1,220	0,000
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	8968	3	220 108,929	1 708,826	19 762,055
Société Sens Inverse	9001	3	22 505,744	157,087	2 140,990
Société SAMFI « SARL »	10310	3	3,001	-106,334	516,196
Société METALSHIP	7952	2	18 356,733	206,103	1 773,503
Société INTER FER FORGE	11537	1	1,000	2,120	-
Société C.C.P.S	2922	4	165 452,386	4 198,484	15 884,475
Société PROSID SUD	11403	4	957 371,251	-0,366	84 332,096
Société d'étude et de construction métallique	13605	2	11 407,483	161,001	1 376,566
Société INTERCHAUX	13986	5	198 244,024	2 073,904	23 473,840
Société ROYAL OLIVE OIL	15540	1	647 624,287	24,410	52 752,968
Société TOUTALU	50774	4	171 277,012	47,977	11 068,671
Société SITEL	8016	1	30 216,385	61,310	3 739,376
STE PIMA	53682	1	303 081,426	7,116	20 594,447
STE PRO PARTS	75421	1	200 627,282	-	12 234,835
STE PLASTIC SIPA SUD	69004	1	40 626,468	-0,762	4 025,551
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	56849	1	124 128,328	3 879,173	2 778,636
<b>MOURABAHA et autres financements bancaires</b>		<b>36</b>	<b>17 803 828,638</b>	<b>27 557,617</b>	<b>1 799 887,863</b>
Société Technique Industrielle et Commerciale	3855	2	2 282 412,700		265 367,838
Société INTERMETAL SA	2946	1	4 714 016,000	24 023,179	536 604,244
Société PROSID	6073	17	7 167 061,909		738 200,936
Société ROYAL OLIVE OIL	15540	-	0,000		116 283,075
Société PROSID SUD	11403	7	1 484 245,676		126 344,061
Société C.C.P.S	2922	-	0,000		876,525
Société PRO PARTS	75421	4	305 323,453		3 257,153
ROYAL TRADING	78862	4	1 789 517,000	3 534,438	11 626,396
INNOV ALLIANCE TECH SA	56849	1	61 251,900		1 327,635
<b>Total</b>		<b>121</b>	<b>21 981 103,390</b>	<b>70 667,865</b>	<b>2 174 922,966</b>

Au 31 Décembre 2019, **WIFAK INTERNATIONAL BANK** a conclu **11** contrats IJARA et **45** contrats de financement (MOURABAHA et autres financements bancaires) avec des sociétés appartenant au groupe de l'administrateur Monsieur **HEDI BEN AYED** se détaillant comme suit :

Nom / Raison sociale	CIF	Nombre de contrats au cours de l'exercice 2019	Financement HT	Commissions HTVA	TVA	Commissions TTC
<b>Financements IJARA</b>		<b>11</b>	<b>1 165 432,187</b>	<b>1 750,000</b>	<b>332,500</b>	<b>2 082,500</b>
Société Nouvelle de Construction SNC	6140	3	133 298,051	450,000	85,500	535,500
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	8968	1	58 090,600	150,000	28,500	178,500
Société PROSID SUD	11403	1	60 922,684	150,000	28,500	178,500
Société INTERCHAUX	13986	1	94 650,474	150,000	28,500	178,500
Société TOUTALU	50774	1	53 550,000	150,000	28,500	178,500
STE PIMA	53682	1	333 948,228	150,000	28,500	178,500
STE PRO PARTS	75421	1	234 352,000	150,000	28,500	178,500
STE PLASTIC SIPA SUD	69004	1	58 599,550	150,000	28,500	178,500
INNOV-ALLIANCE-TECH S.A	<b>56849</b>	1	138 020,600	250,000	47,500	297,500
<b>Financements MOURABAHA</b>		<b>45</b>	<b>27 964 958,390</b>	<b>94 105,123</b>	<b>17 879,974</b>	<b>111 985,097</b>
Société Technique Industrielle et Commerciale	3855	7	5 561 592,800	27 324,640	5 191,682	32 516,322
Société INTERMETAL SA	2946	1	4 714 016,000	11 785,040	2 239,158	14 024,198
Société PROSID	6073	17	12 136 411,570	30 341,024	5 764,795	36 105,819
Société PROSID SUD	11403	11	3 669 006,090	18 345,028	3 485,555	21 830,583
Société PRO PARTS	75421	4	33 163,030	763,691	145,101	908,792
ROYAL TRADING	78862	4	1 789 517,000	4 473,792	850,020	5 323,812
INNOV ALLIANCE TECH SA	56849	1	61 251,900	1 071,908	203,663	1 275,571
<b>TOTAL</b>		<b>56</b>	<b>29 130 390,577</b>	<b>95 855,123</b>	<b>18 212,474</b>	<b>114 067,597</b>

### Conventions de financement conclus avec l'administrateur HEDI BEN AYED

WIFAK BANK a financé, par un contrat MOURABAHA sur une durée de 10 ans, l'acquisition par son administrateur HEDI BEN AYED d'un terrain pour un prix d'achat égal à **6 540 912 DT** moyennant une marge égale à **2 620 825 DT** et sans commission d'étude. Les produits enregistrés au titre de ce contrat au 31 Décembre 2019 se sont élevés à **414 844DT**.

### Conventions de financement conclus avec le Groupe CHAABOUNI

WIFAK BANK a financé, par **26** contrat IJARA et se détail comme suit :

Nom / Raison sociale	CIF	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2019	Soldes au 31/12/2019	Produits au 31/12/2019
<b>Financements IJARA</b>					
Société MEDIMIX		5	191 504,124	-3 110,714	22 013,578
Societe ELEVAGE ET PRODUCT AGRICOLE SEPAG	<b>51068</b>	2	46 093,703	25,215	4 269,439
Societe LA GLE INDUSTRIELLE ALIMENTAIRE DU NORD	<b>50834</b>	1	19 428,775	3,902	1 979,626
Societe DE TRANSPORT DU NORD TUNISIEN	<b>50825</b>	2	1 599 588,992	-40,067	73 502,812
Societe TRANSPORT REFRIGERE DE PRDTS AGRICOL	<b>51337</b>	8	1 068 522,362	2,852	91 456,046
Societe MAHBOUBA DE TRANSPORT DES MARCHANDIS	<b>51542</b>	7	1 047 953,334	-802,890	102 295,166
Societe BOTRIA OIL COMPANY	<b>54087</b>	1	842 733,678	2,400	83 903,416
<b>Total</b>		<b>26</b>	<b>4 815 824,968</b>	<b>-3 919,302</b>	<b>379 420,083</b>

Au 31 Décembre 2019, **WIFAK INTERNATIONAL BANK** a conclu **5** contrat IJARA se détail comme suit :

Nom / Raison sociale	CIF	Nombre de contrats au cours de l'exercice 2019	Financement HT	Commissions HTVA	TVA	Commission TTC
<b>Financements IJARA</b>						
STE MEDIMIX	51094	1	38 607,869	150,000	28,500	178,500
Societe DE TRANSPORT DU NORD TUNISIEN	50825	1	1 678 951,200	150,000	28,500	178,500
Societe TRANSPORT REFRIGERE DE PRDTS AGRICOL	51337	2	353 849,674	300,000	57,000	357,000
Societe MAHBOUBA DE TRANSPORT DES MARCHANDIS	51542	1	150 539,592	250,000	47,500	297,500
<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>2 221 948,335</b>	<b>850,000</b>	<b>161,500</b>	<b>1 011,500</b>

### Convention d'assistance conclue avec "The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector"

Le conseil d'administration réuni le 18/02/2015 a autorisé la société à conclure avec son partenaire stratégique « The Islamic Corporation for the Development of the Private Sector » une convention d'assistance technique dans le cadre de la transformation de la société en une banque. Cette convention, signée en Février 2015, prévoit une rémunération fixe s'élevant à **500 000 \$** et une rémunération variable fixée à 2% du montant des capitaux apportés par ledit partenaire. Antérieurement à **2019**, la banque a réglé un montant de **100 000 \$** au titre de la rémunération fixe et le total de la partie variable. En **2019**, aucune facturation et aucun règlement n'ont été effectués sur ce titre.

### Obligations et engagements de la société mère WIFAK BANK envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général de la **WIFAK BANK** au titre de l'exercice **2019** est fixée par décision du conseil d'administration du 28 juin 2017 à un montant net annuel de **240 000 DT**. Le Conseil d'administration réuni le 11 juin 2019 et le 27 décembre 2019 a décidé d'allouer au Directeur Général une indemnité nette de **80 000 DT** à imputer sur l'exercice 2018. Cette indemnité n'a pas été payée au 31 décembre 2019. En outre, il bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale, de l'assurance multirisques et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction et de 500 litres de carburant
- La rémunération des membres du conseil d'administration de la **WIFAK BANK** pour l'exercice **2019** est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **29 Juin 2016** à un montant net de **2 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du conseil d'administration à percevoir au titre de chaque séance et à un montant annuel net de **1 000 DT** représentant les jetons de présence aux réunions du comité d'audit, du comité de risque et du comité de financement par administrateur et par séance. Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice **2019** s'élèvent à un montant brut de **120 000 DT** dont **90 000 DT** au titre des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration.

### (9) Evènements postérieurs :

1- Suite à la parution de la circulaire BCT 2020-06 et les mesures prises par la BCT quant au report des échéances des 7 mois de mars à septembre 2020 des créances saines, nous estimons que ces dernières ont pu atténuer les risques liés à la qualité de portefeuille actuel ainsi que la rentabilité de ce dernier. Par ailleurs, ces mesures auront un impact sur le risque de liquidité de la banque. C'est dans ce cadre que le conseil de la Banque centrale Tenu le 17 Mars 2020 a affirmé qu'il continue de suivre de près cette situation exceptionnelle, en

concertation avec les parties concernées au regard des circonstances actuelles, caractérisée par un manque de visibilité quant à l'impact attendu du nouveau virus. Aussi, la BCT a affirmé sa détermination à prendre les mesures nécessaires pour subvenir aux besoins des banques en liquidité et soutenir tous les efforts visant à contenir cette crise sur le tissu économique.

2- Quant aux autres mesures entreprises notamment par la circulaires BCT 05 et 07-2020 dont on site principalement le report des échéances des particuliers ayant des revenus mensuels nets inférieurs à mille Dinars, la gratuité de retrait par carte ainsi que la gratuité des nouvelles émissions de carte, nous estimons que leur impact sur l'activité de la banque demeure de faible portée et n'affecteront pas d'une manière significative la situation financière de la banque.

3- Par ailleurs, la banque est en train d'évaluer les répercussions, au fur et à mesure, de cette pandémie sur le ralentissement de la situation économique du pays ainsi que les conséquences de cette dernière sur les indicateurs, les prévisions d'activité et la situation financière de la banque. Par ailleurs, la banque ne manquerait pas de prendre les mesures adéquates afin de réduire au maximum les répercussions de cette nouvelle situation sur son activité.

4- Néanmoins, nous estimons que la situation actuelle n'aura pas d'impact majeur sur le cours boursier de la banque s'agissant d'un capital constitué majoritairement par des blocs d'actions tenus par des actionnaires stratégiques et stables, composés essentiellement par des institutionnels étrangers et locaux et de groupes privés tunisiens.

**Tunis, le 28 Mars 2020**

A l'attention des actionnaires de la banque

**WIFAK BANK**

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **Etats financiers Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2019**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires*

#### **I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés**

##### **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit les états financiers consolidés du groupe **WIFAK INTERNATIONAL BANK** qui comprennent le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidés arrêtés au **31 Décembre 2019**, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de **621 341 536 Dinars** et un résultat consolidé déficitaire après effets des modifications comptables de **22 896 289 Dinars**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, du groupe au **31 Décembre 2019** ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

### **3.1. Evaluation des engagements de la clientèle**

#### **Risque identifié**

Le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle, présentant au 31/12/2019 un solde de **401 559 497 Dinars**, dans le bilan consolidé du groupe (**65%**), et de celle du coût net du risque associé (Dotation nette de **12 251 603 Dinars**) dans le résultat consolidé de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers consolidés annuels au paragraphe «**2-6 : Evaluation des engagements et des provisions y afférentes** ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquant un niveau du jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par le groupe, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

### **3.2. Evaluation du portefeuille titres d'investissement**

#### **Risque identifié**

Au 31 Décembre 2019, et telle qu'indiqué au niveau de la note aux états financiers consolidés « **1-5 – Portefeuille d'investissement** », l'encours brut du portefeuille d'investissement s'élève à un montant brut de **13 974 754 Dinars**, couverts par des provisions de **352 852 Dinars**, soit un montant net de **13 621 902 Dinars**.

Le portefeuille d'investissement est constitué par des participations (cotées et non cotées) et par d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés annuels sont présentés au niveau de la note aux états financiers consolidés « **2-4 : Portefeuille investissement** ».

En raison du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Nos diligences d'audit du portefeuille d'investissement ont, notamment, consisté à :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

### **3.3. Prise en compte des revenus des financements accordés**

#### *Risque identifié*

Les revenus des opérations de financement accordés par le groupe, telle que mentionné au niveau de la note aux états financiers consolidés « **5-1 : Marges et revenus assimilés** », s'élèvent, au 31 Décembre 2019, à **39 309 003 Dinars**, dont **28 110 078 Dinars** proviennent de l'activité IJARA, et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe.

En raison de leur composition, leurs montants, le volume des opérations et transactions s'y rattachant et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « **2-8 : Comptabilisation des revenus** », nous avons considéré que la prise en compte de ces revenus est une question clé d'audit.

### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de financement ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;

- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### **3.4. Identification des impôts différés et caractère recouvrable des actifs d'impôts différés**

#### **Risque identifié**

Les états financiers consolidés font apparaître parmi les autres actifs (**Note 1-7 : Autres actifs**) un actif d'impôt différé pour un montant de **1 595 573 DT**, ce solde provient de différences temporaires déductibles composées de provisions pour dépréciation des participations, détenues tant par la société mère WIFAK BANK que par sa filiale WIFAK SICAR, qui ne sont pas admises en déduction à la date de clôture mais qui le seront une fois les provisions comptabilisées seront réalisées et des pertes fiscales de la société mère WIFAK BANK qui sont admises en déduction sur les exercices postérieurs.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de la part de jugement devant être exercée par la direction par rapport aux incertitudes relatives au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé au 31 Décembre 2019. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité du groupe WIFAK BANK de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société concernée par les différences temporaires déductibles, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société concernée par les différences temporaires déductibles à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber ;
- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à la société concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

#### **4. Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait que la société mère **WIFAK BANK** a fait l'objet, courant l'exercice 2019, d'un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018. Les résultats de ce contrôle social ne sont pas encore notifiés à la banque. Aucune provision pour risque n'a été constituée à ce titre.

#### **5. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe WIFAK BANK. Il est à rappeler que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du contrôle interne.

### **LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**TCA**

**Béchir NEDRI**

**UNIVERS AUDIT**

**Rachid NACHI**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Mourad GUELLATY et Mr Wael KETATA.

	<i>Notes</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>ACTIFS</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	<i>1</i>	217 369	304 094
Créances sur les établissements bancaires et financiers	<i>2</i>	204 673	248 012
Créances sur la clientèle	<i>3</i>	2 570 431	2 754 819
Portefeuille-titres commercial	<i>4</i>	1 592	6 821
Portefeuille d'investissement	<i>5</i>	404 210	429 350
Valeurs immobilisées	<i>6</i>	39 525	42 083
Actifs d'impôts différés	<i>7</i>	15 454	15 442
Autres actifs	<i>8</i>	119 231	87 290
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>3 572 485</b>	<b>3 887 911</b>
<b>PASSIFS</b>			
Banque Centrale et CCP	<i>9</i>	69 186	163 419
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	<i>10</i>	181 855	180 919
Dépôts et avoirs de la clientèle	<i>11</i>	2 435 219	2 617 887
Emprunts et Ressources spéciales	<i>12</i>	260 744	348 865
Autres passifs	<i>13</i>	214 675	208 597
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>3 161 679</b>	<b>3 519 687</b>
Intérêts des minoritaires dans le résultat		193	327
Intérêts des minoritaires dans les réserves		3 564	6 234
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>3 757</b>	<b>6 561</b>
<b>CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>			
Capital		100 008	100 008
Réserves consolidées et assimilées		249 639	210 424
Résultat consolidé		57 402	51 231
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>	<i>14</i>	<b>407 049</b>	<b>361 663</b>
<b>TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b>		<b>3 572 485</b>	<b>3 887 911</b>

**ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ**  
**ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019**  
*(EN MILLIERS DE DINARS)*

	<i>Notes</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>			
Cautions, avals et autres garanties données	<b>15</b>	1 256 231	1 410 898
Crédits documentaires	<b>16</b>	216 376	326 116
Actifs donnés en garantie	<b>17</b>	69 000	163 000
<b>TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>1 541 607</b>	<b>1 900 014</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	<b>18</b>	142 176	114 876
Engagements sur titres <i>(Participations non libérées)</i>	<b>19</b>	8	27
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>142 184</b>	<b>114 903</b>
<b><u>ENGAGEMENTS REÇUS</u></b>			
Garanties reçues	<b>20</b>	2 193 853	2 533 170
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>2 193 853</b>	<b>2 533 170</b>

**ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
**PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**  
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	<b>31/12/2018</b>	
<b><i>Produits d'exploitation bancaire</i></b>			
Intérêts et revenus assimilés	<b>22</b>	262 466	239 600
Commissions (en produits)	<b>23</b>	59 452	54 589
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	<b>24</b>	32 537	36 828
Revenus du portefeuille d'investissement	<b>25</b>	26 666	29 830
<b>Total des produits d'exploitation bancaire</b>		<b>381 121</b>	<b>360 847</b>
<b><i>Charges d'exploitation bancaire</i></b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	<b>26</b>	(116 832)	(120 311)
Commissions encourues		(7 743)	(9 964)
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		(297)	(267)
<b>Total des charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(124 872)</b>	<b>(130 542)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>256 249</b>	<b>230 305</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	<b>27</b>	(251)	(6 997)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	<b>28</b>	1 657	1 270
Autres produits d'exploitation		4 618	4 127
Frais de personnel		(103 805)	(95 268)
Charges générales d'exploitation		(44 634)	(41 044)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations		(10 090)	(8 970)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>103 744</b>	<b>83 423</b>
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		(6 621)	309
Impôts sur les bénéfices	<b>29</b>	(39 528)	(28 681)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>57 595</b>	<b>55 051</b>
Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	(3 493)
Intérêts des minoritaires		(193)	(327)
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE</b>		<b>57 402</b>	<b>51 231</b>
Effets des modifications comptables		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>57 402</b>	<b>51 231</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION</b>	<b>30</b>	<b>2,870</b>	<b>2,561</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
**PERIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**  
**(EN MILLIERS DE DINARS)**

	<i>Notes</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		351 359	331 149
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(125 615)	(127 266)
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		102	(235)
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		181 263	(8 101)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		(184 316)	203 022
Acquisition / Cession des titres de placement		2 260	(3 116)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(124 365)	(105 653)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		(29 747)	(2 562)
Impôts sur les sociétés		(50 238)	(31 173)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		371	2 148
<b>Flux de trésorerie affectés aux provenant des activités d'exploitation</b>		<b>21 074</b>	<b>258 213</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		25 643	30 426
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		34 275	79 493
Acquisitions et cessions des immobilisations		(7 465)	(4 571)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>52 453</b>	<b>105 348</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Emission/Rachat d'action		(1 624)	886
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(85 939)	37 458
Dividendes versés		(25 753)	(20 285)
Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations		-	299
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>(113 316)</b>	<b>18 358</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(39 789)	381 919
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		244 978	(136 941)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<i>31</i>	<b>205 189</b>	<b>244 978</b>

# **GROUPE UBCI**

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **1. PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

##### **1.1. Référentiel comptable**

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

##### **1.2. Périmètre, méthodes et retraitement des comptes consolidés**

###### *1.2.1. Périmètre*

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

###### *1.2.2. Méthodes de consolidation*

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

### *1.2.3. Retraitement des comptes consolidés :*

#### *1.2.3.1. Homogénéisation des méthodes comptables*

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

#### *1.2.3.2. Élimination des soldes et transactions intra-groupe*

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

## **2. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION**

### **2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents**

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

#### *2.1.1. Comptabilisation des engagements hors bilan*

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

#### *2.1.2. Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle*

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

#### *2.1.3. Classification des engagements*

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

#### Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

#### Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

#### Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

#### Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

#### Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

#### **2.1.4. Immobilisations données en leasing**

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société mère « UBCI » comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

#### **2.1.5. Provisions sur les engagements**

##### **2.1.5.1. Provisions individuelles**

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

##### *(i) Prise en compte des garanties*

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées ;

##### *(ii) Taux de provision*

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

### **2.1.5.2. Provisions collectives**

En application de la circulaire n° 2012-20 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Une reprise sur les provisions de 761KTND a été comptabilisée au titre de l'exercice 2019.

Les provisions collectives constituées par la banque s'élève, au 31 décembre 2019, à 17 353 KTND.

### **2.1.5.3. Provisions additionnelles**

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2019, s'élève à 21 500 KTND.

#### ***2.1.5. Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle***

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement**

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

### **2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents**

#### ***2.3.1. Composition du portefeuille titres***

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

#### ***✓ Le portefeuille-titres commercial***

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

## ✓ *Le portefeuille d'investissement*

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

### **2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### **2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres**

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

## **2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

## **2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Fonds de commerce	5%
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20%
Matériel de bureau	20%
Matériels informatiques	25 %

Matériels informatiques – les grandes machines d’exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %

## **2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères**

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d’arrêt utilisé pour l’ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

## **2.7. Provisions pour engagements de retraite**

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l’indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 Décembre 2019 à 12 066 KTND.

En l’absence de normes comptables spécifiques à l’évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évalué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel.

## **2.8. Impôts sur les sociétés**

Le taux d’impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l’impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d’impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu’un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d’impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Le solde d’impôt différé est déterminé sur la base du taux effectif d’impôt de l’exercice clôturé.

## B. LES SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI se présente comme suit :

### 1. Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	Pourcentage de Contrôle		Pourcentage d'Intérêt		Méthode de consolidation	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
UBCI	100%	100%	100%	100%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI BOURSE(*)	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	Intégration globale	Intégration globale
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI Développement SICAR (en liquidation) (**)	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI CAPITAL Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
U T P SICAF	42,41%	42,41%	42,29%	42,29%	Intégration globale	Intégration globale
HANNIBAL SICAV	27,35%	15,92%	27,35%	15,92%	Intégration globale	Intégration globale
UNIVERS SICAV	66,87%	43,01%	66,87%	43,01%	Intégration globale	Intégration globale

(\*) Suivant le procès-verbal de l'AGE tenue le 9 juin 2017, il a été décidé de changer la dénomination sociale de la société qui deviendra "UBCI Bourse" au lieu de "UBCI Finance"

(\*\*) La filiale UBCI Développement SICAR (en liquidation) est une société d'investissement à capital risque SICAR créée le 28 juin 2011. L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 novembre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 novembre 2013 et sa mise en liquidation amiable.

Les états financiers au 30 septembre 2014 n'ont pas été arrêtés sur la base de la convention de la continuité d'exploitation. Ce sont les données de ces états financiers qui ont fait l'objet d'intégration dans les états financiers consolidés de l'UBCI au 31 décembre 2019.

### 2. Participation de BNP Paribas dans le capital de la société mère UBCI

Le 18 Janvier 2019, la société mère UBCI a été informée par BNP Paribas de l'ouverture d'une réflexion stratégique sur sa participation dans le capital. Dans ce cadre, BNP Paribas a entamé des discussions préliminaires avec un certain nombre d'investisseurs potentiels.

A la date du 28 août 2019, le groupe BNP Paribas et le groupe CARTE ont conclu un accord portant sur l'acquisition par le groupe CARTE de 7.800.000 actions de l'UBCI, représentant une participation de 39% du capital de la banque détenue par le groupe BNP Paribas qui conserve une participation de 11,09%. La mise en œuvre de cet accord est soumise à l'obtention des autorisations réglementaires en vigueur.

L'acquéreur a précisé qu'il n'a pas l'intention de dépasser ce niveau de participation.

### 3. Les participations dont le taux de détention directe est supérieur à 20% et non retenues dans le périmètre de consolidation

La société-mère détient directement des participations supérieures à 20% dans des sociétés exclues du périmètre de consolidation pour absence d'influence. Elles se détaillent comme suit :

Société	Taux de détention directe	
	2019	2018
EPAC COMMUNICATION	0%	21,50%
SCHNEIDER	20,00%	20,00%
LA NOUVELLE SOTIM	23,47%	29,33%
JINENE	9,11%	19,88%
LES PERLES DU DESERT (portage)	0%	29,10%
SAMOFY SERVICES (portage)	20,00%	20,00%

## C. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars Tunisiens)

### 1. ACTIFS

#### NOTE 1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2019 un montant de 217 369 KTND contre 304 094 KTND au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Caisses	33 443	27 090
Comptes ordinaires BCT	183 926	277 004
	<u>217 369</u>	<u>304 094</u>

#### NOTE 2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2019 un montant de 204 673 KTND contre 248 012 KTND au 31 décembre 2018 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Banque Centrale de Tunisie	101 341	137 314
Banque de dépôt	-	45 000
Avoirs chez les correspondants	103 328	65 680
Créances rattachées sur les établissements financiers	4	18
	<u>204 673</u>	<u>248 012</u>

#### NOTE 3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à un montant de 2 570 431 KTND contre 2 754 819 KTND au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Prêts et comptes rattachés	(i)	2 603 300	2 757 474
<i>dont leasing</i>		167 849	157 954
Comptes débiteurs de la clientèle		150 289	180 001
<b>Total brut</b>		<u>2 753 589</u>	<u>2 937 475</u>
Provisions et Agios réservés		(183 158)	(182 656)
<i>dont Agios réservés</i>		(15 161)	(15 960)
<b>Total net</b>		<u>2 570 431</u>	<u>2 754 819</u>

(i) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Crédits accordés à la clientèle	2 350 830	2 501 047
<i>dont Leasing</i>	167 849	157 954
Autres crédits à la clientèle	54 591	67 224
Créances douteuses	193 503	184 485
Créances rattachées	4 376	4 718
	<u>2 603 300</u>	<u>2 757 474</u>

#### NOTE 4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2019 un montant de 1 592 KTND contre 6 821 KTND au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Titres de transaction	1 188	6 284
Titres de placement	404	404
Créances rattachées	-	133
	<u>1 592</u>	<u>6 821</u>

#### NOTE 5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2019 à 404 210 KTND contre 429 350 KTND au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	<u>30 293</u>	<u>31/12/2018</u>
Titres de participation	30 296	37 974
Titres en portage	36	39
Titres d'investissement	357 915	376 086
Créances rattachées/ Titres d'investissement	18 231	17 756
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(2 268)	(2 505)
<b>Total Net</b>	<u>404 210</u>	<u>429 350</u>

#### NOTE 6 – VALEURS IMMOBILISEES

Les valeurs immobilisées ont atteint 39 525 KTND au 31 décembre 2019 contre 42 083 KTND au 31 décembre 2018 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Immobilisations corporelles	133 122	129 332
Immobilisations incorporelles	55 579	52 735
<b>Valeurs brutes en fin de période</b>	<u>188 701</u>	<u>182 067</u>
Amortissements	(149 176)	(139 984)
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<u>39 525</u>	<u>42 083</u>

#### NOTE 7 – ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 15 454 KTND au 31 décembre 2019 contre 15 442 KTND au 31 décembre 2018.

#### NOTE 8 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 119 232 KTND au 31 décembre 2019 contre 87 290 KTND au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Débiteurs divers	77 377	53 316
Comptes de régularisation	41 508	33 172
Comptes de Stock	737	530
Créances prises en charge par l'Etat	700	812
Charges à répartir	94	87
Provisions /autres actifs	(1 185)	(627)
	<u>119 231</u>	<u>87 290</u>

**PASSIFS****NOTE 9 – BANQUE CENTRALE ET CCP**

Le solde de ce poste a atteint 69 186 KTND au 31 décembre 2019 contre 163 419 KTND au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	69 000	163 000
Dettes rattachées	186	419
	<b>69 186</b>	<b>163 419</b>

**NOTE 10 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS**

Le solde de ce poste a atteint 181 855 KTND au 31 décembre 2019 contre 180 919 KTND au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Banques non-résidentes	86 029	140 047
Banques de dépôt	95000	40 000
Organismes financiers spécialisés	109	7
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	717	865
	<b>181 855</b>	<b>180 919</b>

**NOTE 11 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE**

Le solde de cette rubrique a atteint 2 435 219 KTND au 31 décembre 2019 contre un solde de 2 617 887 KTND au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Comptes à vue	1 389 701	1 567 832
Comptes d'épargne	701 659	688 156
CAT / BC et autres produits financiers	236 919	225 647
DAT/BC échus non remboursés	2 702	3 119
Autres sommes dues à la clientèle	55 020	69 081
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	46 000	62 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	3 218	2 052
	<b>2 435 219</b>	<b>2 617 887</b>

**NOTE 12 – EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**

Le solde de cette rubrique a atteint 260 744 KTND au 31 décembre 2019 contre un solde de 348 865 KTND au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Emprunts Obligataires	11 460	20 525
Autres emprunts	-	159
Ressources étatiques	5 078	4 893
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	8 565	14 917
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT	5 257	6 629
Ligne BAD BCT	6 156	7 442
Ligne FADES BCT	12 620	12 620
Fond BNPP	38 075	52 377
Premier logement	977	768

Emprunt PROPARCO	39 169	58 822
Ligne BERD	35 491	53 236
Ligne BERD 2	74 185	89 023
Emprunt AFD	14 742	14 742
Autres fonds extérieurs	6 866	8 390
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 339	3 557
	<b>260 744</b>	<b>348 865</b>

### NOTE 13 – AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 214 675 KTND au 31 décembre 2019 contre un solde de 208 597 KTND au 31 décembre 2018. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	44 499	32 358
Comptes de régularisation	111 145	97 714
Créditeurs divers	59 031	78 530
	<b>214 675</b>	<b>208 597</b>

### NOTE 14 – CAPITAUX PROPRES

A la date du 31 décembre 2019, le capital social du groupe s'élève à 100 008 KTND correspondant au capital de la société mère « UBCI ». Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2019 s'élève à 407 049 KTND. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2019
UBCI	100 008	242 112	-	-	57 504	399 624
UBCI BOURSE	-	1 676	-	-	(93)	1 583
GIS	-	954	-	-	36	990
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR	-	706	-	-	(112)	594
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR	-	500	-	-	-	500
UTP	-	2 343	-	-	200	2 543
SICAV HANNIBAL	-	273	-	-	(9)	264
SICAV UNIVERS	-	1 075	-	-	(124)	951
<b>TOTAL</b>	<b>100 008</b>	<b>249 639</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>57 402</b>	<b>407 049</b>

## 2. ENGAGEMENTS DU HORS BILAN

### NOTE 15 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2019 un montant de 1 256 231 KTND contre un solde de 1 410 898 KTND au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<b>En faveur d'établissements bancaires et financiers</b>	<b>1 033 089</b>	<b>1 184 931</b>
<b>En faveur de la clientèle</b>	<b>223 142</b>	<b>225 967</b>
Cautions fiscales	15 451	21 954
Cautions pour marchés	98 532	95 612
<i>En devises</i>	13 520	13 024
<i>En dinars</i>	85 012	82 588
Cautions douanières	59 243	55 220
Cautions diverses	40 697	42 593
<i>En devises</i>	30 406	30 656
<i>En dinars</i>	10 291	11 937
Obligations cautionnées	9 219	10 588
	<b>1 256 231</b>	<b>1 410 898</b>

### NOTE 16 – CREDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 216 376 KTND au 31 décembre 2019 contre un solde de 326 116 KTND au 31 décembre 2018. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	5 003	177 469
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	211 373	148 647
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	160 654	113 992
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	50 719	34 655
	<b>216 376</b>	<b>326 116</b>

### NOTE 4.17 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets finançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2019 comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Effets finançables donnés en garantie	37 000	88 000
BTA donnés en garantie	32 000	75 000
	<b>69 000</b>	<b>163 000</b>

## NOTE 18 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2019 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 142 176 KTND contre 114 876 KTND au 31 décembre 2018.

## NOTE 19 – ENGAGEMENTS SUR TITRES

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
EPAC COM	-	9
IDE	-	7
Génie climatique	-	3
FRDCM	8	8
	<hr/>	<hr/>
	<b>8</b>	<b>27</b>

## NOTE 20 – GARANTIES REÇUES

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	119 223	151 287
Garanties reçues des banques	1 036 330	1 368 926
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	-	-
<i>Garanties reçues des banques non -résidentes</i>	1 036 330	1 368 926
Nantissement titres	31 005	43 355
Garanties reçues de la clientèle	1 007 295	969 602
	<hr/>	<hr/>
	<b>2 193 853</b>	<b>2 533 170</b>

## NOTE 21 – OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2019 comme suit :

Achat au comptant	27 291 KTND
Vente au comptant	19 871 KTND

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2019 comme suit :

Achat à terme	13 797 KTND
Vente à terme	26 562 KTND

### 3. ÉTAT DE RÉSULTAT

#### NOTE 22 – INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique s'élève à 262 466 KTND en 2019 contre un solde de 239 600 KTND en 2018. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	7 169	4 283
Produits sur opérations de crédit	240 727	224 185
Revenus assimilés	14 570	11 132
	<u>262 466</u>	<u>239 600</u>

#### NOTE 23 – COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Le solde de cette rubrique s'élève à 59 452 KTND en 2019 contre un solde de 54 589 KTND en 2018. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	45 600	42 650
Commissions de tenue de compte	6 218	5 160
Commission sur opération de change manuel	173	165
Autres commissions	7 461	6 614
	<u>59 452</u>	<u>54 589</u>

#### NOTE 24 – GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique s'élève à 32 537 KTND en 2019 contre un solde de 36 828 KTND en 2018. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Gain sur portefeuille titres commercial	40 566	52 741
Perte sur portefeuille titres commercial	(8 029)	(15 913)
	<u>32 537</u>	<u>36 828</u>

#### NOTE 25 – REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise en 2019 un montant de 26 666 KTND contre 29 830 KTND en 2018 se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts /titre en portage	4	4
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissements	25 678	28 819
Dividendes sur portefeuille participation	984	1 007
	<u>26 666</u>	<u>29 830</u>

#### NOTE 26 – INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique s'élève à 116 832 KTND en 2019 contre un solde de 120 311 KTND en 2018. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	17 376	22 485
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	76 302	67 639
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	17 544	20 769
Charges assimilées	5 610	9 418
	<b>116 832</b>	<b>120 311</b>

### **NOTE 27 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIF**

Le solde de cette rubrique s'élève à 251 KTND en 2019 contre un solde de 6 997 KTND en 2018. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Dotations aux provisions	15 297	18 360
Reprises de provisions	(16 793)	(12 609)
Pertes sur créances irrécouvrables couverte par une provision	7	24
Pertes sur créances irrécouvrables	273	301
Créances radiées	1 595	1 229
Récupération sur créances radiées	(128)	(308)
	<b>251</b>	<b>6 997</b>

### **NOTE 28 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

Le solde de cette rubrique s'élève à (1 657) KTND en 2019 contre un solde de (1 270) KTND en 2018. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Étalement Prime /Titres d'investissement	(2 247)	(2 560)
Reprises de provisions	(136)	46
Plus ou moins-value de cession sur titres de participation	726	1 244
	<b>(1 657)</b>	<b>(1 270)</b>

### **NOTE 29 – IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES**

Le solde de cette rubrique s'élève à 39 528 KTND en 2019 contre un solde de 28 681 KTND en 2018. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Impôt exigible	39 516	31 611
Impôt différé	12	(2 930)
	<b>39 528</b>	<b>28 681</b>

### **NOTE 30 – RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTION**

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2019 est déterminé comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Résultat net consolidé (en KTND)	57 402	51 231
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	2,870	2,561

## NOTE 31 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2019 un solde de 205 190 KTND contre 244 978 KTND au 31 décembre 2018, ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Caisses	33 443	27 090
Banque Centrale (comptes ordinaires)	183 926	277 004
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	103 328	65 680
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	100 734	137 314
Banques de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	-	45 000
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	(95 000)	(40 000)
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(69 000)	(163 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(827)	(10 104)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(51 414)	(94 006)
	<u>205 189</u>	<u>244 978</u>

## NOTE 32 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés du groupe « UBCI » sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration de la société mère « UBCI » réuni le 31 mars 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Toutefois, il est à signaler que la situation sanitaire liée à la pandémie COVID-19 qui sévit en Tunisie et au niveau mondial risque d'avoir des répercussions sur les activités futures du groupe.

En outre, et dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le Gouvernement tunisien et la Banque Centrale de Tunisie ont annoncé une série de mesures exceptionnelles liées au secteur financier en général et aux banques en particulier.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers du groupe au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils peuvent avoir une incidence sur la situation financière des sociétés du groupe au cours des exercices futurs.

A l'état actuel, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel futur de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière des sociétés du groupe ne peut pas être estimé.

### **Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

#### **États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2019**

**Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,**

#### **I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

##### **1. Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables appliquées et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres du groupe positifs de 407 049 KDT, un bénéfice net consolidé de 57 402 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 205 189 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « UBCI » au 31 décembre 2019, ainsi que ses performances financières et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe « UBCI » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

## Questions Clés de l'Audit

## Diligences accomplies

### 3.1 Couverture du risque de crédit

#### Risque identifié :

Le groupe « UBCI » est confronté au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Conformément à la note des états financiers consolidés « 2.1- *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles :
  - ✓ Les provisions individuelles classiques déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.
  - ✓ Les provisions individuelles additionnelles ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que du contrôle s'y rattachant mis en place par le groupe ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits et des provisions ;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par le groupe par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées par la BCT ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions ;

- Les provisions collectives : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note 3 aux états financiers consolidés « *Créances sur la clientèle* », le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2019 à 2 753 589 KDT. Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 15 161 KDT et à 183 158 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque des créances de la clientèle est un point clé de l'audit.

- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

### **3.2 Dépenses liées aux conventions conclues avec les sociétés du groupe BNP PARIBAS**

#### Risque identifié :

La société mère a conclu avec des sociétés du groupe BNP PARIBAS des conventions portant sur des prestations de services informatiques et d'assistance technique, ainsi que sur l'acquisition de logiciels et de licences informatique.

En application desdites conventions, les montants des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2019 au niveau des « *Charges générales d'exploitation* », ainsi que des acquisitions d'immobilisations enregistrées au niveau de la Note 6 « *Valeurs immobilisées* » s'élèvent respectivement à 5 710 KDT et 1 488 KDT.

Du fait de son appartenance au groupe BNP PARIBAS, ces conventions sont considérées pour la société mère comme des conventions

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Vérifier la réalité des prestations réalisées ;
- Vérifier l'existence des avantages économiques futurs générés par les prestations dont les coûts sont comptabilisés en immobilisations ;
- Demander la confirmation des soldes auprès des sociétés du groupe ;
- Vérifier le respect des dispositions contractuelles notamment en ce qui concerne les modalités de facturation, les tarifs appliqués, les dates de mise en service et de déploiement...etc.

réglementées au sens de l'article 200 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et doivent, par conséquent, faire l'objet de contrôle par les commissaires aux comptes.

Vu l'importance relative des montants facturés, la multitude des conventions signées ainsi que les spécificités tarifaires de certains services et de détermination des dates de mise en service des dépenses immobilisées, nous avons considéré que les dépenses liées aux conventions conclues avec les sociétés du groupe BNP PARIBAS est un point clé de l'audit.

### **3.3 La prise en compte des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits**

#### Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit réalisés en 2019 s'élèvent à 262 466 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation bancaire du groupe.

En raison de leurs compositions, leurs montants et les règles de comptabilisation, telles que décrites au niveau de la Note « *Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle* », même de légères modifications des taux d'intérêts peuvent avoir un impact considérable sur les produits d'exploitation bancaires et par conséquent sur les capitaux propres du groupe.

C'est pourquoi la prise en compte des revenus des opérations de crédit a constitué un élément important dans notre audit.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle mise en place par le groupe ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par le groupe par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisés à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NC 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Examiner les politiques, processus et contrôles entourant la reconnaissance des revenus ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

## **4. Observations**

### **4.1 Impact éventuel de la pandémie COVID-19**

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 32 « Evénements postérieurs à la date de clôture », la situation sanitaire liée à la pandémie COVID-19 qui sévit en Tunisie et au niveau mondial risque d'avoir des répercussions sur les activités futures du groupe « UBCI ».

En outre, et dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le Gouvernement tunisien et la Banque Centrale de Tunisie ont annoncé une série de mesures exceptionnelles liées au secteur financier en général et aux banques en particulier.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers du groupe au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils peuvent avoir une incidence sur la situation financière des sociétés du groupe au cours des exercices futurs.

A l'état actuel, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel futur de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière des sociétés du groupe ne peut pas être estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### ***4.2 Réflexion stratégique sur la participation de BNP Paribas dans le capital de l'UBCI***

Nous attirons votre attention sur le fait que la société mère « UBCI » a été informée le 18 janvier 2019 par BNP Paribas de l'ouverture d'une réflexion stratégique sur sa participation dans le capital de la banque qui s'élève à 50,085%. Dans ce cadre, BNP Paribas a entamé des discussions préliminaires avec des investisseurs potentiels.

A la date du 28 août 2019, le groupe BNP Paribas et le groupe CARTE ont conclu un accord portant sur l'acquisition par le groupe CARTE de 7.800.000 actions de l'UBCI, représentant une participation de 39% du capital de la banque détenue par le groupe BNP Paribas qui conserve une participation de 11,09%. La mise en œuvre de cet accord est soumise à l'obtention des autorisations réglementaires en vigueur. L'acquéreur a précisé qu'il n'a pas l'intention de dépasser ce niveau de participation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### ***4.3 Observation mentionnée dans le rapport du commissaire aux comptes de la filiale « UBCI BOURSE »***

Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la filiale « UBCI BOURSE » arrêtés au 31 décembre 2019, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2015, 2016 et 2017.

La notification du résultat de contrôle a été adressée à la société en date du 20 décembre 2018 et un procès-verbal de réconciliation portant sur la réduction du crédit d'IS 2017 de 681 KDT à 661 a été signé avec les représentants de l'administration fiscale le 5 juillet 2019.

Par ailleurs, la correction dudit crédit pour un montant de 20 KDT a été comptabilisée par effet de modification comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **5. Rapport du Conseil d'administration**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les

opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires et nous avons pris connaissance des infractions commises par des membres du personnel de la société mère « UBCI », qui se détaillent comme suit :

- Des retraits frauduleux sur des comptes de clients, effectués par un « chargé clientèle avec caisse » estimés à un montant de 456 KDT selon les investigations préliminaires internes.

La banque a provisionné ce montant et a déposé une plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de l'Ariana en date du 6 décembre 2019 sous le numéro 48164/2019.

- Des transferts frauduleux passés par le crédit d'un compte en devises de la banque au profit de tiers dont le montant global a été estimé à 998 KDT.

La banque a provisionné ce montant et a déposé une plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 20 janvier 2020 sous le numéro 2478/2020.

- Des retraits frauduleux sur des comptes de clients effectués par un « cassier » estimés à un montant de 416 KDT selon les investigations préliminaires internes.

La banque a provisionné ce montant et a déposé une plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de Zaghouan en date du 29 janvier 2020 sous le numéro 2537/2020.

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis.

**Tunis, le 31 mars 2020**

**Les Commissaires aux comptes**

**Cabinet Mourad GUELLATY et Associés**

**Mourad GUELLATY**

**DELTA CONSULT**

**Wael KETATA**